

Les Possibles - No. 21 Été 2019

Éditorial : On habite au carrefour de la complexité

mardi 1er octobre 2019, par [Jean Tosti](#), [Jean-Marie Harribey](#)

Un été caniculaire s'achève, les forêts brûlent un peu partout dans le monde, pas seulement en Amazonie sous la folie fasciste de Bolsonaro, les grands du G7 se congratulent dans un bunker au cœur du Pays basque, Trump tweete plus vite que son ombre, Johnson échoue à administrer le Royaume-(dés)Uni, Salvini rate son coup en Italie mais pour combien de temps ? En Chine, Xi Jinping cherche comment mater les Hongkongais et, en Russie, Poutine souffle le chaud et le froid dans une perspective néoconservatrice en interne et impérialiste à l'extérieur. En France, Macron confirme qu'il entraîne sans retenue la France dans le tourbillon délétère du néolibéralisme : après les lois travail et la réforme de l'assurance chômage, on va voir arriver cet automne une réforme des retraites pire que les précédentes.

Tel est le cadre politique et géopolitique dans lequel se délitent peu à peu les fondements de la démocratie, ce qui ouvre la porte aux dérives xénophobes contre les migrants chassés de leur pays par la guerre et la misère, et aux agressions racistes tant physiques que verbales.

Nous consacrons le dossier de ce numéro des *Possibles* au racisme et aux diverses attitudes pour lutter contre ce fléau. Le démographe Patrick Simon examine comment l'utilisation du concept de race évolue au sein des sciences sociales. La question posée à l'antiracisme est simple, mais les réponses sont conflictuelles : peut-on dé-racialiser nos sociétés sans prendre en compte la race ? Et s'il faut la prendre en compte, sous quelle forme et comment ?

Claude Calame se demande ensuite si nous sommes en présence de racisme ou de discrimination intersectionnelle quand on observe le tri et le rejet des migrants en Europe et en France. Samy Joshua revient sur la notion d'intersectionnalité, exemple typique de complexité des questions sociale/genre/race. Suzy Rojzman propose une histoire des rapports entre les luttes féministes et les luttes antiracistes, en comparant les cas des États-Unis et de la France.

L'antisémitisme est une forme de racisme qui n'a jamais disparu, et Robert Hirsch essaie d'expliquer les raisons de son retour actuel. Ariane Pérez nous propose une analyse de la situation particulière des

Chinois immigrés en France depuis plusieurs générations et qui ne cessent d'être victimes d'agressions, venant le plus souvent d'autres minorités. Autre exemple de complexité. Gus Massiah replace la question du racisme dans le cadre de l'évolution du capitalisme mondialisé, au moment où disparaît l'un des plus importants analystes critiques du capitalisme contemporain, Immanuel Wallerstein. Que cela soit pour *Les Possibles* l'occasion de lui rendre hommage. [1]

Pour clore ce dossier, Michel Thomas se demande si le football peut constituer un antidote au développement du racisme dans les banlieues plus ou moins abandonnées. Il semble optimiste. On n'aurait garde de doucher son enthousiasme, mais la chose n'est peut-être pas aussi simple, car le sport marchandisé, notamment le foot, est devenu le véhicule d'une idéologie à part entière, un « fait social total » comme disait Marcel Mauss à propos de la monnaie.

La partie « débats » de notre numéro est très documentée : écologie, social et politique sont au programme. Elle s'ouvre par un dialogue sur la perspective socio-écologiste entre Jean-Marie Harribey et Geneviève Azam, à l'occasion de la publication par cette dernière de sa *Lettre à la Terre*. Un dialogue entre un Terrestre et une Terrestre qui soulève de nombreuses interrogations... complexes : anthropocène *versus* capitalocène ; effondrement *versus* crise systémique ; droits de la nature *versus*

devoirs envers celle-ci, etc. Un dialogue ouvert et inachevé sur fond épistémologique : quel statut donner à la relation de l'humanité à la nature ?

Pablo Solon débute un commentaire du livre *Printemps silencieux* de la biologiste américaine Rachel Louise Carson par un court poème exprimant la souffrance des oiseaux agonisant sous l'effet des pesticides.

Gérard Gourguechon présente un historique de la création de la Sécurité sociale après la Seconde Guerre mondiale, dont la finalité originelle était de proposer une couverture universelle. En dégagant ainsi les enjeux de cette conquête majeure, il montre que le financement de la protection sociale pourrait être assis sur une assiette plus large que la seule masse salariale : puisque la couverture a vocation à être universelle, tous les revenus pourraient être soumis à cotisation.

Christiane Marty fait le point sur le projet de réformes des retraites d'Emmanuel Macron après la publication du rapport Delevoye, sans qu'on sache à ce jour ce qu'il adviendra de la fixation d'un âge-pivot pour la retraite à plein et/ou de l'allongement de la durée de cotisation.

Georges Menahem dresse un réquisitoire sur les multinationales, grandes prédatrices, pollueuses et antidémocratiques. Une entreprise française comme France Telecom a été traduite en procès pour harcèlement des salariés ayant entraîné le suicide de nombre d'entre eux : Isabelle Bourboulon nous retrace le déroulement de ce procès.

Le philosophe politiste Manuel Cervera-Marzal revient sur le tournant du populisme et se demande s'il sera la planche de salut ou le tombeau de la gauche : « En voulant ménager tout le monde, on ne satisfait personne. En voulant jouer sur deux tableaux, on est perdant sur les deux. » Christophe Aguiton et Pierre Khalfa saisissent l'occasion du mouvement des Gilets jaunes pour étudier l'évolution des mouvements sociaux au moment où les schémas traditionnels des luttes ouvrières encadrées par des syndicats et partis puissants se révèlent inopérants avec les transformations du travail et de son

organisation. Dans ce contexte, Roger Martelli examine finement les résultats de l'élection du Parlement européen : le paysage électoral est éclaté, avec l'extrême droite qui a le vent en poupe, les écologistes ragailardis et la France insoumise assommée par son échec.

Pierre Khalfa s'intéresse ensuite à un pan de l'ouvrage collectif de Yann Algan, Elisabeth Beasley, Daniel Cohen, Martial Foucault consacré au populisme, dans lequel les auteurs font une nette différence entre l'électorat de Le Pen et celui de Mélenchon.

Jean Gadrey propose un compte rendu de lecture de l'ouvrage de la Fondation Copernic qui propose de plafonner les revenus et les patrimoines dans un *Manifeste vers une société plus juste*, pour « sortir de la seule logique de l'argent roi », nous dit la Fondation.

Valentin Soubise décortique le dernier livre de Frédéric Lordon qui entend proposer une nouvelle théorie de la valeur fondée sur les affects à la manière de Spinoza. Valentin Soubise montre que cette tentative n'est pas convaincante car elle rassemble trop d'incohérences.

Jean-Marie Harribey rend compte de l'ouvrage de Romaric Godin qui raconte par le menu la pression de la classe dominante pour transformer la France en championne du néolibéralisme, sous la baguette du président Macron.

Enfin, nous publions la deuxième partie de l'article d'Illaria Agostini consacré aux mégapoles et mégarégions afin d'introduire une critique du gigantisme lié à la mondialisation de l'économie ([première partie dans le n° 20](#)).

La Revue des revues préparée par Jacques Cossart donne la priorité au rapport sur la biodiversité, de plus en plus menacée. Le GIEC a récemment alerté sur ce désastre qui s'ajoute à celui du réchauffement du climat, et il est à craindre que l'un et l'autre ne soient pas sans liens. Enfin, il revient sur le « lancinant problème de la fiscalité » et « le retour » de la question sociale, qui n'avait jamais disparu, mais plutôt avait été mise sous le boisseau. Sans doute

tout cela était-il trop complexe à comprendre pour les classes dominantes dans le monde...

Notes

[1] Immanuel Wallerstein est un historien, sociologue et économiste (1930-2019) qui a consacré son travail à l'analyse des « systèmes-mondes », dans le sillage de Karl Marx, de Fernand Braudel et de Samir Amin. Il a dirigé le Centre Fernand Braudel pour l'étude de l'économie, des systèmes historique et des civilisations. Il a publié notamment *The Modern World-System* en quatre volumes (trois traduits chez Flammarion en 1974, 1980, 1989) et *Le capitalisme historique* (La Découverte, Repères, 1983). À ce titre, il est un théoricien de premier plan de la mondialisation du capital, qui a refusé la notion de tiers-monde et contribué à analyser les relations entre le centre du capitalisme et sa périphérie.

Dossier : Le racisme

L'antiracisme et la race : colorblindness et privilège blanc

mardi 1er octobre 2019, par [Patrick Simon](#)

L'antiracisme classique français défend une vision universaliste s'appuyant sur une lecture littérale de l'inanité de la notion de la race. Il s'inscrit dans une démarche *colorblind*, selon laquelle les distinctions ethniques ou raciales sont au fondement du racisme. Cette stratégie politique entre en résonance avec le modèle français d'intégration pour qui l'égalité se réalise par invisibilisation des différences. Elle n'est pas sans recéler des contradictions, alors que la République met en œuvre dans son empire colonial une oppression raciale dont les conséquences irriguent les discriminations contemporaines. Car la migration dans les anciennes métropoles des populations racialisées lors des expansions impérialistes européennes réactive des représentations hiérarchisées où la race et l'ethnicité jouent des rôles déterminants. La question posée à l'antiracisme est simple, mais les réponses sont conflictuelles : peut-on dé-racialiser nos sociétés sans prendre en compte la race ?

1. Le racisme *colorblind*

En novembre 2017, le ministre de l'éducation Jean-Michel Blanquer annonçait [qu'il attaquait pour diffamation](#) un syndicat enseignant – Sud Education 93 – qui organisait une formation sur l'antiracisme à l'école. Son émotion faisait suite au signalement rageur du Printemps Républicain, du site d'extrême droite Françaisdesouche, puis un tweet de la LICRA. Le sujet du délit était l'utilisation par le syndicat des concepts de « racisme d'État », de « racisés » et de « blanchité », ainsi que l'organisation d'ateliers non-mixtes [1], c'est-à-dire réservés aux participant.e.s racisé.e.s. Un an plus tard, une tribune de « 80 intellectuels » dans *Le Point* dénonce l'hégémonie de la pensée décoloniale dans les champs intellectuels, universitaires et artistiques [2]. Outre la domination supposée de ce courant de pensée pourtant ultra-marginal à l'université et dans les arts, la tribune s'émeut d'une mobilisation raciale sous des couvertures de progressisme : « tout en se présentant comme progressistes (antiracistes, décolonisateurs, féministes...), ces mouvances se livrent depuis plusieurs années à un détournement des combats pour l'émancipation individuelle et la liberté, au profit d'objectifs qui leur sont opposés et qui attaquent frontalement l'universalisme républicain : racialisme, différentialisme, ségrégationnisme (selon la couleur de la peau, le sexe, la pratique religieuse) ». Le

contentieux est clair : parler de race, sinon de racisme d'état, enfreint le consensus antiraciste universaliste qui réunit depuis la fin de la décolonisation les groupes politiques de tous bords (sauf l'extrême droite jusqu'à récemment), les organisations antiracistes et les intellectuel.le.s.

C'est que l'antiracisme français est *colorblind*, aveugle à la race, et que cette approche est remise en question par les transformations sociales initiées dès les années 1960, devenues particulièrement visibles aujourd'hui. Pour simplifier, disons que la question raciale était avant tout construite autour du binôme de l'expansion coloniale, donc conçue extérieure à la métropole, et de l'antisémitisme, ici complètement internalisé et transformé par les vagues d'immigration de l'empire Ottoman et d'Europe centrale et orientale. La décolonisation et l'aggiornamento post-shoah sur la place des juifs en France ont ouvert une nouvelle séquence de dé-racialisation, bien résumée dans le « sans distinction » de l'article constitutionnel : c'est la race et son évocation qui sont au fondement du racisme, l'indifférence aux différences garantit l'égalité par-delà les origines, réelles ou supposées. Mais la question du racisme à l'égard des non-blancs n'avait jamais été réellement pensée en actes dans des situations de rapports sociaux racialisés en métropole. La stratégie *colorblind* se heurte à

l'émergence d'une véritable diversité ethno-raciale produite par les migrations en provenance d'Afrique et d'Asie, principalement des anciennes colonies françaises (mais pas seulement). Cette diversité est sans précédent d'un point de vue quantitatif, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas toujours eu une présence de non-blancs ou de non-Européens, sur le territoire métropolitain. L'expérience multiculturelle et multiraciale est devenue quotidienne pour des millions d'habitants des grandes métropoles françaises. Or cette diversité ne se contente pas d'être une donnée démographique, elle reconfigure les stratifications sociales et modifie les modes de participation à la société. L'enjeu est de déterminer si la stratégie *colorblind* parvient à juguler le racisme dans ce contexte de diversité empirique. Or, le racisme a suivi des mutations pour s'adapter à l'environnement normatif et moral : il ne s'exprime plus de façon aussi explicite, ses fondements biologiques sont remplacés par une hiérarchie des cultures (Balibar et Wallerstein, 1988 ; Taguieff, 1988) et dans ses expressions voilées et diffuses, il s'incarne dans les discriminations ethniques et raciales.

La question des discriminations est devenue centrale dans les actions antiracistes et elle perturbe l'approche *colorblind*. En effet, pour l'essentiel les discriminations se produisent dans les replis des procédures apparemment neutres, les processus de décision et de sélection sans que ni les victimes (les discriminé.e.s), ni les responsables (les discriminant.e.s) n'identifient clairement où et comment interviennent les biais discriminatoires. Or, ces traitements défavorables deviennent des discriminations quand ils n'ont pas de justification légitime et sont fondés, directement ou indirectement, à une caractéristique protégée, c'est-à-dire qui ne devrait pas être prise en compte, dont la race ou l'origine ethnique. Pour observer, analyser et agir contre les discriminations, il faut donc mobiliser les catégories par lesquelles elles se produisent (le sexe, la race, l'origine ethnique, la nationalité, la religion, la situation de handicap, l'orientation sexuelle, etc.) et comparer la situation d'une personne ou d'un groupe de cette catégorie par rapport à d'autres qui relèvent d'une autre catégorie.

Ainsi, l'un des paradoxes incontournables de la lutte contre les discriminations est qu'elle conduit à *révéler* – au sens photographique du terme – le processus d'ethnicisation et de racialisation, tout en le stimulant par la diffusion de catégories faisant référence à l'origine ethnique ou raciale. Difficile en effet de dénoncer la sélection au faciès dans les boîtes de nuit, les contrôles de police ou l'accès au logement sans parler de « noirs », « d'arabes », de « maghrébins », de « jeunes issus de l'immigration » ou de « minorités visibles ». Certes, chaque terme entretient des relations spécifiques à la race ou l'origine ethnique, mais le débat sur les discriminations a inévitablement conduit à utiliser un lexique soigneusement tenu en marge des discours publics jusqu'à récemment (Fassin, 2006 ; Simon, 2008). Que ce soit à travers les innombrables témoignages de victimes relayés par les médias, les discours politiques adressés aux discriminations ou les résultats de recherche sur la thématique, l'ethnique et le racial ont envahi l'espace public.

Si la mobilisation des catégories ethno-raciales dans la dénonciation du racisme et des discriminations fait controverse, celle-ci s'est aggravée lorsque le projecteur s'est déplacé des victimes aux bénéficiaires (qui ne sont pas nécessairement les auteurs). En s'intéressant à la blancheur et à son corollaire le « privilège blanc », les travaux de sciences sociales et les mobilisations de nouveaux acteurs de l'antiracisme qui se rangent sous l'appellation « d'antiracisme politique » (par opposition à l'antiracisme moral des organisations universalistes) ont déclenché de nouvelles polémiques qui deviennent inextricables. Cet antiracisme qui s'exprime au nom des minorités racisées menace-t-il l'universalisme et promeut-il un modèle dit « communautariste » en autonomisant la lutte de certains groupes contre d'autres ? L'insistance mise sur les discriminations ethno-raciales ne se fait-elle pas au détriment de la lutte contre les inégalités de classe ? Et enfin, la dénonciation du privilège blanc et l'analyse de la blancheur ne conduit-elle pas à racialiser les blancs, d'une part, et à diviser les classes populaires en pointant l'avantage des prolétaires blancs sur les prolétaires non-blancs ? Je ne répondrai pas dans ce

texte à toutes ces questions plus ou moins pertinentes, mais je voudrais plaider pour la nécessité de sortir de l'approche *colorblind* pour s'affronter aux défis posés par la racialisation en tentant d'historiciser ce processus et en présentant rapidement l'opposition entre deux versions de l'antiracisme.

2. La temporalité de la (dé) racialisation

En 1950, l'UNESCO réunissait un comité d'éminents savants (au masculin exclusivement) pour traiter du « problème racial ». Venant après la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), il s'agissait de définir une stratégie pour disqualifier le racisme scientifique qui avait justifié et accompagné les pires exactions jusqu'au programme génocidaire nazi. L'enjeu était de fournir une base scientifique à la « sortie de la race » en délégitimant l'usage du concept pour qualifier des populations. Ce passage de la déclaration résume bien les objectifs de l'Unesco en lançant cette initiative : « Les graves erreurs entraînées par l'emploi du mot 'race' » dans le langage courant rendent souhaitable que l'on renonce complètement à ce terme lorsqu'on l'applique à l'espèce humaine et qu'on adopte l'expression de 'groupes ethniques' ». (Déclaration sur la race, Paris, UNESCO, 1950). Cependant, les désaccords sont nombreux entre les savants pour savoir quelle stratégie adopter : pas moins de quatre versions [3] se répondent et se complètent en 1950, 1951, 1964 et 1967. De fait, à la stratégie de la proscription de la référence à la race répond une autre option consistant à conserver le concept, en particulier en anthropologie physique ou en biologie et génétique, tout en la dissociant de toute signification hiérarchisante pour juguler ses usages ségrégationnistes et éradicateurs.

La position la plus radicale de proscription de l'usage de la référence à la race sera adoptée par la plupart des pays en Europe, à l'exception notable du Royaume-Uni, principalement en réaction aux politiques génocidaires contre les juifs européens. La rupture avec l'antisémitisme endémique qui a culminé avec l'horreur nazi anime en toile de fond la

volonté de dé-racialiser non seulement les lois et politiques, mais également le langage et les représentations. Ce vaste et ambitieux programme suppose des actions de révision des textes fondamentaux et d'éducation pour redresser les stéréotypes et préjugés sédimentés au cours de plusieurs siècles de domination raciale parfaitement assumés. Dans le cas français, la proscription de la « race » est annoncée dans le préambule de la Constitution de 1946, qui proclame que « que tout être humain, sans distinction de race, de religion ni de croyance, possède des droits inaliénables et sacrés », principe rappelé avec force également dans l'article 2 de la Constitution de 1958 [4], qui établit l'égalité devant la loi « de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion ». Ces principes servent de fondement à la stratégie *colorblind*, ou l'aveuglement à la « race », qui est désormais profondément incorporée dans les structures d'action et de pensée. Il est généralement illégitime de faire référence à la « race » dans le langage courant et illégal d'en tenir compte, positivement ou négativement, dans toute disposition législative. L'approche *colorblind* n'est pas sans présenter de nombreuses contradictions. Historique tout d'abord : au moment où est adoptée la Déclaration universelle des droits de l'Homme, les puissances européennes exercent alors dans leur empire colonial une subordination sur base raciale qui, certes, se modifie en partie après 1945, mais restera active jusqu'aux indépendances. La proscription de la « race » énoncée dans les grands textes internationaux et dans la Constitution française est ainsi toute relative et circonstanciée pendant toute la période de la décolonisation, même si elle a pu servir de levier aux revendications à l'égalité et à l'émancipation formulées par les populations colonisées. Par ailleurs, les États-Unis et l'Afrique du Sud, pour ne citer que ces deux pays, ont maintenu la référence à la « race » dans leurs systèmes juridiques explicitement ségrégationnistes jusqu'en 1964 pour les premiers et 1991 pour la seconde.

Par ailleurs l'approche *colorblind* a été adoptée alors que les situations d'oppressions raciales se produisaient principalement en dehors de l'Europe, si

on fait exception de l'antisémitisme à l'égard des juifs européens, et c'est objectivement un gros si. Elle est alors purement théorique et n'a pas le temps d'être mise en pratique dans l'empire colonial. Les concessions en matière de statut des anciens indigènes devenus Français musulmans faites pendant la guerre d'Algérie pour tenter de sauver la politique d'assimilation ne fournissent pas d'exemple probant. La décolonisation est pensée, comme souvent dans l'histoire politique française, comme une table rase. Or, non seulement la décolonisation n'est pas achevée à bien des égards, mais ce passé ne passe pas et les migrations des anciens colonisés en métropoles réactivent les structures hiérarchisées et les représentations dont on avait pensé se débarrasser en mettant fin à l'impérialisme colonial. Il existe des débats historiographiques sur les illusions et réalités dans les continuités post-coloniales, mais deux dimensions font consensus : il y a des traces juridico-politiques de l'ordre colonial en métropole et les formes de légitimation de la colonisation et les catégories forgées dans le contexte colonial continuent à irriguer les représentations contemporaines de la diversité.

Face à un « racisme sans race » qui s'exprime désormais plus souvent sous la forme de discriminations peu visibles, la stratégie suivie depuis 1945 semble avoir atteint ses limites. Non seulement les croyances populaires en l'existence des « races » semblent s'être en partie maintenues – tout en se modifiant –, mais les conséquences des préjugés que ces croyances alimentent se sont aggravées pour au moins deux raisons. La censure effective de l'expression raciste a réussi à juguler les formes explicites d'idéologie raciste, mais les préjugés continuent à informer de façon plus diffuse les schèmes cognitifs et, surtout, les comportements et actes qui, pour ne pas se concevoir comme *racistes*, n'en ont pas moins des conséquences clairement discriminatoires. Se formant à des niveaux plus reculés de la conscience, ces préjugés sont le plus souvent ignorés par des acteurs qui se considèrent authentiquement comme des antiracistes. Ainsi se thématise une nouvelle sorte de racisme, le racisme sans idéologie ni même conscience de la « race », et pour cette raison plus

compliqué à identifier et encore plus à réduire : le racisme *colorblind*.

3. Les controverses de l'antiracisme

De nombreuses polémiques récentes mettent en scène ce racisme *colorblind* où les protagonistes se défendent de toute intention raciste, alors que leurs actes ou les situations où ils sont impliqués provoquent des accusations d'atteintes racistes. Prenons un exemple : la fresque réalisée en 1991 par l'artiste peintre Hervé Di Rosa sur la commémoration de l'abolition de l'esclavage en 1794 et exposée dans un couloir de l'Assemblée nationale suscite une polémique en avril 2019. Dans une [pétition](#) et un [texte](#) publié dans l'Obs, Mame Fatou-Niang et Julien Suaudeau, tou.te.s deux enseignant.e.s aux États-Unis, réclament le retrait de l'œuvre et en dénoncent le recyclage de stéréotypes racistes. Ils justifient leur démarche de la façon suivante : « Il s'agit aussi de décoloniser le regard sur les Noirs, de faire exploser les catégories de l'imaginaire dont ce type de clichés montre que leur figure reste prisonnière, aussi aberrant que cela puisse paraître en 2019 : sauvage paresseux et rieur, guerrier cannibale, bête de sexe qui a le rythme dans la peau. ». [L'artiste a protesté](#) que les représentations des personnages reprennent des codes picturaux qu'il utilise pour toutes ses peintures, qu'elles concernent des noirs ou pas, et que lui-même ne prend pas en considération les divisions raciales : « je ne veux pas justifier, c'est comme ça et je ne comprends pas ce débat. En plus, pour moi, les humains ne sont pas divisés entre jaunes, noirs, blancs. Ils sont divisés peut-être entre pays des continents mais pas à l'intérieur d'un pays. » Mais la question posée n'est pas vraiment celle de l'intention de l'auteur, ni de la justesse morale ou politique de sa conception de la division des humains, mais bien de la sémiotique de son œuvre et de sa réception. La connotation raciste est avant tout dans la réception des actes, paroles, textes ou représentations diverses, ce qui ouvre de façon prévisible à des controverses d'interprétation où se mêlent les différentes dimensions de la liberté d'expression et de la licence artistique, du décodage des signes et de leurs interprétations, mais aussi et

surtout des différents publics qui forment la réception. Il est probable, mais pas systématique, que les personnes concernées et potentiellement dévalorisées par une représentation se montrent plus sensibles à l'atteinte que ceux qui n'en sont que les observateurs. Se pose alors la question de la légitimité à définir une atteinte raciste par celles et ceux qui n'en sont pas la cible : la problématique sature l'espace du débat sur le racisme aux États-Unis depuis de nombreuses années [5] et concerne une partie significative des controverses françaises [6] .

Les accusations de communautarisme ou de mobilisations identitaires sont portées régulièrement contre les organisations se réclamant de l'antiracisme politique. De leur côté, ces organisations reprochent à l'antiracisme moral incarné (sous des formes différentes) par SOS-Racisme, le MRAP, la Licra et la LDH de ne pas prendre en compte – ni représenter – l'expérience des minorités et de défendre une vision désincarnée de l'égalité, tout en évitant de remettre en question les privilèges de la majorité blanche. Le schisme est violent et traverse l'actualité politique depuis le début des années 2000. L'opposition se structure également sur la place à donner à l'antisémitisme et à l'islamophobie dans la définition du racisme contemporain. La discussion sur ces luttes internes au champ de l'antiracisme nécessiterait d'importants développements que je ne ferai pas ici. Je m'intéresse plus spécifiquement aux usages des concepts de race, racialisation, racisés qui opposent les deux versions de l'antiracisme et qui renvoient à l'horizon de déracialisation. Les organisations de l'antiracisme politique adoptent explicitement une *position située* dans leur rapport au racisme : elles parlent en tant que racisé.e.s et revendiquent une subjectivation de la question raciale. Cette position est interprétée par les organisations de l'antiracisme universaliste (avec des nuances importantes entre elles) comme profondément antinomique avec l'objectif d'égalité dans l'indifférence et, plus encore, comme racaliste en tant que telle. De toute évidence, si les deux types d'organisations poursuivent les mêmes fins de déracialisation (quoique certaines organisations universalistes

tendent à penser que l'antiracisme politique ne vise pas à la disparition du racisme mais plutôt à une hégémonie de l'identitaire), les moyens diffèrent complètement par le statut accordé aux expressions identitaires ethno-raciales et religieuses, d'une part, et la place qu'occupent les approches par le racisme institutionnel et les discriminations systémiques. En schématisant, on peut dire que les organisations universalistes considèrent le racisme comme une attitude individuelle, parfois collective, extérieure aux institutions et, en tout cas, sur lesquelles il faut intervenir par l'éducation et la vigilance contre les dérives qui peuvent se produire *dans* des institutions et *par* l'État, mais sous des formes résiduelles. De son côté, l'antiracisme politique adopte une lecture en termes de système ou d'ordre racial, où le racisme n'est pas réductible à des actes, mais s'inscrit dans les structures même de la société qui doivent être décolonisées.

L'attaque frontale sur les structures renvoie plus directement aux responsabilités du racisme et aux bénéfices directs et indirects des discriminations. C'est sans doute là que l'opposition est la plus forte car elle met en question les alliances possibles entre racisés minoritaires et majoritaires : s'il y a des minorités, il y a une majorité ; si les minorités se caractérisent par leur racialisation comme non-blanc, la majorité est blanche ; s'il y a des désavantages à être non-blanc, il y a des avantages à être blanc. Parmi les nombreuses critiques adressées à ces raisonnements, on retiendra la question de l'essentialisation des blancs comme catégorie indistincte. En associant dans cette catégorie les blancs antiracistes et racistes, les riches et les pauvres, les hommes et les femmes, bref en opérant la réduction habituelle produite par la racialisation, le discours sur la blancheur et le privilège blanc rencontre la critique du racisme inversé [7].

Elle invite à considérer les différentes formes d'avantages retirés par le statut de blanc. Celui-ci est indépendant d'une identité blanche revendiquée, de la même façon que les désavantages attachés au statut de noir ou d'arabe sont indépendants d'une quelconque identité revendiquée. Le statut attaché à la blancheur est construit par la structure hiérarchique racialisée, héritée de l'histoire et

actualisée dans les configurations politiques et sociales contemporaines. En ce sens, il est certain que des prolétaires blancs peuvent bénéficier d'un avantage sur des prolétaires des minorités ethno-raciales. Les résultats des enquêtes de testing dans l'accès à l'emploi ou au logement montrent sans ambiguïté que des candidat.e.s avec un nom maghrébin ou africain sub-saharien reçoivent de 2 à 3 fois moins de propositions d'entretiens d'embauche ou de visite de logement que des candidat.e.s au nom « français », qui disposent des mêmes caractéristiques par ailleurs. On peut alors inverser le sens du résultat en montrant que des candidat.e.s qui ne sont pas pénalisés.e.s par un nom racisé ont de 2 à 3 fois plus de chance d'être sélectionnés à caractéristiques égales. Ces avantages peuvent se reproduire dans de nombreuses autres situations, et notamment dans les contrôles d'identité dont on a montré qu'ils étaient réalisés au faciès. Les avantages des uns, les désavantages des autres : il ne s'agit pas de construire une rhétorique de la culpabilisation, mais de prendre conscience des ressorts de la racialisation et de ses manifestations concrètes pour pouvoir engager une transformation du système de discrimination ethno-raciale. On peut et on doit débattre des différents styles de l'antiracisme, mais il importe surtout de saisir la fabrique du racisme et des discriminations et abandonner les accusations de communautarisme et de repli identitaire qui font diversion.

Conclusion

On peut comprendre le développement des références au communautarisme et les inquiétudes témoignées à l'égard de l'ethnicisation et la racialisation de la société française comme les symptômes des difficultés du modèle politique français à rassembler la *diversité* des identités, des conditions et des appartenances dans une matrice commune actualisée [8]. Aussi, prise de court et ne parvenant pas à fournir de grille d'intelligibilité à des évolutions qui la dépasse, la machine à produire de la cohésion inverse ses finalités : au lieu d'incorporer de nouvelles références à sa grammaire, elle délégitime, marginalise et *in fine* exclut des

fractions entières de la population qui ne trouvent pas à se répartir dans les étiquettes sociales instituées. Cet échec qui devrait inciter à revoir le fonctionnement du modèle lui-même est alors renvoyé aux dissidents de la norme majoritaire, condamnés à adopter une position minoritaire le plus souvent à leur corps défendant. Ultime verrouillage du système, ce renvoi à la minorité est assimilé à un séparatisme qui mettrait en péril la communauté des citoyens. Aux revendications à l'accès et à l'exercice plein et entier des droits – c'est-à-dire la fin des discriminations, qu'elles soient sexistes, racistes ou sexuelles – est opposée l'injonction à *devenir semblable* en adoptant les normes dominantes pour *ressembler* et enfin *disparaître*. Mais nous savons que ce travail d'invisibilisation est une course sans fin car la norme se dérobe lorsque les outsiders s'en rapprochent, les signes de distinction se recomposent pour retracer la frontière et maintenir les privilèges de la domination.

Les analyses consacrées à l'ethnicisation et la racialisation peinent à sortir du tropisme de la dénonciation, confondant dans un même mouvement le constat de la saillance de l'ethnicité ou de la race et sa dénonciation [9]. En d'autres termes, la prégnance et la circulation des catégories ethniques et raciales, leur utilisation quotidienne pour percevoir, décrire et rendre compte des situations sociales les plus banales seraient produites, plus ou moins intentionnellement, par une série d'acteurs en capacité d'imposer leur regard sur la société : médias, politiques, scientifiques jouant le rôle « d'experts » pour l'essentiel [10]. Cette vision des choses a une part de vérité, mais elle tient finalement pour négligeables les transformations intervenues depuis les années 1950 aussi bien dans le régime des migrations que dans la composition ethno-raciale de la population française. L'idée que la racialisation est produite de manière exogène par des acteurs contrôlant les représentations échoue à saisir comment cette racialisation est le résultat de la réactivation de structures de domination forgées dans l'oppression coloniale. Cette domination est inscrite au plus profond des structures institutionnelles de la société française et elle est réinvestie dans les chaînes de sélections, décisions,

orientations ou interactions où sont impliquées des personnes racisées. On ne peut identifier et prendre la mesure de la masse considérable de désavantages et discriminations, dans tous les domaines de la vie sociale, que subissent les personnes racisées sans mobiliser les concepts liés à la race.

Bibliographie

Balibar E. (2007) « Le retour de la race », *Mouvements*, n°50, p.162-171

Boetsch G. et Blanchard P. (2016) « Le retour de la race dans les discours politiques et scientifiques », in Pascal Blanchard et al., *Vers la guerre des identités ?*, Paris : La Découverte, p.47-58

Bonnafous S., Herzberg B. et Israel J.-J. (dir) (1992) « Sans distinction de ... race », *Mots*, n°33.

Bessone M. (2013) *Sans distinction de race ? Une analyse critique du concept de race et de ses effets pratiques*, Paris, Vrin.

Fassin D. et Fassin E. (dir.) *De la question sociale à la question raciale ? Représenter la société française*, Paris, La Découverte

Guillaumin C. (1972) *L'idéologie raciste*, Paris, Mouton.

Poiret, C. (2011), « Les processus d'ethnisation et de raci(al)isation dans la France contemporaine : Africains, Ultramarins et "Noirs" », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 27, n° 1, p. 107-127.

Reynaud-Paligot, C. *Races, racisme et antiracisme dans les années 1930*, Paris, PUF, 2007

Schaub J-F (2015) *Pour une histoire politique de la race*, Paris, Editions du Seuil

Simon P. (2010) "'Race', ethnisation et discriminations : une répétition de l'histoire ou une singularité post-coloniale ?", in Bancel et al. (dir) *Ruptures postcoloniales. Les nouveaux visages de la société française*, Paris, La Découverte, p.357-368

Notes

[1] La question des ateliers non mixtes avait déjà suscité une intense polémique lors de l'organisation du camp d'été décolonial par le collectif Mwasi en août 2016.

[2] [Le Point du 28 novembre 2018](#).

[3] On les trouvera reproduites dans *Le racisme devant la science*, Paris, UNESCO/Gallimard, 1973. Sur les débats entre déclarations, voir Gayon J. (2002) « Faut-il proscrire l'expression « races humaines » ? UNESCO, 1950-1951 », in *L'aventure humaine*, n°12, « La société et ses races », Paris, PUF et Maurel C. (2007) « 'La question des races' : Le programme de l'Unesco », *Gradhiva*, 5, 114-131.

[4] Devenu l'article 1^{er} à la suite des révisions successives.

[5] Ses dernières manifestations concernent les micro-agressions sur les campus universitaires, notamment dans les déguisements adoptés pour les fêtes d'Halloween, mais plus généralement dans les interactions entre étudiants et avec les enseignants et l'administration. [Voir](#).

[6] Voir par exemple le texte de [Jean-Loup Amselle sur le retour de l'afrocentrisme](#) dans la revue en ligne AOC du 12 septembre 2019.

[7] Incarnée dans sa forme la plus aigüe par la thématique du « racisme anti-blanc » dont le dernier avatar a concerné des [propos de Lilian Thuram](#) au sujet du sentiment de supériorité raciale des supporters blancs de football se livrant à des cris racistes dans les stades.

[8] Mohammed M. et Talpin J. (2018) *Communautarisme ?*, Paris, La Vie des Idées, PUF.

[9] Voir une illustration avec J-L. Amselle (2011) « La société française piégée par la guerre des identités », *Le Monde*, 15 septembre 2011. Pour une discussion critique : Bertheleu H. « Sens et usages de « l'ethnicisation » », *Revue européenne des migrations internationales*, 23 - 2, 2007, p.7-28.

[10] C'est l'argument principal développé par G.Noiriel dans le chapitre VIII « L'ethnicisation du discours sur l'immigration » : *Immigration, antisémitisme et racisme en France (XIX^e-XX^e siècle). Discours publics, humiliations privées*, Paris, Fayard., 2007.

Racisme ou discrimination intersectionnelle ? Le tri et l'exclusion de migrantes et migrants

mardi 1er octobre 2019, par [Claude Calame](#)

Une fois encore, évoquons quelques chiffres. En 2015, pour plus d'un million de migrantes et migrants arrivés dans l'UE, 3771 avaient perdu la vie dans leurs tentatives de traverser la Méditerranée, de Gibraltar aux îles orientales de la Mer Égée, en passant par la traversée particulièrement mortifère entre la Libye et les côtes de la Sicile. En 2018, le nombre des arrivées est tombé à moins de 142 000, mais le nombre des morts et disparus s'élève encore à 2277, dans une proportion qui est plus de vingt fois plus élevée qu'en 2015 ; c'est aujourd'hui un migrant sur dix-huit, homme, femme ou enfant, qui trouve la mort en Méditerranée en tentant de rejoindre l'Europe. Le nombre des morts et disparus s'élève à plus de 40 000 depuis le début des années 2000 : un véritable crime contre l'humanité, désormais dénoncé par les avocats Juan Branco et Omer Shatz auprès de la Cour pénale internationale [1].

1. Fermeture des frontières méridionales de l'UE aux migrant-es

On connaît les raisons de cette chute drastique des arrivées pour une augmentation tout aussi considérable de la proportion des morts et disparus : extension des eaux territoriales contrôlées par la Libye, accord de collaboration de l'UE avec les garde-côtes qui refoulent systématiquement les embarcations de fortune affrêtées par les passeurs, contrôles policiers et militaires accrus par l'agence Frontex devenue [Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes](#), répression des ONG opérant les sauvetages telle SOS-Méditerranée, fermeture des ports aux rares bateaux de sauvetage encore actifs en Méditerranée centrale.

Il faut aussi compter avec l'extension de l'externalisation des frontières de l'UE : depuis l'accord monstrueux entre l'UE et la Turquie (18 mars 2016) qui s'est engagée à retenir sur son territoire trois millions de réfugiés pour le prix de deux fois trois milliards d'euros (pas entièrement payés) et pour le silence de la part des pays de l'UE sur son régime répressif, jusqu'au soutien à la chasse et aux expulsions par le Maroc des migrants en transit depuis l'Afrique subsaharienne, en passant par le Niger, où désormais l'UE apporte à la police locale son appui dans l'introduction de contrôles

biométriques systématiques aux frontières du pays, avec la complicité de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ou par les centaines de renvois de migrantes et migrants en Libye où elles et ils sont condamnés à différentes formes de racket, au travail forcé quand ce n'est pas à la réduction en esclavage, à des violences physiques et à des viols, à l'enfermement dans des camps de rétention que l'aviation libyenne n'hésite plus désormais à bombardier [2].

2. L'origine des exilées et exilés rejetés

Mais qu'advient-il de celles et ceux qui ne sont pas tout simplement rejetés ? Prenons tout d'abord en considération les chiffres des arrivées de « migrants et réfugiés » en Europe par la Méditerranée selon les statistiques officielles tenues par l'OIM et par le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR) ; en remarquant que si, à cet égard, la Grèce reste pour l'UE un pays d'accueil contraint, l'Espagne a désormais pris le relais de l'Italie. Sous l'impulsion du gouvernement fascisant animé par le Ministre de l'Intérieur Matteo Salvini, ce pays autrefois accueillant (rappelons l'opération « Mare Nostrum » en 2013/14) a fermé ses ports et interdit ses frontières maritimes aux personnes contraintes à l'exil, quelle que soit leur origine. Politique de rejet

raciste ?

Si l'on en croit les statistiques fournies par l'UNHCR, entre janvier et septembre 2018, par exemple, le plus gros contingent de migrants et de réfugiés ayant passé en Europe après avoir traversé la Méditerranée dans les conditions risquées que l'on connaît, est formé de Guinéens (10 400), suivent les Syriens (8 600), les Marocains (8 450), les ressortissants du Mali (8 000), puis les Irakiens (6 000) et les Afghans (5 600). Parmi elles et eux, 66 % d'hommes, 14 % de femmes et 20 % d'enfants et adolescents. Pour la première moitié de 2019, une proportion importante d'Afghans (15,2 %), suivis par les Marocains (11 %) et les Syriens (10,3 %), puis les Guinéens (7,3 %) et les Maliens (6,6 %) [3]. De la Syrie au Cameroun en passant aussi par la Palestine, le Yémen et le Soudan, les obstacles opposés par l'UE aux migrantes et migrants par la fermeture des frontières ne s'adressent donc pas uniquement aux noirs africains. Confrontés aux frontières de l'UE, migrants et réfugiés sont l'objet d'opérations de tri, toutes nations, tous peuples, tous pays d'origine confondus.

3. Aux frontières de l'UE, tri et rejet

Il s'avère en effet que le sort réservé à celles et ceux qui parviennent tout de même à franchir les frontières méridionales de l'Union européenne est à peine plus enviable que le destin de celles et ceux qui en sont d'emblée rejetés quand ils n'ont pas perdu la vie dans leur voyage d'exil. En particulier en Grèce, migrantes et migrants sont confrontés à l'administration européenne des « hotspots », institués par l'UE dès l'été 2015, au plus fort des tentatives des réfugiées et réfugiés syriens de trouver un asile dans un pays d'Europe. Ces « centres d'accueil » sont installés sur les îles de la Mer Égée telle Lesbos, ou en Italie méridionale, par exemple à Lampedusa ; ils sont chargés d'enregistrer les migrantes et migrants à leur arrivée aux frontières de l'UE par le relevé de leurs empreintes digitales dans une procédure d'emblée sélective de « pré-identification » : de prime abord, on décide si les exilées et exilés relèvent du droit d'asile ou s'ils dépendent d'un autre type de migration [4]. Ces

camps ne sont rien d'autre que des centres de tri, installés dans des campements surpeuplés, dans des conditions de promiscuité et de précarité matérielle, sanitaire et psychique les plus extrêmes.

D'un côté donc les « réfugiés », c'est-à-dire les personnes qui, dûment enregistrées, sont autorisées à formuler une demande d'asile. Ce sont celles et ceux qui peuvent prétendre au statut individuel de réfugié tel qu'il est défini dans la Convention de Genève du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés ; ce statut concerne toute personne qui « craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner ». Quant aux autres, elles et ils tombent dans la catégorie du « migrant », c'est-à-dire de celui qui est soupçonné de gagner l'UE pour des raisons autres que la persécution : il passe, au masculin, sous la dénomination stigmatisante du « réfugié économique » ; tombant sous le couperet du partage entre vrai et faux réfugié, il est passible d'une expulsion immédiate. Premier tri, première discrimination, pour hommes, femmes et enfants [5].

4. En France, nouvelles sélections, nouveaux renvois

Et les opérations de tri se répètent à la frontière du pays de l'UE dans lequel réfugiés et migrants comptent trouver une protection, si précaire soit-elle. Pour se limiter à la France, on rappellera qu'à la suite des attentats terroristes de novembre 2015, le pays a rétabli les contrôles à ses frontières. Il déroge ainsi au principe de la libre circulation des personnes couvrant tout l'espace Schengen. Ces contrôles non systématiques ont rapidement touché migrantes et migrants, en particulier à Vintimille, puis dans Vallée de la Roya, enfin sur les cols alpins au-dessus de Briançon : migrantes et migrants y sont traqués pour

être rejetés vers le premier « pays d'accueil », c'est-à-dire le pays où ils ont été enregistrés à leur arrivée dans l'UE, en général l'Italie ou la Grèce. La Cimade n'a pas manqué d'enregistrer la hausse en 2017 des « non-admissions », c'est-à-dire des rejets aux frontières de la France : [85 408 personnes contre 15 849 en 2015](#). Et c'est sans compter avec le « délit de solidarité » dont sont accusés celles et ceux qui tentent de soutenir migrantes et migrants dans des franchissements pour le moins aléatoires et risqués ; les condamnations sont prononcées au nom de l'« aide à l'entrée et au séjour irréguliers des étrangers ».

Quant à celles et ceux qui se regroupent dans le Calais ou qui campent dans les rues de Paris dans des conditions d'hygiène et de précarité indignes en attendant de pouvoir poursuivre leur voyage d'exil vers l'Angleterre, l'Allemagne ou un pays scandinave, ils sont régulièrement dispersés et répartis, à nouveau toutes origines confondues, dans des centres d'accueil et d'orientation (CAO) ou des centres d'accueil et d'examen de la situation (CAES).

Ces centres ne sont rien d'autre que de nouveaux centres de tri. Exilées et exilés y sont invités à déposer auprès de l'Ofpra (l'Office français de protection des réfugiés et des apatrides) une demande d'asile qui a fort peu de chance d'être honorée. Celles et ceux qui ne sont pas en mesure de devenir des demandeurs d'asile sont accusés de se trouver en « séjour irrégulier » sur le territoire français. Ils sont souvent arrêtés et envoyés en CRA, des centres de rétention administrative où la nouvelle loi asile immigration a prolongé la possibilité d'enfermement de 45 à 90 jours ; et ils sont frappés d'une OQTF, soit d'une « obligation de quitter le territoire français ».

À nouveau toutes origines confondues, aux « migrants économiques » s'ajoutent non seulement les personnes écartées ou déboutées de la procédure d'asile, mais aussi les « dublinés », passibles de renvoi dans le pays où ils ont été enregistrés et contraints à déposer une première demande d'asile. En filigrane, l'intitulé même de la nouvelle loi asile-immigration dit la volonté de sélection affichée par le gouvernement d'Emmanuel Macron [\[6\]](#) : qui dit

application effective du droit d'asile, dit « maîtrise » de l'immigration et par conséquent mesures de rejet pour celles et ceux qui ne peuvent être institués en sujets juridiques.

5. Dénégation des droits individuels et sociaux, négation de l'humanité

Ainsi les migrantes et migrants tentant de trouver un refuge dans un pays de l'UE sont soumis à une triple sélection : par l'enregistrement aux frontières de l'UE, puis par la demande d'asile, enfin par l'aléatoire accord du statut individuel de réfugié ; et cela indépendamment de leur pays d'origine, indépendamment de leur nationalité, indépendamment de la détention de papiers d'identité reconnus ou non. La catégorie du migrant se définit donc par la négative, par l'illégalité du séjour sur un territoire défini en l'occurrence comme français ; dans une définition qui fait coïncider la désignation géographique (l'espace délimité par les frontières de la France) avec une entité politique et nationale, habitée par les résidents. En contraste, par les différentes opérations de sélection et de tri que l'on a signalées [\[7\]](#), le migrant est condamné à l'invisibilité, au rejet, à l'exclusion, à la disparition, quels que soient son origine, sa langue, sa culture, sa religion, son statut social.

L'absence de statut, la négation de toute identité soumet migrantes et migrants durant leur séjour éphémère dans un pays de l'UE tel la France à des conditions de vie précaires, à des violences policières et à des pressions psychiques qui ne peuvent que détruire son humanité ; les mesures d'éloignement correspondant à une expulsion policière parfois violente reviennent à les condamner à un retour aux conditions de précarité matérielle et de répression autoritaire auxquelles ils ont tenté d'échapper. Et c'est sans parler des migrantes et migrants d'emblée refoulés dans leurs tentatives de franchir la Méditerranée centrale vers une Libye où les attendent à nouveau confinement dans des camps d'enfermement aux conditions de promiscuité et d'hygiène indécentes, violences physiques et psychiques, rackets et possible réduction en

esclavage, sinon bombardements...

De part et d'autre, ce sont les droits individuels et les droits sociaux qui sont déniés. Rappelons une fois encore que les droits de la personne inscrits dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH) de 1948 pour des « êtres humains libres et égaux en dignité et en droits » (art. 1) sont assortis de droits collectifs ; ils assurent « un niveau de vie suffisant » dans les domaines de l'alimentation, de l'habillement, du logement, des soins médicaux (avec les services sociaux correspondants) ainsi que dans le domaine essentiel de la formation (art. 25).

Rappelons aussi que l'article 13 de la DUDH précise que « toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État » et que « toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays ». Et, au-delà des droits fondamentaux inscrits dans la DUDH, c'est de part et d'autre la qualité de l'être humain dans sa dignité morale, dans sa liberté d'action et dans son existence physique et psychique qui est annulée. De part et d'autre, il y a déni d'humanité.

6. Question de race ?

Face à une telle situation de dénégation et d'exclusion, est-il légitime de parler de racisme ? le critère de l'exclusion est-il d'ordre racial ?

À l'écart de la conception biologique et généalogique des races humaines développée par Arthur de Gobineau dans son *Essai sur l'inégalité des races humaines* (4 vol., Paris 1853-1855), sans penser aux « races linguistiques » puis aux nations comme principes spirituels prônées par Ernest Renan, rappelons rapidement qu'il revient en particulier à Étienne Balibar d'avoir fait l'hypothèse que l'État national a tendance à « ethniciser » la population concernée ; l'État-nation tend à l'enfermer dans une « ethnicité fictive », avec un effet d'essentialisation qui l'institue en « une communauté naturelle, possédant par elle-même une identité d'origine, de culture, d'intérêts, qui transcende les individus et les conditions sociales ». Combinée avec la sublimation de la nation idéale, cette naturalisation de l'appartenance se fonderait sur deux piliers : la

langue et la race. La nation idéale se reconnaîtrait dans une langue commune, une langue partagée qui devient langue maternelle et langue nationale, mais elle est aussi fondée sur la fiction d'une identité commune : une identité de race, par une ethnicisation des différences sociales et par le dessin généalogique d'une filiation et par conséquent d'un apparentement. Conclusion : « La production de l'ethnicité, c'est aussi la racisation de la langue et la verbalisation de la race » [8]. Si l'on en reconnaît le bien-fondé, on pourrait ajouter au processus d'ethnicisation ainsi défini une dimension géographique qui attache langue et apparentement généalogique à un espace délimité par les frontières d'un État-nation.

Ces considérations sont à prendre comme une mise en garde contre l'ethnocentrisme. En effet, qui dit affirmation ethnicisée d'une identité commune (et nationale) propre, dit en général rejet de l'autre, ou plutôt rejet des autres. Propre à chaque culture dans la distinction différentielle entre « nous » et les autres, l'approche des plus éloignés dans la perspective du soi nous conduit de la race au racisme, de la délimitation et de la configuration d'une catégorie à une attitude de rejet et d'exclusion de celles et ceux qu'on englobe dans cette catégorie. La question de l'identité (culturelle) propre ou plutôt de la représentation partagée que l'on s'en fait en contraste avec celle que l'on attribue aux autres revient à s'interroger sur les critères de cette perspective autocentrée sur autrui ; elle revient à se demander quelles sont les représentations stéréotypées dans lesquelles on tente d'enfermer d'autres que soi [9].

Or, pour en revenir aux personnes que l'UE rejette, en contraste avec le statut individuel de réfugié tel qu'il est défini dans la convention de Genève de 1951, la catégorie globale du migrant délimitée aux fins du tri dans les *hotspots* ne répond à aucun critère défini, si ce n'est celui de l'entrée illégale (dans un pays de l'UE) : ni origine, ni nationalité, ni religion, ni culture, ni non plus statut social. Quant à la race, si elle est bien mentionnée comme motif de répression justifiant le statut de réfugié, si elle figure dans l'article 2 de la DUDH comme possible motif discriminant (avec notamment le sexe, la langue, la

religion et l'opinion politique), elle vient d'être biffée du premier article de la Constitution française. Au nom des valeurs fondamentales de la République, la France désormais « assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction de sexe, d'origine ou de religion » et non plus « sans distinction d'origine, de race ou de religion ».

Quoi qu'il en soit, avec ou sans race, le migrant échappe à toute définition par le sexe, l'origine ou la religion. Ce qui est en jeu dans le statut qu'on lui refuse, dans le déni d'identité auquel il est confronté, c'est qu'il a été contraint à l'exil. Les motivations ne sont pas uniquement celles qui sont inscrites dans la définition conventionnelle du réfugié : non seulement les persécutions pour des raisons de religion ou d'opinions politiques, mais aussi les situations de guerre (souvent civile), la politique répressive de régimes autoritaires, la destruction de l'agriculture vivrière par l'accaparement des terres, le creusement des inégalités sociales accompagné du chômage et de la criminalité, les différentes pollutions provoquées par une industrialisation et une urbanisation sauvages, et désormais le basculement climatique. Dans cette mesure, il convient sans doute d'abandonner la notion même de migrant : elle est devenue discriminatoire, en particulier par son usage dans les centres de tri installés par l'UE à ses frontières méridionales [10]. Qui dit migrant sous-entend migrant économique et par conséquent faux réfugié. Comme on l'a proposé ailleurs, on lui préférera la dénomination d'exilé, voire de fugitif, sinon plus radicalement celle d'*illegal alien* [11] ; l'appellation de déplacé étant réservée aux victimes d'un déplacement interne à un pays donné et celle de déraciné impliquant un attachement au sol très ethnocentré.

7. Mondialisation économique et financière : causes des migrations contraintes

Dès lors, peut-on parler de racisme à l'égard des exilées et exilés cherchant un refuge dans un pays de l'UE ? Peut-on encore qualifier comme racistes aussi bien les attitudes de rejet à leur égard de la part de la

population résidente que les innombrables mesures de répression policière dont elles et ils sont les victimes jusqu'à l'expulsion pure et simple de la part de l'État (-nation), et par conséquent la dénégation de leur existence ? Ou le rejet est-il à référer à une simple peur de l'étranger, par une xénophobie qui serait endémique ?

Il s'avère en effet que les grands pays de l'Union européenne sont doublement responsables des différentes situations de répression et de précarité qui poussent à l'exil celles et ceux, adultes et mineurs, auxquels on oppose barrières physiques, procédures de tri discriminatoires, répression policière et indifférence pour ne pas dire animosité de la part des populations résidentes. D'une part, par leur alliance militaire avec les États-Unis au Proche et au Moyen-Orient la plupart des pays de l'UE, à l'exception de la France, ont été complices aussi bien de la guerre d'Irak que de l'occupation de l'Afghanistan ; ces complicités s'accompagnent d'un soutien inconditionnel à Israël contre les Palestiniens, d'une entente partielle et tacite avec l'Arabie saoudite contre l'Iran et le Yémen, et du silence face aux exactions du régime syrien commises avec le soutien des Russes.

D'autre part l'EU, obéissant aux principes du néolibéralisme le plus orthodoxe, est l'un des piliers de la politique d'ordre néocolonial représentée par une mondialisation économique et désormais financière souvent dénoncée dans une perspective altermondialiste. Axée sur une croissance purement économique, elle est fondée sur un extractivisme et un productivisme destructeurs des communautés humaines et de leur environnement ; au mépris des droits humains et sociaux les plus fondamentaux, la domination néocoloniale du monde au bénéfice des grandes banques et des multinationales vise à asservir au profit capitaliste des plus riches les milieux de vie, réduits à l'état de « ressources naturelles », et les capacités humaines, devenues « ressources humaines », des populations les plus défavorisées [12].

Le résultat en est le creusement profond des inégalités aussi bien entre les pays du Nord et ceux du Sud que dans les pays d'émigration eux-mêmes,

avec pour conséquence la précarité des conditions de vie les plus élémentaires, la montée du chômage, la pauvreté devenant misère et les différentes pollutions provoquées par un système économique fondé sur une production et une consommation asservies au seul profit financier [13]. Or l'effacement des pouvoirs publics et des services sociaux face à l'application de principes néolibéraux du marché concurrentiel et de la croissance purement économique fait que le creusement des inégalités touche également les pays les plus riches, dont ceux de l'UE. La perte des repères collectifs et citoyens induite par les privatisations de grande envergure et la promotion des valeurs de la concurrence et de la compétitivité entre des individus encouragés à l'enrichissement personnel et au seul soin de leur *self*, a pour conséquence une profonde indifférence à l'autre.

Davantage encore, un nationalisme répressif, en contradiction complète avec le principe néolibéral de la libre circulation des marchandises et des personnes, favorise les réactions « identitaires » en particulier parmi les résidents qu'une politique soumise aux exigences du développement d'un capitalisme libéré de toute régulation et de l'ubérisation des rapports de travail ont contribué à précariser. Pour détourner l'attention que l'on devrait porter aux responsabilités économiques et politiques du national-libéralisme, on parvient à dresser les résidentes et résidents précarisés contre celles et ceux qui, par un exil contraint, ont tout perdu ; ce sont celles et ceux que l'on maintient dans la

dénégation de tout statut assurant l'identité de la personne physique et psychique avec les soutiens collectifs qui en assurent le développement et le maintien – jusqu'à les condamner à mort dans leurs traversées risquées de la Méditerranée ou dans les retours contraints dans les camps de Libye.

Face à ce rejet de personnes qui ont perdu tout statut et dont on dénie jusqu'à l'identité en tant qu'être humain, le concept de racisme est-il encore pertinent ? Dans la mesure où le refus est global, il inclut à la fois les critères du pays d'origine, de la langue parlée, de la culture de provenance, de la religion pratiquée (même si la prédominance des musulmans colore souvent le rejet d'une nuance islamophobe), également les critères de l'âge et du sexe. Serait-ce à dire qu'on est désormais confronté à une forme de racisme intersectionnel, à un racisme qui serait fondé sur une pluralité de critères ? [14] À vrai dire, il semble plus opportun de parler de discrimination radicale, voire de discrimination intersectionnelle si l'on prend en compte la pluralité des composantes rejetées par les mesures de blocage, de sélection et d'expulsion qui frappent exilées et exilés. Et la condamnation est sans doute d'autant plus globale et définitive que les causes des migrations contraintes sont à chercher, pour partie en tout cas, dans les conséquences destructrices d'un système de domination mondialisé, d'ordre néocolonial, sur les tissus économiques, sociaux et culturels locaux avec leurs environnements respectifs.

17.8.19

Notes

[1] [Chiffres](#) ; voir : [Pour la dénonciation devant la CPI](#).

[2] Quant aux barrières physiques et policières érigées contre les migrants depuis Ceuta et Melilla en face de Gibraltar jusqu'au fleuve Evros au Nord de la Grèce à la frontière européenne avec la Turquie, on pourra se référer en particulier à *l'Atlas des migrants en Europe. Approches critiques des politiques migratoires*, publié par Migreurop, Paris, Armand Colin, 2017, p. 105-123.

[3] [Voir et aussi](#)

[4] Quant à la politique de tri, de fermeture et de rejet dans laquelle s'inscrivent en particulier les *hotspots*, voir en particulier les contributions d'Alain Morice, « Ce que la crise de 2015 nous révèle sur les politiques migratoires européennes », et de Louise Tassin, « L'approche *hotspots*, une solution en trompe-l'œil. Compte-rendu d'enquêtes à Lesbos et Lampedusa », in Annalisa Lendaro, Claire Rodier, Youri Lou Vertongen (dir.), *La crise de l'accueil. Frontières, droits, résistances*, Paris, La Découverte, 2019, p. 33-64 et p. 161-185 respectivement.

[5] Pour ce partage, voir les précisions données par Claire Rodier, *Migrants et réfugiés. Réponse aux indécis, aux inquiets et aux réticents*, Paris, la Découverte, 2016, p. 13-19 et p. 43-46, ainsi que la réflexion offerte par Annalisa Lendaro, « Le réfugié, le migrant économique, le passeur. Ce que catégoriser veut dire ou le poids des mots », in Annalisa Lendaro, Claire Rodier, Youri Lou Vertongen (dir.), *La crise de l'accueil. Frontières, droits, résistances*, Paris, La Découverte, 2019, p. 99-118, qui ajoute la figure du passeur.

[6] Loi n° 2018-778 du 10 septembre 2018 « pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie »

[7] Etienne Balibar, « [Sur la situation des migrants dans le capitalisme absolu](#) », *Les Possibles* 19, 2019, va jusqu'à parler d' « élimination »..

[8] Etienne Balibar, « La forme nation : histoire et idéologie », in Etienne Balibar & Immanuel Wallerstein, *Race, nation, classe. Les identités ambiguës*, Paris, La Découverte, 1988, p. 147-174 (p. 161 et p. 172 pour les citations).

[9] Voir à ce propos l'article de Mondher Kilani, « Stéréotype (culturel, racial, sexiste) », in René Gallissot, Mondher Kilani, Annamaria Rivera, *L'imbroglie ethnique. En quatorze mots clés*, Lausanne, Payot, 2000, p. 249-266, avec la mise en garde d'un Pierre-André Taguieff, *La force du préjugé. Essai sur le racisme et ses doubles*, Paris (La Découverte), 1987, autant à l'égard du différentialisme culturel que de l'universalisme absolu.

[10] À ce propos on pourra se référer à l'étude de Karen Akoka, « Réfugiés ou migrants ? Les enjeux politiques d'une distinction juridique », *Nouvelle revue de psychosociologie* 25, 2018, p. 15-30.

[11] Selon la proposition formulée par Michel Agier dans son essai intitulé *L'étranger qui vient. Repenser l'hospitalité*, Paris, Seuil, 2018, p. 113-133 : « l'étranger illégal » comme fiction fondée sur « une altérité raciale », dans la « radicalité de l'étranger absolu ».

[12] Voir à ce propos, en dernier lieu, Attac, *Cette Europe malade du néolibéralisme. L'urgence de désobéir*, Paris, Les Liens qui Libèrent, 2019.

[13] Sur les causes des migrations contraintes, voir la contribution de Claude Calame et Alain Fabart, « [Causes et effets des migrations contemporaines : propositions altermondialistes](#) », *Les Possibles* (Attac) 19, 2019

(avec Alain Fabart).

[14] Dans sa bonne contribution intitulée « Le racisme aujourd’hui et ses différentes formes », in Martine Boudet (dir.), *Urgence antiraciste. Pour une démocratie inclusive*, Paris, Éditions du Croquant, 2017, p. 165-170, Augustin Grosdoy parle à propos des discriminations frappant les migrants d’une « hiérarchisation des racismes » ; voir aussi « Migrations. “Crise de l’accueil“, entre hypocrisie et irresponsabilité », *Ibid.*, p. 61-73.

L'intersectionnalité : quelques questions

mardi 1er octobre 2019, par [Samy Johsua](#)

« Bien qu'il soit pratiquement sûr que l'évolution a créé la morale pour des raisons internes au groupe, sans grand souci de l'humanité en général, cette situation n'est pas nécessairement incontournable ».

Frans de Waal, *Le bonobo, Dieu et nous*.

Une anecdote personnelle pour commencer. Mes voisins (elle, franco-algérienne, lui franco-français, tous les deux adhérents de la CGT) nous invitent à la fête de mariage de son fils à elle (réussite brillante dans la préfectorale, la mariée est franco-française). Fête prévue sur le mode des traditions algériennes. Grande surprise, mon épouse et moi-même sommes les seuls « natifs » invités dans le voisinage. À la question « pourquoi ? », la réponse est : « on ne voulait pas de réflexions ». Sous-entendu, désobligeantes. Et plus précisément, racistes.

Un pan de ciel tombe sur la tête. Cela signifie que cette famille (plus « intégrée », c'est difficile) traduit une longue et épuisante expérience du regard de l'entourage au point de laisser soigneusement ce dernier à l'écart. Bien au-delà des votants RN patentés. Et cela sans que je m'en doute un seul instant. De là il découle au moins deux conclusions. L'une concerne la puissance du rejet raciste. Ou du moins supposé tel. Après tout, peut-être tout ceci est-il exagéré ? Mais alors vient l'autre conclusion, indispensable. C'est le regard de celui qui subit l'oppression qui compte en définitive, et qui ne peut être pleinement vécu que si on la subit, même si on peut la « comprendre » de l'extérieur.

L'intersectionnalité (concept avancé par Kimberlé Crenshaw à la fin des années 1980) aborde et généralise ces conclusions. Initialement il s'agissait d'introduire la modulation du féminisme par « la race » (le « black feminism »). L'oppression ne peut guère se dire au singulier. Elle a plusieurs facettes qui s'entrecroisent, se modulent réciproquement, évoluent au cours du temps. Comme c'est classique en sciences humaines, on a toujours tendance à minimiser la portée d'un concept nouveau (sur le mode de la prose de Monsieur Jourdain), alors que nommer la chose la fait comme surgir de la réalité et conduit à un travail profond du concept. C'est donc bien un apport important. On savait déjà que l'opprimé pouvait être oppresseur (selon les mots

d'Engels par exemple, « *Dans la famille, l'homme est le bourgeois ; la femme joue le rôle du prolétariat* »). Mais ici la question prend une ampleur nouvelle, sans limite *a priori* en fait. C'est ainsi que des oppressions nouvelles (nouvelles aux yeux du tout venant, oppresseur conscient ou de fait) viennent à l'agenda social. Avant de discuter du concept, il faut donc en saluer la pertinence. Surtout quand des mises en cause, touchant presque à de la censure, se produisent à son sujet dans le domaine académique.

Mais s'il permet de poser avec plus d'ampleur des questions qu'il traite, le concept en lui-même ne donne pas toujours une réponse claire à une série de préoccupations. Jusqu'où vont les domaines en jeu dans l'intersection ? Existe-t-il une combinaison stable des oppressions croisées ? Dans quelle mesure celle-ci, si elle existe, peut-elle ouvrir la voie à la recherche d'une émancipation générale ? Ou même seulement pour la combinaison repérée, voire pour chacune des oppressions constitutives ? Constatation doit être faite que seule une partie des auteurs-trices qui travaillent ce champ trouvent même une quelconque légitimité à ce questionnement. Et que pour la partie qui le fait, les réponses semblent encore à construire.

1. Vers l'individu

Si on pousse le modèle à la limite, il est facile de saisir que la dynamique de prise en compte d'un nombre potentiellement infini d'oppressions finit par ne plus faire subsister qu'une fabrication idiosyncratique de chaque individu. C'est un point à garder en tête, mais que je ne développe pas ici, l'ayant fait en partie déjà dans cette même publication [1]. J'y soutiens l'idée que la question : « qui est *vraiment* cette personne ? » n'appelle pas une réponse claire et définitive, tant le jeu est mouvant entre toutes les déterminations sociales qui l'ont constituée au cours de son histoire propre, et que, de plus, il convient de saisir dans quel contexte ces déterminations sont conduites à s'exprimer. Il en découle une position fondamentalement anti essentialiste. Mais alors le risque est grand que tout combat collectif concernant une des oppressions ou même un groupe d'entre elles soit retoqué en son principe. Crenshaw elle-même soulignait la crainte de voir un tel anti essentialisme de principe annuler la possibilité d'expression de revendications portées par des groupes donnés sur la base d'une « identité » revendiquée (femme ou noire par exemple, ou l'intersection des deux). Cela peut aller jusqu'au concept « d'essentialisme stratégique » porté par Gayatri Spivak pour affirmer un combat collectif face aux positions hégémoniques dominantes. Lesquelles miseraient sur l'invisibilisation des groupes concernés et sur leur émiettement. Ainsi, on passe par exemple d'une ségrégation légalement basée sur la couleur de la peau, à son abolition. Posant que tous les humains sont égaux, ce qui est un progrès incontestable. Mais dans un monde où analyses et politiques sont « color blind » (aveugles à la couleur) on peut passer à la délégitimation de la lutte contre le racisme. Qui persiste pourtant, incrusté dans les institutions et les pratiques (voir dans cette même publication, Johsua [2])

Mais, si on peut comprendre la préoccupation, s'ouvrent alors deux grandes questions pour qui postule à réfléchir à une émancipation généralisée. Comment une telle essentialisation de communautés, fût-elle choisie et non juste supposée, fait-elle sa place aux individus ? Se rappeler ici la

phrase de Marx dans le *Manifeste*, se proposant de penser une société où le « *libre développement de chacun est la condition du libre développement de tous* ». Et une autre question que je vais traiter plus longuement ici. Si on choisit cette « essentialisation stratégique », est-il prévu qu'on en sorte à un moment donné ? Où ceci signifie t-il que seuls l'incommunicabilité et le combat sont envisageables entre groupes ainsi essentialisés ? Question qui nous amène tout droit à celle du partage possible de communes valeurs universelles.

2. De la morale universelle

La génération précédente qui s'est occupée de combinaison des oppressions a multiplié les références explicites sur ce thème. C'est bien d'un combat pour refonder l'universalité qu'il s'agissait à leurs yeux, jamais pour en réfuter la nécessité.

Aimé Césaire par exemple. « *Nous n'avons jamais conçu notre singularité [la négritude] comme l'opposé et l'antithèse de l'universalité. Il nous paraissait très important, en tout cas pour moi, de poursuivre la recherche de l'identité. Et, en même temps, de refuser un nationalisme étroit. Notre souci a toujours été un souci humaniste et nous l'avons voulu enraciné. Nous enraciner et en même temps communiquer... Pour être universel, nous disait-on en Occident, il fallait commencer par nier que l'on est nègre. Au contraire, je me disais : « plus on est nègre, plus on sera universel. » C'était un renversement. Ce n'était pas le : ou bien, ou bien. C'était un effort de réconciliation. Une identité, mais une identité réconciliée avec l'universel. Chez moi, il n'y a jamais d'emprisonnement dans une identité.*

L'identité est enracinement. Mais c'est aussi passage. Passage universel [3] ».

Et encore Fanon, dans « *Peaux noires masques blancs* », « *Nous estimons qu'un individu doit tendre à assumer l'universalisme inhérent à la condition humaine* »

Ou encore Luther King, « *Nous devons apprendre à vivre ensemble comme des frères, sinon nous allons*

mourir tous ensemble comme des idiots ».

Il n'est pas très difficile de saisir que l'appel aux « valeurs universelles » est toujours chargé d'ambiguïté. Comment les rapports multiples de domination pourraient-ils miraculeusement s'effacer lors de cette définition ? Il suffit de se souvenir que la proclamation des Droits de l'homme et du citoyen lors de la Grande Révolution se combinait (presque) sans aucune difficulté avec l'exclusion de ces mêmes droits pour les femmes (et les esclaves). Donc de la citoyenneté et au fond, de l'humain lui-même au moins en partie. Mais il n'en découle nullement que soit invalidé le combat pour l'universalisation de droits et de valeurs partagés, redéfinis encore et encore par l'apport de toutes les résistances. C'est ce que nous rappelait Daniel Bensaïd : « *L'universalisme abstrait – ou « l'impérialisme de l'universel » – imputé à la République a servi de masque commode à l'oppression, de classe, de genre, de race. Il revêt aujourd'hui la forme insidieuse d'un cosmopolitisme marchand détournant à son profit les aspirations généreuses à un monde « sans frontières ». Mais la critique de cet universalisme, si légitime et nécessaire soit-elle, ne doit pas signifier un renoncement à ce qui transforme l'universalité biologique de l'espèce humaine en universalité (sans uniformité) sociale et politique effectives.*

La déclaration universelle des droits, si elle n'instaure pas une égalité et une solidarité réelles, met néanmoins en branle ce qu'Abdellali Hajjat appelle des « universalisables » sur lesquels ont pu s'appuyer les luttes des opprimés pour l'égalité des droits, d'Olympe de Gouges à Alexandra Kollontaï, de Toussaint Louverture à Malcolm X. Il existe des différences historiques d'us et de coutumes, mais on ne saurait renoncer en leur nom à des valeurs devenues communes au fil de combats acharnés, et les réduire à de simples différences de goûts et de couleurs. Quelles que soient les latitudes, l'esclavage est un crime, que nulle coutume culturelle ne saurait justifier ; de même, la lutte contre l'oppression des femmes n'est pas négociable au nom des traditions religieuses. [4] ». Et de rappeler la très belle image utilisée par Édouard Glissant, celle d'une nouvelle alliance entre « la pensée continentale qui dévoile en diasporas les splendeurs de l'Un » et « la pensée

archipélique où se concentre l'infinie variation de la diversité » [5].

Si cet horizon d'universalisation est rejeté, alors il ne reste plus que la fascination de l'émiettement, caractéristique des postmodernes. Il ne s'agit pas là seulement d'un débat théorique, mais au contraire d'une question dont, comme le rappelait Bensaïd, les implications politiques sont immédiates. Prenons par exemple celle qui concerne les antiracistes, qui selon certains, devraient être divisés entre « moraux » et « politiques ». Aux premiers l'aveuglement devant la puissance d'effets de système, aux seconds le refus de s'en laisser compter devant les seuls combats « moraux » (regroupant sous ce vocable tout ce qui relève de la bataille pour inlassablement convaincre idéologiquement que « nous sommes tous égaux », et qu'il faut « vivre ensemble »). La tentation est alors forte, non d'ajouter la dimension systémique et structurelle du racisme à ce combat « moral » pour parvenir à un antiracisme qui aille à la racine, mais de faire de cet antiracisme « moral » l'ennemi réel, celui qui donne bonne conscience et empêche de s'en prendre aux structures.

Inévitablement, cela suppose alors que le combat « moral » est considéré comme déjà gagné une fois pour toutes. Et que s'en préoccuper ne sert que de prétexte à fuir les combats nécessaires. Mais gagné il ne l'est pas, loin de là !

Le primatologue De Waal nous le rappelle brutalement avec la citation posée en exergue. Étendre au-delà d'un cercle identitaire donné les solidarités « morales » n'est pas une donnée de nature, mais de combat. Lequel peut se perdre ou régresser à toute vitesse. Comme le rappelait Simone De Beauvoir, « *N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. Ces droits ne sont jamais acquis. Vous devrez rester vigilantes votre vie durant* ». Si on le prend dans un sens gramscien, une société où le « bon sens » est celui qui proclame l'inégalité en principe n'est pas la même que celle où « le bon sens » est orienté vers cette égalité. Et donc, les combats possibles sont différents aussi, tant les rapports de force y sont opposés. Certes, le principe imposé, encore faut-il

qu'il soit traduit dans la réalité. Mais ce combat, difficile quoi qu'il en soit, le serait incomparablement plus si « le bon sens » n'était pas bien orienté. On reste saisi de l'aveuglement de tant de secteurs qui ne voient pas (ou peu, ou plus) combien la pente est donnée de par le monde, pour que le « bon sens » se retourne, avec les Trump et les Modi, de Orban et Salvini en Bolsonaro et Le Pen.

C'est donc une question ouverte. L'intersectionnalité peut-elle se contenter d'elle-même ou doit-elle aussi garder ouverte la porte vers une redéfinition constante de l'universalisable ?

3. Hiérarchie ?

Que le marxisme de Marx considère que la lutte des classes soit « déterminante en dernière instance » ne fait pas de doute. Mais déjà cette « détermination » joue chez lui à travers de multiples médiations spécifiques qui n'ont aucun caractère de conséquences mécaniques et tout d'une épaisseur historique. De plus la lutte des classes dont il est question ne se réduit jamais au seul plan « économique ». Et non seulement il y a nombre de marxismes qui se sont détachés de la rigidité mécaniste, mais encore faut-il savoir de quoi on parle exactement. Dans une formule qui eut son heure de gloire (mais que les critiques pressés du marxisme ne discutent même pas), Althusser, dans *Pour Marx*, dit clairement que « *l'heure solitaire de la dernière instance ne sonne jamais* ». Et, quand il s'agit de parler révolution, voilà ce qu'en disait Lénine (*Lettres de loin*) : « *Si la révolution a triomphé si vite et – en apparence, pour qui se contente d'un coup d'œil superficiel – d'une manière si radicale, c'est uniquement parce que, en raison d'une situation historique d'une extrême originalité, des courants absolument différents, des intérêts de classe absolument hétérogènes, des tendances politiques et sociales absolument opposées se sont fondus avec une « cohésion » remarquable* ».

Certes, il faut impérativement garder en tête ce que nous dit la féministe Nancy Frazer contre : « *la tendance à simplifier considérablement et à figer les identités collectives. Ce « problème » renvoie au*

faisceau de pratiques et d'institutions qui encouragent le séparatisme, l'intolérance et le chauvinisme, le maintien de structures patriarcales et l'autoritarisme. Il faut de ce fait repenser l'idée-même d'émancipation. Elle ne saurait être simplement désaliénation des rapports sociaux capitalistes [6] »..

Déjà, si on prend l'individu comme mesure – suivant en cela... Marx lui-même affirmant que « *l'histoire sociale des hommes n'est jamais que l'histoire de leur développement individuel* » - ce qu'une perspective vraiment émancipatrice doit inévitablement faire, alors la seule « hiérarchie » qui vaille est celle que la personne se construit au cours de sa vie, hiérarchie changeante par ailleurs. Qui mieux que la personne peut mesurer la souffrance ressentie et sa nature, comme la résistance correspondante ? De plus (c'est ce qu'on lit dans la citation de Lénine ci-dessus), le contexte d'expression des oppressions et des résistances est décisif pour pousser l'une d'entre elle sur le devant, sans que jamais (c'est ce que nous dit la perspective de l'intersectionnalité) les autres ne disparaissent. Décider, comme certains nous y invitent, y compris à gauche, d'une hiérarchie prédéfinie, par-dessus les individus eux-mêmes et valable hors de tout contexte, c'est à coup sûr plaquer une idéologie sur la réalité.

Mais Lénine nous dit aussi (comme nous l'enseigne également l'expérience historique et de manière indubitable) que, dans certains contextes, les déterminations « se fondent » malgré une incontestable hétérogénéité. Ce point fait frémir nombre de critiques, qui y voient le retour de « la totalité » hégélienne honnie. Pourtant, l'intersectionnalité n'a de véritable sens que si elle pose comme défi, théorique et pratique, non pas la seule addition des oppressions, leur juxtaposition, mais leur combinaison. Et donc la formation d'une « totalité », contradictoire, transitoire et en contexte, mais totalité quoi qu'on en ait. Sinon, à la fascination de l'émiettement postmoderne s'ajoute l'interdit majeur quant à la recherche d'une unification stratégique pour trouver, éventuellement, la voie d'une émancipation collective. Car, dit-on, réfléchir ainsi serait le début du totalitarisme !

Pourtant, que la mise en cause de ces rapports

sociaux capitalistes (en lien avec une perspective écosocialiste, point majeur que je ne traite pas ici) ne soit pas suffisante, comme nous le dit Frazer, ne veut pas dire qu'elle ne soit pas nécessaire.

Désormais, ce débat a quitté la sphère académique et purement théorique. La victoire de Trump aux USA est aussi un séisme pour celles et ceux qui ont cru pouvoir échapper à la recherche de ladite combinaison, avec la lutte des classes occupant une place majeure. Judith Butler, une de celles parmi les plus connues qui a toute sa vie interrogé justement ces questions d'oppressions croisées, a ainsi déclaré : « *pourquoi personne n'a pu prévoir le résultat...comment nous en sommes arrivés à restreindre notre champ de vision d'une manière telle que nous n'avons pas vu venir ce qui finalement est arrivé. Maintenant il nous faut envisager sérieusement la création d'un parti socialiste aux États-Unis... Black Lives Matter a mis en évidence l'ampleur de la souffrance sociale contemporaine. Nous devons maintenant essayer de comprendre comment ces mêmes dysfonctionnements poussent – et ils l'ont fait – dans le sens de politiques réactionnaires qui vont jusqu'à entrer en contradiction avec les principes constitutionnels les plus importants. Nous devons donc changer notre comportement et en finir avec notre propre isolement dans la gauche, pour que nous ne soyons plus pris par surprise à l'avenir. Nous autres, les minorités sexuelles, de genres et de races, nous serons parmi les plus vulnérables à l'action de ce pouvoir de police renforcé. Il faudra nous organiser et lutter de toutes nos forces [7]* ». Angela Davis nous le disait dès 1975, et les choses n'ont pas changé : « [Pour détruire les racines du racisme il faut renverser tout le système capitaliste](#) »

Nul besoin pour la suivre de sacrifier à une hypothétique « dernière instance ». Juste chercher à comprendre comment les oppressions s'interpénètrent. Et se constituent aussi en partie par cette interaction. Et comment le capitalisme (sans doute le seul mode social de production connu à avoir

de tels effets), lui, agit sur toutes les autres déterminations sans exception. Mais, (c'est le sens de la référence socialiste chez Butler) sans sa destruction, il sera difficile de trouver une porte de sortie vers cette émancipation, même profondément repensée. Sauf qu'il ne faudrait pas que « la hiérarchie » revienne par la porte à cette occasion. S'il est un passage obligé, l'anticapitalisme ne solutionne pas toutes les questions. Il permet (peut-être) de faciliter leur abord. Surtout la combinaison des luttes n'est pas une question pour un avenir lointain. On peut, il me semble, généraliser à ce propos les réflexions anciennes qui ont marqué le mouvement socialiste et communiste à propos de la question nationale. La prendre à bras le corps a fini, pour une partie conséquente de ce mouvement, par être une condition du combat général. C'est une conclusion dont on peut aisément se persuader si on prend l'exemple de l'antiracisme. Aucune émancipation générale ne peut même se concevoir avec un prolétariat et un peuple divisés par le racisme. Et si la lutte commune unit, le combat permanent contre ce qui divise est à la fois une condition d'amélioration de la situation faite à la partie qui subit le racisme et un élément facilitateur (parfois décisif) de la lutte commune elle-même. On peut conduire le même raisonnement pour [la lutte contre l'oppression de genre](#). Certes, ne pas faire preuve ici de naïveté, c'est le grand apport aussi du concept d'intersectionnalité. Tout ceci n'est pas juste affaire de bonne volonté, mais aussi de combats, portés par les premiers/premières concerné-es-, y compris contre des alliés pourtant incontestables pour d'autres objectifs. Il reste qu'on a sans doute perdu la mémoire que ceci peut néanmoins « fusionner » dans des situations données et que c'est aussi ce qu'il nous faut penser sans relâche. Mais peut-être que la nouvelle gauche nord-américaine, en plein retour critique du postmodernisme, en plein essor et en plein bouleversement théorique et politique, fera lever un espoir inédit que ce soit possible.

Notes

[1] S. Johsua, « [Concurrences et convergence des luttes émancipatrice : des thèses pour aborder cette question stratégique](#) »

[2] S. Johsua, « [De la lutte contre les discriminations](#) », *Les Possibles*, n° 19, Hiver 2019.

[3] A. Césaire, Mai 1997, *Potomitan*, *Courrier de l'UNESCO*.

[4] D. Bensaïd, « [Travaux, blessures et abus de mémoire](#) », Éditions lignes, 2006,

[5] É. Glissant, *La Cohée du Lamentin*, Paris, Gallimard, 2005

[6] Citée par Estelle Ferrarese, « Nancy Fraser ou la théorie du prendre part », *La vie des idées*, 20 janvier 2015.

[7] [Judith Butler](#).

Féminisme et antiracisme : une histoire souvent méconnue

mardi 1er octobre 2019, par [Suzy Rojzman](#)

Entretien réalisé par Stéphanie Treillet : Peux-tu revenir sur des aspects historiques de l'articulation du mouvement féministe contemporain avec les luttes antiracistes en France ? Il faut prendre en compte le contexte général de la société face au racisme au moment de l'émergence du féminisme contemporain.

À la fin de la guerre d'Algérie, il y a eu une grande occultation de ce problème, et une occasion sans doute été manquée de construire un grand mouvement antiraciste dans le sillage des luttes anticoloniales ou tout du moins de renforcer substantiellement le mouvement antiraciste existant tel que le MRAP. Parce que, quoique minoritaire dans la société française, le soutien au Front de Libération nationale algérien avait été bien réel : manifestation de rappelés du contingent, réseau Janson de « porteurs de valises », mobilisation des jeunes, du christianisme social, d'étudiants antifascistes. Et de l'anticolonialisme à l'antiracisme, il n'y avait qu'un pas à franchir, mais il ne l'a pas été. C'est un premier élément.

Ensuite, durant toute la décennie 1960, la centralité des luttes était autour du mouvement ouvrier et du soutien aux luttes ouvrières nombreuses (grève des mineurs par exemple) qui ont précédé mai 68. En 1967 et début 1968, il y eut des grèves et des luttes très radicales où de jeunes ouvriers s'affrontaient aux CRS. Il y eut une lutte très dure des ouvriers du bâtiment en Guadeloupe, après une agression raciste, où il y eut des morts. Puis vinrent mai et juin 68 avec 9 millions de travailleuses et travailleurs en grève durant trois semaines.

Donc, contrairement aux États Unis où il y avait la lutte des Noirs pour les droits civiques, c'était la lutte de classes qui était centrale en France.

Cependant, de nombreuses luttes de travailleurs immigrés ont jalonné les années 1970 : mort de 5 Maliens asphyxiés par un système de chauffage vétuste provoquant des grèves de loyers dans des foyers de Seine-St-Denis à partir de 1970-1971, qui deviennent massives en 1974-75, résistance aux

premières mesures d'expulsion en 1972-73, avec un mouvement national pour l'obtention de la carte de travail, souvent sous la forme de grèves de la faim. Le mot d'ordre est « Travailleurs français, immigrés, même patron, même combat ». Après une série de meurtres racistes et une grève très suivie des travailleurs arabes contre le racisme, les syndicats appellent à une journée d'action contre le racisme le 5 septembre 1973.

Pour autant la question du racisme en tant que tel n'apparaissait pas à l'époque comme centrale dans les luttes, en tous cas pas comme aux États-Unis.

Il a fallu attendre la Marche pour l'égalité en 1983, en réaction à des meurtres touchant des jeunes issus de l'immigration dans les banlieues, pour que la société française se mobilise vraiment contre le racisme. Après, c'est la récupération par SOS Racisme, mais c'est une autre histoire.

Le mouvement féministe contemporain qui émerge en France à la date symbolique du 26 août 1970, avec le dépôt à l'Arc de Triomphe de la gerbe « à la femme inconnue du soldat », hérite de cette situation. De ce point de vue, le mouvement féministe ne se situe pas en marge de la société et de l'ensemble des mouvements sociaux. Cependant, il faut souligner, car c'est une réalité occultée, que dès les années 1970, il y a des groupes de femmes dans l'immigration, composés en premier lieu d'exilées politiques : latines, femmes d'Afrique noire, du Maroc, d'Algérie. C'étaient souvent des militantes politiques, qui se sont élevées dans un premier temps contre la répression des dictatures dans leurs pays d'origine, mais se sont ensuite enracinées en France. Au cours de la décennie 1980, avec notamment la féminisation de l'immigration et le

droit de créer enfin des associations loi 1901, il y a la fondation de nombreuses associations, dont les Nanas Beurs, qui concerne la vie des jeunes filles d'origine immigrée en France.

En tous cas, dès que la mobilisation antiraciste a pris plus de place dans la société française, le mouvement féministe en a été pleinement partie prenante.

Le 8 mars 1984, à la Maison des femmes de Paris, est créé le Collectif féministe de lutte contre le racisme, qui s'est efforcé de faire le lien avec toutes les mobilisations de femmes immigrées, qui existaient déjà depuis plusieurs années. Quand SOS racisme s'est lancé lors d'un grand concert le 15 juin 1985 place de la Concorde, de nombreux groupes féministes étaient là, distribuant un tract liant racisme et sexisme. Le Parti socialiste était alors au gouvernement et personne n'avait conscience de son opération de récupération. À la Rencontre des Lieux d'expression et d'initiatives de femmes les 7 et 8 septembre 1985, il y avait une commission racisme et sexisme.

Que penses-tu de l'exemple des États-Unis et de la pertinence de sa transposition, fréquente dans les discussions, à la situation de la France ?

Les transpositions qui sont souvent faites des caractéristiques du *black feminism* à la France sont inappropriées, car il s'agit de contextes totalement différents. Aux États-Unis, le mouvement ouvrier a été littéralement écrasé par le maccarthysme dans les années 1950. De nombreux militants du mouvement ouvrier réprimés se sont « reconvertis », à juste titre évidemment, dans la lutte pour les droits civiques. Aux États-Unis, la question de la « race » a été centrale. On ne pouvait même plus parler de lutte de classes.

En France, je viens d'essayer de montrer que la situation était totalement différente. Et surtout, en plus il n'y avait pas aux États-Unis l'importance que le Parti communiste a eu en France jusqu'aux années 1970, avec jusqu'à 30 % des voix aux élections.

Que penser de la notion de « féminisme blanc », souvent mise en avant par les courants de pensée qui

font cette transposition ?

C'est effectivement lié à cette transposition, et en particulier au fait d'assimiler de façon abusive « blanc » et « bourgeois », comme s'il n'y avait pas de prolétaires « blancs », ou des « blancs » victimes de racisme, par exemple de l'antisémitisme. La notion de « blanchité » suggère que le fait d'être blanche ou blanc place du côté des oppresseurs, quelle que soit sa place, en bonne marxiste, dans le processus de production. L'*a priori*, c'est une homogénéité de la catégorie « blanc », c'est un peu court

Tout le monde ne parle plus que d'intersectionnalité, dans un contexte où l'histoire en France du féminisme lutte de classes tend à être oubliée et ce n'est évidemment pas un hasard. Au colloque commémorant les cinquante ans de mai 68, nous avons rappelé qu'il a existé des groupes femmes d'entreprise, souvent très importants : au Crédit Lyonnais, à la BNP, au Ministère des finances, à Renault Billancourt, aux Chèques Postaux... Cela montre la volonté qu'on avait d'articuler les luttes sociales et les luttes de femmes, même si ce n'était pas toujours théorisé. Il y a eu cependant les recherches de la sociologue Danièle Kergoat, qui a toujours accordé une place centrale au travail, a écrit un livre intitulé *Les ouvrières* » et a utilisé la notion de « rapports sociaux de sexe » pour rendre compte de l'articulation des différents rapports de domination, bien avant que le terme « intersectionnalité » soit avancé par Kimberlè Crenshaw.

Justement, si ce type d'analyse existait, pourquoi avancer aujourd'hui ce terme d'intersectionnalité ? Qu'apporte-t-il de nouveau à ton avis ?

Ce concept a un succès fou parce qu'il y a de la méconnaissance. Parce que le fait de croire qu'il y a un « ennemi principal » comme l'ont affirmé les féministes radicales dans les années 1970, ne favorise pas la compréhension des différents rapports sociaux de domination, leur imbrication.

C'est un terme importé des États-Unis, dans la foulée du *black feminism* et il apparaît lié à l'ignorance de ce qu'a été le féminisme lutte de classes. Si nous avons été plus visibles, si le concept de consubstantialité

avancé par Danièle Kergoat avait été plus utilisé, l'état du débat serait peut-être différent. Mais c'est vrai que l'on n'a pas eu le temps d'écrire notre histoire.

Maintenant que devient ce concept ? Il y a tout une gamme de compréhension de l'intersectionnalité. Il est vrai que la dimension « raciale » comme je l'ai dit a été longtemps un peu absente des luttes sociales, pas uniquement féministes, mais on ne le reproche qu'aux féministes ! Avec l'émergence des études postcoloniales, il y a une tentative d'articulation entre des luttes féministes et des luttes antiracistes, mais d'une façon qui laisse de côté souvent les luttes sociales proprement dites. Ce qui ne va évidemment pas.

Personnellement, je n'ai pas de problème avec l'auto-organisation des militantes féministes victimes d'oppressions racistes, les afro-féministes par exemple, à condition de bien admettre que ce n'est pas nous (« les vieilles féministes blanches ») qui sommes leurs oppresseuses. Bien sûr que quand on est blanche ou encore mieux blanc, on trouve plus facilement un appartement, du boulot, etc. Mais, moi je suis juive et ma famille a été exterminée pendant la guerre. Je voudrais vraiment que l'on puisse mener ensemble la lutte antiraciste et antifasciste.

Peut-on dire qu'il y a maintenant des féminismes ?

Je pense qu'il y a des droits que toutes les femmes devraient avoir partout : le droit de vivre sans violence, le droit à une autonomie financière permettant de décider de sa vie, le droit de décider ou non d'avoir des enfants et d'avoir accès à la contraception et à l'avortement... Si on me dit que c'est une conception occidentale des droits, je ne suis pas d'accord.

On retrouve dans les expressions du féminisme les rapports de force géopolitiques au niveau mondial. Dire qu'un des éléments du féminisme est le droit de porter le voile ou pas, ou refuser cette affirmation, ne signifie pas selon moi qu'il y aurait plusieurs féminismes, cela ne constitue pas un marqueur en ce sens. Il faut combattre le racisme antimusulman, et il existe de nombreuses femmes musulmanes qui

refusent de porter le voile !

La mondialisation contemporaine, les mouvements altermondialistes révèlent-ils une unicité des luttes féministes à travers le monde ?

Unicité, je ne sais pas. On assiste à une résurgence très massive des luttes féministes dans certains pays comme l'Argentine, l'Espagne, des mouvements féministes extrêmement puissants qui ont réussi à mettre certaines divergences (les mêmes que partout) de côté pour un objectif commun et sur des bases de lutte de classes. Ce qui se passe aujourd'hui est extrêmement intéressant. En Espagne, il y a eu une attaque frontale du pouvoir sur la question de l'IVG, qui a suscité une très forte réaction. Dans les deux pays, la question féministe est une donnée importante de la situation politique, du rapport de forces, ce qui n'est pas le cas en France où les mouvements sociaux nous ignorent la plupart du temps !

En Algérie, les mouvements féministes, qui luttent notamment contre le Code de la famille, sont partie prenante du mouvement actuel, même s'il n'est pas toujours facile pour elles d'apparaître comme telles.

Pourquoi cette articulation apparaît-elle plus difficile et conflictuelle aujourd'hui ? Peut-on parler d'une rupture de génération ?

Sur le dernier point, certainement car je crois qu'il y a aujourd'hui une méconnaissance de l'histoire du mouvement féministe, dont nous parlions au début. Un des problèmes est qu'une grande partie de cette histoire n'a pas été écrite, même s'il existe des textes qu'on peut trouver sur internet si on veut vraiment chercher. Mais on voit émerger de très jeunes féministes qui veulent passer par dessus ces divergences. Y arrivera-t-on, je ne peux le dire à l'heure actuelle.

Il y a aussi une exacerbation des rapports de force au niveau mondial, encore plus avec Trump qui met plein d'huile sur le feu, qui renforce les incompréhensions et les difficultés à pouvoir vraiment discuter de ces sujets. Ce que je voudrais vraiment aujourd'hui, c'est pouvoir participer à de vraies luttes antiracistes.

Pour revenir sur la question des débats autour du voile, depuis 2004, notre parole, celle du Collectif national pour les droits des femmes (CNDF), n'a souvent pas été comprise parce que l'on s'exprimait dans la complexité. Le fait de nous exprimer contre le voile a conduit certaines et certains à nous traiter de racistes ! Des militantes de pays musulmans tenant le même type de discours se sont vu accuser de trahison.

Or, nous avons tenu une position médiane : des militantes pensaient que la lutte la plus importante était contre l'intégrisme, principalement islamique, d'autres considéraient comme prioritaire la défense des femmes et des jeunes filles voilées. Le CNDF étant une structure unitaire large, rassemblant des associations, des syndicats et des partis, nous n'avons pas pris position sur la loi de 2004 afin de maintenir notre unité. Toutes les structures étaient divisées. Mais nous avons affirmé que nous considérons le voile comme un instrument d'oppression, ce qui est une position politique, de principe, mais ne voulait pas dire jeter l'opprobre sur les femmes voilées. Et nous avons affirmé la nécessité de combattre TOUS les intégrismes

religieux. De ce point de vue la Coordination des associations pour le droit à l'avortement et la contraception (CADAC) était bien placée, étant en première ligne pour combattre l'intégrisme catholique dans la défense du droit à l'IVG ! Et enfin, nous avons mis au premier plan la lutte contre la politique économique et sociale du gouvernement.

Cette position a eu du mal à se faire entendre parce qu'elle était complexe. Nous avons à l'époque fait paraître deux tribunes dans *Libération* (27 janvier 2004 et 8 mars 2005) : « [Contre le racisme et pour les Femmes](#) ». et « [Femmes la lutte est complexe](#) ».

On en est encore là....

Peut-on dire qu'il y a un étau à desserrer, entre des positions qui relativisent les droits des femmes et des positions qui, instrumentalisant l'égalité, occultent le racisme et les inégalités sociales ?

Tout a fait, aujourd'hui comme en 2004. Nous voulons mener des luttes féministes et antiracistes, dans l'optique d'un nouvel universalisme comme nous l'affirmions en conclusion du colloque de l'année dernière.

L'antisémitisme est de retour

mardi 1er octobre 2019, par [Robert Hirsch](#)

« Le 9 janvier 2015, rue des Rosiers, dans le quartier juif de Paris, quelques heures après qu'un terroriste eut tué quatre Juifs dans une supérette casher, un vieux monsieur interrogé par le Journal *Le Monde*, répond que « rien n'a changé... c'est toujours la même chose » [1]. Le malheur juif, un temps interrompu par le récit et la mémoire du génocide, aurait-il repris son cours millénaire ? » C'est ainsi que débute l'ouvrage que j'ai consacré aux relations entre la gauche radicale et les Juifs depuis 1968 [2]. Ce que je formulais de manière interrogative, j'y répondais positivement dans le cours de l'ouvrage. Il reste à démontrer le pourquoi de cette prise de position que, militant de la gauche radicale depuis 68, j'assume parfaitement. Or, la dénonciation de la haine antijuive, qui allait de soi dans les années 1968 à 2000, est devenue soudain un problème pour la gauche, surtout celle qui n'accepte pas le libéralisme. Il convient donc d'apprécier les raisons de cette évolution après avoir démontré l'ampleur du retour de l'antisémitisme et avant de conclure sur ses caractéristiques.

De 1968 à la fin du siècle : à gauche toute contre

Pour toute une génération, nous étions « tous des Juifs allemands », à une époque où on ne se préoccupait pas de dire « tous et toutes ». Les réminiscences antisémites nous faisaient horreur, le poids de la guerre était encore prégnant. Nombre de militants et militantes de la gauche radicale venaient de ce milieu de Juifs ashkénazes traumatisés par la guerre et la déportation. Et les réflexions antisémites étaient le fait de nos pires adversaires, Occident, puis Ordre nouveau, les héritiers des nazis et des collabos. L'extrême gauche dénonçait les moindres références antisémites dans leurs discours. Plusieurs meetings de ces groupes donnèrent lieu à des affrontements, tel celui du 21 juin 1973, qui amena la dissolution d'Ordre nouveau et de la Ligue communiste.

Puis, à partir de 1983, l'antisémitisme fut porté par le Front national de Jean-Marie Le Pen. On se souvient de la qualification de « détail » à propos des chambres à gaz proférée par le chef du FN en 1987. À l'époque, la gauche radicale combattait Le Pen, mettant en place le mouvement Ras le Front dans les années 1990.

Deux événements antisémites marquèrent la société française dans cette période, l'attentat contre la

synagogue de la rue Copernic à Paris en octobre 1980 et la profanation de tombes juives du cimetière de Carpentras en mai 1990. Le premier de ces deux événements fut alors attribué, de façon presque unanime, à l'extrême droite. On sut quelques années après qu'il s'agissait d'une action d'extrémistes palestiniens. Pour Carpentras, ce furent bien des individus d'extrême droite, non liés au FN, qui furent jugés pour ces faits. Dans les deux cas, l'extrême gauche participa aux manifestations de protestation. La société française, émue par ces actes antisémites, se mobilisa massivement. Ces événements eurent lieu dans une période où la mémoire du génocide juif s'affirmait, notamment avec la sortie du film *Shoah*, de Claude Lanzmann, en 1985. Dans cette même décennie, la traduction en Français de *La destruction des Juifs d'Europe*, œuvre fondamentale de Raul Hilberg, donnait un contenu scientifique à la mémoire de cet événement. La spécificité du génocide juif, son rôle dans l'histoire de la Seconde Guerre mondiale étaient reconnus. Les programmes scolaires lui donnaient enfin la place nécessaire, ce qui n'avait pas été le cas auparavant. Il est bon à ce propos de se reporter au travail d'Annette Wiewiorka, *Déportation et génocide* (1992), qui montre l'occultation de la spécificité du génocide juif dans les années d'après-guerre.

La dénonciation de l'antisémitisme ne faisait alors

pas problème à gauche. Et lorsqu'une partie de l'ultra-gauche dévia vers le négationnisme et l'alliance avec Faurisson, elle fut condamnée sans hésitation. Son adversaire le plus pugnace, Pierre Vidal-Naquet, était d'ailleurs un compagnon de route de la gauche de la gauche depuis la lutte contre la Guerre d'Algérie. Mais cet épisode venait rappeler qu'en France le négationnisme avait une double origine, chez les nostalgiques du nazisme bien sûr, mais aussi à gauche, chez un certain Rassinier, dans les années 1950 et 1960 [3]. Et qu'il avait drainé des individus passés de l'antisémitisme à la haine des Juifs.

Les années 2000 : le retour de la haine anti-juive

L'automne 2000

Le conflit israélo-arabe joue un rôle dans le renouveau antisémite, bien qu'il n'en soit pas forcément la cause déterminante, j'y reviendrai. C'est lors d'une manifestation de soutien aux Palestiniens, le 7 octobre 2000, que des cris de « mort aux Juifs » furent proférés par une partie des manifestants, ce qui divisa la manifestation, le MRAP, le PCF, la LCR défilant à part. Dans la même période, il y eut des incidents contre des lieux juifs, y compris des synagogues. Fin septembre 2000, débuta la Seconde intifada, révolte palestinienne marquant l'échec du processus d'Oslo, initié en 1993. Un terrible épisode, la mort du petit Mohamed dans les bras de son père le 30 septembre lors d'affrontements avec l'armée israélienne, filmé par France 2, alimenta les réactions anti-israéliennes d'une partie de la jeunesse des banlieues. À partir de l'automne 2000, il y eut nombre de faits antisémites et des débats dans les milieux intellectuels sur la réalité et l'ampleur du phénomène. Ceci dans une assez grande indifférence de la société française.

Des faits et des chiffres

Les sceptiques à propos du renouveau antisémite ont beaucoup critiqué les données statistiques. Ils mettaient en avant des résultats d'enquêtes

d'opinion montrant que les Juifs étaient globalement de mieux en mieux acceptés, à la différence d'autres minorités, notamment les musulmans. Dans une des dernières enquêtes, celle d'IPSOS d'octobre 2017, la meilleure perception des Juifs est réelle : 92 % des sondés les considèrent à l'égal des autres Français, alors que la défiance a progressé à l'égard des musulmans, 71 % refusant, par exemple, qu'une mère voilée accompagne son enfant lors d'une sortie scolaire [4]. Mais, si on regarde de plus près cette dernière enquête, le tableau n'est pas rassurant : 64 % pensent que les Juifs disposent de lobbies très puissants, 52 % qu'ils ont beaucoup de pouvoir, 51 % qu'ils sont plus riches que la moyenne, 38 % qu'ils sont trop présents dans les médias. Et 38 % pensent qu'« on parle trop de la mémoire de la Shoah ».

Second critère : le nombre d'actes antisémites. Les statistiques varient selon l'organisme collecteur, Ministère de l'Intérieur, Bureau de vigilance contre l'antisémitisme ou Commission nationale consultative des droits de l'homme. Mais ils vont tous dans le même sens, la hausse du nombre d'actes. Si on prend les chiffres du Ministère (moyenne par période de quatre ans), la tendance est nette :

1992-1996	1997-2001	2002-2006	2006-2011	2012-2016
139 actes	242 actes	648 actes	542 actes	606 actes

Par rapport aux années 1990, période calme, le nombre d'actes contre les Juifs a plus que quadruplé. Et l'on se souvient qu'en février dernier une augmentation de 74 % entre 2017 et 2018 était annoncée. Les pics se situent souvent dans les moments de tension au Moyen-Orient.

Troisième critère à retenir : les départs de France, pour Israël ou d'autres destinations. Avant 2000, les départs étaient d'environ 900 par an, liés à des déterminations religieuses qui poussaient des Juifs à faire leur alya (« montée ») vers Israël. En 2002, il y a 2500 départs, résultat de l'inquiétude née des actes des années 2000-2001. Par la suite, le nombre de départs ne revient pas aux chiffres d'avant 2000. Il va progresser jusqu'à 7800 en 2015 après les événements que l'on connaît, pour revenir à 5000 en 2016. Un dernier chiffre significatif : pour une enquête réalisée en novembre 2013 dans plusieurs

pays européens, il était demandé, entre autres questions, si, dans les cinq années précédentes, les sondés avaient eu l'idée de quitter le pays à cause de l'antisémitisme : 46 % des Juifs de France avaient répondu positivement [5]. Et c'était en 2013, avant l'hypercasher et les meurtres du XI^e arrondissement... Lorsque près de la moitié d'un groupe humain songe à quitter le pays à cause de la haine qui l'entoure, la situation est grave.

La mort des Juifs

Aux actes et injures divers sont venus s'ajouter plusieurs événements où des Juifs ont été tués pour ce qu'ils sont. La liste s'est allongée depuis 2006 et la mort d'Ilan Halimi. Dans les jours qui ont suivi son assassinat, il y eut des doutes sur son caractère antisémite, doutes levés par l'instruction et le procès : Ilan avait été enlevé parce que juif, donc potentiellement riche. Ce premier événement antisémite meurtrier des années 2000 ne suscite que peu de réactions dans l'opinion. Après la manifestation, boudée par la gauche radicale, le *Nouvel Observateur* du 2 mars 2006 peut écrire : « Seuls ou presque, des Juifs défilent contre l'antisémitisme ». Point de vue corroboré par le reste de la presse et tout à fait justifié pour celles et ceux qui participèrent à la manifestation.

Après l'indifférence relative suscitée par ce premier meurtre, il y eut, en mars 2012, les crimes de Merah à Toulouse. Cette fois, le doute n'était plus permis : pour la première fois depuis la guerre, on tuait des enfants parce qu'ils étaient nés juifs. Une certaine émotion se manifesta, mais, le dimanche suivant, seules 4000 personnes manifestèrent à Paris. À part à Toulouse (6000 manifestants), la réaction populaire fut très faible. On vit même des élèves refuser la minute de silence prévue par le Ministère et un tag « Merah nique les Juifs » fut relevé quelques jours plus tard. Dans les mois qui suivirent, une recrudescence des actes antisémites était à noter.

En janvier 2015, les 4 morts juifs de l'hypercasher amenèrent les immenses rassemblements du 11 janvier, mais y aurait-il eu autant de monde s'il n'y avait eu les ignobles assassinats de ceux de Charlie ? Les événements des années précédentes incitent à

répondre par la négative.

En 2017, avec le meurtre de Sarah Halimi et en 2018 avec celui de Mireille Knoll, tous deux commis dans le même XI^e arrondissement, il était clair que l'antisémitisme n'avait pas fini son œuvre meurtrière. Dans le cas de Sarah Halimi, on invoqua la folie de l'auteur ou son manque de discernement au moment des faits pour en relativiser la gravité. La justice en est encore à hésiter à ce propos, preuve d'ailleurs que les Juifs ne sont pas si protégés que certains le disent. Quel que soit l'état de l'assassin de Sarah Halimi, ne serait-ce pas significatif que des accès de folie amènent à s'en prendre à des Juifs ?

Ces divers événements ont montré une assez grande indifférence de la société française, encline à les juger comme un conflit entre deux groupes. Quant à la gauche, surtout la plus radicale, d'habitude prompte à dénoncer les injustices et le racisme, elle a préféré le silence ou le déni. À un point tel qu'on peut se poser la question qui fera le thème du prochain paragraphe.

À gauche : sont-ils toujours des juifs allemands ?

Les réactions à gauche : la gêne

Il n'est pas possible, dans le cadre de cet article, d'analyser les réactions de tous les partis de gauche, des syndicats, des associations antiracistes. Pour ce qui est de la « gauche de gouvernement », le Parti socialiste comme le Parti communiste ont appelé à manifester lors des principaux rassemblements, mais sans mobiliser leurs troupes, nous l'avons signalé à propos du meurtre d'Ilan Halimi. Par ailleurs, alors que la gauche plurielle était au pouvoir lors des premiers actes antisémites de l'automne 2000, les réactions officielles furent tardives et trop faibles, même s'il y eut dénonciation des actions antijuives. Ce n'était pas à la hauteur.

C'est surtout la gauche radicale qui fut sur la sellette, accusée de propager l'antisémitisme par le président du CRIF d'alors, Roger Cukierman. Il est à noter d'ailleurs que le CRIF se droitise de plus en plus, se

faisant le relais en France des gouvernements israéliens, quels que soient leur politique et leurs actes. L'accusation d'antisémitisme à l'égard de la gauche radicale est sans fondement, aucun texte ou déclaration des divers mouvements n'étayant cette accusation. On peut, par contre, s'étonner que la gauche radicale développe parfois un antisionisme peu nuancé, au contraire de sa devancière des années 1960-1970. Les comparaisons entre les actions, certes condamnables, de l'État d'Israël et le nazisme devraient, par exemple, être proscrites comme fausses et dangereuses.

Mais, si on ne peut accuser la gauche radicale de favoriser l'antisémitisme, on peut lui reprocher d'avoir peu agi contre lui et de l'avoir nié ou relativisé. Lors de la manifestation au moment de l'assassinat d'Ilan Halimi, la LCR et le MRAP ont refusé de manifester, considérant qu'agir à ce sujet aiderait à la dénonciation des jeunes immigrés dans leur ensemble. Erreur fatale : la manifestation ne prit pas du tout l'allure d'une démonstration raciste [6]. Pour apprécier les refus d'agir de la gauche radicale, voyons ce que dirent ses intellectuels.

Les intellectuels de la gauche radicale dans le déni

Les intellectuels militants ou proches de la gauche radicale ont souvent pris la plume pour relativiser ou nier les nouveaux aspects de l'antisémitisme. Sans revenir sur tel ou tel ouvrage ou article, voyons quels furent les arguments utilisés.

Ils ont en commun de relativiser le phénomène, quand ils ne le nient pas. La palme revient sans doute au sociologue Edgar Morin, auteur en 2012 de la formule « antisémitisme imaginaire ». Au moment où Merah assassine, où des milliers d'actes antisémites ont déjà eu lieu, ce célèbre intellectuel, renommé pour sa perspicacité sur les phénomènes de société, ne voit rien. Et ses origines juives ne l'aident pas. Peut-être même l'incitent-elles, comme ce fut souvent le cas dans le passé pour des Juifs ou Juives de gauche dans le déni, à minorer le danger antisémite. Morin, et d'autres, rappellent souvent dans leurs écrits le triste épisode de « La fille du RER » (titre d'un film d'André Téchiné), cette affaire

datant de 2004 où une jeune femme, non juive, inventa de toutes pièces un acte antisémite, commis selon elle par des jeunes de banlieue. Ce regrettable fait divers ne prouve rien, ne pèse de rien à côté de tous les faits antisémites réels de ces années.

Autre argument de ces intellectuels dans le déni : la responsabilité du CRIF et de son soutien inconditionnel à Israël, dont nous avons dit l'inanité. Mais, même si cela peut jouer, mettre sans cesse cet argument en avant aboutit à réduire la responsabilité de ceux qui pratiquent les actes antisémites. D'ailleurs, il serait bon de déconnecter la question de l'antisémitisme de celle d'Israël, ce que la gauche radicale ne fait pas.

Troisième pilier de ces théoriciens : ceux qui dénoncent l'antisémitisme seraient des pro-Américains, favorables à la « guerre des civilisations ». D'une part, des gens authentiquement de gauche l'ont dénoncé aussi. D'autre part, comme la gauche se montre hésitante sur la question, cela laisse le champ libre à la droite. Mais, là encore, cette argumentation ne se soucie pas de la réalité des faits antisémites.

Le dernier argument a notamment été développé par Alain Badiou, dont la réflexion politique depuis un demi-siècle n'a pas toujours brillé par sa lucidité. Selon lui et d'autres à gauche, les Juifs ne feraient plus partie des opprimés, remplacés dans ce rôle si enviable pour des intellectuels de gauche par les musulmans. Les Juifs ne sont certes pas discriminés, pas contrôlés sans cesse dans la rue... Tout ce qui marque la vie quotidienne de trop de jeunes issus de l'immigration, notamment musulmane. Mais, s'ils sont victimes de l'antisémitisme, s'ils portent le poids d'une histoire tragique, ne sont-ils pas eux aussi des opprimés ?

Sans rapport avec Alain Badiou, un groupe dénommé les Indigènes de la République a été plus loin encore sur ce thème, théorisant ce qu'il appelle le « philo-sémitisme d'État » : les Juifs seraient protégés par les gouvernants en Occident et, selon Houria Bouteldja, sa porte-parole, serviraient même de « boucliers,... [de] tirailleurs de la politique impérialiste française et de sa politique islamophobe » [7].

Malheureusement, cette théorie du « philosémitisme d'État » séduit parfois dans la gauche radicale, notamment une organisation comme l'UJFP (Union juive française pour la paix), composée de militants ou d'anciens d'extrême gauche. L'UJFP écrit à propos des Juifs : « Ils sont aujourd'hui utilisés comme fers de lance des discriminations à l'encontre d'autres groupes humains, et plus particulièrement des musulmans » [8]. Ceci dans un ouvrage destiné aux jeunes, *Une parole juive contre le racisme*, publié en 2016. C'est une belle manière de lutter contre l'antisémitisme dans la jeunesse ! On retrouve là l'étrange rapport à la lutte contre l'antisémitisme de certains Juifs d'extrême gauche [9].

Quels que soient les arguments utilisés, les divers penseurs de la gauche radicale ont oublié dans leur réflexion un détail : l'inquiétude qui a saisi les Juifs de ce pays depuis les années 2000, leur angoisse devant le retour d'une haine qu'ils avaient cru disparue. Ces penseurs ne s'y réfèrent pas. Un peu comme si, pour comprendre le racisme aux États-Unis, on ne s'intéressait pas à ce que ressentent les Noirs !

Un éternel retour ?

Pour conclure, demandons-nous quels sont les caractéristiques de l'antisémitisme en France aujourd'hui.

La pluralité des antisémites

J'ai évoqué pour les années antérieures à 2000 l'antisémitisme de l'extrême droite : il n'a pas disparu. Même si Marine Le Pen essaye de se distancier des aspects sulfureux de l'extrême droite et de montrer patte blanche, même si les musulmans sont la cible prioritaire du RN-FN, l'antisémitisme y demeure. D'ailleurs, quand la présidente du parti exclut son père, les réactions des divers cadres du parti (déjà adhérents pour la plupart au temps du « détail ») ne portent pas sur le fond de la question des chambres à gaz, mais sur l'opportunité d'en parler (à l'exception de Philippot, qui vient d'une autre histoire). Par ailleurs, les enquêtes d'opinion indiquent que l'électorat le plus sensible aux réflexes

antisémites est celui de l'extrême droite. Donc il y a bien permanence de ce côté-là. La situation en Europe est à cet égard significative, notamment en Hongrie, mais pas seulement.

Dans cette Europe centrale et de l'Est, le vieil antisémitisme chrétien n'est pas mort. Les évolutions manifestées par le concile Vatican 2 sous l'égide de Jean XXIII ne font pas l'unanimité et le vieil « enseignement du mépris » (comme l'appelait l'historien Jules Isaac) sévit encore, assimilant les Juifs aux assassins du Christ.

Un antisémitisme bourgeois, difficile à apprécier, a toujours considéré que les Juifs ne pouvaient pas être du « même monde ». Sans doute en recul, il n'est pas mort non plus et demeure souvent lié au précédent.

Enfin, il faut bien évoquer l'antisémitisme venu des milieux de l'immigration, essentiellement chez les musulmans. Il n'est pas le seul, il fallait le préciser. Mais il est responsable de la plupart des actes antisémites, à l'exception des profanations de cimetières, qui sont plutôt le fait des néo-nazis.

Les nouveaux antisémites

Pour parler de cet antisémitisme, présent dans les milieux arabo-musulmans, il convient de rejeter le terme souvent employé de « nouvel antisémitisme ». En effet, ce sont les vieux poncifs à l'égard des Juifs (le pouvoir, l'argent...) qui sont repris par les jeunes qui leur en veulent aujourd'hui. C'est pourquoi je préfère parler de « nouveaux antisémites ». Avant 2000 en effet, les réflexions antisémites venues de jeunes musulmans étaient rares. C'est à partir de l'automne 2000 que l'on vit s'exprimer, notamment dans les établissements scolaires des banlieues, une haine des Juifs qui ne peut s'expliquer uniquement par la question palestinienne, même si le déclenchement de la Seconde Intifada a joué un rôle, une partie des jeunes des banlieues s'identifiant avec le sort des Palestiniens maltraités et délaissés. Plus fondamentalement, le malaise de cette jeunesse, elle aussi laissée pour compte, vient de sa situation sociale, des obstacles récurrents qu'elle rencontre dans la société française des années 2000. Elle a

l'impression que les Juifs, eux, ont réussi, ou du moins, mieux réussi qu'elle. Et la vieille jalousie, si prégnante dans l'antisémitisme populaire du XIX^e siècle, revient en force.

Comme ces jeunes sont victimes du racisme et comme la question palestinienne est mêlée à ce retour antisémite, la gauche a refusé de voir dans une partie de la jeunesse des banlieues le vecteur nouveau de la haine des Juifs. Pourtant, c'est dans ces établissements qu'il y eut des incidents à l'égard d'élèves juifs, dont les résultats furent en général le départ des élèves insultés et menacés. Pour les sceptiques, il aurait suffi d'interroger les enseignants, d'histoire notamment, pour se rendre compte de l'ampleur du problème.

Enfin, c'est de ce milieu que viennent les crimes de ces dernières années, sans exception. Que tout cela ne soit pas agréable pour des gens de gauche, certes. Mais, comme le disait Spinoza, « ni rire, ni pleurer, chercher à comprendre ».

La gravité du retour de l'antisémitisme

Ce retour de l'antisémitisme est d'une gravité exceptionnelle, intervenant à peine plus d'un demi-siècle après la Shoah. Que, si peu de temps après, soient repris des poncifs qui ont conduit aux chambres à gaz, que l'on tue des enfants parce qu'ils sont nés juifs, c'est d'une gravité exceptionnelle. Que la partie de la gauche la plus sensible à l'injustice ne s'en soit pas rendu compte c'est inquiétant. Que la société française s'y intéresse peu, c'est dramatique.

D'autant que le moment antisémite que nous vivons, s'il a gagné des milieux nouveaux, s'est étendu au-delà de ces milieux. La récente mobilisation des Gilets jaunes, tout à fait légitime dans ses aspirations, n'a pas été indemne à l'égard du poison. S'il n'est pas question de dire que le mouvement fut globalement antisémite, il a charrié, comme aucun ne l'avait fait auparavant, des préjugés divers, islamophobes, homophobes, et surtout antisémites.

Ces derniers se sont manifestés notamment dans l'obstination à accoler au nom du président de la République celui de Rothschild, dans la tradition de l'antisémitisme du XIX^e siècle, ce « socialisme des imbéciles » comme l'appelait Engels (si Macron avait travaillé à la BNP, y aurait-il eu ce type de pancartes ?). Sans parler de la « quenelle » dieudonniste, des injures contre Finkielkraut, du sondage où, pour près de la moitié des sympathisants du mouvement, il y aurait un « complot sioniste mondial » (théorie que leur serinent certains leaders du mouvement sur internet).

La popularité chez les Gilets jaunes d'Etienne Chouard, relayée par François Ruffin, qui s'en est excusé depuis, est un autre signe problématique. Sa récente interview ressemble presque mot pour mot à la justification de Le Pen, disant qu'il n'avait pas pu « voir » de chambre à gaz. Chouard, lui, explique en 2019 que ce n'est pas son domaine et qu'il est donc ignorant sur la question. Il a ensuite reconnu que c'était une erreur. Il n'empêche : c'est la même sympathie à l'égard du négationnisme qui transpire.

Le lien entre ces diverses nouveautés antisémites, c'est Dieudonné et Soral. Le premier, par ses spectacles, ses saillies antisémites, le second par ses vidéos très regardées, ont semé dans la société française l'idée selon laquelle les Juifs sont responsables de nombre de malheurs pour les plus mal lotis. Et laissé entendre que, finalement, ce qui leur était arrivé n'était pas si grave que cela, et peut-être pas immérité.

Même si ces idées sont minoritaires, elles ne sont plus négligeables et, surtout, elles ont repris corps dans des secteurs en difficulté de la société française. C'est un danger mortel pour la gauche. Au temps de l'affaire Dreyfus, elle a d'abord hésité avant de prendre en compte pleinement le combat pour les Juifs. Elle en est sortie grandie. Cette fois, cela fait vingt ans qu'elle hésite, c'est trop. Qu'elle prenne enfin en main la lutte contre l'antisémitisme. Il en est plus que temps.

Notes

[1] *Le Monde*, 11-12 janvier 2015.

[2] *Sont-ils toujours des Juifs allemands ? La gauche radicale et les Juifs depuis 68*, Nancy, éditions de l'Arbre bleu, 2017, 312 p.

[3] Voir à ce sujet le remarquable ouvrage de Nadine Fresco, *Fabrication d'un antisémite*, paru en 1999, qui analyse le parcours de Rassinier.

[4] Cette question a provoqué de nombreux débats, y compris à gauche. Finalement, une circulaire de Najat Vallaut-Belkacem, alors Ministre de l'Éducation nationale, autorisa heureusement cet accompagnement. Les personnes hostiles comprenaient bien sûr des racistes, mais aussi des laïques exagérant le domaine de la laïcité, les sorties étant différentes du temps scolaire. La question a encore resurgi récemment, suscitant de nouvelles polémiques.

[5] *Le Monde*, 3 novembre 2017.

[6] L'autre argument avancé était la volonté de l'extrême droite de participer. Or, les organisateurs avaient refusé cette présence. Seul De Villiers vint manifester, avant d'être chassé par de jeunes Juifs de gauche.

[7] Conférence du 3 mars 2015 de Houria Bouteldja. Site du PIR, 11 mars 2015.

[8] UNION JUIVE FRANÇAISE POUR LA PAIX, *Une parole juive contre le racisme*, p. 60.

[9] Il faudrait des pages pour analyser ce phénomène de déni, bien montré par Jean Birnbaum dans un ouvrage publié en 2005, *Leur jeunesse et la nôtre. L'espérance révolutionnaire au fil des générations*.

Asiatiques de France : la « race » invisible ?

mardi 1er octobre 2019, par [Ariane Pérez](#)

Après quelques mois de répit, la communauté asiatique de la région parisienne est à nouveau à cran. Depuis le mois de janvier, les agressions contre des femmes chinoises ou vietnamiennes ont repris dans la banlieue sud de Paris, à Vitry ou Ivry [1]. Le mode opératoire est chaque fois le même : le long de la ligne de bus 183 qui part de la porte de Choisy, des jeunes, à pied ou sur un deux-roues, repèrent leur proie – toujours une femme asiatique – et arrachent brutalement le sac de la victime, n’hésitant pas à frapper si la malheureuse résiste. Le gain est souvent dérisoire, au mieux, quelques dizaines d’euros, un portable, quelques bijoux de pacotille. Ces femmes ne sont pas riches ce qui rend ces agressions encore plus insupportables car elles apparaissent comme de la violence gratuite.

Dix ans de protestation

Cette recrudescence dans le 94 intervient alors que plusieurs vidéos caméras de surveillance ayant filmé des attaques d’une extrême violence contre des Asiatiques ont tourné de façon virale sur les réseaux sociaux et les forums de la communauté, suscitant des réactions exaspérées.

La colère est d’autant plus forte que ces agressions ne sont pas nouvelles : entre décembre 2015 et l’été 2016, ce ne sont pas moins de 140 femmes, toutes asiatiques, qui subissent ce type d’attaques le long de la ligne 183. Arrêtés peu après, les agresseurs se sont révélés mineurs. [2]

C’est en 2010 que, pour la première fois, à Belleville, et à la stupeur générale, plusieurs milliers de Chinois descendent dans la rue, excédés d’être la cible privilégiée d’une petite délinquance qui voit dans « les Chinois » – cette dénomination englobant tous les Asiatiques – des proies idéales. [3] Ils ont la réputation d’avoir du liquide sur eux, quand ils reviennent du travail ou quand ils vont à des mariages, et peu d’entre eux portent plainte quand ils sont agressés, soit parce qu’ils sont en situation irrégulière et évitent les contrôles policiers, soit parce que, même munis de papiers légaux, ils ne maîtrisent pas ou peu le français.

Le 22 juillet dernier, le comité « Sécurité pour tous » du 94 émettait un communiqué interpellant les pouvoirs publics sur ces agressions qualifiées à juste

titre de « sexistes et racistes » et réitérant leurs demandes, à savoir l’extension de la vidéo-surveillance [4], le renforcement des patrouilles de police et de celles de la RATP dans les zones « sensibles », ainsi qu’un statut de « jeune adulte » pour les agresseurs qui, quand ils sont mineurs, sont peu pénalisés. [5]

Cette association s’est fait connaître en 2016 lors de l’agression mortelle de Shaolin Zhang, travailleur chinois à Aubervilliers. [6] Plusieurs dizaines de milliers d’Asiatiques, majoritairement chinois, avaient alors défilé dans Paris demandant « la sécurité pour tous ».

En 2017, une tout autre manifestation rassemblait là aussi plusieurs milliers de Chinois après qu’un policier de la Bac avait abattu chez lui Shaoyao Liu, un père de famille. Le policier coupable vient de bénéficier d’un non-lieu le 11 juillet 2019, au nom de la légitime défense. [7] Ce déni de justice, habituel dans les cas de violence policière, a entraîné un modeste rassemblement à l’appel de la famille indignée et la constitution d’un comité demandant « Justice pour Shaoyao » à l’instar des autres victimes des brutalités policières.

Comment appréhender cette apparente contradiction : vouloir d’un côté plus de policiers et de l’autre dénoncer leur impunité quand ils jouent aux cow-boys ?

Cette demande sécuritaire met très mal à l’aise la

gauche radicale et les organisations antiracistes. Exiger plus de répression alors même que celle-ci vient de franchir un saut qualitatif contre les manifestations est incompréhensible et indéfendable pour beaucoup. De plus, la qualité des agresseurs n'arrange rien. Car la plupart du temps, il faut se rendre à l'évidence, ces derniers sont issus d'autres communautés minoritaires, originaires d'Afrique du Nord ou sub-saharienne, discriminés et en butte à l'arbitraire policier. Comment donc concilier la lutte antiraciste que l'on appellera « classique » pour plus de facilité, et la prise en compte de la souffrance réelle des « Chinois » de Belleville, d'Aubervilliers ou d'Ivry ?

Jusqu'à présent, la gauche radicale et les organisations antiracistes ont été absolument incapables de résoudre ce dilemme qui met à mal les références et modes de pensée habituels. Le malaise dure depuis dix ans. Et c'est très dommage, car certains ne manquent pas d'en profiter.

Une communauté hétérogène

Ce malaise de la gauche radicale à appréhender la communauté asiatique, dont on pourrait dire cyniquement qu'elle a le mauvais goût de ne pas répondre aux lieux communs sur l'immigration européenne ou post-coloniale, ne date pas d'aujourd'hui.

Ce qui frappe en premier lieu, c'est l'hétérogénéité nationale et sociale des Asiatiques de France. Derrière le nom caricatural de « Chinois » voir de « Noichs », on trouve aussi bien des « vrais » Chinois de Chine continentale que d'ex-réfugiés du Sud-Est asiatique – Vietnam, Cambodge, Laos –, ou des Philippines travaillant comme nounous dans les beaux quartiers. On classera Coréens et Japonais parmi les expatriés, cette expression ayant un sens bien plus social plus que racial : contrairement aux États-Unis où ils forment d'importantes communautés sur la côte Ouest, ils sont en petit nombre à Paris.

Malgré leur invisibilité récurrente, rappelons que la présence asiatique est ancienne en France. Elle est

d'abord liée aux deux guerres mondiales. Celle de 14-18 voit la présence de plusieurs régiments de tirailleurs annamites et de milliers de Chinois engagés contractuellement pour les travaux de terrassement ou dans les usines. Et quand éclate la Seconde Guerre mondiale, des milliers de travailleurs forcés vietnamiens sont emmenés en France. On leur doit, entre autres, le riz de Camargue.

On croise aussi de nombreux intellectuels indochinois investis dans la lutte pour l'indépendance de leur pays. Mentionnons le militant trotskyste Ta Thu Thau [\[8\]](#) qui, étudiant à Paris va faire connaître la mutinerie de Yen Bay en 1930, ainsi que la figure tragique du philosophe Tran Duc Thao qui rentre au Vietnam en guerre en 1952 [\[9\]](#).

À la fin de la guerre d'Indochine en 1954, et la partition du pays, plusieurs milliers de Vietnamiens issus de couples mixtes ou de veuves vietnamiennes d'un soldat français accompagnées de leurs enfants, arrivent en France. C'est une population souvent très pauvre, dont beaucoup iront dans les Camps d'accueil des rapatriés d'Indochine (CARI). Leur arrivée et leur sort misérable laissent indifférent. La France, empêtrée dans une autre guerre coloniale en Algérie, a d'autres chats à fouetter. On les oublie et leurs camps serviront en 1962 pour les harkis. Aujourd'hui, c'est la troisième génération qui a choisi de faire connaître cet épisode dans des films comme « Allée des Jasmins » ou « Sous tes doigts » [\[10\]](#).

Le choc des boat-people

À la fin des années 1960, la guerre du Vietnam est au centre des luttes de la jeunesse radicale du monde entier. Pour toute une génération, il ne fait pas de doute que l'Indochine révolutionnaire, dont Ho Chi Minh est la figure emblématique, vaincra les Américains et leurs alliés « fantoches » du Sud. 1975 voit le triomphe de cette lutte. Successivement en avril 1975, Pnom Penh et Saïgon tombent aux mains des révolutionnaires. L'image des hélicoptères américains quittant en toute hâte le palais présidentiel, restée dans toutes les mémoires, est le symbole de cette déroute cinglante. Après les Français, c'est au tour de la plus grande puissance

mondiale d'avoir été défaite par les petits bo doï aux semelles de caoutchouc.

Mais quatre ans plus tard, la gueule de bois est rude : après des mois d'affrontements plus ou moins larvés, le Vietnam intervient au Cambodge en décembre 1978, chassant les Khmers rouges et révélant l'ampleur du génocide, mais déclenchant en retour la colère du protecteur chinois de Pol Pot [11]. En février 1979, les troupes chinoises entrent au Vietnam et ravagent le Nord, là où le Vietminh avait connu ses premières grandes victoires face aux Français en 1950. Le rêve – ou l'illusion – de Bandung est bel et bien mort et enterré en 1979.

À cela s'ajoute ce qu'on appelle pudiquement « la crise des boat people », c'est-à-dire la fuite éperdue de centaines de milliers de Vietnamiens du Sud qui, par tous les moyens et au risque de leur vie, affrontent sur des rafiots de fortunes surchargés, non seulement la mer de Chine, mais aussi les pirates qui pillent, violent et tuent ces proies faciles. De nombreux Chinois établis de longue date à Saïgon sont parmi les réfugiés.

En France, la crise prend une dimension particulière : est-ce dû à l'histoire coloniale qui lie les deux pays ou au poids du mouvement communiste dont Ho Chi Minh et Giap sont des figures mythiques ? Sans doute les deux, suscitant la mobilisation des intellectuels dont la quasi-totalité avait soutenu la lutte du Vietnam contre les Américains. La scène emblématique de cette campagne est la conférence de presse tenue par les frères ennemis Jean-Paul Sartre et Raymond Aron en juin 1979, appelant le président de la République Valéry Giscard d'Estaing à ouvrir largement les portes du pays aux réfugiés [12]. Ce sera chose faite puisque la France va accueillir plus de 100 000 boat-people.

Entre invisibilité et fantasmes

Soyons honnêtes, tant VGE que Mitterrand feront correctement le boulot. Aide au logement, à l'emploi, cours de français, octroi rapide du statut de réfugié politique, accession à la nationalité française, tout est fait pour faciliter l'intégration des nouveaux venus. Ce n'est pas leur « race » qui leur vaut ce

traitement que pourraient envier bien des migrants d'aujourd'hui, mais leur provenance, celle d'un pays faisant partie du bloc soviétique. La droite, puis le gouvernement socialiste ne seront pas fâchés de mettre en avant leur triste sort de victimes du communisme, comme ce fut le cas pour les Hongrois en 1956.

Le but est de fondre les réfugiés dans le « creuset français ». Et les réfugiés vont y mettre du leur. Avec l'humiliation propre aux vaincus, ils vont se faire tout petits et se faire oublier même si naissent alors les premiers grands Chinatowns, dans le 13^e arrondissement et à Belleville qui deviennent autant de promenade exotiques. L'écrasante majorité va connaître le déclassement social. [13]

Le « restaurant chinois » entame sa longue marche et avec lui toute une série de fantasmes comme les chats et les chiens qui disparaîtraient, sous-entendu dans les plats servis. Il n'est jusqu'à l'absence de délinquance qui n'attise la rumeur : ne dit-on pas qu'on ne retrouve jamais les cadavres des voyous ? Cette invisibilisation n'est pas propre à la France : ce cinéma américain qui déroule les chefs-d'œuvre sur la guerre du Vietnam et dont on raffole ne les traitera pas mieux. La férocité hilarante de l'écrivain américano-vietnamien [VietThanh Nguyen](#) épingle dans son roman *Le Sympathisant* (prix Pulitzer 2016) [14] cet Hollywood qui raconte une guerre du Vietnam où les Vietnamiens sont au choix de pauvres victimes ou d'infâmes sadiques.

Quant à la gauche radicale, dire qu'elle ne s'est peu intéressée à ces réfugiés qui dérangent politiquement relève de la litote. Pourtant, dix ans avant la chute du mur de Berlin, c'est bien en 1979 et en Asie que s'est effondrée définitivement l'espérance messianique née de la révolution d'Octobre.

Elle ne s'intéresse pas beaucoup plus à ce qu'ils sont devenus quarante ans après, à tort car c'est un parcours qui pourrait être riche d'enseignements.

Les Chinois de France

Une autre émigration bien plus massive va

bouleverser ce paysage asiatique presque trop tranquille, celle des Chinois de Chine continentale.

L'accession en 1978 de Deng Xiaoping à la tête du Parti communiste chinois où il allait rester pendant 20 ans va lancer cet oxymore si incongru pour des marxistes, « l'économie socialiste de marché ». Son but ? Faire de la Chine une grande puissance, sinon la première, ce qu'elle n'est guère malgré son siège permanent au Conseil de sécurité de l'ONU. Moderne Guizot, Deng proclame « Il est glorieux de s'enrichir », ce qui ne tombera pas dans l'oreille d'un sourd. Mais à côté de la caste des « Princes rouges » et de cette nouvelle bourgeoisie qui s'est de fait copieusement enrichie, les privatisations et la liquidation de secteurs entiers de l'économie d'État, vont entraîner des inégalités sociales ravageuses poussant des millions de paysans pauvres et d'ouvriers au chômage vers les mégalo-poles chinoises où ils vont constituer un prolétariat corvéable à merci, faisant du pays, « l'atelier du monde ».

Les plus audacieux de ces miséreux vont faire ce que des centaines de milliers d'autres firent avant eux, ils vont partir au loin chercher un avenir meilleur. Dès le début des années 1990, plusieurs dizaines de milliers de Chinois arrivent en France dans un flux régulier. Si certains peuvent bénéficier d'un regroupement familial en faisant jouer la présence d'un parent déjà établi, la plupart viennent de façon irrégulière et se retrouvent avec le statut peu enviable de sans-papiers. Souvent endettés auprès d'un passeur, à qui ils doivent rembourser de très grosses sommes, ils sont à la merci d'un contrôle policier qui signifiera l'expulsion du territoire.

Combien sont-ils ? Difficile à dire comme le montrent les estimations qui parlent de 600 000 à 900 000, voire un million d'Asiatiques, Chinois et ex-réfugiés du Sud-Est asiatiques et leurs descendants. Ce qui est sûr, c'est que la France abrite la plus importante communauté chinoise d'Europe. Dans la première génération, beaucoup travaillent au sein de la communauté, restaurants, textile, maroquinerie, articles de Paris... Au fil des années, ils ne sont plus cantonnés à Belleville ou au 13^e, ils sont bien présents dans les 10^e et dans le 3^e arrondissements, dans la banlieue sud qui jouxte la porte de Choisy, dans la banlieue nord, à Saint-Denis, à Pantin... Mais

c'est surtout Aubervilliers qui est aujourd'hui l'épicentre économique de la communauté chinoise avec la création en 2006 de l'immense Centre international France-Asie (CIFA), agrandi en mars 2015 par le *Fashion Center* qui est l'un des plus importants centres d'achat en gros d'Europe. [15] Ce vaste ensemble de boutiques et de stockage qui draine tout ce qui a trait au prêt-à-porter au sens large (vêtements, lingerie, accessoires, maroquinerie, bijouterie fantaisie...) était au départ destiné à remplacer le Sentier où un immobilier résidentiel aux prix astronomiques a succédé à la vieille activité de la communauté juive. Mais bien plus qu'une simple zone économique, le *Fashion Center* est le symbole de ce qui caractérise aujourd'hui la communauté chinoise, ce qui la distingue des vagues d'immigration antérieures, qu'elles soient européennes ou post-coloniales, et qui est à l'origine des agressions qu'elle subit de façon récurrente, depuis plus de 10 ans.

Un racisme du ressentiment

Par bien des traits, les Chinois de France ressemblent aux immigrés qui les ont précédés : pauvreté, relatif entre-soi protecteur, statut précaire, menaces policières et... luttes. En 1997, les Chinois de Paris manifestent massivement dans le mouvement des sans-papiers ; en 2007, une Chinoise de 51 ans sans-papiers, paniquée par l'arrivée de la police, trouve la mort après s'être défenestrée pour échapper à un contrôle, provoquant protestations et manifestations. Des conditions donc très différentes de celles qu'ont connues les boat-people de la fin des années 1970. Comme partout, c'est une immigration de plus en plus féminine, comme l'a montré la grève des manucures chinoises en 2014, lutte largement soutenue et popularisée par la CGT, il faut le souligner [16]. Comme pour tous les migrants après trente ans de présence, la différenciation sociale s'est accentuée entre premiers arrivés, naturalisés, seconde génération et nouveaux venus.

Mais la différence radicale entre l'immigration chinoise et l'immigration italienne, portugaise, algérienne ou malienne, c'est ... qu'elle vient de

Chine, c'est-à-dire de ce qui est aujourd'hui la deuxième puissance économique mondiale. Jusqu'à présent, les choses étaient simples : il y avait des pays pauvres, avec un fort surplus de population misérable, et il y avait des pays riches, qui manquaient de main-d'œuvre. Donc les premiers envoyaient dans les seconds, légalement ou pas selon les périodes, ce surplus de population. En retour, celle-ci serrait les dents et se serrait la ceinture pour envoyer un pécule le plus important possible à la famille restée au pays. Ce schéma est toujours d'actualité, y compris pour une grande partie de l'immigration chinoise. On ne rappellera jamais assez l'importance des transferts financiers pour un grand nombre de pays du « Sud », que ce soit le Mexique, les Philippines ou le Sénégal par exemple. Simplement, dans le cas des Chinois, il est compliqué par le fait que les flux financiers entre la Chine et la France ne sont pas seulement l'œuvre des immigrés : en 2018, le déficit commercial de la France avec ce pays était de 30 milliards de dollars. Et il faut y ajouter les investissements chinois en France, en très forte hausse, même s'ils sont plus ou moins réussis, comme le rachat de l'aéroport de Toulouse. [17]

À sa petite échelle, c'est aussi ça le sens du *Fashion Center* d'Aubervilliers dont nous parlions plus haut, dans ce département qui est le plus pauvre de France.

Un autre exemple peut être donné par l'explosion du tourisme chinois. Là aussi, si l'on compare avec des immigrations antérieures, en l'occurrence européenne, on perçoit bien les points communs et la grande différence. Le regard sur les Italiens et les Espagnols s'est modifié quand leur position sociale a changé : quand ils ont cessé d'émigrer et sont passés, pour dire les choses rapidement, du statut de maçon ou femme de ménage à celui de touristes. L'hostilité, ou tout du moins la condescendance méprisante a disparu car ce n'était plus des pauvres qui prenaient les boulots les plus durs, mais des égaux qui venaient dépenser de l'argent.

Le problème avec les Chinois, c'est qu'ils sont simultanément migrants... et touristes. Qui plus est des touristes qui comptent, non seulement par leur nombre, plus de 2,2 millions en 2018 et ce chiffre ne cesse d'augmenter, mais surtout par leurs dépenses,

supérieures à 4 milliards. Encore peu coutumiers des cartes de crédit, porteurs de fortes sommes en liquide, ces touristes sont d'ailleurs eux aussi une cible privilégiée des pickpockets en tous genres. Ces larcins ajoutés aux agressions dont sont victimes les ressortissants chinois ont amené les autorités chinoises à hausser le ton à plusieurs reprises et à demander à la France d'assurer la sécurité de leurs citoyens ce qu'on ne saurait lui reprocher. C'est ce que fit en son temps le président Boumediène lors de la vague d'agressions contre les ouvriers algériens en 1972. Et comme toujours dans ces cas-là, la presse chinoise en a rajouté, faisant de certains quartiers de Paris et sa banlieue, de véritables coupe-gorges. Or, il en coûte cher de provoquer l'ire des réseaux sociaux chinois : Dolce Gabbana et Versace l'ont appris voici peu à leurs dépens et notre industrie du luxe sait trop bien ce qu'elle doit à l'enrichissement spectaculaire de millions de Chinois.

Le racisme anti-chinois et par extension anti-asiatique, car les agresseurs ne cherchent pas à savoir si leur victime vient de Wenzhou ou du delta du Mékong [18], est pour une très grande part, un racisme du ressentiment [19]. Une partie des quolibets dont ils sont la cible, les accents ou les traits physiques moqués, font hélas partie du packaging de l'étranger. Le « mangeur de nems » a bien des points communs avec le « macaroni » [20]. Mais les fantasmes qu'engendrent les Chinois et qui sont à l'origine de leurs multiples agressions ont davantage de points communs avec l'antisémitisme qu'avec le racisme du mépris qui touchent d'autres communautés. Avoir de l'argent même quand on a l'air pauvre, être fourbe et faire ses coups en douce, être puissant et voir les autres s'incliner... autant d'accusations qui sont communes aux juifs et aux Asiatiques. Il n'est jusqu'à l'éclatante réussite scolaire des enfants ou la popularité des festivités du Nouvel an chinois [21] qui se soient sujettes à ressentiment pour des populations immigrées comme eux, qui ont le sentiment d'être laissées-pour-compte et de regarder passer le train de la mondialisation. « Se faire un Chinois » devient alors une manière de faire payer à plus fragile que soi tout ce que vous inflige une société dure aux faibles et

douce aux puissants. Comprendre le ressort du ressentiment est une chose mais rester paralysé devant des faits inadmissibles, en est une autre.

Appréhender une réalité mouvante

Quarante ans ont passé depuis l'arrivée des boat-people, trente ans depuis le début de l'immigration chinoise. Et la gauche radicale ne semble toujours pas savoir comment appréhender ces hommes et ces femmes. Voici un exemple, anodin mais qui en dit long. Dans la grande enquête de l'INED, « Trajectoires et Origines, Enquête sur la diversité des populations en France » [22], un fait saute aux yeux quant au parcours scolaire des descendants d'immigrés en France comparées au groupe majoritaire référent : 48 % des enfants dont les parents sont originaires du Sud-Est asiatique (Vietnam, Cambodge, Laos), obtiennent un diplôme du supérieur, quand ils ne sont que 34 % dans la « population majoritaire », soit 14 points de différence, ce qui est énorme. Et pour ceux qui glosent sur le « privilège blanc », signalons que ce pourcentage est de 26 % pour les descendants d'Espagnols et d'Italiens, et de 28 % pour les Portugais, 20 points d'écart ! Cette différence, ahurissante, a-t-elle été analysée ? A-t-on essayé de voir quel rôle a pu jouer l'accueil reçu ? A-t-on essayé de comprendre quelles étaient les racines sociales, culturelles, familiales... de cette réussite ? Point du tout. Que ces populations soient originaires d'anciennes colonies françaises pourraient amener une réflexion comparative avec d'autres populations qui ont cette histoire en commun. Point du tout.

On pourrait aussi regarder le rapport qu'entretient la communauté chinoise avec son pays d'origine et son pays d'accueil, et le comparer à d'autres communautés. La Chine n'accepte pas la double nationalité [23], tout comme l'Inde, pour prendre un autre géant asiatique. Les immigrés chinois doivent donc choisir, notamment pour les enfants nés ici. Et pourtant les liens culturels restent très forts même en cas de « mono-nationalité ». Trop forts d'ailleurs au goût de certains prompts à soupçonner la « 5^e colonne » d'un pays qui fait peur à beaucoup car

perçu comme destructeur d'emplois. Le fameux « péril jaune » a suivi l'évolution de la Chine : si la hantise de la submersion démographique est toujours présente, elle s'accompagne maintenant de la crainte économique, alimentée par les appétits de ce pays hier sous-développé devenu aujourd'hui une puissance impérialiste.

L'enjeu est de taille pour la gauche : il est possible de répondre aux inquiétudes légitimes des Asiatiques, sans démagogie sécuritaire mais sans être dans le déni par angélisme ou désarroi. À Aubervilliers comme dans le 94, la communauté s'organise : téléphone et messagerie instantanée pour prévenir les agressions ; apprentissage de l'autodéfense pour les femmes, rondes régulières [24]. Il faut encourager cette auto-organisation, pointer les rôles respectifs des associations et des pouvoirs publics et mettre en garde contre toute tentation de défense privée qui n'aurait pour résultat que de pourrir un peu plus les relations entre communautés. Il faut souligner que cette demande de davantage de policiers qui protègent les citoyens, et qui ne jouent pas les ninjas, n'est pas propres aux Asiatiques comme le montre la lettre ouverte de maires de Seine-Saint-Denis dénonçant l'abandon de leurs communes par les pouvoirs publics [25].

Si la gauche ou les organisations antiracistes ne font pas ce travail, d'autres sont en embuscade. Car nombre d'ex-réfugiés, leurs enfants, la seconde génération chinoise votent et pour les séduire, la droite et l'extrême-droite font leurs choux gras de ces agressions et opposent d'honnêtes travailleurs asiatiques à des voyous noirs et arabes. On peut compter sur les médias comme Russia Today pour relayer avec complaisance le moindre vol de portable et l'on connaît hélas la popularité de cette officine poutinienne. [26]

Se couper de la communauté asiatique, c'est non seulement ignorer une population dont l'incroyable dynamisme devrait pour le moins nous intriguer, mais c'est aussi laisser faire une évolution politique qui est tout sauf une fatalité. Je ne crois pas que nous puissions nous permettre ce luxe.

Paris, le 7 septembre 2019

Notes

[1] [La reprise des agressions contre les femmes asiatiques dans le 94](#) ; et aussi, et encore, et encore.

[2] [Des mineurs à l'origine des agressions.](#)

[3] [Belleville.](#)

[4] [Le rôle de la vidéosurveillance.](#)

[5] Communiqué de « [Sécurité pour tous](#) » 94.

[6] [La manifestation de 2016](#)

[7] [La mort de Shaoyao en 2017 et les réactions en Chine](#)

[8] [Sur Tha Tu Thau, une bonne biographie](#)

[9] Sur [Tran Duc Thao](#).

[10] [Allée des Jasmins.](#)

[11] [Une guerre très peu étudiée.](#)

[12] [Conférence de presse.](#)

[13] Sur les Français d'origine vietnamienne, voir le [compte rendu](#) très détaillé de ce passionnant colloque qui s'est tenu en 2016.

[14] [Le chapitre consacré au tournage de ce que l'on devine être Apocalypse Now](#) est à mourir de rire tellement c'est méchant et bien vu !

[15] [Sur la réussite économique d'une partie de la communauté.](#) Sur le [Fashion Center](#).
[Visites touristiques du Fashion Center.](#)

[16] [Les manucures de Château-d'Eau](#) et aussi.

[17] [Les investissements chinois en France en 2018](#). Sur [le fiasco de Toulouse](#).

[18] [Moins spectaculaire que l'émigration chinoise](#), il faut signaler une [nouvelle émigration en provenance du Vietnam](#), qui n'a rien à voir avec les réfugiés post-1975.

[19] [Un racisme de jalousie ?](#)

[20] [Sur le racisme anti-asiatique](#); et [aussi](#).

[21] [Sur le Nouvel an chinois comme outil de propagande par le pouvoir chinois](#).

[22] [Trajectoires et origines](#), page 44.

[23] [Nationalité chinoise. Pour ce qui est du Vietnam](#), les choses ont été modifiées au début des années 1990 pour permettre aux Viet Kieu (les Vietnamiens de l'extérieur) d'investir au Vietnam.

[24] [Auto-organisation contre les agressions](#) ; et [aussi](#).

[25] [Lettre ouverte de cinq maires de Seine-Saint-Denis](#).

[26] [Petit florilège d'extrême-droite](#) ; et [aussi](#), et [encore](#), et [encore](#).

L'antiracisme vecteur essentiel de l'émancipation

mardi 1er octobre 2019, par [Gustave Massiah](#)

Les mouvements sociaux et citoyens doivent renouveler leurs stratégies pour faire face à la montée des dangers et des forces réactionnaires et redonner sens à un projet alternatif d'émancipation. La convergence des mouvements est nécessaire pour répondre à la mondialisation capitaliste dans sa phase néolibérale et dans ses avènements possibles. Le mouvement altermondialiste dans ses différentes formes et dans ses prolongements dans les nouveaux mouvements qui cherchent leurs voies depuis 2011 doit se renouveler en construisant une stratégie commune à partir de la diversité et de la convergence des stratégies des mouvements

L'antiracisme vecteur essentiel de l'émancipation [1]

Dans de nombreuses sociétés et dans le monde, mais pas partout, les idées de droite, conservatrices et réactionnaires, progressent. Elles veulent imposer un récit du monde, relayé par une action écrasante de tous les moyens de communication comme le récit du seul monde possible. Cette poussée de la droite et de l'extrême droite est le résultat d'une offensive systématiquement menée dans plusieurs directions. Nous retiendrons six offensives complémentaires.

La première offensive est une offensive idéologique menée avec constance depuis quarante ans, qui a préparé le tournant néolibéral. Cette bataille pour l'hégémonie culturelle s'est attaquée à trois références et a développé trois discours : contre les droits et particulièrement contre l'égalité, les inégalités sont justifiées parce que naturelles ; contre la solidarité, le racisme et la xénophobie s'imposent ; contre l'insécurité, l'idéologie sécuritaire est affirmée comme la seule réponse possible.

La deuxième offensive est militaire, policière et judiciaire ; elle a pris la forme de la déstabilisation des territoires rétifs, de la multiplication des guerres, de l'instrumentalisation du terrorisme. Elle s'est prolongée dans les violences policières, la criminalisation des mouvements sociaux et citoyens et des mouvements de solidarité. La troisième offensive a porté sur le travail, avec la remise en cause de la sécurité de l'emploi et la précarisation généralisée, par la subordination de la science et de

la technologie, notamment du numérique et des biotechnologies à la logique de la financiarisation. La quatrième offensive a été menée contre l'État social par la financiarisation, la marchandisation et la privatisation ; elle s'est traduite par la corruption généralisée des classes politiques. La cinquième offensive, dans le prolongement de la chute du mur de Berlin en 1989, a porté sur la tentative de disqualification des projets progressistes, socialistes ou communistes. La sixième offensive est géopolitique, elle cherche à revenir sur la décolonisation et à empêcher son approfondissement et ses développements, elle s'attaque directement au droit international en le subordonnant au droit des affaires et à la suprématie des anciennes puissances coloniales.

L'offensive de l'oligarchie dominante a marqué des points mais elle n'a pas annulé les résistances. Les points de vue qui prônent l'émancipation restent forts et il y a même de nouvelles contre-tendances. Les mouvements qui ont commencé en 2011 à Tunis restent vivaces et se renouvellent comme on peut le voir avec les mouvements en Algérie, au Soudan et ailleurs. Les mots d'ordre sont clairs ; il s'agit du refus de la misère sociale et des inégalités, du respect des libertés, de la dignité, du rejet des formes de domination, de la liaison entre urgence écologique et urgence sociale. D'un mouvement à l'autre, il y a eu des affinements sur la dénonciation de la corruption ; sur la revendication d'une « démocratie réelle » ; sur les contraintes écologiques, l'accaparement des terres et le contrôle des matières

premières.

Dans plusieurs de ces mouvements, la gauche classique est battue en brèche et des courants de droite parviennent, quelquefois, à capter le rejet de l'ordre dominant. C'est ce qui arrive quand la gauche relaye les conceptions de la droite sur la précarité, les inégalités, l'identité, la sécurité, les discriminations, le racisme. Il faut insister sur le nouvel enjeu, le refus de la corruption, le rejet de la fusion des classes politiques et des classes financières qui annule l'autonomie du politique et entraîne la méfiance des peuples par rapport aux instances du politique.

À partir de 2013, l'arrogance néolibérale reprend le dessus et confirme les tendances qui ont émergé dès la fin des années 1970. Les politiques dominantes, d'austérité et d'ajustement structurel, sont réaffirmées. La déstabilisation, les guerres, les répressions violentes et l'instrumentalisation du terrorisme s'imposent dans toutes les régions. Des courants idéologiques réactionnaires et des populismes d'extrême droite sont de plus en plus actifs. Les racismes et les nationalismes extrêmes alimentent les manifestations contre les étrangers et les migrants. Ils prennent des formes spécifiques comme le néo-conservatisme libertarien aux États-Unis, les extrêmes droites et les diverses formes de national-socialisme en Europe, l'extrémisme djihadiste armé, les dictatures et les monarchies pétrolières, l'hindouisme extrême, etc. La montée des idéologies racistes, sécuritaires, xénophobes caractérise les contre-révolutions. Elle se concrétise dans les offensives contre les migrants, fondées sur le racisme et la xénophobie. Le néolibéralisme durcit sa domination et renforce son caractère sécuritaire appuyé sur les répressions et les coups d'État. Les mouvements sociaux et citoyens se retrouvent en position défensive. Mais, dans le moyen terme, rien n'est joué.

Il nous faut revenir à la situation actuelle pour prendre la mesure des conséquences d'une période de contre-révolutions conservatrices : la contre-révolution néolibérale, celle des anciennes et nouvelles dictatures, celle du conservatisme évangéliste, celle du conservatisme islamiste, celle

du conservatisme hindouiste. Elle rappelle que les périodes révolutionnaires sont généralement brèves et souvent suivies de contre-révolutions violentes et beaucoup plus longues. Mais, les contre-révolutions n'annulent pas les révolutions et ce qui est nouveau continue de progresser et émerge, parfois longtemps après, sous de nouvelles formes. Le durcissement des contradictions et des tensions sociales explique le surgissement des formes extrêmes d'affrontement. Mais, il y a aussi une autre raison à la situation, ce sont les angoisses liées à l'apparition d'un nouveau monde. Trump aux États-Unis, Bolsonaro au Brésil, Orbán en Hongrie, Salvini en Italie, Modi en Inde et Duterte aux Philippines..., en sont les visages grimaçants.

L'évolution autoritaire et violente du néolibéralisme n'est ni fortuite ni temporaire. En perdant son alliance avec les classes moyennes et certaines couches populaires qui avait fonctionné au temps du New Deal, le néolibéralisme, après la crise de 2008 tourne le dos à une option démocratique, même relative ; il s'engage dans une version austéritaire, mêlant l'austérité à l'autoritarisme et développe une violence d'État agressive.

Par rapport aux urgences et aux dangers des remontées totalitaires qui occupent l'espace philosophique et politique, l'alliance entre les humanistes et les alternatifs radicaux est essentielle. Elle nécessite un renouvellement et une réinvention de l'humanisme, au sens d'une philosophie qui vise à l'épanouissement de la personne humaine et au respect de sa dignité. Elle rappelle l'importance et la fécondité des débats qui ont illustré, parmi d'autres, l'humanisme chrétien et la théologie de la libération, la résistance au stalinisme dans la pensée marxiste, la critique de l'universalisme occidental, les propositions pour un humanisme évolutif et écologique. Il devient nécessaire d'inventer en quoi l'altermondialisme est un humanisme.

La victoire des tendances totalitaires a été acquise au niveau des idées et des idéologies. L'extrême droite a commencé dès la fin des années 1970 son offensive contre l'égalité. En France, en lien avec des cercles aux États-Unis, le Club de l'Horloge a mené, avec l'aide de scientifiques et d'intellectuels, une

offensive pour affirmer que l'égalité n'est pas naturelle et que ce sont les inégalités qui le sont. Cette offensive a ciblé les libertés ne défendant que la liberté des entreprises et a combattu le droit international dans sa référence à la Déclaration universelle des droits humains. Le choix de la guerre contre les migrants fait partie pour les extrêmes droites de la guerre contre l'égalité, la liberté et les droits fondamentaux.

Cette offensive s'est attaquée à l'internationalisme en mettant en avant la mondialisation capitaliste néolibérale appuyée sur la remontée des nationalismes identitaires. Face à cette offensive, la mondialité et la reconnaissance des identités multiples, proposées par Edouard Glissant, permettraient de dépasser l'affrontement entre nationalisme et mondialisme. La multipolarité permettrait de surmonter les contradictions toujours vivantes entre Nord et Sud. L'altermondialisme met aussi en avant la complémentarité entre les approches locales, nationales et mondiales. Il n'y a pas de contradiction insurmontable entre ces approches. Le local implique la liaison entre les territoires et les institutions démocratiques de proximité, la redéfinition d'un municipalisme d'émancipation. Le niveau national implique la redéfinition du politique, de la représentation et de la délégation dans la démocratie, le renforcement de l'action publique et le contrôle démocratique du pouvoir d'État. Les grandes régions sont les espaces des politiques environnementales, géoculturelles et de la multipolarité. Le niveau mondial est celui de l'urgence écologique, des institutions internationales, du droit international qui doit s'imposer par rapport au droit des affaires, de la liberté de circulation et d'installation et des droits des migrants, ...

Le racisme et la xénophobie, bien alimentés, sont parmi les armes principales de la domination. La phase actuelle de la mondialisation capitaliste, le néolibéralisme, a fait exploser les inégalités. Les inégalités s'appuient sur les discriminations et les renforcent. Le racisme fait accepter les discriminations ; il fait aussi accepter la précarité, la pauvreté et l'exploitation. L'enjeu est double pour les dominants. Il s'agit d'abord pour limiter les

résistances au capitalisme, de diviser les couches populaires et de rallier les couches moyennes ; il s'agit aussi de fermer les alternatives en remettant en cause la valeur de l'égalité.

On retrouve ainsi les explications de Gramsci sur l'importance de l'hégémonie culturelle qui permet à un système de domination de s'imposer et d'être accepté par les couches sociales dominées. Dans cette bataille culturelle, la définition d'un projet, porteur d'une alternative d'émancipation, est essentielle. C'est un exercice de démocratie qui participe à son renouvellement. Une étape indispensable pour découvrir et inventer de nouveaux chemins.

Notre réponse est que l'antiracisme est une valeur positive fondamentale. Pour qu'il puisse jouer son rôle, il faut accepter de regarder ce que le racisme et les discriminations ont marqué dans nos sociétés, ce qui continue à les caractériser. On les retrouve sous des formes diverses à travers les différentes déclinaisons du racisme, anti-arabe, anti-maghrébin, islamophobe, antisémite ; du sexisme ; de la colonisation et de la désaliénation des colonisateurs ; de la vivacité de la mémoire de l'esclavage et de la traite négrière ; de la colonialité qui marque la nature de l'État ; de la racialisation des politiques ; du traitement des migrants et des Roms comme boucs émissaires... Il ne s'agit pas de miasmes du passé qui n'ont que peu d'importance. Il ne s'agit pas non plus de contradictions secondaires qui disparaîtront d'elles-mêmes après la libération économique et sociale. Il s'agit des contreforts et des arcs boutants qui font tenir le système dominant et qui le reproduisent.

Le projet d'émancipation doit être alternatif ; l'émancipation intègre et renforce les différentes libérations. L'orientation stratégique est celle de l'accès pour tous aux droits fondamentaux qui nécessite la co-construction d'un nouvel universalisme. D'autres libérations se préparent à occuper la scène de l'émancipation. Des bouleversements profonds, fondamentaux, imminent dans nos sociétés. La révolution des droits des femmes qui progresse malgré des résistances terribles. La révolution des droits des peuples

confrontée à la deuxième phase de la décolonisation, celle du passage de l'indépendance des États à la libération des peuples. La révolution écologique qui fonctionne comme une révolution philosophique nécessitant de redéfinir l'émancipation. La révolution du numérique et des biotechnologies qui bouleversent le langage, l'écriture et la définition de l'humain. La révolution démographique et notamment les migrations qui bouleverse le peuplement de la planète.

Il y a plusieurs bouleversements en cours, des révolutions inachevées et incertaines. Rien ne permet d'affirmer qu'elles ne seront pas écrasées, déviées ou récupérées. Mais rien ne permet non plus de l'affirmer. Elles bouleversent le monde ; elles sont aussi porteuses d'espoirs et marquent déjà l'avenir et le présent. Pour l'instant, elles provoquent des refus et de grandes violences.

L'enjeu est de s'engager dans une transition vers plus d'émancipation. Il s'agit pour cela d'articuler quatre formes d'engagement : les luttes et les mobilisations ; l'élaboration et la réflexion théorique ; la lutte contre l'hégémonie culturelle par la confrontation des idées et le débat public intellectuel, scientifique, artistique ; la mise en œuvre d'alternatives concrètes à la logique dominante.

Pour caractériser la transition engagée, on peut mettre en avant la proposition d'une transition sociale, écologique, démocratique et géopolitique. Une transition sociale pour une plus grande justice sociale et contre les inégalités nationales et mondiales. Une transition écologique pour une plus grande justice environnementale en « changeant le système et pas le climat ». Une transition démocratique en refusant la confiscation des pouvoirs par des minorités et en inventant de nouvelles formes du politique. Une transition géopolitique en refusant toutes les formes de domination. La proposition de transition rappelle la

nécessaire action dans le temps long ; elle n'élimine pas les indispensables accélérations que portent les révolutions.

La bataille des idées, avec ses dimensions culturelles, est un enjeu majeur. C'est elle que l'on retrouve dans la bataille pour l'hégémonie culturelle. Elle va impacter les changements dans les mouvements et interpeller leur évolution. La discussion sur l'articulation des contradictions et la mise en avant, en fonction des situations, des contradictions fondamentales ne justifie pas la subordination de certains mouvements à d'autres et ne remet pas en cause la diversité des mouvements sociaux et citoyens. La discussion sur l'intersectionnalité ne se limite pas aux rapports entre classes, genres et origines. Le rapport des mouvements aux pouvoirs et au politique est aussi interpellé. Dans les forums sociaux, le débat a été engagé sur l'*ONGéisation* des mouvements et la différenciation entre mouvements de mobilisation et mouvements d'influence par rapport à des pouvoirs étatiques ou d'entreprises. Ce débat impacte particulièrement les nouvelles formes générationnelles d'engagement et les changements dans le rapport entre individuel et collectif. Des changements culturels considérables sont à l'œuvre qui vont transformer les mouvements sociaux et citoyens.

Dans l'immédiat, la démarche proposée est de partir de la stratégie des mouvements sociaux et citoyens. De proposer à tous les mouvements et à leurs réseaux internationaux de définir leur stratégie par rapport aux changements et aux ruptures qui caractérisent la situation actuelle, et de mettre en évidence la dimension internationaliste de ces stratégies. La nouvelle phase de l'altermondialisme pourra être définie et construite à partir de cette redéfinition des stratégies des mouvements sociaux et citoyens et de leurs réseaux internationaux.

Notes

[1] Ce texte reprend et complète la préface du livre *Urgence antiraciste, pour une démocratie inclusive* paru en mars 2017 aux Editions du Croquant, avec des textes de Nils Anderson, Adda Bekkouche, Farid Bennaï, Saïd Bouamama, Martine Boudet (coord.), Claude Calame, Monique Crinon, Christian Delarue, Bernard Dréano, Mireille Fanon Mendès France, Patrick Farbiaz, Augustin Grosdoy, Gilles Manceron, Gus Massiah, Paul Mensah, Evelyne Perrin, Alice Picard, Louis-George Tin, Aminata Traoré.

Le foot (et le sport), antidote au racisme ?

mardi 1er octobre 2019, par [Michel Thomas](#)

À l'heure où, dans le monde et en France, conséquence inéluctable de l'hyper-individualisme promu par l'ultra-libéralisme financier, la xénophobie et le racisme semblent occuper de plus en plus de terrain, on peut se poser la question de savoir si, au sein de toutes les pratiques sociales, le sport n'en est pas devenu un des meilleurs antidotes.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que les Français de toutes conditions se sont targués d'admirer des grands champions d'origine non hexagonale, issus des colonies ou des DOM. Depuis la deuxième moitié du XX^e siècle, il en va ainsi de nombreux champions olympiques ou du monde, dans de nombreuses disciplines. Certes, tous les sports n'ont pas intégré de façon égale de tels champions ainsi livrés à l'admiration et à l'identification du public. Le cyclisme n'a retenu que la légendaire lanterne rouge des Tours de France d'après-guerre Abdelkader Zaaf, le handball J. Richardson, le patinage Surya Bonali, la natation M. Metella, le judo T. Riner, la boxe T. Yoka. Le rugby n'a mis en avant que trois internationaux de couleur (S. Blanco, E. Ntamak et M. Bastareaud). Le tennis a célébré Y. Noah et maintenant J.W. Tsonga et G. Monfils. L'athlétisme a plus largement puisé dans les populations exposées au racisme, de couleur et/ou d'origine maghrébine. Beaucoup de Français, enfants et adultes ont ainsi adulé, se sont identifiés à Patrick El Mabrouk dans les années 1950, au légendaire Alain Mimoun, à Roger Bambuck, aux relayeurs du 4 fois 100 m recordmen du monde en 1990 (dont Sangouma, Trouabal, Marie Rose), à Marie José Pérec...

Mais, dans aucune discipline, la part et la reconnaissance des « non-Français de souche » n'a été et n'est plus grande que dans le football. Et c'est le sport le plus populaire, le plus pratiqué (et de loin) en France.

Le fait que nos couleurs nationales soient défendues et souvent avec de grands succès par des joueurs (et maintenant des joueuses) descendant d'Africains et de Maghrébins joue sans aucun doute le rôle de

contrepoison à l'encontre du racisme et de la xénophobie ordinaires. Dès avant la guerre de 1939-45, le plus grand joueur français fut sans doute Raoul Diagne, noir d'origine guyanaise. Après celle-ci, Larbi Ben Barek fut de la première et historique victoire de la France sur L'Angleterre en 1946. Je me souviens comment, à l'école, nous voulions tous « être Ben Barek » ! Dans les années 1950-60, Rachid Mekhloufi fut le roi de l'équipe de Saint-Étienne, multiple champion de France. Il rejoignit Tunis en 1958 pour participer à l'équipe du FLN militant pour l'indépendance de l'Algérie. Revenu en 1963 dans son club du Forez, il y fut accueilli comme l'enfant du club et y joua encore 5 ans. Un peu plus tard, trois joueurs de couleur (M. Desailly, J. Angloma et B. Boli) composaient l'équipe de Marseille qui, toujours seule équipe française à ce jour, gagna la Coupe d'Europe en 1993. Mais cette fusion nationale prit une autre dimension en 1998 avec la première victoire de l'équipe de France en coupe du monde. Les médias clamèrent alors leur admiration pour l'équipe « Black, Blanc, Beur » : sur les 23 champions du monde il y avait six blacks (B. Lama, L. Thuram, M. Desailly, P. Vieira, T. Henry et B. Diomède), un seul beur (Z. Zidane) et quinze blancs. Depuis vingt ans, la place des joueurs d'origine non hexagonale n'a cessé de s'affirmer : dans l'équipe à nouveau championne du monde en 2018, il y avait neuf joueurs noirs (S. Mandanda, D. Sidibé, S. Umtiti, P. Kimpembé, B. Mendy, P. Pogba, N. Kanté, B. Matuidi, M. Dembelé), cinq métis « foncés » (C. Tolisso, S. Nzonzi, K. Mbappé, A. Aréola et R. Varane), un beur (N. Fékir) et sept « purs blancs ». Là encore, la France entière s'identifia à eux et vint à leur retour les acclamer (la figure de Kilian Mbappé est à ce titre exemplaire, né à Bondy d'un père d'origine camerounaise et d'une

mère d'origine algérienne). Enfin, le tout récent championnat du monde féminin, qui a eu un grand retentissement en France, a vu l'équipe nationale composée de sept blacks (W. Renard, G. M'Bock, G. Geyoko, K. Diani, E. Laurent, V. Assayi, A. Tounkara), une métis (V. Gauvin), trois beurettes (S. Bouhaddi, A. Majri et S. Karchaoui) et douze blanches.

Comment expliquer cette part croissante de joueurs blacks, et à un degré moindre beurs, dans nos représentations nationales ? Regardons ce qu'il en est à la base.

Sport le plus populaire, le foot attire les enfants de toutes les catégories sociales, y compris les plus défavorisées, là où la proportion de blacks et de beurs est plus importante. Les clubs amateurs couvrent largement la totalité du territoire, animés par une armée de bénévoles, encadrés par des éducateurs bien formés, souvent eux-mêmes blacks ou beurs. Le grand nombre des licenciés et pour partie les subventions en particulier des instances municipales, voire les retombées financières du foot professionnel, permettent un prix de licence très faible et des cotisations aux clubs le plus souvent très modérées : le foot est un sport assez bon marché, donc facilement accessible.

Le foot est un sport accueillant, tous les enfants y sont les bienvenus et dans les équipes la couleur de peau et la religion comptent peu (malgré quelques équipes à connotation confessionnelle). Dans les équipes, ce qui compte, c'est le collectif, le partage, et si l'un ou l'une est très bon (ne), ce sera la mini-vedette qui sera perçue et aimée comme telle. Évidemment la composition des équipes amateurs, surtout de jeunes, reflète les populations locales et ne seront pas les mêmes dans le Cantal, la Seine-Saint-Denis, le Maine-et-Loir ou le Nord... Mais ce football de la base et des jeunes est d'abord un jeu, où les enfants ont à l'esprit l'équipe, les copains d'où qu'ils viennent. Quand on s'élève en âge et dans la hiérarchie, les choses changent peu quant à l'esprit. Mais le désir de la performance arrive, qui pousse à vouloir les meilleurs avant tout.

À ce propos, une polémique a agité le milieu du foot il y a une dizaine d'années. Il fut reproché aux centres

de formation des jeunes, en particulier le Centre national de Clairefontaine, de sélectionner préférentiellement les joueurs d'origine africaine ou antillaise. Ces enfants (entre 13 et 15 ans) sont alors souvent plus grands, plus robustes que les « petits blancs » : cela a été la réponse de certains formateurs aux accusations de racisme. Mauvaise réponse au demeurant, d'autres éducateurs mettant en avant que les blancs ou les beurs, peut-être moins costauds au même âge pouvaient avoir d'autres qualités au moins aussi importantes. L'exemple d'Antoine Griezmann, le meilleur joueur français actuel avec Kilian Mbappé l'a démontré : refusé parce que trop fluët, fragile, par tous les centres de formation français auxquels sa famille l'avait présenté, il a été accepté... en Espagne où il joue toujours et n'a été reconnu par les techniciens français qu'adulte...

Il n'en est pas moins vrai que le pourcentage de joueurs de couleur dans les championnats nationaux est assez élevé. Ainsi, pour la saison 2019-2020, les effectifs affichés des 20 clubs de L2, deuxième division professionnelle française, en quelque sorte le « professionnalisme modeste », sont composés de 500 joueurs au total (de 20 à 27 par club). Parmi eux, 154 sont de nationalité étrangère, dont 79 originaires d'Afrique noire et 26 des pays du Maghreb. Pour avoir une idée plus précise de ce qui pourrait être un terreau pour le racisme, il faut ajouter aux 79 Africains 46 Français d'origine africaine ou antillaise, soit 125 « blacks », et aux 26 maghrébins 23 « beurs », soit 49 « Arabes ». Globalement, tout cela se passe sans aucun conflit ni aucune discussion, si ce n'est sur la valeur personnelle footballistique des joueurs et la qualité collective des équipes.

Le sport en général, et le football en particulier, par les brassages qu'il engendre, est donc incontestablement un antidote au racisme. Mais, bien sûr, il ne l'élimine pas, y compris en son sein. Plus que les joueurs ou les dirigeants et éducateurs, les supporters posent parfois des problèmes. Même si cela n'a pas l'ampleur que l'on observe en Italie par exemple, où le champion du monde Blaise Matuidi, enfant noir de Fontenay-sous-Bois joue actuellement. Victime parmi d'autres et par deux fois de cris racistes, il a refusé de quitter le terrain : « si je

quitte la pelouse, je donne raison à ces gens-là... il faut les pointer du doigt... ». Cette présence dans les tribunes des matchs professionnels de « supporters » exprimant leur racisme en injuriant les joueurs n'ayant pas la même couleur de peau qu'eux est beaucoup plus rare en France. Mais, y compris dans les tribunes des matchs de jeunes ou d'amateurs, il

arrive aussi que des cris racistes s'entendent. Ils stigmatisent alors tel black (plus que tel beur) de l'équipe adverse, mais ces « supporters » oublient que leur propre équipe chérie, sous leurs yeux, en comporte aussi deux ou trois. Le racisme et la xénophobie ne prédisposent pas à l'intelligence...

Débats

Lettre d'un Terrestre à une Terrestre, sur le livre *Lettre à la Terre* de Geneviève Azam

mardi 1er octobre 2019, par [Jean-Marie Harribey](#)

Geneviève, je veux te dire avant toute chose que ta *Lettre à la Terre* [1] m'a touché. Et, sans doute, telle était l'une de tes intentions : toucher le lecteur ou la lectrice afin que la prise de conscience des graves dommages causés à la nature et à l'ensemble du vivant naisse de son émotion au moins autant que de sa raison, et peut-être même avant celle-ci. Tu excelles dans l'art d'écrire, d'abord dans le maniement de la langue, puis dans l'assemblage harmonieux de touches poétiques et philosophiques. En te lisant, je pensais à quelque accord majeur arpégé sur les touches d'un piano qui, brusquement, se modulait en mineur, avant de se résoudre au final sur un mode majeur.

Si la Terre t'a entendue, elle a dû être sensible à tes poussées de colère, suivies immédiatement d'un apaisement laissant poindre la sagesse nécessaire au bon entendement de l'effondrement possible, mais non certain, et donc à son endiguement. Ta *Lettre à la Terre* est plus une composition de musique qu'un livre au sens habituel. Pourquoi la « Notturmo » de Schubert en mi bémol majeur est l'*opus* qui me revient à l'instant en mémoire ? Parce que c'est un adagio, mais dans lequel on entend, on sent, et on vibre avec la tension qui monte sous les doigts du pianiste et les archets du violoniste et du violoncelliste, avant de s'achever avec quiétude et dans la sérénité, comme ta Lettre. Ta Lettre qui repère de suite que « l'appel au repos et à la contemplation, celui de Jean Giono dans le *Chant du monde* » ne doit pas faire oublier « celui des voix qui se sont tues », comme « un étrange silence dans l'air ».

Tu ne caches pas que tu viens de l'économie, un rivage que tu as quitté sans regret, parce qu'on court le risque d'y être rivés justement, sans pouvoir observer les multiples facettes de la vie sociale et encore moins les interactions entre les humains et les autres espèces vivantes ou celles qui font la trame de la vie. Comme tu le dis, « les catastrophes écologiques ne peuvent pas être pensées dans l'étroitesse de son cadre ». Pourtant, tu prends soin d'émailler ton propos des données factuelles que les climatologues, les géologues, les biologistes et même

certains économistes ont rassemblées. Mais c'est aussitôt pour prendre tes distances avec l'aspect quantitatif des phénomènes, avec les choses mesurées. Parce que ce qui t'importe, c'est la critique de la démesure qui gouverne l'ensemble des objectifs économiques assignés, des moyens techniques déployés et des représentations idéologiques répandues.

En vérité, ce qui te tient à cœur, c'est de dénouer les fils qui nous relient à la Terre tout en affirmant l'« altérité » de celle-ci. C'est l'une des originalités de ta Lettre : pour renoncer définitivement à l'idée que la destinée de l'Homme est de s'approprier et de maîtriser la nature et, de surcroît, qu'il en a la capacité, tu postules que la Terre a son « autonomie ». « Ne pas la reconnaître, c'est refuser ce qui nous dépasse et poursuivre l'utopie totale de ton [celle de la Terre] humanisation totale. » Il s'ensuit un paradoxe, du moins à première vue : l'ère de l'Anthropocène, dont tu adoptes le concept, est celle où les humains ont, par leurs activités, induit des bouleversements considérables dans les équilibres naturels. Or, tu montres que, puisque la Terre est autonome, « les humains ne sont pas responsables de tout. Il nous revient de distinguer notre part dans les catastrophes de celle qui nous échappe. » Tu nous fais revivre la discussion entre Voltaire et Rousseau après le tremblement de terre qui détruisit Lisbonne en 1755 et tu donnes tort au second car « Tu [la Terre] n'es pas la nature ordonnée et

providentielle de Rousseau qui, donnant aux humains toute responsabilité dans leurs malheurs, exprimait à sa façon la doctrine de l'optimisme. » Tu dis aussi que « nous pensions notre histoire dépendante de notre seule volonté ». Mais n'es-tu pas trop sévère envers Rousseau ? Si, en toute connaissance de cause, on construit une ville le long d'une faille sismique ou au pied d'un volcan ou bien sur une zone côtière, le séisme ou le tsunami ne sont pas de notre fait, mais la construction l'est. D'ailleurs, comme tu précises que « notre responsabilité de terrestres est d'apprendre à vivre avec cette altérité, au lieu de l'ignorer », l'ignorance est donc délibérée, dont il résulte une responsabilité humaine pleine et entière. Je crois comprendre ton insistance : au fond, si tu refuses que les catastrophes que nous subissons nous soient entièrement imputées, c'est parce que tu y vois le risque de considérer la Terre comme « morte », au contraire de ton vibrant hommage à sa vivacité, à son identité même avec la vie sous toutes ses formes. Mais, pardonne mon insistance à mon tour, car je ne voudrais pas commettre un contresens : la dichotomie que tu établis entre la part des responsabilités naturelles et celle des responsabilités humaines ne tient-elle pas au fait qu'elles ne se situent pas sur le même plan ? Les responsabilités des catastrophes que tu désignes comme naturelles se situent sans aucun doute au niveau des conditions matérielles qui relèvent du hors humain, par différence avec celles qui, par définition, relèvent des humains puisqu'il s'agit de leurs actes.

Avec talent, tu nous guides sur les pentes escarpées de l'épistémologie des sciences naturelles, ces leçons de choses qu'on apprenait à l'école de notre enfance. Je dis « escarpées » car comment résoudre le problème suivant : pour démontrer que la Terre est un être vivant, faut-il l'*anthropomorphiser* en la faisant penser, souffrir, se rebiffer ? La Terre saigne, pourrait-on dire. Mais, en écrivant « tu ne te venges pas mais tu réponds [...] tes rages et tes débordements expriment ta souffrance [...] tu te rebiffes », n'est-ce pas créer une Terre à l'image de l'homme, à l'image de ses pensées, ses sentiments et, pourquoi pas, ses fantasmes ? Ne serait-on pas alors devant un nouveau paradoxe : au nom de

l'autonomie de la Terre, nous projetterions sur elle notre réalité ? Dans le *Timée*, Platon fait du démiurge le père de l'univers à la manière d'un artisan qui fabrique après avoir pensé sa création. Tu nous incites à réfléchir sur ce qui existe, c'est-à-dire tu nous emmènes vers une ontologie de la matière. Mais alors, si vraiment nous pensons la Terre avec nos propres affects, en lui prêtant les mêmes que les nôtres, ou simplement en nommant les supposés siens avec les mêmes mots, ne court-on pas le risque de recréer les conditions de sa domestication, ou au moins la croyance en cette possibilité, que ta Lettre redoute et fustige ?

Ta Lettre a ravivé en moi des interrogations jamais résolues parce qu'elles mêlent raison et intuition, choses avérées et incertitudes. Tu fais une place à l'idée que l'une des voies pour nouer de nouveaux liens avec la Terre et, plus précisément, avec les vivants non humains que sont les animaux, les plantes et même avec les milieux de vie comme les océans, les lacs, etc., est de leur attribuer des droits. En cela, tu t'inscris dans le sillage des travaux d'anthropologues et de militants d'autres cultures que l'occidentale ou de civilisations anciennes qui plaident pour l'instauration de droits pour les animaux ou pour une rivière ou un autre milieu de vie. « Nous terrestres, ne sommes plus seuls, écris-tu. 'Le peuple des insectes', promis à l'extinction, nous a rejoints. » Récemment encore, dans *Le Monde*, Philippe Descola appelait de ses vœux cette inscription dans le droit. Mais qui va dire ce droit, sinon les humains, et, une fois dit, ce droit n'est-il pas en réalité uniquement un devoir, aussi absolu que peut l'être le droit de quelqu'un qui n'est justement pas en mesure de le dire ? D'ailleurs, tu l'écris avec des mots sans ambiguïté : « Il ne suffit pas de décréter abstraitement tes droits. Ils n'ont de sens qu'assortis d'obligations impératives pour les États, les firmes, les communautés humaines. Ce sont finalement les communautés résistantes qui en sont l'origine et les garantes. »

Je suis sensible au fait que tu expliques aussi que « des alliances nous obligent », non dans le sens d'un contrat mais de celui d'un don. « Un don, précises-tu, qui n'exige pas un rendu équivalent ». Sans contre-don alors, aurait pu dire Marcel Mauss. Mais je suis

resté perplexe devant la suite que tu donnes : « Un don à recevoir pleinement et à *restituer*, en reconnaissant ce qui nous lie, ce qui nous oblige, nous les humains, et ce qui nous sépare. » (Je souligne). Je me suis interrogé aussi pour saisir le sens de l'emploi du pronom personnel ou de l'adjectif possessif qui reviennent sous ta plume : « éveiller le désir de te défendre » ; « Rémi Fraisse, jeune botaniste venu *te* défendre » ; « *sa* (celle du fleuve Narmada en Inde) défense fut la source de résistances aux grands barrages ». Pourtant, tu évoques ce cri jailli des ZAD : « Nous ne défendons pas la nature, nous sommes la nature qui se défend. » (Je souligne chaque fois). Au fond, ta Lettre ne parcourait-elle pas des allées et venues entre anthropomorphisation de la nature et naturalisation des décisions humaines, un balancement qui serait pour partie la marque d'une hésitation théorique de ta part, mais surtout le reflet d'une réalité dont nous ne pouvons jamais connaître la totalité et la complexité ?

D'où cette promenade à laquelle nous invite ta Lettre. À travers des chemins escarpés, je te l'ai dit, mais dont l'horizon reste toujours ouvert aux multiples possibles. Je mets cette ouverture sur le compte de cette Terre qui, écris-tu, « éveille notre univers émotionnel ». Et j'entends que la quête d'émancipation à laquelle l'humanité n'a jamais renoncé dépende, pour sa réalisation, de l'étincelle jaillie de notre indignation et de notre aspiration spontanée à la solidarité.

Indignation et solidarité, la part sauvage qui unit Terre et humanité, qui unit tout particulièrement la Terre et les femmes, ainsi que le rappelle la réponse que te fait la Terre. La Terre a de bons yeux et une excellente mémoire car elle se souvient de Flora, Louise, Emma, Rosa (il y eut même plusieurs de celle-ci), et elle a même repéré récemment Gretha, dans la réponse qu'elle t'adresse. Dis-lui que même chez les économistes si honnis et si coupables, il y eut une certaine Joan, à qui nous devons beaucoup de démontages radicaux de l'idéologie économique. Comme quoi, la critique de l'économie politique peut faire la part des choses entre énoncés heuristiques et énoncés normatifs. Cette confusion entre ces deux ordres est peut-être à l'origine de certains

malentendus ou de procès vite expédiés à l'encontre de Marx qui aurait « oublié les fondements matériels de la vie sociale et de la vie ». Autre exemple, on ne peut nier que la mise au grand jour de la mystification de la marchandisation et de la mise en « valeur » de la nature pourtant inestimable est à mettre au crédit (au crédit ! ah !) d'économistes pas tous atterrants, ou pas complètement atterrants.

C'est encore la part sauvage inhérente à la Terre et à nous-mêmes qui renâcle devant l'acceptation d'un dilemme : « Tes alertes et les manifestations d'un mouvement écologiste naissant, potentiellement subversif, ne sont pas passées inaperçues. Tu as été annexée à l'ordre néolibéral, tu en es devenue même un des piliers, puisque, avec toi, ce sont les conditions primordiales de la vie qui furent enrôlées. La perversité de ces politiques est profonde. Les choix semblent se réduire à obéir à l'injonction de petits gestes volontaires et entériner l'absence de règles collectives obligatoires, ou bien à la refuser et abandonner l'attention à la vie quotidienne, aux soins que tu réclames, au nom cette fois de l'absence de réglementation et d'une responsabilité systémique. » J'entends cet avertissement encore comme l'expression d'une difficulté tragique, de Charybde en Scylla, entre l'individualisation des résistances et l'abandon des transformations à un niveau si éloigné des choses concrètes qu'elle ne peuvent être que confisquées et dénaturées.

Je souscris pleinement à la « beauté subversive » de la Terre que tu magnifies. Je commençais cette lettre en te confiant que la tienne, comme une ode à la Terre, me faisait entendre spontanément ce morceau de musique qui est celui que je connais comme l'un des plus émouvants. Toi-même tu nous dis que tu « éprouves cette beauté subversive de la Terre à l'écoute du *Grand Orchestre des animaux* de Bernie Krause ». J'ose espérer que la proximité de nos deux ressentis permette de goûter la polyphonie qui transparait à la lecture de ta *Lettre à la Terre* et à l'énoncé des interrogations, voire des réserves, qu'elle a suscitées et que je me permets de t'adresser dans ce qui ne pouvait pas être un simple compte rendu de lecture, parce qu'il témoigne d'autant d'enseignements que de saignements, les nôtres et les siens.

Notes

[1] Geneviève Azam, *Lettre à la Terre, Et la terre répond*, Paris, Seuil, coll. L'Anthropocène, 2019.

Poursuite d'une conversation terrestre dans les temps de catastrophe

mardi 1er octobre 2019, par [Geneviève Azam](#)

Jean-Marie, ceci n'est pas une réponse à proprement parler, c'est la poursuite d'un échange, entamé depuis longtemps, et auquel je ne souhaite en rien mettre un point conclusif. Avant toute chose, sache que ta lettre m'a également beaucoup touchée. J'y reconnais ta belle écriture, sachant se faire incisive, ta sensibilité, ton exigence, ta générosité et je retrouve dans ce texte une qualité d'échange loin des « batailles d'idées », dont on ne retient souvent que les batailles et les vainqueurs. Par des voies différentes, je sais que nous partageons le souci du monde et de la Terre et le sentiment oppressant de l'urgence.

Je ne vais pas parler du contenu de la *Lettre*, du choix de cette adresse directe, avec le je et le tu, je m'en explique dans le livre. Nous sommes quotidiennement confrontés à des catastrophes, nous sommes submergés de rapports scientifiques alarmistes, qui devraient nous soulever. Or, savoir ne suffit pas, « savoir n'est pas croire » écrivait Jean-Pierre Dupuy. Pour défendre pied à pied ce à quoi nous tenons, il est nécessaire de ranimer nos univers sensibles asphyxiés, étourdis. D'endosser une condition de terrestre au lieu de l'utopie d'une vie hors Terre, une vie soumise au mouvement d'un capitalisme qui se nourrit de la destruction des liens qui unissent les humains, entre eux et avec les autres qu'humains et la Terre, jusqu'à la destruction de la vie elle-même.

Permetts-moi de discuter de quelques-unes de tes réserves. Formulées souvent sous la forme d'un questionnement, de doutes, elles sont à la mesure des bouleversements que nous vivons et que nous aurons à vivre. Bouleversements de tous ordres qui atteignent nos représentations, nos croyances, notre sensibilité, nos vies, nos engagements.

Nous avons été compagnons de l'hétérodoxie en économie, depuis plusieurs années je m'en suis éloignée, je l'évoque dans le livre d'une autre manière, même si ce n'est pas le sujet de cet ouvrage. Je développe cet aspect ici car il est souvent au cœur de nos échanges. Oui, je suis sortie de l'économie, orthodoxe et hétérodoxe (vocabulaire religieux s'il en est), sans oublier ma dette envers

celles – rares, oui Joan Robinson comme tu l'écris, mais aussi Rosa Luxembourg qui me parle aujourd'hui aussi avec ses lettres de prison et je ne sais pas d'ailleurs si elle est considérée comme « économiste », mais peu importe – et ceux qui m'ont inspirée à un moment où l'économie politique éclairait le sens du monde sans en éliminer ou coloniser les autres dimensions.

Cet éloignement ne tient pas seulement à une distance avec les données quantitatives, car elles ne sont pas spécifiques à l'économie, même si elle prétend mesurer toute chose. Il tient à la destruction économique du monde et de la Terre, à la déraison économique, et, concrètement, à la religion de la croissance, du développement, aux ravages de l'industrialisme, à l'obsession productive, à la marchandisation généralisée, qui, je pense, exigent une rupture franche, un « démantèlement du système productif-destructif » écrit Jérôme Baschet dans son dernier ouvrage [1], et pas seulement un démantèlement des marchés et du système financier. Il ne s'agit plus de réguler l'économie, de la diriger, de la « ré-encastrier » comme le proposait Karl Polanyi en un temps où elle était peut-être encore ré-encastable, il s'agit de la réduire drastiquement, non pas selon des règles économiques mais selon des règles politiques et éthiques élaborées au plus près des citoyennes et citoyens, des règles informées par d'autres savoirs et d'autres sensibilités, d'autres expériences.

Il ne s'agit pas non plus d'imaginer le temps où la

nécessité économique serait enfin vaincue par l'abondance selon les rêves des « progressistes ». Derrière le fatras des marchandises à consommer, les violences et les pénuries s'expriment de plus en plus violemment : pénurie d'eau potable, d'air respirable, de terre, de matériaux essentiels. Et peut-être surtout pénurie de sens et de justice. C'est de cela dont, à mon sens, il faut s'échapper avec d'être engloutis dans des catastrophes plus sévères. L'économie hétérodoxe, pour l'essentiel, a raté son atterrissage, la Terre y est devenue une nouvelle frontière. Elle est pour l'essentiel a-térée. Je sais bien que des conflits la traversent, que certaines et certains y font valoir d'autres approches mais je crains que le terrain de « bataille » y soit miné, car pour gagner la reconnaissance « d'économiste », y compris hétérodoxe, il est difficile de faire de vrais pas de côté. Décroissance ou a-croissance, effondrement, catastrophe y sont des notions taboues. L'économie ne pense pas la catastrophe, elle est centrée sur la « crise », la sortie de crise, avec des variantes selon les courants, depuis des chocs extérieurs qui perturberaient les grands équilibres pour l'économie dominante jusqu'aux variations conjoncturelles et structurelles, rythmées par les « sorties de crise » ou « le dépassement de la crise » pour les hétérodoxes.

Des travaux d'historiens, de géographes, de climatologues, d'écologues, de naturalistes, de philosophes, d'écrivains et artistes nourrissent les combats contre le capitalisme et son empire économique, devenus littéralement insupportables, pour les sociétés et pour la Terre. Les résistances populaires contre les grands projets d'infrastructures, les blocages, les occupations, les arrêts de production, l'agro-écologie et la permaculture, l'ancrage local sont les prémices des démantèlements de l'économie globale.

La Terre aussi nous secoue et c'est le cœur de la *Lettre*. Elle se soulève. La contestation du système dans lequel nous étouffons est autant le fait de nos révoltes que celui d'une Terre épuisée à force d'avoir été pressurée. Il ne s'agit en rien de la déifier, ni de succomber à l'anthropomorphisme en affublant la Terre de nos attributs. Si des expressions le laissent penser, c'est peut-être que les mots en viennent à

manquer ou bien que la figuration de l'humain aux autres qu'humains est aussi un décentrement des humains, un arrachement à l'anthropocentrisme triomphant dans toutes les sciences au XX^e siècle. La Terre a été une figure féminine, inspirant des normes, des attachements particuliers, des cultures échappant à sa transformation en objet-machine à notre disposition. Cette figure n'est pas une menace pour l'émancipation des femmes, elle peut être au contraire une alliée ridiculisant la toute-puissance viriliste. Pour ma part, quand je m'adresse à elle avec le tutoiement, je m'adresse à une présence concrète, horizontale, à la fois indissociable des humains et de leurs mondes et radicalement extérieure, verticale, ingouvernable. C'est dans cette double reconnaissance, qui suppose de retisser, retrouver des liens défaits ou détruits depuis plusieurs siècles par la folie industrialiste et le capitalisme et d'arrêter les utopies macabres d'humanisation totale de la Terre, que réside encore un espoir de stopper les catastrophes en cours ou de les réduire et de faire valoir les mondes auxquels nous tenons.

Il ne s'agit donc ni de donner un visage humain à la Terre, d'en faire une personne, ni de montrer qu'elle est vivante – même les économistes le reconnaissent maintenant et l'économie s'écologise en cherchant à capter les flux de services qu'elle produit – ni de naturaliser les décisions humaines. Il s'agit seulement de dire que le devenir du monde et la pérennité de la vie ne dépendent pas seulement des décisions humaines, aujourd'hui plus que jamais, et d'informer les décisions humaines de ces savoirs. Bien sûr que Rousseau, suite au tremblement de terre de Lisbonne, avait raison d'imputer nombre de catastrophes à la responsabilité humaine. Mais tout ne relève pas de l'humain, tout n'est pas socialement construit, tout ne relève pas des décisions humaines. Il y a de l'inhumain, de l'a-humain, du sombre, il y a une part sauvage, non maîtrisable et non gouvernable selon des lois humaines.

Les réactions de la Terre, des communautés humaines et autres qu'humaines qu'elle abrite mettent en échec la toute-puissance. J'en donne plusieurs exemples. En ce sens, c'est une alliée, nous ne sommes plus seuls, les humains. J'ai parlé effectivement du « peuples des insectes »,

l'expression est celle de Jean-Henri Fabre, entomologiste du XIX^e siècle, l'Homère des insectes disait Victor Hugo. Un « peuple » dont nous semblons découvrir qu'il est essentiel à la vie sur la Terre, dont nous dépendons. Nous ne sommes pas seuls, nous menons des résistances inter-espèces dont je donne des exemples, mais nous sommes les seuls responsables de l'action politique, capables d'un sursaut éthique, capables dans ce cas d'interdire l'empoisonnement des insectes et de qualifier comme crimes l'encouragement et la poursuite de ces pratiques. Cela ne nous donne aucun droit particulier sur les autres formes de vie, mais au contraire cela nous oblige. C'est selon moi le sens des droits de la Terre ou les droits des entités qui la composent. Ce ne sont pas le fruit des luttes d'autres cultures que l'occidentale ou de civilisations anciennes, comme tu l'écris, car bien souvent l'idée de droit écrit est extérieure à leur imaginaire, tout comme l'idée d'une nature séparée. Cette idée de droits de la Terre est le fruit d'un dialogue de civilisations, face aux périls présents. Pour nous occidentaux, elle suppose un abandon de l'anthropocentrisme et d'une vision utilitaire de la Terre.

Je termine avec l'Anthropocène, pourquoi et comment j'en reprends le concept, là aussi sans développement dans le livre, mais parce que je sais qu'il fait débat. Oui, les activités humaines modifient profondément l'histoire de la Terre, le temps historique des sociétés croise le temps géologique. L'humanité concrète est devenue une force géologique. Des scientifiques ont inventé ce concept, ils en discutent pour désigner une nouvelle ère géologique, pour la dater, en trouver les marqueurs principaux. J'ai aussi adopté celui de l'Holocène, cette période tempérée commencée il y a environ 12 000 ans et qui a permis ce que nous appelons

généralement « la révolution néolithique », dont nous avons beaucoup à apprendre encore, comme nous y invite l'anthropologue James Scott. Ceci étant, le concept d'anthropocène ne dit rien de l'organisation des sociétés, des conflits qui les constituent et les traversent, des niveaux et degrés de responsabilité, des périls présents. C'est pourquoi certains parlent de capitalocène. Pourquoi ne pas s'en tenir à capitalisme ? Pour signifier que l'histoire du capitalisme et l'histoire de la Terre sont liées et qu'on ne peut pas ignorer les savoirs d'autres domaines pour analyser le capitalisme, en particulier ceux des sciences de la nature. Je suis d'accord avec Simone Weil reprochant à Marx (qu'elle admire) de ne pas être allé jusqu'au bout de son matérialisme (cela ne manque pas de sel pour quelqu'un qu'on a voulu réduire à une mystique illuminée), d'avoir sous-estimé les données géophysiques, matérielles, de notre habitat. Je regrette avec d'autres que l'échange entre Marx et le scientifique russe Sergueï Podolinsky à propos de la seconde loi de la thermodynamique ait tourné court. C'est d'autant plus important aujourd'hui pour se garder d'analyses « déterrestres » du capitalisme.

Ce concept d'anthropocène dit cependant quelque chose dont la Terre se moque dans sa réponse : « Vous parlez d'anthropocène. Quelle prétention, et quelle inconscience, de vous attribuer le nom d'un temps géologique dans lequel vous m'altérez douloureusement ! N'oubliez pas que les guerres et l'industrie de la mort en sont un des marqueurs essentiels. Cessez de parler de moi comme d'un « système-Terre » agencé et manipulable. Vous seriez plus inspirés de parler d'un thanatocène [2] ». Nul doute que les adorateurs de la toute-puissance s'engouffrent dans cet « Âge de l'Homme », comme avènement de la possibilité de gouverner la Terre et domestiquer les humains. Un bio-géo-pouvoir en marche. À nous terrestres d'y résister et de le défaire.

Notes

[1] Jérôme Baschet, *Une Juste colère. Interrompre la destruction du monde*, Éditions Divergences, 2019.

[2] Christophe Bonneuil et Jean-Baptiste Fressoz, *L'évènement anthropocène, La Terre, l'histoire et nous*, Seuil, p.141-171.

Printemps silencieux

mardi 1er octobre 2019, par [Pablo Solon](#)

Les oiseaux sont partis.

Beaucoup de gens, confus et inquiets, l'ont remarqué.

Les quelques oiseaux restant se meurent : ils tremblent et ne peuvent pas voler.

C'est un printemps sans voix.

1962. Le livre de Rachel Carson [1] vient d'être publié et devient rapidement un best-seller. Ce livre s'ouvre sur une « fable pour demain » qui met en scène un village dont les oiseaux ont disparu à cause de l'usage excessif de pesticides.

Les grandes entreprises agrochimiques réagissent violemment contre ce livre dont le titre est *Printemps silencieux*. Elles accusent Rachel Carson de répandre des mensonges puisque l'homme et la technologie peuvent contrôler la nature. La biologiste marine née aux États-Unis est alors âgée de 55 ans et a un cancer. Elle a dédié les six dernières années de sa vie à recueillir des preuves de l'impact des insecticides, qu'elle considère toxiques.

Son livre raconte avec style que des résidus de pesticides synthétiques ont été trouvés « dans la plupart des systèmes fluviaux, y compris dans les courants souterrains qui coulent tout au long de la terre ». Il rapporte que ces substances toxiques ont été trouvées dans le corps de poissons, d'oiseaux, de reptiles et d'humains. Il souligne encore qu'il est « presque impossible pour les scientifiques qui font des expériences sur les animaux de trouver des êtres exempts de cette pollution ». Il avertit que les pesticides sont « dans le lait maternel et dans les tissus des enfants à naître. »

Les accusations des grandes entreprises de la chimie lui donnent une visibilité importante dans la presse et à la télévision. Des millions de spectateurs sont alors informés et des milliers de lettres inondent la Maison-Blanche. Le président John F. Kennedy nomme une commission chargée d'étudier l'utilisation des pesticides. Rachel Carson passe les 16 derniers mois de sa vie à propager la vérité sur les

pesticides. Le Congrès américain l'écoute.

« Comment des êtres intelligents peuvent-ils essayer de dominer quelques espèces indésirables avec des moyens polluant tout ce qui les entoure et contenant la menace d'un mal pour leur propre espèce, voire celle de leur propre mort ? »

Rachel Carson n'a pas vécu assez longtemps pour voir le président Lyndon B. Johnson signer une des premières lois régulant les pesticides, qui faisait directement allusion à l'autrice du *Printemps silencieux*.

2019. Une délégation de biologistes parcourt la Chiquitania [2]. Même la terre est chaude. Ils n'écoutent que leurs pas. Soudain, ils s'arrêtent. C'est le silence absolu.

Le feu a tout détruit : mammifères, rongeurs, reptiles, amphibiens, vers, arachnides, papillons, abeilles. Les oiseaux sont partis ou sont morts dans leur fuite. Ceux qui ont survécu ne pourront plus retourner dans leurs nids réduits en cendres. Le bruit du pic noir [3] forant le bois n'est plus qu'un triste souvenir des anciens printemps.

Les pesticides et le feu sont les grands artisans des printemps silencieux. Les deux vont souvent ensemble. On brûle les forêts parce que les pesticides ont tué la terre. Les deux détruisent la vie. Les uns empoisonnent lentement et en silence, tandis que l'autre se propage à la vitesse du vent, brûlant tout.

Dans l'hémisphère sud, le printemps commence fin septembre. Cette année sera l'un des printemps les

plus calmes en raison des incendies qui ont ravagé l'Amérique du Sud et l'Afrique. Nous ne nous en rendrons peut-être même pas compte à cause du bruit des voitures, des machines et de la télévision qui sature nos oreilles et nous rend insensibles au chant perdu des oiseaux.

Pourtant, en ce mois de septembre, le printemps ne restera pas silencieux. Des millions d'enfants et de jeunes cesseront d'aller à l'école pour sortir dans la rue. Entre le 20 et le 27 septembre, s'annonce une mobilisation mondiale pour le climat, la plus grande de l'histoire. Dans tous les pays, on verra des actions de protestation contre l'utilisation des combustibles fossiles et la déforestation.

Greta Thunberg, qui inspire cette mobilisation mondiale, le clame bien fort : « *vous dites que vous*

aimez vos enfants par dessus tout, et pourtant vous leur volez leur avenir. » Les politiques, les hommes d'affaires, les propriétaires fonciers et nous-mêmes, nous sommes habitués à des modes de vie qui doivent changer radicalement.

Parler d'avenir alors que notre grande maison brûle est d'une folle stupidité. Rachel Carson disait qu'« *il nous faut recommencer à contempler les beautés de la terre, avec émerveillement et humilité* ». Le printemps silencieux des forêts calcinées va vivifier cet autre printemps joyeux de l'enfant que nous portons tous en nous et qui nous dit avec Greta Thunberg : « *s'il est si difficile de trouver des solutions dans le système, alors peut-être devrions-nous changer le système.* »

Texte traduit de l'espagnol par Isabelle Bourboulon

Notes

[1] Rachel Louise Carson (27 mai 1907-14 avril 1964), biologiste américaine. Son livre *Silent Spring* (*Printemps silencieux* en français) a été publié en 1962. Dans l'hémisphère sud, le printemps commence fin septembre (voir plus loin).

[2] Région de savanes tropicales située dans le département de Santa Cruz, à l'est de la Bolivie.

[3] Littéralement, « oiseau charpentier »

Financement de la Sécurité sociale et lutte de classes

mardi 1er octobre 2019, par [Gérard Gourguechon](#)

La question de la Sécurité sociale et celle de son financement sont des points d'affrontement essentiels dans la lutte de classes. Les réponses qui y sont apportées déterminent le niveau des solidarités mises en place, l'étendue de leur champ et le niveau des prises en charge. Les solutions retenues éclairent aussi sur l'apport respectif des différents contributeurs (travailleurs et détenteurs du capital). Décider des recettes de la Sécurité sociale, c'est décider de l'application concrète du principe qui voudrait qu'en matière de solidarité « chacun contribue en fonction de ses moyens », pour qu'ensuite « chacun reçoive en fonction de ses besoins ».

I – Il faut placer la question du financement de la sécurité sociale dans le cadre de la lutte de classes pour comprendre les débats et les combats qui s'y rattachent

1 – Les revanchards à l'offensive

En France, depuis le milieu des années 1980, celles et ceux qui, en 1945-1946, faisaient profil bas, ont plus que relevé la tête : ils sont passés à l'offensive et ont attaqué tous azimuts contre « l'État social ». C'est ce que nous précisait déjà Denis Kessler, alors vice-président du Medef en 2007 : « *Le modèle social français est le pur produit du Conseil national de la Résistance. Un compromis entre gaullistes et communistes. Il est grand temps de le réformer, et le gouvernement s'y emploie. Les annonces successives des différentes réformes par le gouvernement peuvent donner une impression de patchwork, tant elles paraissent variées, d'importance inégale, et de portées diverses : statut de la fonction publique, régimes spéciaux de retraite, refonte de la Sécurité sociale, paritarisme... À y regarder de plus près, on constate qu'il y a une profonde unité à ce programme ambitieux. La liste des réformes ? C'est simple, prenez tout ce qui a été mis en place entre 1944 et 1952, sans exception. Elle est là. Il s'agit aujourd'hui de sortir de 1945, et de défaire méthodiquement le programme du Conseil national de la Résistance ! À l'époque se forge un pacte politique entre les gaullistes et les communistes. Ce programme est un compromis qui a*

permis aux premiers que la France ne devienne pas une démocratie populaire, et aux seconds d'obtenir des avancées – toujours qualifiées d'« historiques » – et de cristalliser, dans des codes ou des statuts, des positions politiques acquises ». Les principaux détenteurs du capital sont désormais en mesure de remettre en cause ce modèle d'organisation politique également connu sous le nom d'État providence, basé sur l'accord entre travailleurs (le plus souvent, leurs « représentants ») et capitalistes selon lequel les premiers renoncent à la lutte pour la révolution socialiste en échange du mieux-être social et de l'augmentation des niveaux de vie. Dans un tel compromis, les gouvernements engagent une série de mesures sociales qui visent à calmer les ardeurs insurrectionnelles des travailleurs par un « État social », c'est-à-dire par l'allocation de ressources pour le travail : éducation, santé, sécurité sociale, loisirs, sports, aides pour les transports en commun et les loyers, etc. Tout ceci entraîne une redistribution des revenus en faveur du travail et au détriment du capital. Très souvent, un cadre législatif et réglementaire impose des restrictions au droit de propriété des détenteurs du capital dans les entreprises elles-mêmes : application d'un droit du travail limitant les conditions d'exploitation (conditions de travail, conditions d'emploi, salaire minimum, etc.) et nationalisation de certaines entreprises (pour aider certains secteurs utiles à l'ensemble du système économique, en y accordant plus de droits aux salariés). Mais la condition de cet État social, c'est tout à la fois une démocratie déléguée et représentative et le maintien de la propriété privée des moyens de production.

2 – Le compromis de 1945 et son évolution dans les premières années qui ont suivi

Ce qui s'est passé en France en 1945-1946 correspond plus globalement au compromis social passé dans un certain nombre de pays développés occidentaux dans la même période. Roosevelt avait donné l'exemple avec son New Deal, appliqué entre 1933 et 1938 pour relancer l'économie des États-Unis après le krach de 1929 et la Grande Dépression qui a suivi. Au cours de la Seconde Guerre mondiale, dans plusieurs pays, les forces en guerre contre l'Allemagne nazie imaginaient déjà, en cas de victoire, ce qu'elles feraient de cette victoire. Beveridge, l'auteur du rapport intitulé « Social Insurance and allied services » publié en Grande-Bretagne en novembre 1942, écrira « ... *En abolissant toutes les barrières, la guerre crée la possibilité de faire œuvre neuve. Une époque révolutionnaire comme celle que le monde traverse actuellement appelle, non des replâtrages, mais des transformations révolutionnaires* ». Beveridge a voulu tirer profit de la situation en fondant son plan sur l'unité nationale née de la guerre (la Grande-Bretagne n'a pas été vaincue ni occupée, et les forces de collaboration ou d'acceptation du projet nazi y étaient très minoritaires). Avec son plan, Beveridge entendait maintenir, voire renforcer cette unité nationale après la guerre grâce à l'universalité et à l'unité du système de sécurité sociale. Pendant le même temps, les résistantes et les résistants du CNR élaboraient un projet, pour après la victoire. Et Pierre Laroque, que les Français appellent le « père fondateur de la sécurité sociale », et que les auteurs anglo-saxons qualifient de « Beveridge français », expliquera en 1955 que la période de 1945-1946 était favorable en France à une réforme d'envergure.

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, les économies capitalistes occidentales ont immédiatement fait appel à « toutes les forces vives de la Nation » pour relancer la production. Un minimum de consensus social a été jugé nécessaire pour y parvenir. Ceci s'est fait par ailleurs sous l'impulsion des États-Unis qui, par leur stratégie politique d'endiguement, décident de stopper l'extension de la zone d'influence soviétique au-delà

de ses limites atteintes en mars 1947 et de contrer les États susceptibles d'adopter le communisme. Les dollars envoyés avec le Plan Marshall vont être l'illustration de cette politique. Tout ceci sera le début de la guerre froide, avec le refus de l'URSS et de ses États satellites de recevoir les dollars américains. C'est dans ce cadre que, notamment, les systèmes de sécurité sociale ont été améliorés, qu'ils reposent principalement sur des cotisations ou principalement sur des impôts (comme en Grande-Bretagne avec le système inspiré du rapport Beveridge de novembre 1942). Ce compromis social historique est aussi à replacer dans le cadre de la tension entre le noyau dur des pays capitalistes et les pays du « communisme réellement existant ». Ces raidissements ont été rendus plus visibles dès le refus de l'URSS de s'inscrire dans le Plan Marshall. Les gouvernements occidentaux ont été amenés à « lâcher du lest » pour montrer à leurs classes ouvrières que le système capitaliste leur était plus profitable que le rêve communiste, particulièrement en Europe occidentale dès la main mise de l'URSS sur l'Europe de l'Est. L'exemple qui illustre le plus cette concurrence du capitalisme d'avec le communisme est celui de l'Allemagne de l'Ouest, la République Fédérale d'Allemagne (RFA), où une place importante a été accordée à l'État social, avec, tout particulièrement, un rôle accordé aux organisations syndicales, tant dans l'entreprise (cogestion) que dans la gestion économique et sociale du pays. Les comparaisons qui pouvaient être faites au sein des familles soudainement séparées par un « rideau de fer » ne pouvaient qu'être favorables à la gestion capitaliste.

3 – Le compromis de 1945 devenu obsolète de par la libération du capital

Le compromis restait bien entendu un compromis, donc un état d'équilibre instable. Une grande partie du patronat français, et, au-delà, du patronat des pays les plus développés, a toujours vécu cette situation comme un état provisoire et transitoire, en attendant des jours meilleurs plus favorables à leurs pouvoirs, leurs profits et leurs privilèges. Ceci s'est fait par une bataille culturelle, en parvenant progressivement à survaloriser les idées de liberté

d'entreprendre, puis de liberté de circulation des capitaux, de plus en plus totale et globale, puis de liberté de circulation des marchandises et des services, avec de moins en moins de normes à respecter et de moins en moins de contrôles aux frontières, lesquelles ne sont maintenues que pour une majorité de l'humanité, les minorités privilégiées se jouant de ces pointillés sur les mappemondes ! Pendant le même temps, la fin du « communisme réellement existant », à partir de la chute du Mur de Berlin en novembre 1989, puis de l'implosion de l'URSS, a permis à la domination du capital de s'exprimer encore plus fortement : il devenait moins nécessaire de s'autolimiter dans l'exploitation des travailleurs dès lors qu'il n'y avait plus d'alternative, que n'existait plus le risque que des majorités politiques changeantes fassent basculer un État « de l'Ouest » vers le communisme. L'existence de pays communistes avait plus ou moins « aidé », dans les pays capitalistes, celles et ceux qui voulaient résister aux excès du capitalisme, du fait de cette peur de certains gouvernements d'un basculement politique dans leur pays. Mais cette existence du communisme tel que pratiqué en URSS et dans les États satellites avait aussi empêché toute victoire sociale décisive dans les pays occidentaux, la réalité globale des « pays de l'Est » étant trop peu attractive dans de multiples domaines pour qu'une majorité de la population d'un « pays de l'Ouest » aspire réellement à de telles orientations, cependant qu'une partie de celles et ceux qui se croyaient progressistes étaient captés par le suivisme à l'égard du Parti communiste de l'URSS.

Avec la progressive totale liberté de circulation des capitaux et la chute du Mur de Berlin, les détenteurs de capitaux ont pu multiplier leurs moyens de pression sur les apporteurs de travail. Ils ont pu croire qu'ils avaient définitivement gagné la partie. C'était ce à quoi rêvait Fukuyama quand, en 1992, il développait sa thèse sur « *La fin de l'Histoire* ». Les « partageux » étaient finis, et le marché libre avait triomphé, pour toujours.

La concurrence libre et non faussée a pu être instituée en dogme régentant le monde, primant même progressivement les droits sociaux et les droits humains. Warren Buffet, milliardaire

américain, traduisait bien cette situation en 2005 en déclarant : « *Il y a une guerre des classes, c'est un fait, mais c'est ma classe, la classe des riches, qui mène cette guerre, et nous sommes en train de la gagner* ».

Le seul retour sur les politiques menées par les différents gouvernements en France depuis une trentaine d'années, ne serait-ce qu'en matière de réforme des retraites, nous montre la continuité des attaques : en 1987, avec un gouvernement Chirac, les salaires portés au compte pour le calcul de la retraite ne sont plus revalorisés en fonction de la croissance des salaires mais en fonction de l'inflation ; en 1993, ce sont les pensions liquidées qui, chaque année, sont désormais indexées en fonction de l'inflation et le gouvernement Balladur porte la durée de cotisations de 37,5 années à 40 années dans le privé ; en 1995, Juppé veut notamment « aligner » le public sur le privé mais se heurtera à un fort mouvement de protestation ; en 2003, la loi Fillon termine le travail voulu par Juppé et aligne les retraites du public sur celles du privé ; en 2010, l'âge de liquidation est repoussé de 2 ans ; en 2014, une loi du gouvernement Hollande allonge encore la durée de cotisations pour une retraite à taux plein. La lecture de toutes ces réformes est simple : il s'agit de réduire les retraites versées, dans leur montant et dans leur durée. Toute cette continuité donne à un grand nombre de personnes le sentiment que ces évolutions sont inéluctables, voire normales, ou, au mieux, que nous n'arrivons pas à nous y opposer. En tout état de cause, le constat est aisé : au mieux, les mobilisations, quand elles réussissent, parviennent à retarder les régressions, mais celles-ci ont tout de même lieu.

À chaque fois, la réforme est présentée comme étant celle qui va résoudre les difficultés, mais, dès qu'elle commence à être mise en application, les discours alarmistes ressortent, et le pilonnage continue. Face à ces attaques, une petite partie du mouvement syndical se donne l'illusion de résister, constatant tout de même qu'elle vole de défaites en défaites. Pendant le même temps, une majorité du salariat est sidérée, tétanisée, fait le gros dos. Cette impression qu'un rouleau compresseur vient progressivement écraser les « acquis sociaux » a encore été ressentie

au cours des plus récentes années avec la séquence des attaques contre le droit du travail. La loi travail I, dite loi El Khomri, a permis d'inverser les normes en matière de durée du travail. Et la loi travail II a complété avec l'inversion des normes en matière de rémunération.

Tout ceci devrait nous éclairer : pour les détenteurs du capital, le compromis social de 1945 n'est bien qu'un chiffon de papier. De notre part, nous accrocher au compromis de 1945, ce serait demander aux capitalistes de respecter leur engagement d'il y a 75 ans ! Ce serait nier le fait que ce sont des rapports de forces qui permettent ensuite d'établir un nouvel équilibre, qui durera, lui aussi, « un certain temps ». Dans l'affrontement actuel, nous devrions certainement faire état de nos exigences actuelles, en matière de démocratie, d'intervention directe du peuple, en matière de partage des richesses, de rôle des producteurs dans l'entreprise et dans l'économie, de solidarités nationales et internationales, d'équilibre entre production et consommation, de prise en compte de l'environnement et de l'élargissement de la vie. Tout commence par une bataille culturelle à engager, et à gagner, autour d'un projet de société émancipateur qui permettrait de fédérer les désirs et les volontés.

II – Le compromis politique et social de 1945 à travers la question du financement de la Sécurité sociale

C'est par les ordonnances des 4 et 19 octobre 1945 qu'un système général de Sécurité sociale a été mis en place en France. Il y a donc près de 75 ans. La commémoration n'est pas forcément une démarche dynamisante. Elle peut être un moyen de ressourcement. Les 13, 14 et 15 mars 2004, pour les 60 ans du programme du CNR, Attac avait organisé à Nanterre un rassemblement autour d'un certain nombre de personnalités de la Résistance, dont Claude Alphandéry, Raymond Aubrac, Philippe Dechartre, Stéphane Hessel, Maurice Kriegel-Valrimont et Lise London. Ceci avait été un moment privilégié d'échanges et de débats. L'Appel des Résistants du 15 mars 2004 nous disait : « *Soixante*

ans plus tard (...) notre colère contre l'injustice est toujours intacte ». C'est l'utilité des retours sur le passé : éclairer l'avenir.

Nous savons que tous les progrès sociaux, comme tous les reculs sociaux, sont le résultat de tensions et de conflits, de rapports de forces entre intérêts différents, entre visions opposées, voire contradictoires, de la société. L'exemple de la Sécurité sociale l'illustre parfaitement.

1 – La marque du Conseil National de la Résistance (CNR)

Par la grande Histoire, nous savons que le Conseil national de la Résistance (CNR) a été le regroupement des différents mouvements de résistance en France réalisé par Jean Moulin, qui avait été mandaté par le Général De Gaulle à compter du 1^{er} janvier 1942. La première réunion du CNR a eu lieu à Paris le 27 mai 1943, réunion à laquelle participent les représentants de huit mouvements de résistance, deux représentants des syndicats (CGT et CFTC) et six représentants de partis politiques (PC, SFIO, Radicaux, Démocrates chrétiens, un parti de droite modérée et laïque, un parti de droite conservatrice et catholique). L'éventail était donc assez large. Il excluait toutes les forces collaborationnistes. Le regroupement se faisait sur l'opposition, y compris bien entendu par les armes, à l'occupant nazi et à l'appareil d'État du régime de Vichy. La volonté commune était le retour à la souveraineté nationale et à la démocratie. Le CNR a chargé un *Comité général d'étude* de préparer une plate-forme politique pour la France d'après la Libération. Les points essentiels en seront entérinés en novembre 1943 à Alger par le Général de Gaulle.

Le programme du CNR sera adopté le 15 mars 1944. Il comporte une partie intitulée « mesures à appliquer dès la Libération du territoire » qui constitue une sorte de programme de gouvernement. À ce titre, le programme comporte des mesures visant à réduire la mainmise des collaborationnistes sur le pays et des mesures de moyen terme comme le rétablissement du suffrage universel, les nationalisations et la sécurité sociale. Ce programme représente le compromis auquel sont parvenues entre elles toutes

les tendances représentées au sein du CNR. Ainsi, par exemple, en ce qui concerne les nationalisations, l'idée même de « nationalisation » est déjà conçue comme un recul pour le PCF (« *Les nationalisations ne sont pas des mesures socialistes... La première condition de l'introduction du socialisme dans un pays, c'est l'institution d'un État socialiste* »). Et la formule retenue dans le texte du CNR, « *le retour à la Nation des grands moyens de production monopolisés, fruit du travail commun, des sources d'énergie, des richesses du sous-sol, des compagnies d'assurances et des grandes banques* », provoquera ensuite de vives controverses quand il s'agira de mettre en pratique cette disposition.

Sur le plan social, le programme adopté par le CNR le 15 mars 1944 annonce « *un plan complet de sécurité sociale, visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se les procurer par le travail, avec gestion appartenant aux représentants des intéressés et de l'État* ». C'est tout ce qui est écrit dans le programme du CNR en matière de sécurité sociale. Il est dit qu'il s'agit d'assurer ces moyens d'existence « à tous les citoyens », c'est donc bien un régime universel qui est envisagé, mais aucun projet plus précis ne sera adopté avant la Libération.

2 – La période de la Libération : des gouvernements issus de la Résistance

Par la grande Histoire encore, nous savons que dès le 3 juin 1944, le Gouvernement provisoire de la République française est devenu le gouvernement de la France, après la fin du Régime de Vichy de collaboration avec l'occupant nazi. Il perdurera jusqu'au 27 octobre 1946, avec l'entrée en vigueur des institutions de la Quatrième République. Le premier gouvernement De Gaulle débute le 10 septembre 1944. Il comporte essentiellement des ministres de la SFIO, du MRP, des Radicaux, et deux ministres du PCF (Charles Tillon, ministre de l'Air et François Billoux, ministre de la Santé publique). C'est Alexandre Parodi qui est ministre du Travail et de la Sécurité sociale. Parodi a été maître des requêtes au Conseil d'État, résistant, et a succédé, en février 1944, à la tête du Comité français de Libération

nationale auprès du CNR, à Emile Bollaert, qui lui même avait succédé à Jean Moulin le 1^{er} septembre 1943 (Jean Moulin est mort le 8 juillet 1943). En octobre 1944, Parodi confie à Pierre Laroque la Direction générale des assurances sociales au sein de son ministère avec pour mission de préparer la réforme. Pierre Laroque a commencé sa carrière politique en entrant, en 1931, au cabinet du ministre du Travail et de la Prévoyance sociale ; c'est ainsi qu'il va devenir un spécialiste des assurances sociales. Il entre au cabinet de René Belin, ministre de la Production industrielle et du Travail, du premier gouvernement de Vichy, en juillet 1940 mais est révoqué en octobre 1940 pour des origines juives. Il entre alors à l'organisation de résistance « Combat » et rejoint Londres en avril 1943. Il rentre en France en juin 1944 avec le général De Gaulle. En accord avec Alexandre Parodi, et s'inspirant du plan Beveridge, il va mettre en place la sécurité sociale par les ordonnances des 4 et 19 octobre 1945. C'est seulement après un an de travaux, de discussions, de transactions, que des textes pourront être présentés à l'Assemblée consultative provisoire en août 1945. Deux ordonnances sont adoptées, le 4 octobre 1945 sur l'organisation de la Sécurité sociale, le 19 octobre 1945 sur les prestations. Par la suite, la mise en œuvre de ces ordonnances se fera notamment avec le deuxième gouvernement De Gaulle, le gouvernement Félix Gouin et le gouvernement Georges Bidault, en 1945 et 1946. Les ministres et les membres des ministères sont alors des personnes qui, toutes ou presque, sont issues de la Résistance. Ambroise Croizat, du PCF, poursuivra l'impulsion donnée à la mise en place de la Sécurité sociale pendant le temps où il sera ministre du Travail du Général De Gaulle, du 21 novembre 1945 au 26 janvier 1946, et ministre du Travail et de la Sécurité sociale du 26 janvier au 16 décembre 1946 (gouvernement Gouin et Bidault) et du 22 janvier au 4 mai 1947 (gouvernement Ramadier, et fin de la participation communiste au gouvernement). Déjà, le 14 janvier 1944, Ambroise Croizat écrivait : « *Dans une France libérée, nous libérerons le peuple des angoisses du lendemain* ».

Le rapport de forces qui existe alors est donc essentiellement celui qui résulte de la libération du pays, libération grâce aux combats et aux actions des

mouvements de résistance intérieure et libération grâce à l'intervention des forces armées alliées et grâce aux forces armées françaises (Français et étrangers volontaires engagés ayant rejoint De Gaulle, soldats venus de l'Empire colonial français, etc. et qui auront un rôle déterminant, notamment lors du Débarquement de Provence). Les mouvements de résistance intérieure regroupent des hommes et des femmes « de gauche » et aussi des hommes et des femmes « de droite ». Il faut relire le poème de Louis Aragon « La Rose et le Réséda » paru pour la première fois en mars 1943 pour mieux imaginer aujourd'hui la période : « *Celui qui croyait au ciel / Celui qui n'y croyait pas / Tous deux adoraient la belle / Prisonnière des soldats / ... / Tous les deux étaient fidèles / Des lèvres du cœur des bras / Et tous les deux disaient qu'elle / Vive et qui vivra verra / Celui qui croyait au ciel / Celui qui n'y croyait pas / Quand les blés sont sous la grêle / Fou qui fait le délicat / Fou qui songe à ses querelles / Au cœur du commun combat / (...)* ». Ces mouvements de résistance disposent d'armes. Elles ont servi à combattre les Allemands et les forces françaises de collaboration. Elles sont un élément important du rapport de forces et les gouvernements s'efforceront rapidement de récupérer ces armes pour que « l'État » (et ceux qui sont à sa tête) retrouve son monopole de disposition des forces armées. Dans ce rapport de forces, toutes celles et tous ceux qui ont collaboré aux forces occupantes sont déconsidérés. Pendant un certain temps, toutes ces personnes se feront discrètes. Une grande partie du patronat est dans ce cas. Le poids de la CGT et du PCF dans les forces de résistance intérieure va marquer les orientations politiques des premiers gouvernements. Le rapport de force est aussi celui qui résulte des rapports militaires sur le terrain. L'Allemagne nazie a été battue grâce à l'action principale de l'URSS, des États-Unis, de la Grande-Bretagne et de son Empire colonial, et de troupes françaises. Les équilibres géopolitiques vont aussi peser dans les équilibres et les compromis politiques en France. Il faut avoir en tête que les accords de Yalta vont expliquer le comportement de Staline pendant un certain temps, et aussi celui des dirigeants du Parti communiste français qui s'inscrivent dans les décisions du PC de l'URSS (Maurice Thorez, Jacques Duclos, Benoît Frachon,

etc.). Au sein du PCF, ils s'opposeront aux résistants plus soucieux d'indépendance à l'égard de l'URSS (principalement Charles Tillon, chef des FTP-FFI, et Ambroise Croizat, tous deux issus de la résistance et ministres communistes en 1945 et 1946).

3 – Les ordonnances du 4 octobre 1945

L'exposé des motifs de l'Ordonnance du 4 octobre 1945 donne bien la philosophie générale de la Sécurité sociale envisagée : « *La Sécurité Sociale est la garantie donnée à chacun qu'en toutes circonstances il disposera des moyens nécessaires pour assurer sa subsistance et celle de sa famille dans des conditions décentes. Trouvant sa justification dans un souci élémentaire de justice sociale, elle répond à la préoccupation de débarrasser les travailleurs de l'incertitude du lendemain (...)* Envisagée sous cet angle, la Sécurité sociale appelle l'aménagement d'une vaste organisation nationale d'entraide obligatoire qui ne peut atteindre sa pleine efficacité que si elle présente un caractère de grande généralité quant aux personnes qu'elle englobe et quant aux risques qu'elle couvre. Le but final à atteindre est la réalisation d'un plan qui couvre l'ensemble de la population du pays contre l'ensemble des facteurs d'insécurité : un tel résultat ne s'obtiendra qu'au prix de longues années d'efforts persévérants (...) ».

L'article 1^{er} de l'Ordonnance du 4 octobre indique : « *Il est institué une organisation de la Sécurité sociale destinée à garantir les travailleurs et leurs familles contre les risques de toute nature susceptibles de réduire ou de supprimer leur capacité de gains, à couvrir les charges de maternité et les charges de famille qu'ils supportent. L'organisation de la Sécurité sociale mesure dès à présent le service des prestations prévues par les législations concernant les assurances sociales, l'allocation aux vieux travailleurs salariés, les accidents du travail et maladies professionnelles et les allocations familiales et de salaire unique aux catégories de travailleurs protégés par chacune de ces législations dans le cadre des prescriptions fixées par celles-ci et sous réserve des dispositions de la présente ordonnance. Des ordonnances ultérieures procéderont à l'harmonisation desdites législations et pourront*

étendre le champ d'application de l'organisation de la Sécurité sociale à des catégories nouvelles de bénéficiaires et à des risques ou prestations non prévus par les textes en vigueur ».

En ce qui concerne les ressources (on parle maintenant du « financement »), ce sont les articles 30 et 31 qui fixent les principes : « *La couverture des charges de la sécurité sociale et des prestations familiales est assurée, indépendamment des contributions de l'État prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, par des cotisations assises et recouvrées conformément aux dispositions ci-après* ». « *Les cotisations des assurances sociales, des allocations familiales et des accidents du travail sont assises sur l'ensemble des rémunérations ou gains perçus par les bénéficiaires de chacune de ces législations (...)* ». Les textes sont clairs : il est alors prévu un financement, d'une part par l'État (donc par l'impôt), d'autre part par des cotisations assises sur l'ensemble des revenus et des gains des personnes, et pas seulement sur les salaires des seuls salariés. Il était donc envisagé d'établir des cotisations (et pas des impôts) sur des revenus autres que des salaires.

4 – Les textes sont clairs : l'objectif, à long terme, est de mettre en place une Sécurité sociale universelle, mais, en attendant, la Sécurité sociale ne concernera que les travailleurs

La relecture des textes réellement retenus en 1944 et en 1945 devrait éviter de leur faire dire aujourd'hui autre chose que ce qu'ils disaient. La volonté politique était de garantir à chaque personne de pouvoir disposer des moyens de subvenir à sa subsistance et à celle de sa famille dans des conditions décentes. Ces ambitions ont été résumées ultérieurement par les trois U (universalité, unité, uniformité) qui ont très rapidement suscité de nombreuses réticences. L'universalité figure déjà dans le texte du CNR de mars 1944 quand il précise que la sécurité sociale doit concerner tous les citoyens. 18 mois plus tard, en octobre 1945, alors que le pays est maintenant libéré, et que les forces de la résistance ont été « rentrées dans le rang »,

notamment en ayant rendu leurs armes (le 28 octobre 1944, le gouvernement provisoire de la République française ordonne, par décret, le désarmement des milices patriotiques, après l'incorporation des FFI – les Forces françaises de l'intérieur – dans l'armée régulière), la pression est moins forte et les particularismes commencent à se faire entendre. L'exposé des motifs de l'ordonnance du 4 octobre 1945 rappelle bien que le but final est de couvrir l'ensemble de la population, pour l'ensemble des risques. Mais cette échéance paraît désormais lointaine, et l'article 1^{er} parle seulement « des travailleurs », et plus « des citoyens », en ajoutant que des textes ultérieurs devront étendre le champ d'application de la Sécurité sociale à d'autres catégories de bénéficiaires.

En ce qui concerne le financement, les articles 30 et 31, nous l'avons déjà vu, font mention des « contributions de l'État ». On comprend mal, dès lors, les frayeurs de certains qui, aujourd'hui encore, tout en ne cessant de se référer « au CNR », rejettent toute idée de financement partiel de la Sécurité sociale par le biais de l'État (et, peut être, de l'impôt). On ne comprend pas plus leur fixation sur un financement reposant uniquement sur une cotisation assise sur les salaires. En effet, l'article 31 annonce que les cotisations seront assises sur l'ensemble des rémunérations ou gains perçus par les bénéficiaires. Le fait que, finalement, seuls les « travailleurs » seront concernés par cette première Sécurité sociale, c'est donc un semi-échec dans ce qui n'était qu'un compromis ! Dans le débat qui, aujourd'hui encore, traverse notamment le mouvement syndical français, si nous déclarons que nous sommes pour une Sécurité sociale universelle, couvrant donc toutes les personnes vivant sur le territoire national, il nous faut dire que nous sommes pour que toutes ces personnes concourent au financement en fonction de l'ensemble de leurs revenus. Ceux qui, aujourd'hui, revendiquent une cotisation uniquement basée sur la masse salariale, devraient reconnaître qu'ils refusent l'universalisme et sont pour un système social spécifique aux seuls salariés, les autres catégories sociales (agriculteurs, professions libérales, commerçants, etc.) relevant d'autres régimes particuliers, sans parler des personnes sans emploi,

sans activité professionnelle, qui n'auront qu'à aller voir ailleurs ! Et, dans le cadre de ce régime « salariés », il faut bien voir aussi que la limitation à la masse salariale, en ce qui concerne le financement « des travailleurs », résulte aussi d'un compromis « historique » propre à la période de la Libération. Par les accords de Yalta de février 1945, il a été décidé, entre les États-Unis et l'URSS, que la France resterait dans le monde capitaliste occidental. Dans le cadre d'une société capitaliste, le compromis appliqué par les premiers gouvernements a été de ne faire cotiser que les revenus du travail pour le financement de la Sécurité sociale des salariés. Il ne fallait pas faire appel aux revenus du capital, y compris ceux tirés du travail par l'exploitation capitaliste (les profits de l'entreprise tirés du travail de ses salariés). Il a été convenu qu'il fallait aider à la reconstruction de l'économie du pays, et donc favoriser l'investissement privé, et donc le capital privé. Au cours d'échanges avec M. Maurice Kriegel-Valrimont, en mars 2004, lors de la rencontre organisée par Attac, celui-ci nous a bien éclairé sur le sens du compromis alors accepté : « il ne s'agissait pas de tout bousculer ; pour le financement, nous allions continuer, en gros, comme avant, et il fallait reconstruire la France, aussi il a été retenu que les cotisations ne seraient établies que sur les salaires des entreprises ». Dès septembre 1944, le secrétaire général de la CGT, Benoît Frachon, a lancé la « bataille pour la production », et en 1945 le PCF porte le mot d'ordre : « Produire, c'est aujourd'hui la forme la plus élevée du devoir de classe ». Dans la même veine, Maurice Thorez déclarera en 1945 : « Retrouvez vos manches. La grève est l'arme des trusts ». C'est là qu'il faut trouver l'explication de la non-contribution des revenus du capital au financement de la Sécurité sociale. Il s'agit bien, pour ces gouvernements, de participer à la « reconstruction nationale » d'un pays dont la structure reste capitaliste. C'est d'ailleurs aussi avec ce regard qu'il faut comprendre les nationalisations faites alors, qui sont, par nature, ambivalentes : elles renforcent le pouvoir de l'État au détriment des entreprises, tout en protégeant la propriété privée.

III – La Sécurité sociale, un lieu d'affrontements aussi après les années 1945 – 1946

Dans les premières années qui ont suivi la Libération, les mesures qui ont été prises étaient inscrites dans la continuité des Ordonnances de 1945. Puis les rapports de force ont été progressivement modifiés au détriment des valeurs de partage et de solidarité. Les attaques ont été multiples, sur tous les aspects de la vie sociale. En octobre 2007, Denis Kessler a bien fixé le cadre des réformes voulues par le patronat et par les libéraux : « *Il s'agit aujourd'hui de sortir de 1945, et de défaire méthodiquement le programme du Conseil National de la Résistance !* ». Dans tous les pays ou presque, les gouvernements ont mis en cause les systèmes de sécurité sociale existants. Ces attaques ont été menées à des rythmes parfois différents, selon des séquences et des brutalités également différentes, mais l'objectif était partout le même, réduire les solidarités, fragiliser les apporteurs de travail par rapport aux détenteurs du capital. Dans les pays où le financement de cette protection sociale reposait principalement sur l'impôt, la part des impôts progressifs a été réduite, le niveau de l'imposition effective des bénéficiaires des sociétés, et principalement celui des multinationales, a été fortement diminué, la taxation des dividendes des actionnaires a été atténuée et la taxation des fortunes et des patrimoines a été le plus souvent évitée. Et ce sont les autres impôts et taxes qui ont été plutôt augmentés, ainsi le financement des solidarités à l'égard des pauvres et des classes moyennes devenait de plus en plus un financement par les pauvres et les classes moyennes. Le même processus a été appliqué par les gouvernements où le système de protection sociale reposait principalement sur les cotisations. Là aussi, de fait, le capital et les revenus du capital ont été exclus du financement social. Les cotisations des employeurs n'ont cessé d'être réduites, au prétexte d'une « baisse du coût du travail qui sera favorable à l'emploi ». Les moyens de financement de la sécurité sociale ont été compromis (limitation de la masse salariale servant de base aux cotisations sociales par le

chômage de masse et par le blocage des salaires). Et partout, les prestations sociales et les prises en charge ont été diminuées (santé, médicaments, retraites, allocations chômage, etc.).

Il est utile de revenir sur les procédés employés par les gouvernements pour utiliser notamment la Sécurité sociale comme outil de transfert de fonds du plus grand nombre vers les plus riches. Les gouvernements et les dirigeants des grandes entreprises commencent par organiser un chômage de masse, juste ce qu'il faut, beaucoup, mais pas trop, particulièrement en ne réduisant pas le temps de travail en fonction des gains de productivité, et en faisant travailler plus (par des conditions de travail dégradées) et plus longtemps (par les réformes des retraites qui repoussent toujours l'âge de départ en retraite) celles et ceux qui ont un travail. Ensuite, les gouvernements se lancent dans la course à la diminution des cotisations sociales des employeurs, au prétexte d'un coût du travail excessif et pour que les entreprises soient compétitives pour créer des emplois. Ces exonérations de cotisations sociales sont d'un effet quasi nul en matière de créations d'emplois, mais elles ont pour effet de réduire les recettes de la Sécurité sociale. Quand les gouvernements décident que le budget de l'État va compenser les pertes de recettes de la Sécurité sociale, ceci se fait à partir de ses recettes, qui elles-mêmes proviennent pour plus de 50 % de la TVA. Pendant le même temps, les gouvernements baissent l'impôt sur les sociétés, l'impôt sur le revenu des plus riches et l'impôt sur les dividendes, suppriment l'impôt sur la fortune, et augmentent certaines taxes payées par les consommateurs. Ainsi, les entreprises font plus de profits, du fait des exonérations de cotisations sociales, et cette opération est financée pour l'essentiel par les salarié-e-s ! L'organisation de l'endettement de la Sécurité sociale (le « trou de la Sécu ») participe aussi aux transferts de fonds du plus grand nombre vers les plus riches. La prochaine étape devrait être que le budget de l'État ne compense plus les exonérations de cotisations sociales ouvertes aux entreprises. L'impact sera direct sur le fonctionnement de la Sécurité sociale et sur ses possibilités de financer certaines prestations.

Nous le voyons, les « revanchards » ont déjà bien

entamé le combat. À nous de savoir agir pour une Sécurité sociale universelle couvrant tous les risques sociaux, chacun selon ses besoins, et chacun participant selon ses moyens.

En 2019, il n'y a plus lieu de favoriser, à ce point, le capital et ses détenteurs. Les entreprises privées ne sont plus en manque de possibilités d'investissements. Les marges de profits sont élevées, particulièrement pour les plus grosses entreprises, les multinationales. Il serait scandaleux que ces profits, non utilisés pour investir en France et y créer de l'activité et de l'emploi, continuent d'être distribués aux actionnaires et participent à la spéculation financière qui menace les budgets publics et les démocraties. Seul le travail est créateur de richesses. Un financement pérenne de la Sécurité sociale doit donc reposer sur l'ensemble des richesses créées par le travail dans l'entreprise, à savoir les salaires et les profits. Les salaires ne sont que le reflet du taux d'exploitation du travail, ils ne sont pas la mesure des richesses créées. Les entreprises doivent participer au financement de la sécurité sociale au-delà de leur seule masse salariale, c'est-à-dire sur l'ensemble de leur bénéfice brut d'exploitation. Aujourd'hui, continuer de demander aux entreprises de ne financer la sécurité sociale que sur leur masse salariale, c'est faire supporter ce financement uniquement sur les revenus obtenus par le travail, sur les revenus salariaux que le système capitaliste accorde aux travailleurs en rémunération de leur travail. Avec une telle assiette, plus le système capitaliste exploite les travailleurs, plus le taux de profit est élevé, plus la masse salariale est réduite (par le gel ou la baisse des salaires, par suite des licenciements, par remplacement du travail humain par des machines, par des délocalisations d'activités à l'étranger, etc.) et plus l'équilibre des comptes sociaux est difficile. Continuer de demander aux entreprises de financer la sécurité sociale sur leur masse salariale, c'est faire gagner deux fois les entreprises qui réduisent leurs salaires et leur masse salariale en les exonérant, en proportion, de cotisations sociales. Ainsi, les entreprises qui créeraient de la demande sociale supplémentaire (par du chômage accru) seraient celles qui seraient moins appelées à contribuer, alors

que celles qui embauchent, qui augmentent leurs salaires, verraient augmenter leur contribution !

IV – Que faire aujourd’hui : décider ensemble de ce que nous voulons

Jusqu’à présent, nos résistances ont échoué. Au mieux, nous sommes parfois parvenus à retarder l’échéance de réformes régressives. Mais les régressions continuent, semble-t-il inéluctablement. Le rouleau compresseur libéral est toujours en marche. Les marchés financiers s’approprient progressivement l’ensemble de la planète, tout ce qui y pousse, tout ce qui y vit. Nous appelons nos concitoyens à nous rejoindre pour « changer le monde », mais nous sommes très peu suivis et encore moins accompagnés. Nous « appelons » à plein d’initiatives, de rassemblements, de manifestations, voire de grèves ; nous sommes assez souvent seuls, ou pas nombreux, mais qu’importe, nous continuons, et sans nous poser de questions. Il est probablement temps de s’interroger sur ce hiatus : nos concitoyens sont-ils mauvais ? Inconscients ? Insouciantes ? En un mot, faut-il changer le peuple ? Ou bien, ce sont nos propositions qui sont mauvaises, inadaptées, incompréhensibles, incohérentes, impossibles à réaliser, etc. Et veut-on vraiment changer le monde, ou tout ceci n’est-il qu’un jeu entre nous, un divertissement comme l’entendait Pascal dans ses *Pensées* ? Nous devons poser ces questions pour mesurer le sérieux d’une démarche.

1 – Imaginer un autre monde possible

Quand nous examinons les politiques menées dans la plupart des pays depuis une trentaine d’années, nous y trouvons une tendance dominante : il s’agit de libérer les détenteurs de capitaux de toute obligation, de toute contrainte, de toute norme, de toute réglementation qui pourraient limiter leurs possibilités d’agir et de faire des profits. Quand Denis Kessler, en 2007, explique les politiques « tous azimuts » menées par Sarkozy, il nous dit que derrière cet apparent bric-à-brac, il y a une très grande cohérence : il s’agit de casser le compromis de 1945, et, derrière, de libérer les capitaux de toute entrave. Ses propos de 2007 nous expliquent les réformes multiples, incessantes, lancées par Macron

depuis son arrivée en mai 2017. Ils nous expliquent les options de la BCE, les choix décisifs retenus par la commission de Bruxelles ; ils nous expliquent encore les contenus des traités commerciaux en cours de signatures.

Et nous, en face, trop souvent, nous ne savons, au mieux, qu’essayer de réagir aux attaques. Nous courons de tous les côtés, passons d’une lutte à une autre, essayons de coller au calendrier des réformes et des attaques des autres. Faute de mettre en avant un projet émancipateur, nous apparaissions très généralement comme les défenseurs de l’existant. Cet existant qu’à longueur d’analyses, de tracts, d’appels, etc., nous critiquons et dénonçons, subitement nous le mettons en avant pour lui opposer les casses que vont provoquer les réformes. Ainsi, trop souvent, ce sont les « casseurs » (casseurs des services publics, casseurs de la Sécurité sociale, casseurs du droit du Travail, casseurs de la justice fiscale, etc.) qui vont paraître comme les novateurs. Dans la réforme des retraites en cours, nous semblons défendre un existant qui est loin d’être un idéal, qui n’a rien d’universaliste, d’égalitaire, de solidaire. Et c’est le gouvernement qui tient le discours sur l’universalité !

Aujourd’hui, par exemple, nous avons probablement à imaginer une Sécurité sociale couvrant, comme le programmait l’exposé des motifs de l’Ordonnance du 4 octobre 1945, « *l’ensemble de la population du pays contre l’ensemble des insécurités* ». Ceci serait financé par l’ensemble des revenus des personnes, de façon nécessairement progressive ; il s’agirait de cotisations et non d’impôts, et c’est directement la population qui participerait à la définition des besoins et des demandes et déciderait des prestations. La démocratie sociale se développerait parallèlement à la démocratie politique et aux aléas de cette dernière. Il nous faut montrer qu’une autre Sécurité sociale est possible, « une autre », et pas le rafistolage de l’existant. Et il est facile de comprendre que cette autre Sécurité sociale n’est possible que dans le cadre d’une autre société. Face au projet globalisant des détenteurs de capitaux, nous devons avoir un projet émancipateur lui aussi global. C’est dans un tel cadre qu’il nous faudrait inscrire nos exigences particulières, pour leur donner

un sens et une cohérence. La cohérence des demandes et propositions qui seraient ainsi exprimées impliquerait d'appliquer des limites très fortes aux détenteurs de capitaux, en limitant notamment leurs totales et entières libertés actuelles et en leur appliquant des réglementations et des contrôles. Ce qui veut dire que nous devons débattre de la place qui serait laissée à la propriété privée des moyens de production, dans l'entreprise et dans la société. Et qu'il y aura lieu de débattre de la démocratie dans l'entreprise et de la démocratie dans la société.

En 2019 / 2020, nous sommes très loin d'être dans une telle situation.

2 – Libérer nos têtes pour bâtir l'autre monde

Pour penser qu'il nous sera possible d'arriver un jour, collectivement, à cette élaboration collective, il faut certainement commencer par essayer de libérer nos têtes et nos esprits.

Prenons encore l'exemple de la Sécurité sociale. Baser un financement sur les salaires, et sur les seuls salaires, c'est baser la couverture des insécurités sociales sur la prééminence du salariat, comme si le salariat était la finitude de l'humanité, après l'esclavage et le servage. Dire que le financement de la Sécurité sociale serait réglé par une augmentation des salaires, certes, augmenter les salaires, ça serait mieux, mais ce n'est que marchander sur la longueur de la chaîne. Le compromis de 1945 n'était qu'un compromis. Aujourd'hui, il nous faut entreprendre d'imaginer « notre autre monde possible ». Nous ne pouvons le faire en valorisant nos chaînes ! Il nous faut relire la fable de Jean de la Fontaine « Le loup et le chien » : le chien, celui qui a le collier, magnifie sa situation où il

bénéficie de « *force reliefs de toutes façons, os de poulets, os de pigeons, sans parler de mainte caresse* ». En contrepartie, il concède qu'il lui faut « *donner la chasse aux gens portant bâtons et mendiants, flatter ceux du logis, à son maître complaire* ». Pour décider de ce que nous voulons, il nous faut déjà libérer nos têtes de tous les freins auxquels nous avons été habitués, qui nous sont mis et remis, toutes les impossibilités qui nous sont avancées par celles et ceux qui ont intérêt à ce que rien d'essentiel ne change. Ceux d'en face revendiquent toujours plus de liberté pour leurs capitaux, c'est-à-dire plus de pouvoirs, d'autonomie, de profits pour eux-mêmes. Nous devons avoir pour objectif plus de liberté, plus d'autonomie pour nous, pour celles et ceux qui apportent leur force de travail, dans l'organisation de leur vie, dont, bien entendu, leur vie professionnelle, et dans l'organisation de la cité.

Dès lors que nous aurons libéré nos têtes et que, collectivement, nous aurons esquissé l'autre monde que nous voulons, la bataille culturelle sera déjà commencée et nous pourrons être cette fois à l'offensive. S'il s'avère qu'une prochaine crise financière et bancaire mondiale se profile, plus forte que celle de 2007/2008, les tenants du système nous annonceront encore qu'il leur faut « sauver notre épargne », et donc sauver les banques, et donc mettre en place des plans de rigueur à l'égard des populations. Les exaspérations de ces populations provoqueront des tensions sociales et des crises sociales dans un certain nombre de pays. Il faudra alors être capables de fédérer les oppositions et les résistances pour promouvoir l'émergence d'autres mondes possibles basés sur la justice, la liberté pour toutes et tous, et l'émancipation.

9 septembre 2019

Réforme Delevoye : un projet régressif

mardi 1er octobre 2019, par [Christiane Marty](#)

Le Haut-Commissaire à la réforme des retraites, Jean-Paul Delevoye, a rendu public en juillet son rapport « Pour un système universel de retraite » qui est basé comme prévu sur un système par points. On peut lui reconnaître un redoutable savoir-faire en matière de communication : il réussirait (presque) à faire passer ce projet de retraite qui génèrera des économies sur le dos des salarié-es et des retraité-es pour un système renforçant l'équité, protégeant mieux les plus fragiles et réduisant les inégalités.

Après avoir rappelé la situation actuelle, ce texte se propose de montrer que les grandes lignes cadrant ce projet de retraites – limitation des dépenses de retraite, gouvernance, rendement du point - surdéterminent la régression à venir. En particulier, il dément les prétendues avancées pour les femmes et les carrières courtes.

Situation actuelle : moins mauvaise qu'ailleurs mais très insuffisante

Par rapport à d'autres pays, notre système de retraites est plus avantageux car il permet d'assurer en moyenne un niveau de vie des retraité-es équivalent à celui de la population active. Ce qui n'est que normal. Mais, d'une part, cette moyenne masque de fortes disparités au sein de la population retraitée ; d'autre part, l'évolution est très défavorable sous l'effet des réformes passées. Celles-ci n'ont cessé de durcir les conditions pour obtenir une pension à taux plein (encadré 1) et de dégrader le niveau des pensions. Ainsi, le taux de remplacement moyen (rapport entre la pension et le salaire) ne cesse de baisser ; l'âge moyen de départ en retraite recule ; la durée de cotisation exigée pour une retraite à taux plein devient de plus en plus irréalisable, compte tenu de la situation du marché du travail, mais aussi de l'usure professionnelle qui survient pour de nombreuses personnes bien avant l'âge de la retraite. Les personnes nées en 1974 devront ainsi réunir 43 annuités de cotisation, mais en moyenne, elles n'ont validé leur première année de cotisation qu'à 23,4 ans [1], ce qui porte leur départ en retraite à plus de 65 ans. Il est donc nécessaire de corriger cette évolution. Mais nul besoin de changer de système pour cela, bien au contraire.

Le nouveau système ne peut que faire baisser le niveau des pensions

En dépit de la communication lénifiante affirmant que le nouveau système sera avantageux pour les carrières courtes ou heurtées et pour les femmes, la réalité est différente. Un régime par points [2], en prenant en compte toute la carrière au lieu des 25 meilleures années pour le régime général ou des 6 derniers mois pour la fonction publique, ne peut que faire globalement baisser le niveau des pensions : il intègre en effet les plus mauvaises années de la carrière dans le calcul de la pension, alors qu'elles en sont éliminées actuellement.

En plus de cette logique propre au régime par points, le système projeté organise le recul du départ en retraite. C'est l'un des rares points reconnus : « *Le système universel incitera au prolongement de l'activité* » [3]. Il laisse en théorie ouverte la possibilité de partir à l'âge légal de 62 ans, mais il instaure un âge dit d'équilibre à 64 ans, avant lequel les pensions subiront un abattement - une décote - de 10 % pour un départ à 62 ans ou de 5 % pour un départ à 63 ans. À l'inverse, il est prévu une surcote pour un départ après 64 ans. Le système serait ainsi « *fondé sur la liberté de choix* » ! Mais pour de nombreuses personnes, les pensions seront bien trop faibles à 62 ans. Cette prétendue liberté de choisir entre partir ou continuer à travailler pour acquérir des points supplémentaires se réduit à peu de choses lorsqu'on sait que la fatigue et la morbidité touchent de plus en plus de salariés vieillissants, et que la

moitié seulement des personnes du privé sont encore en emploi au moment de liquider leur retraite : pour ces personnes, reculer l'âge de départ signifie allonger la période de précarité entre la fin d'emploi et le moment de percevoir la pension.

L'âge de 64 ans est baptisé âge d'équilibre car c'est celui qui permet d'équilibrer le financement des retraites selon les projections établies pour l'échéance 2025. Mais il augmentera ensuite, ce sera l'un des leviers de pilotage du système, au même titre que la valeur de service du point et celle du point à l'achat (encadré 1). Cet âge est aussi nommé âge du taux plein, ce qui relève de la manipulation ! (voir § 8).

Encadré 1

Système actuel : taux de remplacement

C'est le rapport entre la pension et le salaire. À l'âge légal de départ, le système actuel par annuités garantit un taux de remplacement pour une carrière complète définie par un nombre d'années cotisées. Ce taux est de 50 % pour la retraite de base du régime général et régimes alignés (à laquelle s'ajoute la pension complémentaire), et de 75 % pour la fonction publique. Un régime par annuités donne donc une visibilité sur la future pension.

Système actuel : taux plein

Le taux est plein lorsqu'il est maximum dans le calcul de la pension : 50 % ou 75 % selon les cas. On obtient le taux plein de deux manières : il faut soit avoir une carrière complète, soit attendre l'âge dit du taux plein (67 ans). Celui-ci permet d'annuler la décote qui sinon s'applique entre 62 et 67 ans sur les carrières incomplètes : la décote est un abattement de 5 % par année manquante mais attention, elle s'applique sur la pension *calculée au prorata* de la durée de carrière réalisée par rapport à la durée exigée. C'est donc une double pénalisation. L'âge de 67

ans annule la décote mais la pension reste calculée au prorata.

Remarque : il est notable que le rapport Delevoye reconnaisse enfin que la décote constitue une « *double pénalisation* » (page 49) pour les carrières incomplètes, ce que nous dénonçons depuis longtemps mais qui a toujours été nié par les discours officiels. La décote concerne 9 % des femmes et 7 % des hommes.

Système par points : ni taux de remplacement, ni taux plein

Dans un régime par points, les cotisations servent à acquérir des points tout au long de la vie active. Au moment du départ en retraite (il reste un âge légal minimum), le montant de la pension est calculé en multipliant le nombre de points acquis par la valeur de service du point (qui est ajustée continuellement). Il n'y a pas de notion de carrière complète [4], il n'y a pas de taux de remplacement garanti donc pas de taux plein. Et pas de visibilité sur la pension future.

1- Le plafonnement des dépenses programme l'appauvrissement des retraités-es

Il a été décidé de figer les dépenses de retraite à leur valeur actuelle, soit 13,8 % du PIB. On ne peut dès lors qu'anticiper une nouvelle baisse des pensions. Car limiter la part des dépenses de retraites dans la richesse produite alors que la proportion de retraités-es dans la population va augmenter revient à programmer leur appauvrissement par rapport à la population active. En effet, un nombre croissant de retraités-es devra se partager une part fixe de la richesse produite. Ce qui est inacceptable pour un projet censé garantir la cohésion sociale.

2- La part de solidarité maintenue à son niveau actuel ne permet pas de réaliser l'objectif affiché

Le nouveau système est censé « *réinventer tous les dispositifs de solidarité* » et notamment « *réduire l'écart des pensions entre les précaires et les personnes plus aisées, entre les hommes et les femmes* ». On ne peut qu'approuver car il y a en effet un fort besoin de rehausser les pensions des plus précaires et de réduire les inégalités entre les femmes et les hommes. Un tiers des retraité·es vivent avec moins de 1000 € bruts de pension (909 € nets) ; les femmes perçoivent une pension inférieure de 25 % à celle des hommes (en 2017). Mais comment imaginer pouvoir réduire ces écarts avec une part de solidarité qui sera plafonnée à son niveau actuel ?

3- Le maintien de la part de solidarité ne concerne pas les pensions de réversion...

Le rapport indique en effet (page 115) - sans y insister - que c'est la part de la solidarité dans les dépenses de retraite *de droits directs* (c'est-à-dire hors réversion) qui sera maintenue. Ce qui ne doit pas surprendre, car les dépenses de réversion d'un montant non négligeable (36 milliards d'euros) sont une cible de choix pour projeter des économies. Le nouveau système, qui recule sur les droits à la pension de réversion par rapport à aujourd'hui (§ 11), rend possibles ces économies.

4- La solidarité est basculée vers un financement par l'impôt... potentiellement remis en cause chaque année

La solidarité sera prise en charge par un Fonds de solidarité vieillesse universel exclusivement financé par l'impôt. Elle ne fait plus partie du cœur du système et elle sera à la merci de remises en cause lors de l'établissement annuel du budget (voir § 5). Dans le contexte actuel de recherche tous azimuts de

baisse des dépenses publiques, il y a là un risque de régression... que Jean-Paul Delevoye reconnaissait d'ailleurs en mars 2019 : « *Si je confiais à Bercy la gouvernance du système, je crois qu'il y aurait une lourde inquiétude* [5] ». Comment croire que la promesse de maintenir le niveau de solidarité actuel engagera les futurs ministres du budget ?

5- La gouvernance donne in fine tout pouvoir au gouvernement

La gouvernance du système sera confiée à une caisse de retraite universelle dont le Conseil d'administration sera composée à égalité de représentants des organisations syndicales représentatives et d'employeurs désignés (page 89). Ce Conseil d'administration « *déterminera les conditions de pérennité* » du système de retraite, « *il pourra se prononcer* » sur l'évolution de la valeur du point, de l'âge d'équilibre, la revalorisation des pensions, etc.

Différentes instances sont créées. Une Assemblée générale représentant « *l'ensemble des assurés, employeurs et acteurs de la retraite* » qui aura pour fonction « *d'émettre un avis* ». Le Conseil d'orientation des retraites (COR) et le Comité de suivi des retraites (CSR) seront remplacés par un « *comité d'expertise indépendant des retraites* » qui aura pour fonction d'analyser la situation et, là encore, de formuler des recommandations (page 91). Enfin, « *des citoyens directement associés au pilotage du système* » constitueront un Conseil citoyen (page 92) qui sera chargé... d'émettre chaque année un avis citoyen. Pléthore d'avis ! Mais au final, « *le cadre de pilotage du système sera défini dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale* » (page 90). L'objectif sera de respecter « *la règle d'or* » de l'équilibre financier. Le gouvernement, via l'adoption par le Parlement, pourra faire évoluer les paramètres (âge légal, dispositifs de solidarité comme les droits familiaux, minimum de retraite, etc.). Finie toute velléité de gestion paritaire, place à une réforme paramétrique possible chaque année aux mains du gouvernement via l'établissement du budget.

6- Le système ouvre un peu plus la voie à la capitalisation

Le gouvernement et le Haut commissaire ont beau affirmer que le système maintient le principe de la répartition, le projet élargit la voie de la capitalisation. Sur la tranche de salaire annuel supérieure à 120 000 euros bruts (10 000 euros mensuels), soit 3 fois le plafond de la sécurité sociale, on ne cotisera plus dans le système commun. Un plafond existe actuellement, mais il est bien plus haut : 324 192 annuels (27 016 euros mensuels), soit 8 fois le plafond de la sécurité sociale (encadré 2). Les hauts revenus pourront souscrire une épargne retraite qui sera favorisée par des avantages fiscaux, payés donc par tous les contribuables. C'est déjà acté dans la loi Pacte adoptée en avril 2019. La capitalisation ayant un pied dans la porte du système, son champ pourra facilement être élargi en abaissant progressivement le seuil de revenu non autorisé à cotiser au régime commun. D'autant plus que la baisse du niveau des pensions, au fil des réformes successives, a déjà poussé de nombreuses personnes – celles qui en ont les moyens – à se constituer une retraite complémentaire auprès d'assurances privées.

Baisser les dépenses publiques de la retraite et ouvrir son champ à la capitalisation – tout en maintenant un filet de sécurité assuré par la retraite publique - sont les objectifs des réformes de retraite [6]

Encadré 2 - L'entourloupe du « nouveau plafond, haut niveau de protection »

Le rapport indique (page 16) que le nouveau plafond de 120 000 euros garantira « *un haut niveau de protection sociale pour tous* ». Comme on peut à juste titre s'interroger, figure en gros la mention « *100 % des Français couverts par le nouveau plafond* », illustrée par un schéma qui compare ce nouveau plafond de 120 000 euros au plafond actuel de... la seule retraite de base, et non totale, qui est de 40 000 euros

bruts ! Il est alors indiqué que le futur plafond représentera 3 fois l'actuel, ce qui est censé expliquer que 100 % des Français seraient couverts ! Il est malhonnête de prendre le plafond de la retraite de base au lieu du plafond réel qui est celui de la retraite base + complémentaire (324 192 euros annuels). Le nouveau système diminuerait en réalité le nombre des personnes entièrement intégrées au système de retraite : entre 300 000 et 350 000 personnes en moins, selon une estimation figurant dans un document de travail du Haut commissariat lui-même !

7- Un rendement du point encore plus faible que dans les régimes Agirc et Arrco

Les cotisations permettront d'acquérir des points [7], le prix d'achat du point est fixé à 10 euros... au démarrage du système. La valeur de service du point, au moment du départ en retraite, sera de 0,55 euro de retraite annuelle. Attention, c'est une valeur estimée aujourd'hui, qui pourra avoir déjà évolué au moment de la bascule vers le nouveau système en 2024 (page 18).

Le rendement du point défini comme le rapport entre le prix de vente (0,55 €) et le prix d'achat du point (10 €) est de 5,5 %. Il est intéressant de le comparer avec le rendement actuel des régimes complémentaires Agirc et Arrco qui fonctionnent par points et dont l'objectif est, de même, d'équilibrer au mieux le financement. Or ce rendement est en 2018 de 5,99 %, sensiblement supérieur donc à ce qui est proposé pour le nouveau système !

Pour donner une idée de l'évolution du rendement des régimes par points, on peut rappeler qu'il ne cessent de baisser : en 2000, il était de 7,15 % pour Agirc et de 7,04 % pour Arrco. La baisse est donc, en 18 ans, de 16 % pour le premier et de 15 % pour le second ! Soit une baisse plus sévère encore que celle du niveau des pensions dans le régime général.

En outre, on peut craindre que la valeur du point lors de la bascule en 2025 soit plus faible que 0,55 €. En effet, elle ne sera fixée « *qu'en 2024 en fonction des hypothèses économiques qui prévaudront alors* » (page 18). Or, la valeur annoncée de 0,55 € est basée sur une hypothèse de gain de productivité du travail de 1,3 %, ce qui semble optimiste au vu de la tendance de ces dernières années, où il n'a pas dépassé 1 % par an.

8- L'entourloupe de la nouvelle définition de l'âge taux plein

Actuellement, l'âge du taux plein, 67 ans, est celui qui permet de percevoir sa pension au taux plein (50 % ou 75 %, encadré 1) : ce taux correspond au taux de remplacement garanti pour une carrière complète. Dans le système projeté, il n'y a aucun taux de remplacement garanti, pas de notion de carrière complète et donc pas de taux plein. Par un tour de passe-passe, c'est l'âge d'équilibre qui est nommé âge du taux plein selon une nouvelle définition : ce serait l'âge qui « *garantit un rendement optimal du système* » (page 8). Mais ce ne sera pas le cas ! Car partir à l'âge d'équilibre (64 ans au démarrage du système) fournit un rendement du point de 5,5 %, mais partir un an plus tard fournit un rendement supérieur puisqu'avec la surcote de 5 %, il sera de 5,775 % [8] ; et il sera de 6,05 % pour un départ deux ans plus tard (page 49). Le rendement n'est donc pas le plus élevé à l'âge pourtant nommé âge du taux plein.

De plus, que signifie parler de taux plein sur une valeur appelée à évoluer continuellement (concrètement, à baisser) ?

9- Une augmentation du minimum de retraite bienvenue... mais déjà promise

Le minimum de retraite sera porté à 85 % du SMIC net, soit 1000 euros, pour une « carrière complète ». Tout d'abord, cette hausse du minimum n'a pas de lien intrinsèque avec le nouveau système envisagé. Elle devrait être une réalité depuis 2008 : car la loi de

2003 fixait déjà l'objectif, à atteindre en 2008, d'un minimum de retraite de 85 % du SMIC net pour une carrière complète. Ce qui n'a jamais été réalisé ! Il est actuellement de 82 % pour les retraités de la génération 1955 [9] et selon les projections actuelles, ne ferait que baisser. Augmenter ce minimum est donc certes très bienvenu et on peut toujours réitérer cet engagement pour 2025. Mais on est en droit d'attendre qu'il soit respecté dès à présent !

Remarque : ce minimum de retraite correspond à une carrière complète. Pour une carrière incomplète, ce montant est proratisé, ce qui est logique. Mais dans un régime par points, il n'y a plus de notion de carrière complète. Le rapport indique alors que c'est la durée actuelle qui sera reprise : 43 ans pour la génération 1973, durée qui continuera d'augmenter ensuite en fonction de l'espérance de vie.

10 – Une avancée majeure pour les femmes, vraiment ?

Le Haut commissaire développe, tout au long du rapport, une argumentation visant à persuader que le nouveau système sera plus avantageux pour les carrières courtes, donc pour les femmes, et que les nouveaux droits familiaux représenteront même « *une avancée majeure* » pour elles (pages 70 et 71). Le rapport tente par tous les moyens, y compris malhonnêtes, d'en convaincre. Mais, mise à part l'augmentation du minimum de retraite qui est toujours favorable aux femmes car elles sont majoritaires parmi ses bénéficiaires, l'avantage pour les femmes du système projeté reste à démontrer. On peut pointer à l'inverse plusieurs motifs de leur pénalisation.

Les pensions des personnes, femmes et hommes, aux carrières courtes ou heurtées subiront une baisse résultant mécaniquement de la prise en compte de toute la carrière, avec les plus mauvaises années de salaires, alors qu'elles en sont exclues actuellement. Celles-ci fourniront peu de points. De même, chaque période non travaillée, inactivité, années de temps partiel, de chômage non indemnisé, de précarité seront autant de manques à gagner pour la pension.

On peut rappeler l'exemple de la réforme de 1993 qui a constitué une première étape de prise en compte élargie de la carrière. Dans le régime général, elle a fait passer le salaire de référence servant à calculer la pension, de la moyenne des 10 meilleures années à celle des 25 meilleures. Cette mesure a évidemment eu comme conséquence de faire baisser très sensiblement les pensions à la liquidation, et plus fortement encore celles des femmes (encadré 3)

Encadré 3 - L'impact de la réforme de 1993 (Balladur)

La baisse de pension du régime général résultant de cette réforme a été évaluée à 16 % pour les hommes et 20 % pour les femmes des générations 1965-1974 [10]. La réforme comprenait aussi le changement d'indexation des salaires pris en compte dans le calcul de la pension, mesure qui a elle aussi pesé dans la baisse des pensions : la contribution séparée de chacune de ces mesures n'est pas disponible, mais il est avéré que leur impact est sévère.

Des droits familiaux « dès le premier enfant » : une présentation malhonnête

Il est indiqué à plusieurs reprises que le système permettra d'attribuer des droits familiaux « dès le premier enfant », et qu'il s'agit d'une « avancée majeure pour les femmes » (page 70). Comme si ces droits n'existaient pas déjà aujourd'hui ! Le texte et le schéma l'illustrant (page 72) occultent totalement l'existence des majorations de durée d'assurance (MDA) attribuées pour tout enfant. Le système actuel est décrit comme simplement constitué de la majoration de 10 % de la pension pour 3 enfants et plus, ce qui vise à créer l'illusion d'une amélioration de la prise en compte des « droits familiaux ».

Système actuel

La majoration de 10 % de la pension attribuée à chacun des parents de 3 enfants et plus est (unanimentement reconnue comme) injuste : du fait qu'elle est proportionnelle à la pension et que celle

des hommes est plus élevée en moyenne, elle leur rapporte davantage qu'aux femmes : ils sont ainsi bénéficiaires des deux tiers des 8 milliards de cette majoration, alors que ce sont très majoritairement les femmes qui sont pénalisées par l'éducation des enfants.

En plus de ce dispositif, il existe des majorations de durée d'assurance (MDA) attribuées pour chaque enfant qui représentent dans le régime général 4 trimestres pour les mères, au titre de la maternité, et 4 autres trimestres pour le père ou la mère, au choix du couple, au titre de l'éducation : ce choix doit intervenir avant les 4 ans et demi de l'enfant. Par défaut, les 4 trimestres vont aux mères. Dans la fonction publique, c'est seulement 2 trimestres par enfant [11] qui sont attribués à la mère au titre de la maternité, complétés éventuellement par une validation de période d'interruption d'activité de l'un ou l'autre des parents, période qui peut aller jusqu'à 3 ans.

Système projeté

Il est prévu une majoration de pension de 5 % par enfant, qui pourra être attribuée au choix du couple soit totalement à l'un ou l'autre des parents, soit par moitié à chacun des parents. Sans choix exprimé, cette majoration, ira par défaut aux mères. Cette majoration remplace donc à la fois les MDA (jamais mentionnées) et la majoration de 10 % pour 3 enfants et plus. Trois remarques sur cette disposition.

La majoration de 5 % par enfant est-elle avantageuse pour les femmes ?

Les femmes salariées du privé avec un ou deux enfants verraient les 8 trimestres par enfant remplacés par une majoration de 5 %. Est-ce mieux qu'aujourd'hui ? Le rapport ne fournit pas de simulation. Pour les mères de trois enfants, du moins, on peut s'en faire une idée. La majoration serait de 15 % (5 % par enfant) au lieu de 10 % actuellement. Mais cela ne représente pas un gain de 5 % car la MDA disparaît. Or celle-ci est conséquente puisqu'elle attribue, au régime général, 6 annuités pour 3 enfants.

Les trimestres de MDA s'ajoutent en effet à ceux

cotisés au titre de l'emploi et ils contribuent à augmenter le montant de la pension. Une évaluation est proposée en annexe 1 pour une femme de la génération 1946, mère de 3 enfants, qui a accompli une carrière moyenne. Pour cette femme, aujourd'hui retraitée, la MDA a représenté une majoration de 18,5 % de sa pension de base, soit 13 % de sa pension totale. Avec le système projeté, elle aurait subi une perte de 8 % de sa pension (13 % de perte due à la disparition de la MDA, moins les 5 % de gain du fait du nouveau calcul). Ce n'est certes qu'une évaluation sommaire pour un cas particulier, mais elle est révélatrice de la perte subie.

La majoration envisagée reproduit le même défaut qu'actuellement

Le fait que la majoration pour enfant soit établie en proportion de la pension et non en forfait par enfant reproduit l'injustice de la majoration de 10 % pour 3 enfants qui bénéficie essentiellement aux hommes. On peut craindre que les couples aient tendance à privilégier l'attribution de la majoration au père du fait qu'il aura à terme, très probablement, la pension la plus élevée : ce sera plus intéressant sur le plan financier au niveau global du couple, mais que se passera-t-il en cas de séparation, ce qui arrive de plus en plus fréquemment ? Il serait plus juste d'attribuer un forfait par enfant, en gardant, faute de mieux, l'option de l'attribution à l'un ou l'autre des conjoints au choix du couple.

Une option qui entérine l'inégalité actuelle des rôles sociaux

L'option de laisser le choix au couple en privilégiant par défaut les mères existe déjà actuellement : elle ne constitue donc pas un progrès contrairement à ce qui est annoncé. Le vrai progrès consisterait à concilier le système de retraite avec l'objectif d'égalité entre les femmes et les hommes. Pour cela, il est indispensable d'agir concrètement pour le partage des tâches parentales dans un couple (notamment via les congés de paternité et parentaux) ce qui permettrait, à terme, un partage égal des droits familiaux entre les parents. Il n'est pas bon que le système de retraites cible explicitement les femmes pour bénéficier de l'attribution future de ces

droits, car cela signifie que la société entérine et pérennise les rôles sociaux inégaux.

Remarque : il est cocasse qu'un rapport officiel reconnaisse enfin que « *le système actuel de retraite ne fait pas que refléter ces inégalités [professionnelles entre les femmes et les hommes] il les amplifie* » (p. 70). C'est ce que nous avons dénoncé systématiquement lors des réformes passées, mais qui a toujours été nié officiellement. Aujourd'hui, bien sûr, il devient utile de critiquer le système actuel pour mieux promouvoir celui qui est projeté !

11 – Pension de réversion : recul sur les conditions d'ouverture et pour des personnes aux pensions pourtant modestes

Il y a actuellement une diversité de dispositifs de réversion, avec des taux de pension allant de 50 à 60 %, des conditions différentes sur l'âge d'ouverture du droit, sur la possibilité de remariage et l'existence ou non de conditions de ressources. Il est bienvenu de chercher à les harmoniser, ce qui ne nécessite pas de changer de système. L'harmonisation envisagée acte un recul sur plusieurs points. Rappelons que les femmes représentent 90 % des bénéficiaires.

Tout d'abord, un recul important sur l'âge : le droit à réversion ne sera ouvert qu'à l'âge de 62 ans, alors qu'il est aujourd'hui de 55 ans au régime général et pour la plupart des régimes, de 50 ans pour l'Ircantec et qu'il n'y a pas de seuil d'âge pour la fonction publique. Recul aussi pour les ex-conjoints : le droit à réversion est supprimé pour les personnes divorcées ou remariées (pour les divorces intervenus après 2025). La question des droits à la retraite dans les cas de divorce est renvoyée aux juges des affaires familiales, à qui il appartiendra donc de trouver une solution... Seul point positif, la condition de ressources qui existe dans le seul régime général pour avoir droit à la réversion et qui est restrictive n'est pas reproduite.

Une occasion de progrès a été manquée : il aurait été

positif adapter la réversion aux nouvelles formes de conjugalité, en ouvrant le droit à la pension de réversion aux personnes pacsées. Ce qui a été exclu.

Pour ce qui est du montant, le principe retenu est de garantir le niveau de vie de la personne survivante, qui est traduit par l'énoncé suivant : celle-ci devra conserver 70 % des droits à pension (P) cumulés du couple. La pension de réversion sera donc calculée selon la formule : $0,7 \times (P_{\text{personne survivante}} + P_{\text{personne décédée}}) - P_{\text{personne survivante}}$

Si d'un point de vue théorique, le principe de maintien du niveau de vie est cohérent, en pratique on constate que des personnes – femmes essentiellement donc - avec un niveau modeste de pension seraient perdantes : ainsi par exemple, une veuve touchant une pension de 1000 € (régime général + Arrco), dont le mari décédé touchait une pension comprise entre 1000 et 2000 euros, toucherait une pension de réversion plus faible qu'aujourd'hui (annexe 2). Dans le cas de deux conjoints touchant chacun 1000 euros de pension, la baisse de la réversion serait de 158 euros par mois (400 € au lieu de 558 € actuellement).

En fait, dès qu'un membre du couple gagne plus d'un tiers du revenu total, c'est-à-dire plus de la moitié du revenu de son conjoint (ce seuil est un peu plus élevé pour la fonction publique), sa pension de réversion baisserait. Et ce, quel que soit le niveau de revenu ! La baisse serait d'autant plus importante que les deux conjoints ont des pensions proches. En quelque sorte, le nouveau calcul revient à privilégier les couples « inégaux » (ce qui est déjà le cas de l'impôt sur le revenu avec le dispositif de quotient conjugal). Il serait intéressant d'avoir la simulation du montant des économies réalisées par cette réforme de la réversion... au détriment des femmes.

12- Fonction publique : les primes seront intégrées... s'il y en a

Dans le système par points, la prise en compte de toute la carrière au lieu des six derniers mois entraînera une baisse des retraites qui n'est pas contestée par Jean-Paul Delevoye. Il est donc prévu

que les primes soient intégrées dans le calcul de la pension, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Mais rien ne garantit que leur intégration suffise : tout dépend de leur montant. Dans de nombreux métiers, il n'y en a pas ou peu (enseignants notamment). De manière générale, les femmes fonctionnaires perçoivent des primes significativement moins élevées que les hommes [12]. M. Delevoye reconnaît qu'il y aura des fonctionnaires pénalisés, mais il estime qu'il faudra « profiter de cette opportunité pour éventuellement mettre en place une politique de rémunération [13] » ! En attendant, tant pis pour celles et ceux, même avec des revenus modestes, dont la pension baissera ?

Remarque : les règles différentes de calcul de la pension dans le régime général et la fonction publique nourrissent chez certaines personnes un sentiment d'inéquité que le discours officiel ne prend pas assez la peine de démentir. Si la pension moyenne dans la fonction publique est un peu supérieure à celle dans le secteur privé, c'est parce que les fonctionnaires ont en moyenne un meilleur niveau de qualification qui se reflète donc sur leur rémunération. Mais les taux de remplacement sont équivalents entre privé et fonction publique.

En conclusion [14]

Le système projeté organise une régression sociale accentuée par rapport à l'évolution tendancielle d'aujourd'hui. D'une part, c'est la logique d'un régime par points de renforcer la contributivité du système de retraites, c'est-à-dire que la pension reflète au plus près la somme des cotisations (les contributions) versées au cours de la carrière. En contrepartie, la part de solidarité dans la pension est réduite. Les affirmations sur la stabilité de la solidarité n'engagent que celles ou ceux qui y croiront. D'autre part, l'instauration de l'âge d'équilibre avec décote et surcote revient à reculer l'âge de départ de 62 ans à 64 ans, et ouvre la possibilité de le reculer encore sans avoir besoin de passer par une réforme. De fait, la modification des paramètres du système deviendrait possible en continu au nom de « la règle d'or » de l'équilibre financier. Comme il est annoncé que le taux de

cotisation serait maintenu à 28,12 % et que la valeur de service du point ne baisserait pas, l'ajustement de l'équilibre se ferait à travers l'augmentation du prix d'achat du point - moins de points, donc moins de pension pour un même montant de cotisation, ce qui entraîne une baisse du rendement -, et le recul de l'âge d'équilibre.

En outre, alors que la règle actuelle d'indexation des pensions sur l'inflation [15] aboutit à un décrochage croissant du niveau des pensions par rapport aux revenus d'activité moyens (car ceux-ci progressent plus vite que l'inflation), ce qui constitue un sérieux problème, alors que le rapport Delevoye fait état de ce décrochage (page 111), c'est cette même indexation qui est retenue ! Ce choix réduit à néant la prétendue garantie de l'équité entre générations. Il est précisé (page 24) que « *les partenaires sociaux auront la possibilité de se prononcer sur une éventuelle revalorisation des retraites en fonction des salaires* ». Ouf, on pourra donc continuer à la réclamer, en vain...

Améliorer le système de retraites, réduire les inégalités est possible et nécessaire dans le régime actuel par annuités. Pour accompagner l'augmentation de la part des retraité-es dans la population, il faut renforcer les ressources du système. Cela signifie, outre agir en amont pour lutter contre le chômage, les exonérations de cotisations patronales et les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes [16], agir sur le taux de cotisation : il est possible d'appliquer une hausse modérée de ce taux et d'élargir l'assiette des cotisations aux profits distribués [17], ce qui permettrait de rééquilibrer le partage de la richesse produite entre travail et capital : car l'évolution de ces dernières décennies s'est faite au détriment de la part du travail. De toute manière, la hausse des cotisations est appelée à devenir une réalité : si elle n'est pas intégrée dans le système public, elle résultera du fait que les gens se tourneront vers les assurances privées pour compléter une retraite trop incertaine. L'alternative est donc entre une logique collective solidaire et une logique assurantielle individuelle. La retraite est un choix de société.

Annexe 1

Évaluation de l'apport de la MDA dans le système actuel

Cas d'une femme née en 1946, employée, ayant trois enfants

On considère une femme de la génération 1946, car cette dernière étant entièrement à la retraite actuellement, on dispose des statistiques sur la durée moyenne de carrière [18]

La MDA vaut 6 annuités (2 ans/enfant). La durée moyenne de carrière sans les majorations pour enfants pour une femme née en 1946 est de 32,5 annuités [19].

L'apport de la MDA permet donc d'augmenter la durée de carrière de $6/32,5 = 18,5\%$

Le montant de la pension du régime général est proportionnel à la durée de carrière. La MDA représente dans ce cas une majoration de 18,5 % de la pension de base. (On ne prend pas en compte le gain apporté par cette majoration correspondant à la diminution de la décote).

Pour les niveaux de revenu correspondant aux employés, la pension complémentaire représente environ 30 % de la pension totale, la pension du régime général en représente 70%.

La MDA procure alors une majoration de la pension totale de 13 % ($1,185 \times 0,7 + 0,3 = 1,13$)

Annexe 2

Comparaison des pensions de réversion dans le système actuel et futur

Taux de réversion : 54 % dans le régime général, 60 % dans le régime complémentaire.

Hypothèse : la pension est basée sur une part de 70 % pour la pension du régime général et de 30 % pour la pension complémentaire. C'est la moyenne pour ces niveaux de pension.

Pension de réversion actuelle = $(0,54 \times 0,7 + 0,6 \times 0,3)$
x pension conjoint décédé

= 0,558 pension conjoint décédé

Pour une pension de la femme = 1000 euros/mois					En euros/mois		
pension femme	pension homme	Réversion femme actuelle	Réversion femme future	Perte femme	Réversion homme actuelle	Réversion homme future	Perte homme
1000	1000	558	400	158	558	400	158

1000	1200	669,6	540	129,6	558	340	218
1000	1400	781,2	680	101,2	558	280	278
1000	1600	892,8	820	72,8	558	220	338
1000	1800	1004,4	960	44,4	558	160	398
1000	2000	1116	1100	16	558	100	458

Notes

[1] Drees, Études et résultats n°842.

[2] Pour une présentation du fonctionnement d'un régime par points, voir « [Retraite par points : plus équitable, vraiment ?](#) ».

[3] Page 46.

[4] Il n'y a normalement pas de notion de carrière complète, mais le projet Delevoye réintroduit cette notion en tant que condition pour percevoir le minimum de pension. Voir § 9.

[5] « Le grand entretien », France Inter, 21 mars 2019.

[6] Conformément aux préconisations établies par la Banque mondiale en 1994 pour tous les pays au moment des plans d'ajustement structurel.

[7] Le taux de cotisation est fixé à 28,12 %, qui correspond au taux actuel. Mais seuls 25,31 % permettront d'acquérir des points, les 2,81 % restant alimenteront un « financement mutualisé et solidaire » dont l'utilisation n'est pas précisée. Il existe de même dans les régimes par points Agirc Arrco actuels une partie de la cotisation qui ne fournit pas de points : le taux de cotisation effectif égale le taux de cotisation qui procure des points multiplié par 1,27. Le taux qui majore ainsi le prix d'achat du point sans donner de droits correspondants, ici de 27 %, est appelé taux d'appel. Celui-ci a augmenté plusieurs fois dans les régimes Agirc Arrco, il permet aux gestionnaires d'accroître le prix d'achat réel du point sans l'afficher.

[8] Sans compter qu'un an supplémentaire de cotisation aura aussi fourni des points en plus.

[9] Rapport annuel du COR 2019.

[10] Les effets des réformes des retraites sur les inégalités de genre en France, Bonnet, Buffeteau & Godefroy (2006).

[11] C'était 4 trimestres par enfant avant la réforme de 2003 qui a réduit la MDA à 2 trimestres par enfant né après le 1^{er} janvier 2004.

[12] Chloé Duvivier, Joseph Lanfranchi et Mathieu Narcy, « [Les sources de l'écart de rémunération entre femmes et hommes dans la fonction publique](#) », *Économie et statistiques*, no 488-489, 2016.

[13] « Le grand entretien », France Inter, 11 octobre 2018.

[14] Ce texte n'est pas exhaustif, notamment il ne traite pas des dispositions sur les carrières longues, la pénibilité, les régimes spéciaux et le régime des indépendants.

[15] Règle que les gouvernements sous Hollande comme sous Macron se sont autorisés à ne même pas respecter...

[16] La réduction des inégalités de salaire permet d'augmenter très sensiblement les ressources en cotisations des caisses de retraite.

[17] Voir Attac et Fondation Copernic, *Retraites, l'alternative cachée* (coord. J.-M. Harribey, C. Marty), Syllepse 2013.

[18] Dossier Drees, La prise en compte de la durée de carrière dans les indicateurs de retraite, octobre 2017.

[19] Id. page 7.

Peut-on limiter les pollutions libres des multinationales libres ?

mardi 1er octobre 2019, par [Georges Menahem](#)

La mondialisation des activités humaines a des effets contradictoires. D'un côté, elle amplifie les menaces qui pèsent sur les capacités de survie des êtres humains sur notre planète. D'un autre côté, elle accroît encore la liberté des firmes multinationales. Cet article part de ces deux constats pour reconnaître la dimension des menaces et des pollutions générées par les activités débridées des entreprises multinationales. Il se demande pour terminer comment l'extension des droits humains au niveau mondial pourrait limiter les dangers associés à ces libertés.

1. La mondialisation développe la liberté des multinationales

Les multinationales aiment la mondialisation qui accroît leur liberté ! Percy Barnevik, l'ex-président suédois de ABB, une multinationale de l'équipement électrique basée en Suisse, déclarait ainsi : « Je définirais la mondialisation comme la liberté pour mon groupe d'investir où il veut, le temps qu'il veut, pour produire ce qu'il veut, en s'approvisionnant et en vendant où il veut, et en ayant à supporter le moins de contraintes possible en matières de droit du travail et de conventions sociales. » [1]

Quels avantages du caractère multinational ?

Une entreprise devient et reste une firme multinationale parce qu'ainsi elle fait plus de profits qu'en restant nationale. Parce qu'elle peut choisir à l'échelle mondiale et au mieux de ses intérêts la localisation de ses divers établissements et lieux de production, mais aussi de ses approvisionnements, financements, circuits de commercialisation, recrutements, voire de ses débouchés. Parce qu'elle prend ses décisions en tirant parti des différences de prix, de niveaux de salaires et de taxation entre les pays, ainsi qu'en comparant le rendement des différentes opérations de production et de commercialisation à l'échelle mondiale. Parce que, lorsqu'une entreprise sait maîtriser les opérations internationales de change, d'assurance, d'exportation ou d'importation de biens et services entre plusieurs pays, l'expérience correspondante lui

apporte une supériorité décisive. En étendant son savoir à la planète entière, elle devient organisée à l'échelle mondiale, toujours en fonction du même objectif fondamental, la reproduction et l'augmentation de son capital [2].

Si le modèle multinational d'organisation se généralise et s'étend au monde entier, c'est parce qu'il donne le moyen de gagner partout des parts de marché, d'expérimenter telle innovation dans tel pays, de localiser tel type d'opération dans tel autre, d'en commercialiser les résultats dans un autre encore. Sous-traitance, licence de distribution, alliance avec d'autres firmes, contrôle des prix par la mise en place de monopoles, d'oligopoles ou d'ententes, pression sur les législateurs, voilà quelques-unes des recettes les plus fréquemment utilisées pour rationaliser main-d'œuvre et compétences, coût des matières premières, et développement du marché.

La croissance des pouvoirs des multinationales dans la distribution et ses ravages

En France, deux formes de distribution très différentes coexistent aujourd'hui : d'un côté, quatre entreprises distinctes de taille très importante (Carrefour, Auchan, Intermarché et Leclerc) concentrent 60 % des achats alimentaires des particuliers ; de l'autre côté, plusieurs milliers de petits commerces de proximité, dépendant d'une structure classique de grossistes et de semi-grossistes, se partagent le reste du marché [3]. Cette concentration modifie les rapports avec les

fournisseurs dans de nombreux secteurs.

Dans l'agro-alimentaire, Carrefour est par exemple un groupe financier qui devance Danone, le premier groupe agro-alimentaire français.

Dans le cas des marques de distributeurs (marques créées de toutes pièces par les chaînes de grande distribution et fabriquées par des sous-traitants), la situation d'ignorance du consommateur est renforcée puisque le distributeur peut changer de fournisseur d'un jour à l'autre sans que le consommateur s'en aperçoive : ni la marque ni l'emballage ne changent.

Dans la distribution des livres ou de disques, les grandes surfaces spécialisées (FNAC, France-Loisir, Virgin Mégastore) imposent des conditions préférentielles aux éditeurs. Amazon bouscule avec ses méthodes managériales offensives les rapports de la distribution de ce secteur et vise à s'imposer dans d'autres secteurs en forte croissance comme l'électronique.

De même, dans l'électroménager ou le mobilier, les grandes surfaces et les distributeurs spécialisés tels Darty, Conforama ou Ikea, peuvent dicter leurs conditions à leurs fournisseurs.

Les conséquences de cette situation sont très coûteuses pour les fournisseurs. Ils doivent payer pour être 'référéncés' par certaines grandes surfaces. Par exemple, le fournisseur d'une gamme de tablettes de chocolat devra déboursier pour être distribué par une enseigne. Il lui faudra prendre en charge certains travaux de rénovation des magasins, payer la publicité ciblée du distributeur et, classiquement, attendre 90 jours le règlement de ses factures. Selon le rapport de la commission parlementaire sur l'évolution de la distribution, dès 1958, « Les marges arrières versées par les fournisseurs ont permis de dégager les moyens financiers de cette expansion sans avoir à recourir à l'endettement bancaire. » [4]

Les revenus financiers occupent une part essentielle dans les profits des distributeurs. Ce dernier point conditionne une part essentielle du revenu des grands distributeurs et aboutit à les transformer en groupe financier. Entre le moment où les

consommateurs ont réglé leurs achats à la caisse et celui où la grande surface doit payer ses dettes aux fournisseurs, les masses considérables de cash ainsi rassemblées ne dorment pas dans des coffres. Elles sont investies sur divers marchés financiers (eurodollars, capitaux à court terme) ou sur des marchés plus spéculatifs [5]. Ainsi investi, ce capital financier tourne pour le plus grand avantage de ses détenteurs. Un tel usage des enseignes de distribution, plus comme une 'pompe à liquidités' qu'en tant que distributeur de biens, donne ainsi à Carrefour, Auchan, Leclerc et maintenant Amazon, une position équivalente à celle des grandes banques de guichet ou des compagnies d'assurance. Ce qui génère leurs pressions pour que les produits soit obsolètes rapidement, afin qu'ils puissent générer une rotation rapide d'achats de remplacement et entraîner l'essentiel, soit de nouveaux flux juteux de capitaux.

Les États dominants ont structuré le monde pour assurer l'hégémonie du système concurrentiel capitaliste

Pour cela, ils se sont appuyés sur ce principe fondamental du libéralisme : toute la liberté doit être donnée aux firmes, et toutes les charges doivent être assurées par les États qu'elles ont élus comme dignes d'accueillir leurs initiatives. Toutefois, afin de stimuler au mieux les initiatives valorisées par le sacro-saint marché, il faut limiter au maximum les taxes et réglementations. Sinon, le risque est qu'elles partent ailleurs.

De nombreux dirigeants politiques, tels Ronald Reagan ou Margaret Thatcher, ont mis en œuvre cette doctrine et ont supprimé un grand nombre des lois et règlements encadrant l'économie afin de laisser libre cours aux régulations anonymes des marchés.

D'où viennent ces transformations des cadres de l'entreprise ? Elles n'ont pas été dictées aux gouvernements par les firmes multinationales. Elles correspondent certes à la collusion des intérêts des acteurs publics et privés dans la défense de l'organisation capitaliste. Elles ont bien sûr été relayées par des institutions internationales comme le FMI ou la Communauté européenne qui, même si

elles sont nommées par des instances politiques nationales, sont ouvertes aux pressions des multiples lobbys des firmes transnationales (tels à Bruxelles la Table ronde des industriels européens □ ERT □, l'Association pour l'union monétaire européenne □ AMUE □, ou l'Union des confédérations industrielles et patronales européennes □ UNICE). Mais ici, les changements majeurs ont d'abord été initiés par les États qui ont su s'adapter à la nouvelle configuration mondiale des rapports de force résultant fondamentalement de l'affaiblissement, puis de l'éclatement du bloc soviétique. Il est important de comprendre ce fait si l'on veut être conscient que ce que le politique a fait peut être également défait par le politique.

Même si les modalités en ont été fort complexes, il nous suffit ici de retenir que le mouvement de financiarisation des activités économiques des dernières décennies a deux caractères : il correspond directement aux intérêts des firmes multinationales et a été mis au point en étroite concertation avec les plus importantes d'entre elles ; il n'a été possible que parce qu'il est associé à trois phénomènes essentiels de notre environnement géopolitique d'aujourd'hui [6] :

- le monde socialiste a perdu de son influence internationale après la crise, puis l'effondrement du système soviétique en 1989-1991, ce qui déséquilibra le rapport de force international en défaveur des différents pays du Sud, qui se retrouvent encore plus dépendants de l'ordre des pays du G7 et des firmes multinationales ;
- les États les plus puissants ont fait le choix politique de réduire leurs interventions, ce qui a impliqué une réduction de leur pouvoir de régulation de l'économie au fur et à mesure qu'étaient mises en place les déréglementations, privatisations et autres mesures de libéralisation ;
- le monde du travail, les syndicats et les organisations citoyennes ont vu leurs

positions à l'égard des pouvoirs publics et des directions d'entreprise fortement compromises par rapport à leur situation dans les années 1960, même si certains partis qui ont leur appui ont gagné des élections et mis en place des gouvernements orientés à gauche.

Les États dominés accentuent la liberté des multinationales du fait de leur concurrence et de la pression du chômage

La concurrence entre les États capitalistes pour attirer les investissements directs des multinationales se traduit dans une surenchère de promesses : ici on les assurera d'une faible fiscalité, là on leur promettra de limiter les exigences sociales, et partout elles auront la garantie de solides infrastructures de transports, de communication, d'énergie, ainsi que la disposition d'une main-d'œuvre qualifiée, d'autant plus docile que la pression du chômage les incitera à se plier aux exigences de leurs employeurs.

Les États du Sud les moins puissants et les moins pourvus en ressources technologiques exerceront alors une surenchère d'offres, d'avantages et de privilèges : absence de taxation et de droits d'entrée, subventions, disposition d'une main-d'œuvre encadrée par une police d'État impitoyable vis-à-vis de toute tentative d'organisation syndicale ou politique. Les États d'Amérique centrale ou du Sud seront exemplaires en la matière, de même que les anciennes colonies des ex-empires britannique, français ou néerlandais [7].

2. La liberté des renards dans les poulaillers libres entraîne des catastrophes dans l'environnement des poules libres

L'histoire du développement des multinationales et de leur recherche insatiable de profits est indissociable de l'histoire du développement des écocides qu'elles ont générés. Sept exemples vont

nous permettre d'examiner l'ampleur de leurs conséquences.

Pourquoi les multinationales ont-elles souvent saccagé l'environnement ?

De tout temps, les entreprises ont puisé sans compter dans les richesses de la planète dans la mesure où les usages de l'eau, de l'air, de la diversité des espèces ou des ressources minières ne leur coûtaient rien. Le souci de la reconstitution des ressources naturelles ne procure en effet que des charges et aucun bénéfice aux détenteurs des entreprises privées plus préoccupés de la valorisation de leur capital que du bien-être des générations futures. La mondialisation de l'économie et le caractère de plus en plus financier de son dynamisme ne sont donc pas à l'origine de ce phénomène. Ils n'ont fait que l'amplifier et l'accélérer, notamment pour trois types de raisons.

D'abord, du fait de l'implantation de leurs filiales à l'étranger, les responsables des investissements vivent souvent très loin des entreprises dont ils ont à gérer le développement. Ce fait ne les incite guère à prendre en compte les conséquences négatives de leurs activités sur les conditions de vie des populations. Seules la puissance des États locaux et d'éventuelles protestations populaires peuvent alors limiter les conséquences de leurs négligences, lesquelles sont souvent dramatiques et durables.

1961-1972 : L'Agent orange, 1^{er} écocide de Monsanto, détruit durablement le centre du Vietnam

L'agent orange est un défoliant, dont près de 80 millions de litres ont été déversés par avion, entre 1961 et 1972 au-dessus des forêts vietnamiennes, par les États-Unis sur le Vietnam, afin de détruire les zones de repli et d'habitation de l'armée vietnamienne.

Cet épandage a touché 20 % des forêts du Sud Viêt Nam et empoisonné 400 000 hectares de terrain agricole. L'ONU estime que le cinquième des forêts sud-vietnamiennes a ainsi été détruit par les herbicides américains. L'agent orange a causé « le

plus grand écocide du XX^e siècle en détruisant 43 % des terres arables et 44 % de la superficie forestière totale du Sud du Vietnam » [8].

En raison de la présence de dioxine, ce défoliant chimique est responsable de nombreuses maladies chez les personnes exposées. De plus, la dioxine tend à rester dans l'environnement. Les concentrations se révèlent extrêmement importantes dans les graisses animales, contaminant ainsi la chaîne alimentaire. Elle provoque encore des cas de cancers et de malformations à la naissance. Des enfants vietnamiens nés plusieurs années après la fin des combats présentent des taux élevés dans l'organisme, d'où de nombreux cas de cécité, diabète, cancers de la prostate et du poumon, malformations congénitales. [9]

Nombre de victimes et de personnes touchées

- De 2,1 à 4,8 millions de Vietnamiens ont été directement exposés aux herbicides entre 1961 et 1971, plus un nombre inconnu de Cambodgiens, de Laotiens, ou de militaires américains, australiens, canadiens, néo-zélandais, sud-coréens.
- Entre 100 000 et 2 millions d'hectares de terrains et forêts détruits.

Principaux responsables

- Onze fabricants d'herbicide dont *Dow Chemical* et *Monsanto*.
- L'État fédéral américain est le premier responsable mis en cause par les victimes.
- La République du Vietnam (Vietnam du sud).

1965-1988 : Delta du Niger au Nigéria, épandage du pétrole sale dans le territoire Obo par Shell et ENI

L'exploitation du pétrole par la Shell a commencé il y a un demi-siècle dans le pays Ogoni, dans le delta du Niger. D'où une pollution généralisée, la qualité de vie et la santé publique d'un million d'habitants étant menacées, les ressources halieutiques dévastées,

etc.

Au début des années 1990, les habitants de ce vaste territoire se sont révoltés contre une activité qui détruisait leurs conditions de vie (la pêche), et menaçait leur survie (l'eau potable). Cette quasi-guerre civile, écrasée dans le sang par le gouvernement nigérian de l'époque, a conduit à l'arrêt de l'exploitation pétrolière. Mais les dégâts écologiques ont continué : marées noires, fuites ou sabotages des oléoducs qui traversent la région n'ont pas cessé. [10]

Nombre de victimes et de personnes touchées

- Estimation d'au moins 1 million de personnes.

Responsabilités dans la survenue des pollutions

La justice néerlandaise a relevé que dans la loi nigériane, la société-mère de Shell, basée à La Haye, n'a aucune obligation d'empêcher ses filiales, Shell Nigeria en l'occurrence, « de faire du tort à des tiers ». Trois principaux responsables sont désignés :

- CShell et Shell Nigéria ;
- ENI et sa filiale Nigerian AGIP Oil Company ;
- Le gouvernement Nigérian.

1967-2018 : Les marées noires des rafiots affrétés en rognant sur les charges minimum de sécurité

Toutes les multinationales du pétrole cherchent à minimiser leurs coûts de transports en affrétant de vieux pétroliers mal entretenus ; elles opèrent le plus souvent sous des pavillons de complaisance garantissant de faibles charges portuaires et douanières ainsi que des salaires de misère pour les équipages. Il n'y a rien d'étonnant à ce qu'elles aient provoqué plus de soixante « marées noires » en cinquante ans : avec en 1967, le désastre du Torrey Canyon affrété par *British Petroleum*, puis en 1978 l'Amoco Cadiz, toujours pour *BP* mais cette fois-ci en Bretagne, puis en 1989 l'Exxon Valdez affrété par *EXXON* au Pays Basque espagnol, et en 1999, l'« Erika » affrété par *Total* se répandant en Bretagne. [11]

1976 : Seveso en Italie, nuage de dioxine après l'accident de l'usine du groupe suisse Hoffman-Laroche

Le 10 juillet 1976, un nuage d'herbicide, contenant de la soude caustique et de la dioxine, s'échappe durant vingt minutes d'un réacteur de l'usine chimique *ICMESA*, située dans la commune de Meda, et se répand sur la plaine de Milan Italie. Quatre communes, dont Seveso, sont touchées. Le directeur de production, Paolo Paoletti, prévient les maires des communes. Le 12, le travail reprend normalement dans l'usine. Après la mise en grève du personnel le 16 juillet, l'usine ferme le 18.

Le groupe *Hoffmann-Laroche*, dont fait partie la société suisse propriétaire d'*ICMESA*, *Givaudan*, ne communique l'émission de TCDD aux autorités que le 19 juillet, alors qu'il a identifié cet agent dès le 14. Jusqu'au 23 juillet, la population continue à vivre dans un milieu contaminé. [12]

L'alarme est donnée par le Centre de recherche médicale de Roche, à Bâle. Ce dernier déclare que la population doit être évacuée, qu'il faut détruire les maisons et enterrer l'usine. À partir du 23 juillet, les premiers habitants sont évacués : plus de 200 personnes quittent leur maison. Les jours suivants, on se rend compte que la zone touchée est plus vaste et 500 nouvelles personnes sont évacuées ; le directeur de production Paoletti est arrêté. Il sera assassiné par Prima Linea, groupe proche des Brigades rouges, le 5 février 1980 en pleine rue.

L'usine a été totalement détruite par les travaux de décontamination. Le règlement SEVESO découlera de cette catastrophe. [13]

1984 : Bhopal en Inde, écocide asphyxiant une région avec l'isocyanate de méthyle d'Union Carbide

Dans la nuit du 3 décembre 1984, se produit l'explosion de l'usine *UCIL* qui a dégagé 40 tonnes d'isocyanate de méthyle, produit extrêmement toxique et allergène, dans l'atmosphère de la ville.

UCIL est une des filiales d'un des premiers groupes

chimiques américains, *Union Carbide*, produisant des pesticides.

Nombre de victimes et de personnes touchées

- 3 828 morts (identifiés) ;
- 358 712 handicapés et victimes à des degrés divers [14].

Deux principaux responsables dans la survenue de l'accident

- *Union Carbide corporation* et son PDG, Warren Anderson, n'avaient pas diffusé d'information indiquant que le produit peut être rapidement neutralisé par une enveloppe de soude, ce qui interdit toute émanation.
Pour rééquilibrer ses comptes, la filiale indienne *UCIL* a décidé de réduire les frais d'exploitation et de sacrifier la sécurité : elle a licencié progressivement une partie de son personnel qualifié et l'a remplacé par des employés peu formés.
- Le gouvernement local du Madhya Pra a laissé la population affluer autour du site industriel : attirée par l'eau, l'électricité et les salaires offerts par l'usine, elle est passée de 385 000 habitants en 1971 à près de 800 000 en 1984.

2010 : Bolloré, son empire SOCFIN et les destructions des forêts à Sao Tomé-et-Principe

Vincent Bolloré, allié à l'homme d'affaires belge Hubert Fabri, prend en 1997 le contrôle de la puissante banque Rivaud spécialisée, entre autres, dans les plantations tropicales situées dans d'anciennes colonies, à travers la SOCFIN. Grâce à des montages financiers complexes, la SOCFIN compte 16 sociétés exploitant des plantations et est complétée par 12 filiales « opérationnelles » domiciliées pour certaines au Luxembourg et en Suisse. Elle constitue une jolie perle dans l'empire Bolloré : la SOCFIN gère aujourd'hui plus de 185 000 hectares de plantations de palmiers à huile et

d'hévéas (caoutchouc naturel) en Afrique et en Asie du Sud-Est. Avec un chiffre d'affaires de 508,4 millions d'euros, la SOCFIN a dégagé en 2014 un bénéfice net de 23,6 millions d'euros.

La menace climatique SOCFIN

Si avec environ 50 000 hectares d'hévéas et 80 000 hectares de palmiers à huile en Afrique, les zones plantées gérées par la SOCFIN sont significatives, elles ne représentent en réalité qu'une partie des concessions détenues par la société. Selon les chiffres de 2014, les concessions de la Socfin en Afrique couvriraient plus de 325 000 hectares, ce qui signifie qu'à peine 40 % de ses concessions seraient actuellement plantées. Si les superficies plantées doublent dans les prochaines années afin de répondre à la demande de matières premières, les quantités de carbone stockées dans ces forêts tropicales en sursis seraient rejetées dans l'atmosphère en cas de conversion en plantations. [15]

Le GIEC estime que 12 % des émissions de gaz à effet de serre proviennent de la déforestation.

À Sao Tomé-et-Principe, depuis 2010, environ 1 800 hectares de forêts ont été détruits pour être convertis en plantations de palmiers à huile. Selon les estimations de Greenpeace, l'ensemble du carbone stocké dans ces forêts s'élevait à plus de 600 000 tonnes d'équivalent CO₂, soit l'équivalent des émissions annuelles d'une petite centrale à charbon. [16]

En refusant de formuler une politique de zéro déforestation visant à protéger l'ensemble des forêts et zones riches en carbone, la SOCFIN et le groupe Bolloré se positionnent à rebours de la dynamique de progrès enclenchée dans le secteur ces dernières années, et de la volonté des consommateurs de ne plus contribuer à la déforestation et aux changements climatiques.

2019 Le saccage d'un parc naturel en Ouganda par Total

Total veut développer un mégaprojet pétrolier en plein cœur d'un parc naturel protégé dans la région

des Grands Lacs en Afrique. Avec plus de 400 puits de pétrole, jusqu'à 200 000 barils extraits par jour, et un oléoduc de 1445 km de long, ce projet en Ouganda impactera la vie de dizaines de milliers d'habitants, qui dépendent directement de l'agriculture et de la pêche pour vivre.

Ce projet pourrait voir le jour sur l'aire naturelle des Murchison Falls, qui abrite des écosystèmes exceptionnels et une riche biodiversité qu'il faut préserver. On y trouve plus de 500 espèces d'animaux dont certaines sont menacées. Le lac Albert, une des sources du Nil, se trouve également dans la zone où Total s'apprête à forer.

Total se présente comme la major de l'énergie responsable, elle développe en parallèle ce projet d'extraction de pétrole offshore nuisible pour la biodiversité et le climat. Alors qu'une marée noire sur le récif serait extrêmement dommageable et que nous savons bien qu'il faut laisser les ressources pétrolières non exploitées dans le sol. En s'engageant dans ce projet, Total va à l'encontre des objectifs de l'Accord de Paris. [17]

Les premières actions de Survie puis d'ANV-COP 21

Les associations Survie, Les Amis de la Terre, et quatre partenaires ougandais, ont enquêté pendant plus d'un an sur le terrain pour faire toute la lumière sur les agissements de la multinationale : accaparement de terres, intimidation des familles qui se font expulser, interdiction de cultiver alors que les récoltes sont le principal moyen de subsistance des habitantes et habitants...

Déjà en mai 2017, une journée de mobilisation avait eu lieu dans 19 villes de France et 5 autres pays dans le monde (Brésil, Luxembourg, Malaisie, Pays-Bas et la Turquie) pour s'opposer au projet de forage de Total au large du Récif de l'Amazone. En France, les militants d'ANV-COP 21, dans une action conjointe avec Greenpeace pour la première fois, ont investi 20 stations-services et les ont transformées en récifs coralliens recouverts de pétrole. À cette occasion, le respect de la loi sur le devoir de vigilance des multinationales a été rappelée solennellement à la société Total.

3. L'urgence est de sauver notre avenir sur notre planète

Alors que les menaces du réchauffement climatique s'accumulent aujourd'hui sur nos têtes :

- Les canicules à répétition : en France 2003, puis 2019 ; 49° dans la banlieue de Los Angeles, 54° degrés en Inde ou au Sahara, pour un réchauffement moyen de 0,85°C entre 1880 et 2012, selon le GIEC.
- Les sécheresses au Sahel, au Mali, en Asie ou en Australie.
- Les inondations désastreuses partout, en France comme en Inde et au Bangladesh, lesquelles devraient devenir probablement plus intenses sur la plupart des régions continentales.
- Le niveau moyen des mers s'est, en moyenne globale, élevé de 19 cm, à un rythme qui s'accélère depuis les années 1990.
- Le développement des ouragans, dont la fréquence est multipliée par 2 depuis trente ans, et la multiplication des tempêtes, notamment en Méditerranée.
- Pour les vingt prochaines années (2016-2045), le réchauffement moyen sera similaire pour les différents scénarios simulés par le GIEC : il sera vraisemblablement compris entre 0,93 et 1,3°C ; mais, à la fin du siècle, ce réchauffement sera compris entre 3,2 et 5,4°C pour le scénario émetteur dit RCP8,5 (*business as usual*) que nous suivons pour l'essentiel actuellement. [18]

4. Il faut développer les droits humains sur la planète entière

Si nous avons en tête les urgences écologiques et sociales à affronter pour les vingt prochaines années,

il faut nous appuyer sur les élargissements du droit international qui se sont traduits au XX^e siècle par deux mouvements : l'édification d'un droit international de l'environnement dans le mouvement qui a suivi la déclaration de Rio de 1992 ; la construction d'une Cour pénale internationale au sein de l'ONU ayant vocation à juger les crimes contre l'humanité, débouchant sur sa mise en œuvre en juillet 2002. [19]

La société civile doit exiger des sanctions et des réparations pour ces catastrophes

Voici les objectifs que les ONG désirent faire appliquer par les tribunaux, plutôt que des amendes dérisoires que les multinationales passent rapidement dans leurs provisions et frais généraux.

Pour les PDG des multinationales responsables (Monsanto, Shell, Total, Union Carbide, etc.)

1. Mesure symbolique : excuses publiques.
2. Peine d'amende correspondant au coût de la réparation des dégâts matériels et des dégâts écologiques (dépollution des sites touchés, reconstitution écologique).
3. Peine de prison pour le PDG.
4. Peine d'amende infligée à la multinationale, indexée sur son taux de rentabilité, un % de son chiffre d'affaires moyen annuel.
5. Voire, in fine, la dissolution de la multinationale.

Pour les gouvernements complices (États-Unis, Nigéria, Birmanie, Madhya Pradesh, etc.)

1. Peine d'amende correspondant au coût de la réparation des dégâts matériels et des dégâts écologiques (dépollution des sites touchés, reconstitution écologique).
2. Obligation de conduire un programme d'aide aux populations concernées.

3. Mesure symbolique : excuses publiques.
4. Interdiction de tout nouveau mandat politique du chef du gouvernement.

Un premier pas : la loi sur le devoir de vigilance promulguée en mars 2017

Bien qu'affaiblie sur certains points du fait d'un puissant lobbying patronal, cette loi est indéniablement une première mondiale, et est devenue une référence en la matière. Elle permet de poursuivre en justice en France les responsables économiques d'entités juridiquement distinctes, en s'attaquant à l'excuse de l'autonomie de la personnalité juridique. Malgré des liens économiques et de contrôle évidents, les filiales et sous-traitants de multinationales sont en effet autant de personnes morales (des sociétés enregistrées principalement dans d'autres pays) qui n'avaient jusque là pas assez de lien juridique avec les sociétés mères pour que celles-ci puissent être poursuivies en cas de violations des droits humains et environnementaux causées par leurs activités, en France comme à l'étranger.

Cette loi répond à cet écueil juridique en imposant une obligation de vigilance à la société mère, s'appliquant à ses propres activités, mais aussi à celles des sociétés qu'elle contrôle directement ou indirectement et celles des sous-traitants et fournisseurs avec lesquels est entretenue une « relation commerciale établie ». Cette loi a un domaine d'application très large, puisqu'elle vise à prévenir les « atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement » dans tous les secteurs d'activité.

Par exemple, le groupe Total, en tant que première entreprise française, atteint le seuil d'application : il a donc depuis 2018 l'obligation d'établir, de rendre public et surtout de mettre en œuvre de façon effective un « plan de vigilance » comportant les « mesures de vigilance ».

L'ONG Notre Affaire à tous (NAAT) a décidé de mener une action inédite contre TOTAL. Par cette action, elle

souhaite voir respecter l'article 2 de la COP 21 visant à maintenir le réchauffement climatique sous la barre de +1,5°C, cette règle s'imposant également aux grandes entreprises fortement polluées et générant des gaz à effet de serre [20].

Pour l'incorporation de l'écocide parmi les crimes jugés par la Cour pénale internationale de l'ONU

Face aux désordres climatiques qui s'accroissent et à la mise en cause des écosystèmes, plusieurs ONG veulent développer le droit international dans les domaines de l'environnement et mettre en place des juridictions climatiques mondiales pour faire appliquer les mêmes règles partout sur la planète. De tels progrès de la gouvernance du monde sont possibles et prolongent le mouvement qui a vu la

naissance de l'ONU en 1945, puis de la Cour pénale internationale dont le statut a été adopté à Rome en 2002. Il est à noter que l'article 358 du code pénal de la Fédération de Russie punit expressément d'une peine de 12 à 20 ans d'emprisonnement l'écocide.

Depuis sa mise en place, la Cour pénale internationale (CPI) peut d'ores et déjà juger quatre formes de crimes contre l'humanité, mais elle ne reconnaît pas explicitement les atteintes à l'environnement comme facteur de conflit menaçant la paix. Les actions du mouvement *End Ecocide on Earth* (EEE) et de Notre Affaire à tous (NAAT) visent à conférer aux crimes contre l'environnement le statut de cinquième crime contre la paix afin d'élargir les capacités de la CPI et de lui donner les capacités d'obliger les multinationales et les États à restreindre leurs émissions et pollutions en deçà des seuils admissibles [21].

Notes

[1] Déclaration citée notamment par Gerard Greenfield, « *The Success of Being Dangerous : Resisting Free Trade & Investment Regimes* », *International Viewpoint*, n° 326, Athènes, décembre 2000, in [Michel Husson, « La mondialisation capitaliste contre l'emploi »](#), septembre 2001.

[2] Voir François Chesnais, [La mondialisation du capital](#), Éditions Syros-Alternatives économiques, Paris, 1997.

[3] Cf. notamment Charlotte Emlinger, « [Leclerc, Carrefour, Auchan... VRP du made in France ?](#) » in [Blog du CEPII](#), 18 sept 2012.

[4] Cf. [Rapport parlementaire sur l'évolution de la distribution](#), septembre 1958, page 147.

[5] Cf. Christian Jacquiau, [Les coulisses de la grande distribution](#), Paris, Albin Michel, mars 2000, 366 p.

[6] Voir notamment Collectif Attac, [Enquête au cœur des multinationales](#), Éditions des Mille et une Nuits, 2002.

[7] *Ibidem*.

[8] Cf. [Données de l'Institute of Medicine \(IOM\) de la National Academy of Sciences \(NAS\)](#), 1982.

[9] Cf. notamment [« Monsanto : gros plan sur un colosse de la chimie qui fait polémique »](#), *Capital*, 9 juillet 2018 ; Léa Dang [« Le combat de M^{me} Tran contre Monsanto et l'agent orange »](#), in *Reporterre.fr*, 21 novembre 2016.

[10] Cf. notamment Maimouna [« Dia Shell et ENI soupçonnés de polluer le Delta du Niger »](#) 18/03/2018 ; Amnesty international, [« UN confirms massive oil pollution in Niger Delta »](#),

4 August 2011.

[11] Voir notamment la [« Liste des principaux déversements pétroliers »](#) publiée par Wikipédia-France en 2019, et celle des 25 marées noires supérieures à 100 000 tonnes de brut depuis 1967.

[12] Voir notamment RTS (Radio télévision suisse), [« Un nuage à Seveso »](#), 21 février 1983.

[13] Cf. notamment Matthieu Combe, [« Qu'est-ce que la catastrophe de Seveso ? »](#), *Natura-sciences.com*, mis à jour le 26/03/2018.

[14] Voir notamment [« Bhopal disaster »](#), *Encyclopedia Britannica*, mise à jour janv. 17, 2019.

[15] Voir notamment Simon Roger, [« Avec l'huile de palme, l'Afrique est rattrapée par la déforestation »](#), *lemonde.fr*, 23 février 2016.

[16] Cf. Collectif Greenpeace France, [« Les plantations de la Socfin au Cameroun et au Libéria »](#), *Documents clés*, 2016.

[17] Voir notamment Laurence Caramel, [« En RDC et en Ouganda, le groupe Total dans le viseur des défenseurs de l'environnement »](#), *lemonde.fr*, 29 mai 2019.

[18] Cf. notamment le chapitre de synthèse de Jean Jouzel et Valérie Masson-Delmotte, actuelle vice-présidente du GIEC, [« Le changement climatique et ses impacts : l'état des connaissances scientifiques »](#), in *Crime climatique STOP!*, Anthropocène, Seuil, 2015.

[19] Cf. notamment le chapitre de Georges Menahem, [« Prolonger l'histoire de la justice internationale avec un tribunal international de la justice climatique »](#), in *Des droits pour la nature*, Éditions Utopia, Paris, 2016.

[20] Cf. Collectif Amis de la Terre, [« Devoir de vigilance : Total mise en demeure pour ses activités en Ouganda »](#), *Mobiliser, résister, transformer*, Amis de la Terre, 25 juin 2019 – « Ce lundi 24 juin, les Amis de la Terre France, Survie et quatre associations ougandaises (AFIEGO, CRED, NAPE/Amis de la Terre Ouganda et NAVODA) ont mis en demeure le groupe Total de se conformer à la loi sur le devoir de vigilance des multinationales concernant un mégaprojet pétrolier en Ouganda, première étape nécessaire en vue d'une assignation en justice ».

[21] Voir Valérie Cabanes, « Crime climatique et écocide : réformer le droit pénal international », in [Crime climatique STOP!](#), opus cité.

France télécom : le procès historique de la souffrance au travail.

Entretien avec Éric Beynel

mardi 1er octobre 2019, par [Isabelle Bourboulon](#)

Le procès France Télécom s'est achevé le 11 juillet après 46 audiences marquées tour à tour par l'exemplarité de la présidente du tribunal, Cécile Louis-Loyant, l'émotion des témoins et l'indécence des principaux prévenus – jusqu'à la fin, l'ancien PDG Didier Lombard n'aura pas eu un seul mot d'excuse pour les victimes. Le jugement sera rendu le 20 décembre prochain à 10 heures. « C'est un lourd fardeau que le tribunal emporte avec lui. Il espère que ces instants de partage des douleurs les auront rendues plus supportables », a conclu la présidente.

Au lendemain du procès, nous avons eu un entretien avec Éric Beynel de Solidaires, qui a accompagné toutes les audiences en organisant la participation de témoins extérieurs – chercheurs spécialisés sur le travail, écrivains, juristes, philosophes, artistes, etc. – chargés de rendre compte à leur manière des audiences auxquelles ils ont assisté ([voir la totalité de ces textes et dessins](#)).

Le réquisitoire a été sévère pour les prévenus qui, pourtant, ne risquent pas grand-chose. Pourquoi ne pouvaient-ils pas être poursuivis plus gravement ?

Les procureurs ont requis une condamnation pénale d'un an ferme et 15 000 euros d'amende contre les trois accusés principaux et 75 000 euros contre la société France Télécom. C'est le maximum de ce qui était possible dans le cadre retenu par les juges d'instruction qui ont estimé que les suicides, qu'ils soient volontaires ou involontaires, ne peuvent pas avoir une cause unique. On peut évidemment discuter ce choix sur le fond et en être très frustrés, mais ce sont des règles de droit qui fixent le périmètre des homicides. Mon premier réflexe a été de dire que l'homicide involontaire était évidemment la bonne terminologie si on considère la gravité des faits. D'ailleurs, cela a été dit dans les plaidoiries à la fin : on avait plutôt l'impression d'être dans une cour d'assises lorsqu'on recherchait le mobile du crime et

ce qui avait permis de le commettre. Mais le cadre était celui du harcèlement moral et le jugement devra dire s'il confirme les actes des juges d'instruction et l'ordonnance de renvoi.

Mais, de toute façon, quelle condamnation pourrait être réellement à la hauteur ? Si on regarde ce qui s'est passé, impossible de trouver une peine qui puisse satisfaire les victimes. Comme l'a dit très justement l'un de nos avocats, Jean-Paul Teissonnière, ce qui est essentiel dans le jugement c'est qu'il fixe un interdit qui aura une valeur pour tous ceux et toutes celles qui étaient dans l'entreprise à cette époque, ceux et celles qui en sont partis contraints et forcés, et celles et ceux dont un membre de la famille a commis un acte irréparable. Le jugement devra dire avec force que ce qui s'est passé était contraire à la loi et pas juste un malheureux hasard, des ordres qui ont été mal transmis ou mal compris ou des gens qui ont dérivé ici ou là. Ce message-là s'adresse à tout le monde dans la société.

Tous ceux qui ont assisté au procès ont apprécié la qualité des audiences. Qu'est-ce qui à ton avis a contribué à cette exemplarité ?

Ce sont à la fois le nombre des audiences, la présence des prévenus tout au long du procès (alors qu'ils n'y étaient pas légalement tenus) et, surtout,

l'exemplarité du tribunal qui dans sa collégialité a permis qu'il y ait un débat de qualité. À aucun moment, et j'en suis témoin puisque j'ai assisté à la quasi-totalité des audiences, la présidente n'a dit à quelqu'un d'abréger ou de se taire ou n'a mis fin à telle ou telle situation. Toutes les questions ont pu être posées – toutes les réponses n'ont pas été fournies, bien évidemment – et le tribunal a eu une maîtrise du contenu, de l'ordonnance de renvoi et des pièces du dossier qui a vraiment permis de poser des questions de fond. On a réellement soulevé le capot et examiné les rouages et le fonctionnement de l'entreprise durant ces années grâce aux témoins cités par les parties civiles et les prévenus, éléments saisis, communiqués, rapports et expertises des médecins du travail et des CHSCT, documents de l'entreprise - organigrammes, données économiques, dossiers de formation des managers... Le jugement quel qu'il soit ne pourra pas faire abstraction de cette mise à nu.

S'il confirme qu'une entreprise de plus de 100 000 salariés a pu mettre en place un harcèlement moral organisationnel et managérial, on aura là un point d'appui extrêmement important pour agir dans nombre d'entreprises. Ainsi que l'a écrit la psychiatre Marie-France Hirigoyen [1] ou l'a dit le Conseil économique, social et environnemental, le harcèlement moral ne réside pas seulement dans les relations interpersonnelles, mais peut être une forme d'organisation collective. Cela dit, ne nous leurrions pas, si le jugement dit cela, dans les heures qui suivent il y aura appel. Quant aux prévenus, ils ne feront probablement jamais de prison. Mais si le harcèlement moral se confirme à chaque marche supplémentaire du procès, ce sera d'autant plus exemplaire.

Quels ont été les moments du procès qui t'ont le plus marqué ?

J'ai été profondément marqué par la mise à nu des parties civiles et des témoins qui auraient pu l'être, mais n'ont pas fait ce choix parce qu'ils ne s'en sont pas sentis capables. C'était extrêmement fort : je pense à un témoin qui a dit avoir perdu toute libido ;

je pense à un autre qui n'a toujours rien dit à sa fille et n'en a parlé à sa conjointe que quelques jours avant de venir au tribunal ; je pense à ceux qui n'ont pas eu le courage de venir à la barre, comme cette mère qui a envoyé un courrier que son avocat a lu à l'audience. Dans cette mise à nu, on a éprouvé un déséquilibre terrible entre des victimes obligées de se mettre à poil, littéralement, et des prévenus qui, eux, se sont cachés derrière des chiffres et des mots - des petits mots, des gros, des mots de management, des mots auxquels on ne comprend rien. À de rares exceptions, ils sont restés abrités derrière tout cela et leur armée d'avocats. Ce déséquilibre m'a énormément choqué.

La deuxième chose qui m'a marqué est que notre camp se soit si peu mobilisé pendant toutes ces journées d'audience, que si peu de gens aient trouvé le chemin du tribunal pour assister aux audiences. Le premier jour, la présidente avait prévu un auditorium pour toute la durée du procès : il n'a servi que deux ou trois fois... Très peu de médias également ont couvert le procès et je veux saluer *L'Humanité* qui a été le seul présent de bout en bout - il faut le dire car ce n'est pas le journal qui a le plus de moyens. Les autres organes de presse se sont déplacés pour les moments importants, comme les réquisitoires ou les plaidoiries, mais quand il s'est agi d'aller sur le fond, de regarder la mécanique de ce qui s'était passé, il y avait moins de monde et c'est vraiment regrettable. Même chose pour notre camp : les syndicalistes et le mouvement associatif ont peu fait le déplacement jusqu'à cette salle d'audience.

Comment as-tu fait pour mobiliser tous ces spécialistes du droit du travail, ces auteurs, la dessinatrice présente à toutes les séances, etc. ?

Quand on a lancé le projet courant avril, on ne connaissait pas encore le planning des audiences, on ne savait pas si on pourrait trouver des gens pertinents pour chaque audience et si le fait qu'ils ne viennent qu'une seule fois permettrait de garder une certaine cohérence sans que tout paraisse ennuyeux,

répétitif ou hors de propos. Parce que l'idée n'était pas d'avoir des comptes rendus factuels, mais des regards personnalisés sur chacune des audiences. Mais la réponse a été formidable. Ceux qui ne sont pas venus ont tous regretté de ne pas avoir pu se libérer. D'ailleurs, je continue à recevoir des propositions de textes. On réfléchit à publier un livre avec tous ces témoignages.

Quand Solidaires a-t-il commencé à travailler sur ce problème de la souffrance au travail ?

On avait commencé à parler du stress au travail au début des années 2000. Puis il y a eu le livre de Marie-France Hirigoyen et celui de Christophe Dejourné et Florence Bègue [2] grâce auxquels ont commencé à apparaître dans les organisations syndicales une prise de conscience et une prise en compte de ces situations liées au travail. Une commission s'est alors créée à Solidaires, qui a permis aux équipes qui travaillaient de façon un peu isolée d'avoir un cadre collectif. C'est ainsi qu'on a rencontré beaucoup de ceux qui sont venus aux audiences. Le thème de la souffrance au travail est ensuite entré dans le débat public et a commencé à irriguer la société tout entière, ce qui nous a permis de faire venir au procès des romanciers, des auteurs de théâtre, des metteurs en scène, etc.

Les questions de santé au travail n'ont jamais été simples dans le syndicalisme, même si, dans l'histoire du mouvement ouvrier, c'est un thème puissant qui a permis de conquérir des droits importants. Mais la contrepartie est qu'il faut souvent faire un travail de mineur de fond pendant plusieurs années avant que les scandales soient révélés. Le procès de France Télécom a représenté un de ces moments d'irruption de la question dans le débat public. Cette irruption, c'est l'aboutissement d'un travail de plus de dix ans de formation des équipes et de contacts avec des chercheurs et des artistes pour essayer de construire une réflexion. Tous ces chantiers que nous avons lancés, comme la journée « tout le monde déteste le travail » ou l'initiative « libérer le travail » avec Attac et Thomas

Coutrot, irriguent le mouvement social et doivent nous permettre à terme de reconstruire les rapports de force. Car cette question du travail ou plutôt « des travaux » est hyper importante : on la retrouve partout, dans le mouvement Nuit debout comme dans celui des Gilets jaunes.

Nous reproduisons ici encore quelques extraits des réactions recueillies par Éric à l'issue du procès ainsi que le début de sa propre intervention à la barre des témoins.

« Ce n'est pas anodin d'être ici et d'y prendre la parole. En tant que porte-parole je devrais y être habitué, mais ce que cette parole porte ou va tenter de porter aujourd'hui, j'en mesure la force et le symbole. Cette nécessité est renforcée par une présence et une écoute depuis le 6 mai sur les bancs des parties civiles. Être à la hauteur pour celles et ceux qui ont joué leur vie, pour celles et ceux qui l'ont perdue, pour celles et ceux qui ont eu le courage de venir se mettre à nu dans cette enceinte parce qu'ils pensent parfois ne plus avoir rien à perdre pour avoir déjà beaucoup perdu. Mais en fait ils affrontent eux la vérité, ils ne se cachent ni derrière des mots, ni derrière une posture. Ils sont juste humains et, comme on me l'a soufflé à l'oreille il y a quelques jours, ce sont des héros » - **Éric Beynel**.

« Je suis très impressionné de mon côté par la qualité et la densité des articles quotidiens qui ont été produits et par la mobilisation assez colossale qu'Éric a réussi à articuler. Cette pléiade de sociologues, philosophes, artistes, chercheuses, militants, juristes, etc., qui ont mouillé le maillot force le respect et est en soi une réponse à tous ceux qui trouvent que le milieu intellectuel ne s'engage plus. Cela dit, quelque chose du moment que nous traversons et de la solidité des bases arrière prêtes à monter au combat, fût-il d'abord de mots. Quelque chose aussi de la fertilité du terreau politique qui se forme contre – et à travers – la chape du macronisme, comme des touffes d'herbe plus puissantes que ce béton, par leur tension osmotique

– **Alain Damasio, écrivain.**

« Le travail extraordinaire réalisé par Éric et les équipes de Solidaires et Sud PTT a été décisif pour le succès de ce procès ; il serait étonnant que le verdict blanchisse les prévenus. L'écho considérable (et inattendu pour moi) du procès dans la presse et l'opinion publique montre qu'il touche bien au-delà des sphères militantes. Le silence des politiques noté par Ivan du Roy est d'autant plus choquant : comme si la question de la maltraitance managériale institutionnelle était une affaire privée qui n'appelait pas d'intervention de l'État. Je trouve moi aussi que

le collectif que nous avons formé grâce à Éric a une diversité et une légitimité intéressantes. Du coup, je me demande s'il ne serait pas utile, en vue du jour de l'annonce du verdict (le 20 décembre), que nous préparions (avec d'autres éventuellement) une expression collective sur les 3, 4 ou 5 mesures législatives essentielles à l'issue de ce procès, qui vient couronner à la fois vingt années de débat social récurrent sur la souffrance au travail et les ravages du management néolibéral et vingt années d'inaction législative. En tout cas, si Éric en prend l'initiative, je suis prêt à participer à cette réflexion » - **Thomas Coutrot.**

Notes

[1] Marie-France Hirigoyen, *Malaise au travail. Harcèlement moral : démêler le vrai du faux*, La Découverte & Syros, 2001 ; voir aussi *Le harcèlement moral*, La Découverte, mai 1988.

[2] Christophe Dejours et Florence Bègue, *Suicide et travail, que faire ?*, PUF, 2009.

Le tournant populiste : salut ou tombeau de la gauche ?

mardi 1er octobre 2019, par [Manuel Cervera-Marzal](#)

En 2015, Syriza, formation issue d'une coalition de partis anticapitalistes, s'emparait du gouvernement grec. Au même moment, Jérémy Corbyn prenait la direction du Parti travailliste et Podemos réalisait le meilleur résultat électoral de sa jeune existence. Portée par cette vague anti-austérité, la France insoumise s'imposa comme première force de gauche à la présidentielle de 2017. Mais cette séquence ascendante semble aujourd'hui se refermer.

La gauche radicale n'a plus que 39 députés au Parlement européen, soit 20 % de moins que durant la précédente mandature (52 eurodéputés). La France insoumise réalise son plus mauvais score depuis sa création. Podemos est marginalisé en Espagne. En Grèce, la défaite de Syriza a poussé Alexis Tsipras à convoquer des élections générales anticipées. Enfin, le Labour de Corbyn, prisonnier de son ambiguïté sur la question du Brexit, ne réunit que 14,1 % des voix alors qu'il en avait obtenu 40 % aux élections générales de 2017.

Analyser ce recul « à chaud », en prenant en compte le contexte national forcément diversifié des vingt-huit pays membres, n'est pas une tâche aisée. Peut-être faut-il d'abord souligner l'existence de facteurs exogènes, indépendants de la volonté des acteurs. La focalisation sur les enjeux migratoires, la demande de sécurité dans un contexte post-attentats et la montée des nationalismes desservent la gauche radicale, ainsi d'ailleurs que la gauche social-démocrate, qui passe de 186 à 150 eurodéputés et n'a jamais été aussi faible. On peut aussi reconnaître, sans pour autant souscrire à la thèse du « Mélenchon-bashing » (et du Iglesias-basing, du Corbyn-bashing, etc.) véhiculée par les premiers concernés, que les grands médias nationaux et même le système judiciaire ont parfois réservé un traitement de (dé)faveur aux populistes de gauche, en flirtant par moments avec les frontières de la légalité. Un exemple emblématique est celui de l'Espagne où, en 2016, de hauts fonctionnaires du ministère de l'intérieur ont produit de faux documents, rendus publics par le journal de droite OKDiario, censés démontrer que Pablo Iglesias était

financé par le Venezuela et cachait l'argent dans un paradis fiscal... Heureusement, par la suite, la justice espagnole a fait son travail et a mis au jour ce véritable complot visant à décrédibiliser la gauche radicale. Il n'empêche, le mal était fait : alors même que l'accusation ne repose sur aucun fondement, 50 % des Espagnols demeurent convaincus que le parti de Pablo Iglesias est financé par Caracas. Dans le cas français, il est frappant de voir comment, dans une forme de prophétie autoréalisatrice, les grands médias ont remis en selle le Rassemblement national quelques mois avant les élections européennes, prophétisant sur son formidable retour en forme, alors même que le parti était affaibli par le piètre débat de l'entre-deux tours, par l'affaire des faux assistants au Parlement européen et par le départ de personnalités de premier plan comme l'ancien n°2, Florian Philippot. Enfin, en réduisant les européennes à un affrontement entre nationalistes et libéraux, les mêmes médias ont invisibilisé toute idée d'une alternative à gauche. Mais, au-delà de ces facteurs structurels, le recul de la gauche radicale ne s'explique-t-il pas également par ses choix stratégiques, en l'occurrence par le tournant « populiste » adopté ces dernières années ?

Il convient de définir ce terme si flou et si galvaudé. Durant les années 2000, les états-majors de la gauche européenne – en particulier Iñigo Errejón et Pablo Iglesias, François Delapierre et Jean-Luc Mélenchon – regardèrent avec intérêt les succès électoraux de leurs homologues latino-américains Hugo Chávez, Rafael Correa et Evo Morales. Ils en tirèrent une série d'enseignements à même de redonner des couleurs à une gauche européenne

coincée dans la double impasse d'une extrême gauche aussi impuissante qu'incantatoire et d'une social-démocratie convertie à la doxa néolibérale. Cette troisième voie dite « populiste », théorisée par les philosophes Ernesto Laclau et Chantal Mouffe, se caractérise par quatre éléments : substituer le clivage « peuple / oligarchie » au clivage « gauche / droite », se doter d'un leader charismatique apte à incarner les aspirations populaires, prendre appui sur les mobilisations sociales en leur offrant une articulation politique et réinvestir des signifiants traditionnellement accaparés par la droite (l'ordre, la nation, l'identité).

Cette stratégie « populiste » a porté ses fruits sur le vieux continent, surprenant même parfois ses propres promoteurs. Elle a permis à Podemos de mettre fin à trente ans de bipartisme en Espagne, à Jean-Luc Mélenchon de se hisser à 600 000 voix du second tour de la présidentielle ou encore au Labour d'effectuer la plus forte progression de son histoire aux élections législatives de juin 2017. D'autres partis de gauche radicale ont eux aussi connu de récents succès électoraux en s'inspirant de la stratégie populiste, mais sans la revendiquer ouvertement. C'est le cas du Parti du Travail de Belgique. D'origine marxiste-léniniste, resté trois décennies à moins de 1 % des voix, le PTB recueille désormais 13,5 % en Wallonie.

Ces expériences délivrent un enseignement : les partis populistes effectuent souvent des percées électorales, mais ils se révèlent peu durables. La stratégie populiste permet, en effet, de faire une irruption fulgurante dans le jeu politique, de passer rapidement de 1-2 % à 15-20 % mais elle s'avère peu efficace, voire handicapante, pour maintenir l'étiage à 20 %. Trois raisons expliquent ce paradoxe. D'abord, les résultats du parti dépendent fortement de la popularité du leader, qui peut s'effondrer suite à une « affaire » (la villa à 600 000 euros achetée par Pablo Iglesias, les perquisitions au siège de la France insoumise, les accusations d'antisémitisme envers Jérémy Corbyn) ou s'éroder lentement en raison d'une routinisation du charisme. La scission entre Pablo Iglesias et Iñigo Errejón à la tête de Podemos, ainsi que les critiques formulées par Clémentine Autain et Charlotte Girard à l'encontre de leur

formation montrent d'ailleurs combien la question de la démocratie interne est épineuse au sein d'entreprises partisans calibrées sur un leader charismatique. La question de la démocratie interne n'est certes pas un déterminant du vote, puisque la grande majorité des électeurs sont loin de s'intéresser au fonctionnement du parti pour lequel ils votent et d'effectuer leur choix en fonction de cet enjeu. Il n'en reste pas moins que le déficit démocratique peut démobiliser la base militante et, indirectement, faire perdre quelques électeurs qui auraient été convaincus moins par les performances télévisuelles du leader que par la discussion avec un militant rencontré au marché ou à la sortie du métro. Deuxièmement, l'électorat des forces populistes (plutôt jeune et urbain) se caractérise par sa volatilité et ses prédispositions à l'abstention. Partant, ces forces peuvent dégringoler aussi rapidement qu'elles sont apparues. Enfin, la rhétorique de l'ordre, de la nation et de la sécurité, qui permet à court terme d'attirer à soi des électeurs modérés refusant de donner leur voix à une force perçue comme « extrémiste » et des électeurs sensibles à un discours souverainiste et des mesures protectionnistes peut, à moyen terme, se retourner contre les populistes de gauche et contribuer à la droitisation de la vie politique.

Les dirigeants populistes de gauche, tacticiens chevronnés, n'ignorent pas les faiblesses et les risques mentionnés à l'instant. C'est pourquoi, quand la situation l'exige, ils savent mettre de l'eau dans leur vin populiste afin de revenir à un discours de gauche plus classique. En Espagne, après avoir proclamé durant deux années que l'axe gauche-droite était périmé, Podemos a fait alliance en 2016 avec les communistes d'Izquierda Unida, renouant ainsi avec une identité de gauche assumée. En outre, alors qu'à sa naissance Podemos vilipendait la « caste » du « PPSOE » (contraction de PP et PSOE, les deux partis de gouvernement espagnols) et promettait de ne jamais s'allier avec elle, le parti d'Iglesias a voté en 2018 en faveur de la mise en place du gouvernement socialiste de Pedro Sanchez. Le mouvement de Jean-Luc Mélenchon a pour sa part renoncé, aux législatives de 2017 comme aux européennes de 2019, à constituer des listes

communes avec des formations voisines, telles que le PCF ou Génération.s. La France insoumise se refuse, du moins pour l'instant, à l'élaboration d'un programme commun et d'une union des gauches. En revanche, elle a intégré sur la liste européennes des candidats d'origine communiste, socialiste, écologiste et chevènementiste, tandis que les tenants de la ligne souverainiste ont quitté la France insoumise ou en ont été évincés. Dans la perspective des élections municipales de 2020, le député des Bouches-du-Rhône a proposé, dans une interview accordée le 23 avril 2019 à Libération, de former une « fédération populaire ». Cette formule signifie que la France insoumise essaiera de ne pas aller seule face au verdict des urnes. Elle tentera, partout où cela est possible et autant que faire se peut, de s'appuyer sur des collectifs plus larges, qui se présenteront sous un label commun et non comme un cartel d'organisations. Ce processus d'élargissement s'adresse à deux types d'acteurs : des citoyens engagés dans des mouvements sociaux, associatifs ou écologiques ; et les autres partis politiques. La question laissée ouverte, et qui divise déjà les insoumis dans plusieurs villes, est de savoir s'il faut s'ouvrir en priorité aux citoyens non encartés ou aux partis.

Qu'une organisation navigue entre une ligne « populiste » et une ligne de gauche plus classique, n'a rien de surprenant. Cela s'appelle de la tactique, il s'agit de s'adapter aux circonstances. On ne fait pas la même campagne – parler de la « patrie » plutôt que des « travailleurs », terminer ses meetings par l'Internationale ou par l'hymne national, prôner ou non la sortie de l'Union européenne, s'allier avec d'autres organisations ou revendiquer son hégémonie sur un vaste espace politique, mettre en avant des sujets sociétaux ou des thèmes économiques, etc. – selon les candidats qu'on a face à soi. De même, on ne mène pas une campagne européenne, une campagne nationale et une campagne locale sur le même modèle, étant donné les différences de niveau de participation, du profil de l'électorat mobilisé et des enjeux qui dictent les préférences politiques de cet électorat. Si une organisation met sous le tapis certains débats houleux, c'est aussi parce que le noyau dirigeant, la base militante et l'électorat ne

partagent pas forcément les mêmes intérêts ni la même culture. Ces trois strates peuvent se trouver prisonnières de tensions parfois insurmontables. Pour ne pas rompre un équilibre instable, mieux vaut éviter les sujets clivants et se concentrer sur les signifiants vides chers à Ernesto Laclau, auxquels chacun peut prêter une signification différente sans que cela ne porte atteinte à la cohésion de l'édifice. Mieux vaut également un mouvement tourné vers l'action – censée souder les troupes – plutôt que vers la délibération – potentiellement fratricide. À cet égard, Jean-Luc Mélenchon définissait ainsi, fin août 2017 à Marseille, la philosophie de la France insoumise : « Pas de blabla, du combat. Pas de discussions, plus d'actions ». Dans le même temps, les instances de base du mouvement, initialement nommées « groupes d'appui », étaient rebaptisées « groupes d'action », faisant ainsi grincer les dents de celles et ceux qui craignaient de se voir ainsi cantonnés au statut d'exécutants. Ces éléments – souplesse tactique, tabous, quiproquos fonctionnels – permettent de comprendre comment peuvent cohabiter, au sein d'une même organisation, des sensibilités différentes, des courants animés par des visions du monde divergentes, comme par exemple ceux qui pensent que les électeurs de l'extrême droite sont des racistes – auxquels on ne doit en aucun cas s'adresser, qu'il faut combattre et non inviter à débattre, car le racisme commence par la complaisance envers les racistes – et ceux qui voient dans ces mêmes électeurs des travailleurs en souffrance – auxquels il faut s'adresser, afin de transformer leur haine de l'immigré en révolte contre le banquier, car les identités politiques ne sont jamais figées.

Le refus de trancher entre deux lignes (pour ou contre un discours populiste, s'adresser ou non aux électeurs lepénistes, mais aussi : pour ou contre la stratégie du plan B ? pour ou contre l'indépendance de la Catalogne ? pour ou contre le Brexit ?) a des effets profondément ambivalents. D'un côté, cela peut fragiliser l'organisation, en suscitant un manque de lisibilité qui désoriente les militants et les électeurs. En voulant ménager tout le monde, on ne satisfait personne. En voulant jouer sur deux tableaux, on est perdant sur les deux. D'un autre

côté, entretenir le flou et tenir des propos a priori inconciliables peut aussi convaincre simultanément les partisans de deux lignes opposées, chacun retenant, dans le discours du leader, ce qui va dans son sens. L'ambiguïté peut se révéler payante dans certains cas et perdante dans d'autres. En cas de bons scores électoraux, elle est vue comme un atout, et l'on s'empresse de convoquer la fameuse sentence du cardinal de Retz (« on ne sort de l'ambiguïté qu'à son détriment »). En cas de défaite, on impute le revers électoral au manque de clarté politique.

Afin de jauger les forces et les faiblesses du populisme de gauche – j'ai conscience d'avoir

apporté plus d'interrogations que de réponses – je me suis ici concentré sur l'aspect stratégique dudit populisme. Je n'ai fait qu'effleurer trois autres questions pourtant décisives : le profil sociologique des électeurs, le fonctionnement interne des partis-mouvements et la question du leadership. À mon sens, ces questions restent ouvertes. La déconvenue de la gauche radicale aux élections européennes indique indéniablement certaines limites et impasses du tournant populiste. Mais elle n'en signe pas non plus l'arrêt de mort ou la condamnation définitive. Si la proposition populiste a bien un mérite, c'est d'avoir rouvert le chantier de la réflexion stratégique.

Du mouvement ouvrier aux Gilets jaunes, métamorphoses du mouvement social et de son rapport au politique

mardi 1er octobre 2019, par [Christophe Aguiton](#), [Pierre Khalifa](#)

L'irruption inattendue d'un mouvement social d'ampleur nationale hors de tout cadre syndical et politique, un mouvement capable d'ébranler, au moins momentanément, le pouvoir en place est le signe d'une profonde métamorphose des formes de mobilisation sociale et de son rapport aux forces politiques de gauche. Le mouvement des Gilets jaunes a émergé à la suite d'autres phénomènes qui remettaient déjà en cause la mainmise de la gauche politique et du mouvement syndical sur les mobilisations sociales, comme les « cortèges de tête [1] » dans les manifestations syndicales qui regroupent aujourd'hui une majorité de manifestants, ou l'apparition de « Nuit debout », un équivalent français aux mouvements Occupy de 2011, pendant les mobilisations de 2016 contre la réforme du droit du travail.

En France le mouvement des Gilets jaunes n'est pas le seul à se structurer à côté des structures syndicales, associatives ou politiques traditionnelles en utilisant massivement les réseaux sociaux et les outils numériques. L'organisation des « marches pour le climat » qui mobilisent depuis des mois des centaines de milliers de personnes s'est aussi appuyée sur les outils numériques, avec une faible influence des associations traditionnelles.

Fin du mouvement ouvrier ?

Comment expliquer cette situation nouvelle ? Il faut partir de la disparition des deux projets d'émancipation du XX^e siècle [2] en Europe, le projet social-démocrate et le projet communiste. Le premier a sombré dans l'acceptation du néolibéralisme, le second a transformé le rêve d'une société égalitaire en cauchemar totalitaire. Malgré leurs différences profondes, ces deux projets avaient en commun d'être organiquement liés à une classe sociale, le prolétariat, très vite élargi à la notion sociologique de classe ouvrière, puis de salariat.

La force d'un imaginaire social porteur de « lendemains qui chantent », le communisme ou le socialisme, surdéterminait alors l'identité des individus qui avaient une « identité de classe ». Une fois cet imaginaire disparu, suite à l'échec des

processus révolutionnaires du siècle précédent et à l'expérience du « socialisme réellement existant », l'identité de classe s'est d'autant plus vite effondrée que la restructuration du capital a entraîné une dispersion des salarié.es avec notamment la fin des grandes concentrations ouvrières, le tout sur fond de défaites sociales considérables. Cette restructuration s'est accompagnée de la reprise et de l'extension du phénomène de marchandisation. La domination du capital ne se réduit plus à la sphère des rapports de production mais vise la société tout entière avec la volonté d'étendre le règne de la marchandise à tous les aspects de la vie sociale et à la vie elle-même. Les transformations du capitalisme entraînent donc une multiplicité d'antagonismes qui sont autant de terrains d'affrontement avec la logique marchande.

De plus, les contradictions, mises longtemps sous le boisseau par une conception qui hiérarchisait les combats et les priorités en les soumettant à la question sociale et aux organisations qui la représentent, n'ont pas manqué de resurgir. C'est le cas, par exemple de la lutte contre l'oppression des femmes ou contre le racisme et des questions écologiques. Il existe dans la société une multiplicité d'oppressions et de dominations croisées qui se renforcent réciproquement et qui ne peuvent se réduire à la seule opposition capital/travail, même si cette dernière reste cruciale. Une même personne

peut à la fois être exploitée par le capital, opprimée par d'autres exploités ou en opprimer d'autres et prise dans des configurations discriminantes.

L'appartenance sociologique au salariat ne suffit donc pas à déterminer l'identité des individus, leurs comportements et leurs priorités.

Cela ne veut évidemment pas dire que le rapport capital/travail soit devenu secondaire, ni que les salarié.es ne sont plus exploité.es. Le capitalisme repose toujours sur l'exploitation du travail. Mais il ne se réduit pas à cette exploitation et nombre de dominations et d'oppressions ne peuvent être réduites à la domination du capital. On ne peut donc pas hiérarchiser les formes de domination et d'oppression. Il y a des terrains d'affrontements différents avec des acteurs qui se configurent différemment suivant ces terrains et les circonstances. L'articulation et la convergence entre ces terrains et ces acteurs ne seront pas spontanées et relèvent d'un processus de construction politique.

Disparition d'un imaginaire émancipateur lié à la classe ouvrière, transformation du capitalisme et défaites sociales considérables se sont combinées pour concourir à l'effondrement du mouvement ouvrier. S'il y a encore des partis de gauche et des syndicats, on peut considérer que le mouvement ouvrier, en tant que mouvement d'émancipation lié à une classe sociale particulière, n'existe plus. Première conséquence de cette situation, les mobilisations sociales ne sont plus polarisées automatiquement par les partis de gauche et les syndicats. Elles peuvent devenir un enjeu de bataille avec l'extrême droite.

Les Gilets Jaunes, catalyseurs des oppositions politiques à Emmanuel Macron

L'irruption des Gilets Jaunes s'est produite de façon inattendue, avec des outils de mobilisations et des codes tout à fait nouveaux. Aucune organisation n'en a été à l'origine, mais des individus qui ont agi sur les réseaux sociaux, sans coordination préalable entre eux. Le premier moyen d'action proposé était à la fois

très simple et sans aucun risque : prendre son gilet jaune, un équipement obligatoire pour tout véhicule, et le placer en évidence sous le pare-brise de sa voiture. Dès début novembre dans tout le pays – si l'on excepte les métropoles – ce signe de reconnaissance s'est répandu comme une trainée de poudre. Dans les jours qui précédèrent le 17 novembre, jour des premières manifestations de rue, il était clair que le mouvement devenait massif. Mais sa nouveauté, son originalité et son origine – protester contre le prix du carburant – ont produit de la méfiance chez les organisations traditionnelles, en particulier les syndicats, associations et partis de gauche. Leur crainte était de voir un mouvement de type poujadiste [3], alimenté par l'extrême droite.

Mais dès le 17 novembre, quand les manifestants se sont exprimés par les différentes interviews réalisés par les médias, il est devenu évident que nous assistions à l'émergence d'un mouvement social dirigé contre les inégalités, l'injustice fiscale et l'abandon de pans entiers du territoire, un mouvement soutenu massivement par l'opinion publique. Et en l'espace de quelques jours tous les partis et courants politiques, à l'exception de la République en marche, le parti d'Emmanuel Macron, ont soutenu les Gilets Jaunes. La France insoumise et Jean Luc Mélenchon ont été les tout premiers à prendre position en faveur des Gilets Jaunes et appelé à rejoindre les ronds-points et les manifestations du samedi. Mais presque immédiatement tous les partis opposés à Emmanuel Macron ont soutenu les Gilets Jaunes, à gauche, du NPA au Parti Socialiste, à droite, avec les Républicains et les souverainistes de Debout la France ou à l'extrême droite avec le Rassemblement national et les groupuscules identitaires. Seuls EELV a exprimé une voix dissonante, en déclarant comprendre les Gilets Jaunes mais en soulignant, dans le même temps, l'importance des mesures contre les émissions de gaz à effet de serre, dont les taxes sur les carburants. Nous reviendrons sur les prises de position des syndicats et des associations et sur les Gilets Jaunes et le Rassemblement national, mais avant d'en finir avec les réactions des partis politiques trois éléments méritent d'être soulignés.

Le premier élément porte sur la réaction des Républicains. Pour mémoire, le Parti Républicain est l'héritier de l'UMP, l'Union pour un Mouvement Populaire, créée en 2002 par Jacques Chirac par la fusion des différentes familles de la droite, des gaullistes à la droite libérale en passant par les courants conservateurs. C'est donc le parti dont les dirigeants ont dominé la vie politique française depuis la fin des années 1950 et qui pensaient leur victoire acquise pour les présidentielles de 2017. La victoire d'Emmanuel Macron et la percée du Front national de Marine Le Pen ont précipité les Républicains dans une crise majeure dont ils ne sont pas sortis. Laurent Wauquier, le président élu par les militants, a porté une orientation très droitiste, s'opposant à Emmanuel Macron sur tous les sujets et essayant de séduire les électeurs d'extrême droite. Il a donc, dans une première étape, soutenu sans nuance les Gilets jaunes, portant lui-même le gilet lors d'un rassemblement public. Mais la base sociale des Républicains est âgée et de classes moyennes et supérieures. Un électorat favorable à « la loi et l'ordre » et qui a donc été choqué par les violences qui ont accompagné les manifestations du samedi des Gilets jaunes. Les Républicains ont beaucoup reculé lors des élections européennes de mai 2019, avec seulement 8 % des voix, sanction d'une ligne droitiste mais aussi brouillée et contradictoire.

La deuxième remarque porte sur l'attitude des forces de gauche pendant le mouvement des Gilets Jaunes. À partir du 17 novembre 2018, elles ont toutes soutenu le mouvement, mais leur implication pratique sur les ronds-points et les manifestations du samedi n'a concerné que les forces les plus militantes, la France insoumise et, dans une moindre mesure, le PCF et le NPA.

Ces soutiens et ces implications ne leur ont pas permis de construire une vraie implantation, avec le gain de nouveaux militants ou la création de nouvelles équipes. Une des raisons tient au décalage entre des militants aguerris et expérimentés, issus souvent de couches moyennes intellectuelles, et les Gilets jaunes, issus de couches populaires et n'ayant, pour la grande majorité d'entre eux, aucune expérience militante. Mais ce n'est pas la seule raison. Si les Gilets jaunes acceptaient la

participation de membres d'organisations politiques, ceux-ci ne devaient pas apparaître en tant que tels. Le rejet de toute organisation, qu'elle soit syndicale ou politique, a été une caractéristique majeure de ce mouvement. A cela il faut ajouter le fait que depuis maintenant des années les mouvements sociaux qui ont secoué le pays, loi travail sous Hollande ou réforme de la SNCF par Macron, par exemple, ne se sont pas traduits par des gains militants, pas plus pour les syndicats que pour les partis politiques. Il s'agit là d'une des conséquences des transformations des modes d'engagement, qui ne passe plus, pour l'essentiel, par une adhésion durable à des mouvements structurés, mais par des engagements plus ponctuels, ce qui ne signifie en rien une moindre politisation ou un désintérêt pour les questions sociales, environnementales ou démocratiques. L'augmentation sans cesse croissante de la participation aux manifestations de rue en est la preuve concrète.

Mais l'implication des militants de gauche dans le mouvement des Gilets jaunes a une très grande importance car il n'a pas permis à la droite ou à l'extrême droite de « gagner la rue ». Cela avait été le cas au Brésil, par exemple, où le mouvement pour le « Pase Libre » (les transports urbains gratuits) en 2013, sous la présidence de Dilma Rousseff, a été condamné par le Parti du Travail et les forces sociales qui lui sont proches, CUT et MST, permettant à la droite de gagner la sympathie de la rue et de lancer la contre-offensive qui a amené Jair Bolsonaro au pouvoir.

La dernière remarque porte sur l'action de petits groupes d'ultra-gauche ou d'ultra-droite pendant le mouvement des Gilets jaunes. Dès novembre, des petits groupes d'ultra-droite ont participé aux manifestations, ayant joué un rôle important dans l'occupation de l'arc de Triomphe et de la flamme au soldat inconnu. Le gouvernement a beaucoup communiqué sur cette implication au début du mouvement des Gilets jaunes, accusant l'ultra-droite et le Rassemblement national (qui n'est pas un parti de militants et donc pas vraiment présent lors des manifestations) d'être à l'origine des violences. Mais des petits groupes d'ultra-gauche, de « black blocks », ont également, et très tôt, participé aux

manifestations. La cohabitation entre ultra-droite et black blocks, auxquels il faut rajouter forces politiques de gauche, n'allait évidemment pas de soi et plusieurs affrontements ont eu lieu, à Paris et surtout à Lyon, qui ont forcé l'ultra-droite à abandonner le terrain.

La présence du Rassemblement national (ex-Front national)

Marine Le Pen a fait plus de 37 % au second tour de l'élection présidentielle. Il est donc assez naturel de retrouver dans le mouvement des Gilets jaunes nombre d'électeurs du Front national (aujourd'hui devenu Rassemblement national). Le vote au premier tour de l'élection présidentielle donne une indication sur ce sujet. D'après l'enquête du collectif de sociologues et politistes [4], Marine Le Pen et Jean-Luc Mélenchon y font à peu près jeu égal obtenant environ 19 % des voix des personnes interrogées. Il est cependant probable qu'une grande partie de celles et ceux qui se sont déclarés comme abstentionnistes ou n'ont pas répondu soient des électeurs honteux de Marine Le Pen. On peut donc penser que le vote pour cette dernière a été beaucoup plus important que ce que dit le résultat de cette enquête. Peut-on pour autant dire que ce mouvement a été dominé par l'extrême droite ?

Il y a trois éléments de réponse à cette question. La première renvoie aux revendications mises en avant par le mouvement. Le mouvement a démarré sur l'exigence de l'annulation d'une augmentation d'une taxe sur l'essence que le gouvernement justifiait pour des raisons écologiques. On aurait donc pu craindre que le mouvement ne dégénère en une révolte antifiscale et anti-écologique, l'ambiguïté du refus des « taxes » pouvant le laisser craindre. Or, cela n'a pas été le cas, ce qui a prédominé ayant été les idées de justice sociale et fiscale, avec notamment la revendication de rétablissement de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) supprimé par le gouvernement. Loin de rejeter l'écologie, le mouvement a posé le fait que la transition écologique ne doit pas être payée par les classes populaires.

Le second élément a été la marginalisation des thèmes xénophobes, racistes ou homophobes. La question de l'immigration n'a jamais été présentée comme un enjeu décisif, et ce malgré la volonté du gouvernement d'en faire un thème du « grand débat » qu'il a organisé. Certes, au moment de la signature à Marrakech du Pacte mondial des migrants en décembre 2018, des thèses complotistes anti-migrants ont fleuri sur des pages Facebook de certaines figures des Gilets jaunes, mais cette question est restée par la suite tout à fait secondaire et ce pour deux raisons : d'une part, la présence de militants syndicaux et associatifs, mais aussi politiques, du PCF, de la France insoumise ou de l'extrême gauche a permis de bloquer localement toute dérive ; d'autre part, cette question a été perçue par les Gilets jaunes comme un facteur de division propre à les affaiblir. Il existe indéniablement dans la société française, comme dans la plupart des pays européens, une xénophobie anti-migrants, mais l'extrême droite n'a pas réussi à en faire un thème porté par le mouvement.

L'antisémitisme a été encore plus marginalisé, malgré le fait que les quelques actes antisémites qui se sont produits aient été montés en épingle par les médias. Le gouvernement a bien tenté de déconsidérer les Gilets jaunes en les taxant d'antisémites, mais cette accusation n'a pas pris dans l'opinion. Les actes antisémites ont été d'ailleurs dénoncés fermement par les figures les plus en vue du mouvement et, lors des reportages faits par les radios et télévisions, les Gilets jaunes ont rejeté avec indignation toute accusation d'antisémitisme. Les groupes d'extrême droite n'ont pas réussi à faire que les juifs servent de boucs émissaires. Dans ce contexte, en février 2019, le gouvernement a mis en avant l'augmentation de 74 % des actes antisémites en 2018, passant de 311 à 541. Or en 2015, il y avait eu 800 actes antisémites recensés et l'on peut remarquer une variation importante du nombre d'actes antisémites d'une année sur l'autre, sans que l'on puisse tirer de ce fait une tendance à la hausse ou à la baisse de l'antisémitisme. Par contre, toutes les enquêtes d'opinion convergent pour indiquer une tendance de fond à l'acceptation des Français juifs dans la

société. Ainsi, si seulement 36 % des personnes interrogées par l'institut de sondage Ifop en 1946 pensaient que les juifs étaient des Français comme les autres, ce pourcentage s'élève aujourd'hui à 91 %. Les stéréotypes antisémites n'ont évidemment pas disparu et toute remontée, même conjoncturelle, des actes antisémites est à prendre au sérieux. Le combat contre l'antisémitisme est un combat permanent au même titre que celui contre les autres racismes et en particulier l'islamophobie. Il est cependant faux de présenter la société française comme étant gangrenée par l'antisémitisme et d'affirmer que les juifs seraient en danger en France.

Le troisième élément pour mesurer l'influence de l'extrême droite renvoie aux résultats de l'élection au Parlement européen. L'institut de sondage Ifop opère une distinction entre le vote des personnes qui se sentent Gilets jaunes et celles qui ne se sentent pas Gilets jaunes mais les soutiennent. [5]. Dans le premier cas, parmi ceux qui se sentent Gilets jaunes, le vote pour le RN atteint 43 % [6], soit plus de 19 points que sa moyenne nationale. Le vote pour les différentes listes de gauche, y compris EELV, atteint 35 %, équivalent au score national, mais avec une « prime » pour la France insoumise qui obtient 12 %, soit le double de son résultat national. Il est alors intéressant de constater que, parmi ceux qui se sentent Gilets jaunes et qui ont manifesté avec eux – les « vrais » Gilets jaunes –, s'opère un rééquilibrage en faveur des forces de gauche plus radicales présentes sur le terrain. Le vote pour LFI, le PCF et LO étant ainsi plus important alors même que le vote pour l'ensemble des listes de gauche reste quasi identique.

Dans le second cas, parmi ceux qui ne se sentent pas Gilets jaunes mais les soutiennent, le RN et d'autres petites listes d'extrême droite atteignent 26 % alors que la gauche, y compris EELV, voit son résultat bondir à 44 %. Il faut d'ailleurs remarquer dans ce segment le bon résultat fait par EELV (19 %), ce qui tend à prouver que le mouvement des Gilets jaunes n'a pas été perçu comme antiécologique.

On se trouve donc en présence de deux hiatus. Le premier concerne l'écart politique entre celles et ceux qui ont effectivement participé activement au

mouvement et les sympathisants proches. Il peut s'expliquer par la présence des militants de d'organisations de gauche sur le terrain et par la dynamique de politisation induite par une participation active à un processus de mobilisation sociale. Le second montre une différence de vote entre la sphère « Gilets jaunes », actifs et sympathisants proches, et la partie de la population qui soutenait le mouvement, dont il faut rappeler qu'elle était majoritaire dans le pays. Il s'explique par le fait que, dans la population, le mouvement a bien été perçu nettement comme un mouvement pour la justice sociale et fiscale, donc de gauche, ce qui explique le relatif bon résultat de ces listes.

Reste à expliquer le très bon résultat fait par le RN parmi ceux qui se sentent Gilets jaunes. Il est dû, selon nous, à la conjonction de plusieurs facteurs. Les Gilets jaunes ont d'emblée rejeté toute forme de médiation politique et ont manifesté un fort refus des partis politiques. Ce rapport à la politique peut se décliner de deux manières antagoniques. La première serait d'envisager de nouvelles formes démocratiques qui permettraient la participation active de la population aux décisions qui la concernent. Cela a été le cas quand est apparue l'idée du référendum d'initiative citoyenne (RIC) qui a été fortement porté à un moment donné par le mouvement. Mais cette idéologie peut aussi vite dégénérer en un « tous pourris » qui peut alors entrer en symbiose avec ce que l'extrême droite peut avancer, de même que les thèses complotistes présentes dans le mouvement.

Cela a été d'autant plus le cas que la seule force de gauche en capacité réelle de mener une bataille politique au sein des Gilets jaunes, la France insoumise (LFI), ne l'a volontairement pas fait, se glorifiant de les soutenir de façon acritique. Mener une telle bataille politique n'aurait évidemment pas été facile et il y avait un risque réel qu'alors LFI soit rejetée. Mais, ne pas le faire a eu un prix politique important, pour le mouvement lui-même qui a dé péri progressivement, et pour LFI qui n'en a tiré aucun bénéfice électoral. Car un troisième élément a aussi joué, le vote « utile » face à E. Macron. Ce dernier a organisé sciemment un face à face avec le RN. La volonté de faire battre E. Macron a donc profité à ce

dernier, ce d'autant plus que certaines figures des Gilets jaunes ont appelé à ne pas disperser les suffrages pour faire de cette élection un « référendum anti-Macron ». LFI avait pensé en être le principal bénéficiaire au vu de son attitude de soutien aux Gilets jaunes. Mais déjà affaiblie par une ligne politique erratique, par son manque criant de démocratie interne et une image dégradée dans l'opinion, elle a subi un échec cuisant.

Une conclusion peut être tirée de ces constats. Un mouvement social n'est jamais chimiquement pur et charrie avec lui les tendances idéologiques et politiques présentes dans la société. Dans la période où le mouvement ouvrier était capable d'orienter les mouvements sociaux, ces tendances pouvaient d'abord être contenues, puis ensuite contrecarrées dans la dynamique propre de la mobilisation. Ce n'est plus le cas aujourd'hui et les mouvements sociaux risquent d'être l'enjeu d'une lutte politique que la gauche devra assumer.

Mouvement syndical et associatif et Gilets Jaunes

Dans les jours qui ont précédé le 17 novembre le monde syndical et associatif partage les craintes exprimées par les forces politiques de gauche, mais dès les premiers blocages de ronds-points et les premières manifestations, la pertinence des revendications des Gilets Jaunes devient évidente. Mais les réactions des forces syndicales et associatives vont tout de suite diverger.

Deux forces syndicales vont s'exprimer au lendemain du 17 novembre. Le 17, L'Union syndicale Solidaires [7] a proposé une réunion intersyndicale pour construire une convergence avec les Gilets Jaunes et soutenir leurs revendications. Proposition qui ne sera pas reprise par les autres confédérations. La CFDT [8] va de son côté proposer le 18 novembre au gouvernement de réunir les forces syndicales pour élaborer un « pacte de conversion écologique » susceptible de répondre aux Gilets Jaunes tout en respectant les impératifs écologiques. Une proposition qui sera rejetée par le Premier Ministre et

qui ne correspondait pas aux exigences des Gilets Jaunes qui rejetaient toute tentative de les représenter et de parler en leurs noms.

Ce n'est que le jeudi 6 décembre que les syndicats vont se réunir et publier une déclaration commune, signée par la CFDT, la CGT, FO, CFE-CGC, l'Unsa et la FSU, dans laquelle les syndicats « appellent le gouvernement à garantir enfin de réelles négociations ». Les questions « du pouvoir d'achat, des salaires, des transports, du logement, de la présence et de l'accessibilité des services publics, de la fiscalité doivent trouver enfin des débouchés concrets », précise le communiqué commun. Celui-ci précise aussi que les organisations « dénoncent toute forme de violence dans l'expression des revendications ». Une démarcation très nette des violences qui se sont produites dans les rassemblements du samedi, mais sans un mot sur les violences policières qui avaient blessé gravement (mains arrachées, éborgnements) plusieurs manifestants, ni sur la sévérité des condamnations de nombreux Gilets jaunes.

L'Union syndicale Solidaires, présente à la réunion, a refusé de signer ce texte, qu'elle décrit comme « hors sol » : « Une posture d'unité syndicale qui n'évoque pas les violences subies par les manifestant-es depuis plusieurs années, et encore plus gravement depuis les dernières semaines, est inconcevable pour Solidaires ». Pour le syndicat, il n'est pas possible « de décider qu'il est urgent de ne rien faire ».

En pratique, plusieurs unions locales et départementales de la CGT ont, tout comme l'Union syndicale Solidaires, appelé à rejoindre les ronds-points et manifestations du samedi des Gilets jaunes, mais aucune des grandes confédérations n'a pris cette position. Ce n'est que bien plus tard que des journées communes vont rassembler une partie significative du monde syndical et les Gilets jaunes. Le 5 février 2019, la CGT va appeler à la grève en convergence avec des leaders des Gilets jaunes comme Éric Drouet. Une journée qui ne sera pas un raz-de-marée mais qui réussira à rassembler plusieurs centaines de milliers de manifestants dans tout le pays (137 000 manifestants pour le Ministère de l'Intérieur). Une journée qui sera suivie d'autres rendez-vous communs, en particulier pour la journée

du 1^{er} mai. Mais les réalités locales ont été très différentes d'une ville et d'une région à une autre. À Toulouse, par exemple, un des points forts du mouvement, la CGT et Solidaires ont participé très tôt aux samedis des Gilets jaunes et créé ainsi une dynamique de convergence très réussie, avec participation des responsables syndicaux et politiques aux assemblées générales des Gilets jaunes.

On voit bien qu'à la différence de la gauche politique l'essentiel du mouvement syndical s'est tenue à distance du mouvement des Gilets jaunes. Les raisons en sont multiples. Le rejet quasi viscéral de toute organisation syndicale par les Gilets jaunes, au début du mouvement, en est une des causes et n'a pas facilité le rapprochement. Pour les organisations syndicales, des craintes légitimes existaient sur la nature de ce mouvement, mais les syndicats, et en particulier la CGT, s'est exprimée sans nuances ni précautions. Le 16 novembre, Philippe Martinez, secrétaire générale de la CGT déclarait à la presse « la CGT ne peut défilier à côté du Front National », et ajoutait que « des grands patrons soutiennent le mouvement »... Paradoxalement, le 6 décembre, il signe une tribune, initiée par Attac et la Fondation Copernic, en compagnie de plusieurs centaines de personnalités de la société civile, artistes, intellectuels, responsables syndicaux et associatifs, appelant à manifester le samedi suivant en convergence avec les Gilets jaunes. Le lendemain cependant, il donne une interview dans le journal *Le Monde* où il dit exactement le contraire... La CGT apparaît ainsi totalement ballottée.

Dans un deuxième temps, les syndicats ont évolué, mais les violences qui ont accompagné les manifestations du samedi ont terrifié les confédérations syndicales les plus modérées.

La position de la CGT est plus difficilement compréhensible. La confédération n'a jamais appelé à rejoindre les manifestations du samedi et les seuls moments de convergences sont arrivés tard et toujours par une convergence des Gilets jaunes vers des appels syndicaux, alors pourtant que de nombreuses unions locales ou secteurs professionnels de la CGT ont, comme Solidaires,

rejoint les cortèges des Gilets jaunes. Cette position s'explique d'abord par le refus traditionnel de la CGT de participer à un mouvement qu'elle ne contrôle pas, au moins en partie. Cette réaction était d'autant plus forte que le mouvement des Gilets jaunes apparaissait peu structuré, sans direction officielle avec qui la CGT aurait pu discuter. Le caractère spontané du mouvement, ses formes d'organisation et d'action, tout cela était en contradiction avec la culture de la CGT. Cette explication se combine avec une autre qui a trait au refus catégorique de rejoindre une initiative qui, de fait, remet en cause le monopole syndical de la négociation collective. En France, comme dans de très nombreux pays, seuls les syndicats sont légitimes à négocier tout ce qui touche à la condition salariale, temps de travail, droit de travail, salaires, retraites, etc. Le mouvement des Gilets jaunes était un mouvement hybride, politique quand il revendiquait l'instauration d'un Référendum d'initiative citoyenne (le RIC) mais aussi social en revendiquant moins d'inégalité, plus de pouvoir d'achat, de meilleures retraites...

Mais ces revendications, pour les Gilets jaunes, ne pouvaient être portées par des organisations extérieures au mouvement, et cela était valable pour les confédérations syndicales. Et c'est cela que la CGT ne pouvait accepter !

Le 52^e congrès de la CGT s'est tenu mi-mai 2019 à Dijon. La question des Gilets jaunes a été au cœur des débats et de nombreuses voix ont contesté l'attitude de la confédération dont le rapport d'activité n'a été voté que par 70 % des voix.

Les associations ont été beaucoup moins percutées par le mouvement des Gilets jaunes que le mouvement syndical. Seule Attac France s'est impliquée dans le mouvement [9] dans une démarche assez similaire à celle de l'Union syndicale Solidaires, mais avec une difficulté supplémentaire. En effet, depuis le début du mois de septembre 2018, un mouvement de masse réclamant la justice climatique s'est construit en France, comme dans de nombreux pays, et il a été initié par Attac France et l'association d'origine américaine 350.org. Le 8 septembre, des dizaines de milliers de manifestants ont défilé dans tout le pays, des appels sur les réseaux sociaux ayant

largement amplifié un mouvement qui a été renforcé par la démission, pendant l'été, du populaire Ministre de l'écologie Nicolas Hulot. Après le succès du 8 septembre et les premières grèves du vendredi qui éclataient dans les lycées, une grande journée de mobilisation avait été convoquée pour le samedi 8 décembre.

Tout le travail d'Attac, mais aussi de Solidaires et de plusieurs associations écologistes, a été de faire converger ce jour-là marches pour le climat et mobilisation des Gilets jaunes, avec un résultat inégal suivant les villes et les régions.

Le mouvement des Gilets jaunes a profondément marqué le pays, et cela pendant près de 6 mois. Il est difficile de savoir ce qu'il deviendra. La participation aux mobilisations du samedi est maintenant assez faible et ne peut peser sur le pouvoir. Il est peu probable qu'elle puisse rebondir à court terme sauf événement imprévu. Une partie minoritaire du mouvement cherche à s'organiser durablement à travers le processus dit « assemblée des assemblées

», la dernière s'étant tenue fin juin dans la petite ville de Montceau-les-Mines. Dans une situation où la base sociale d'E. Macron reste faible, mais où il n'a pas renoncé à vouloir imposer la transformation néolibérale de la société, tout dépendra de la capacité de ce mouvement à passer des alliances avec d'autres. Le mouvement des Gilets jaunes est en cohérence avec les nouvelles formes de mobilisations, dans lesquelles les organisations pèsent beaucoup moins qu'auparavant et où les réseaux sociaux et outils numériques permettent une auto-organisation efficace et rapide de personnes souhaitant s'y impliquer. En cela il est très proche des marches climat qui lui sont contemporaines. Mais sa composition sociale et sa capacité à articuler questions sociales et questions politiques, avec un questionnement très fort sur les modèles démocratiques, sont tout à fait nouvelles et permettent de penser de nouvelles alliances et de nouvelles articulations politiques. C'est ce qu'il faudra mettre sur l'ouvrage dans les années qui viennent.

Notes

[1] Dans les manifestations syndicales, le « cortège de tête » rassemble, comme l'indique son appellation, celles et ceux qui se mettent en tête de la manifestation, hors de toute appartenance syndicale. Composé de gens plutôt jeunes, il peut être quelques fois plus nombreux que le cortège syndical officiel et est marqué par une radicalité plus importante tant par ses mots d'ordre que par sa tolérance envers les actes de violence.

[2] Un troisième projet d'émancipation lié aux révolutions anticoloniales a lui aussi échoué avec, après les indépendances, la confiscation du pouvoir par une caste militaro-bureaucratique sombrant dans l'affairisme.

[3] Mouvement d'artisans et commerçants initié dans les années 1950 par Pierre Poujade et qui a véhiculé des thèses antiparlementaires proches de celles de l'extrême droite

[4] [Quantité critique](#)

[5] [Les résultats sont sensiblement différents suivant la catégorie concernée](#). Merci à Stathis Kouvelakis d'avoir attiré notre attention sur cette enquête d'opinion. Son interprétation relève évidemment de notre propre responsabilité.

[6] En ajoutant d'autres petites listes explicitement d'extrême droite, cette dernière atteint 48 %.

[7] L'Union syndicale Solidaires est une force syndicale récente, créée à l'initiative des syndicats SUD en 1998. Le 1^{er} syndicat SUD a été créé à La Poste et à France Télécom (aujourd'hui Orange) fin 1988 à la suite de l'exclusion de la CFDT des équipes de la région parisienne pour leurs soutiens à des grèves auto-organisées par les salariés eux-mêmes (les « coordinations »), puis de nombreux SUD se sont créés dans d'autres secteurs professionnels, dans la Santé, les chemins de fer, etc. L'Union syndicale Solidaires est connue pour ses positions radicales, dans les grèves et luttes sociales, mais aussi sa capacité à se lier à de nouveaux mouvements comme le mouvement altermondialiste (Solidaires est membre fondateur d'Attac France) ou les marches climats.

[8] Le système syndical français est basé sur le pluralisme, les différents syndicats se présentant tous les 3 ans dans le cas général devant les salariés qui votent pour élire leurs représentants. La CFDT, syndicat modéré et réformiste, a recueilli 26,39 % en 2017, la CGT, historiquement liée au PCF et plus radicale, 24,85 %, FO, historiquement liée au Parti socialiste mais qui s'est radicalisée depuis 20 ans, 15,60 %, la CFE-CGC, syndicat de cadres, modéré, 10,69 %, la CFTC, syndicat chrétien, modéré, 9,48 %, l'UNSA, syndicats autonomes modérés 5,35 %, Solidaires 3,46 %. Il faut ajouter la FSU, 1^{er} syndicat de la Fonction publique, majoritairement composé d'enseignants. FSU est membre fondateur d'Attac France.

[9] Une militante d'Attac de 73 ans, Geneviève Legay, a été blessée très grièvement le 23 mars à Nice lors d'une charge policière. Elle est finalement sortie du coma, mais cela a été un événement national qui a permis de mettre le doigt, une fois de plus sur les violences policières pendant le mouvement des Gilets jaunes.

Européennes : l'incertitude

mardi 1er octobre 2019, par [Roger Martelli](#)

La gauche est toujours dans ses basses eaux, le Rassemblement national est bien portant et le pouvoir colmate les brèches, non sans mal. À gauche, les Verts ont pris la main provisoirement et les acteurs de l'ex-Front de gauche sont à la peine...

La présidentielle de 2017 avait installé l'image d'un paysage politique éclaté, quatre candidats se partageant 85 % des suffrages exprimés, aucun ne dépassant la barre des 25 %. Les européennes de 2019 ont confirmé la domination des deux leaders d'avril 2017, mais elles ont renvoyé très loin derrière les partisans de leurs deux challengers de droite (Fillon) et de gauche (Mélenchon). La situation politique est ainsi plus incertaine que jamais.

Européennes 2014		Présidentielle 2017		Législatives 2017		Européennes 2019	
Abstentions	57,6	Abstentions	22,2	Abstentions	51,3	Abstentions	49,3
Front de gauche	6,6	Mélenchon	19,6	PCF (1)	2,7	PCF	2,5
				FI	11,0	FI	6,3
PS et radicaux	14,0		6,4	PS et radicaux	7,9	Géné-PS-PP	9,5
EE-LV	9,0	Hamon		ECOLO	4,3	EE-LV	13,4
		Macron	24,0	REM-Modem	32,3	LREM	22,3
UMP	20,8	Fillon	20,0	LR	15,8	LR	8,5
FN	24,9	Le Pen	21,3	FN	13,2	RN	23,4
Gauche	34,0	Gauche	27,7	Gauche	28,3	Gauche	32,3

(1) Le PCF se réclame de 3,17% des suffrages

1. L'extrême-droite, vent en poupe

En fin de parcours, porté par la vague « populiste » européenne, le Rassemblement national a pris l'ascendant sur le parti du Président. Si l'on ajoute à son score celui des autres listes de la même famille, l'extrême droite française frôle désormais les 30 %, chiffre le plus élevé de son histoire.

Le RN a surfé sur le discrédit de l'équipe au pouvoir. Attisant la fragilité que les Gilets jaunes ont spectaculairement accentuée, il a joué sur le ressentiment des classes populaires. Parmi ceux qui votent, un quart des employés, 40 % des ouvriers, un tiers de ceux dont la formation est inférieure au bac, près d'un tiers des revenus les plus bas auraient choisi de voter pour la liste patronnée par Marine Le Pen.

SOCIOLOGIE DES ÉLECTORATS : PROFESSION DE L'INTERVIEWÉ (Ipsos)

	PCF	FI	Génération-s	PS-PP	EE-LV	REM	LR	RN
CADRE	2	6	5	7	20	28	6	13
PROFESSION INTERMÉDIAIRE	4	10	4	7	21	19	4	19
EMPLOYÉ	1	11	3	3	13	15	8	27
OUVRIER	1	7	3	8	12	12	3	40
RETRAITÉ	4	4	2	8	6	30	11	22

SOCIOLOGIE DES ÉLECTORATS : VOTE AU 1ER TOUR PRÉSIDENTIELLE 2017 (Ipsos)

	PCF	FI	Génération-s	PS-PP	EE-LV	REM	LR	RN
J-L Mélenchon	11	36	6	8	19	3	0	4
B. Hamon	3	4	23	30	24	7	0	2
E. Macron	1	1	2	11	14	57	3	4
F. Fillon	0	1	0	0	4	27	34	18
N. Dupont-Aignan	0	1	0	1	9	9	5	23
M. Le Pen	0	0	0	0	5	3	2	78

SOCIOLOGIE DES ÉLECTORATS : SYMPATHIE PARTISANE (Ipsos)

	PCF	FI	Génération-s	PS-PP	EE-LV	REM	LR	RN
PCF	63	2	5	2	7	3	6	0
FI	5	67	3	5	3	0	0	3
PS	2	4	11	44	15	15	0	4
EELV	0	2	3	1	78	4	0	3
ST GAUCHE	7	19	7	18	29	7	1	3
LREM	0	0	1	0	7	88	1	2
MODEM	1	0	1	4	12	45	3	4
ST DROITE	0	2	0	0	3	16	38	17
LR	0	2	0	0	2	16	52	18
RN	0	0	1	0	2	1	0	91
AUCUN PARTI	1	3	7	4	8	11	4	26

Sans doute, la propension à l'abstention continue-t-elle de toucher davantage les classes dites subalternes et notamment les employés. Mais, cette fois, les écarts de participation électorale entre les cadres et les ouvriers a été réduit. Le RN a donc bénéficié de la mobilisation civique relativement plus large des catégories populaires.

En mai 2017, Marine Le Pen était en tête au second tour dans un peu plus de 9 000 communes ; en mai 2019, le Rassemblement national occupe la première place dans 25 000 d'entre elles. À l'exception de Marseille et de Nice, il peine à s'imposer dans les métropoles et son influence décroît au fur et à mesure que la taille des communes augmente. Mais, de façon globale, il a conforté la nationalisation du vote en sa faveur : il est au-dessus de 30 % dans 18 départements métropolitains (et dans 40 % des communes), entre 20 et 30 % dans 58 départements. Il n'est au-dessous de 10 % qu'à Paris et dans les Hauts-de-Seine, au-dessous de 15 % dans 7 500 communes à peine.

	Qui est en tête dans les communes ?				
	EE-LV	FI	PCF	REM	RN
	1 421	180	69	8 816	25 193
Plus de 50% des suffrages	43	0	2	26	650
Entre 30 et 50%	247	27	15	1 797	13 617
Entre 15 et 30%	7 300	785	175	24 702	18 489
Entre 5 et 15%	29 727	20 802	3 050	20 036	7 262
Moins de 5%	3 488	14 164	31 818	502	212

	Les résultats dans les grandes agglomérations				
	Paris	Marseille	Lyon	Toulouse	Nice
ABST	42,1	56,2	42,7	47,6	52,2
PCF	3,2	3,4	2,1	2,7	2,2
FI	5,3	8,2	5,9	8,8	4,7
Géné-PS-PP	12,5	8,2	11,3	14	6,6
Total ECO	22,8	16,9	24,5	24,4	16,3
Total gauche	41,3	34	40,7	47,4	25,6
REM	32,9	20,6	28,8	24,6	21,8
LR	10,2	8,3	10,3	7,4	11,7
Total EXD	9,7	30,7	13,1	14,4	33,2
	Nantes	Montpellier	Strasbourg	Bordeaux	Lille
ABST	46,6	53,7	50,1	48,1	54,2
PCF	2	2,6	1,5	2,1	2,7
FI	6,1	9,9	6,9	6,2	10,3
Géné-PS-PP	14,2	12,7	11,7	12,7	13,3

Total ECO	27,8	23,6	24,6	25	25,8
Total gauche	47,3	45	41,3	43	48,8
REM	26,3	22,8	27,8	29,5	22
LR	8,6	6,3	7,3	9	5
Total EXD	11,1	18,8	16,1	12,2	16,9

	Les résultats par taille de commune				
	Plus de 100 000	Entre 50 et 100 000	Entre 30 et 50 000	Entre 20 et 30 000	Entre 10 et 20 000
ABST	51,4	52,8	52,5	50,5	49,8
PCF	2,7	3	3	2,7	2,7
FI	7	7	6,8	6,3	6
Géné-S	11,6	10,4	10,3	9,9	9,5
Total ECO	20,7	18,7	18,4	18,5	17,4
Gauche	38,9	35,5	35	33,7	32,2
REM	25,2	24,6	23,3	24	23
LR	8,4	8,7	8,2	8,3	8,2
Total EXD	19,5	22,5	25,1	25,6	28,6
	Entre 5 et 10 000	Entre 2 500 et 5 000	Entre 1 000 et 2 500	Entre 500 et 1 000	Moins de 500
ABST	48,2	46,9	45,4	43,8	41,5
PCF	2,5	2,3	2,2	2,2	2,3
FI	5,9	5,8	5,9	6,1	6,2
Géné-S	9,3	8,9	8,7	8,4	8,1
Total ECO	17,3	16,7	16,3	15,7	14,9
Gauche	31,6	30,4	29,9	29,2	28,5
REM	22,2	21,7	20,8	19,3	18,4
LR	7,9	8,2	8,4	8,6	9,7
Total EXD	30,2	31,7	32,9	34,8	35,5

Le vote en faveur de l'extrême droite est en passe de devenir un vote stable, comme l'était le vote communiste dans les trois premières décennies de l'après 1945. Il est celui qui mobilise le plus largement ses électeurs d'avril 2017 et ceux qui se

déclarent proches de lui. Attraction des couches populaires et fidélité de son électorat : rien d'étonnant si l'extrême droite a profité conjoncturellement d'une mobilisation des Gilets jaunes qu'elle ne contrôlait pourtant pas. Selon Ipsos, la moitié de ceux qui se « sentent très proches » des Gilets jaunes et plus de 40 % de ceux qui se disent « plutôt proches » se sont portés sur un vote en faveur de l'extrême droite.

Sans doute, ce vote n'implique-t-il pas nécessairement une adhésion aux propos et *a fortiori* aux valeurs du RN. Mais il ne faut pas sous-estimer l'aspect structurant d'un vote, surtout quand il se rattache à un courant ou à une formation capable de donner à la colère l'aliment d'un discours structuré, d'un véritable récit chargé de sens. Beaucoup des ouvriers qui votent pour le Rassemblement national le font parce que ce parti surfe sur leur ressentiment en leur offrant des solutions d'apparent bon sens, fondées sur l'exclusion d'une part du peuple (les immigrés), et parce que la gauche les a abandonnés au fil des décennies, après avoir incarné tous leurs espoirs.

2. Rééquilibrage à gauche

Après 2017, la donne s'annonçait favorable à une gauche de gauche requinquée. Or le scrutin européen n'a pas confirmé la donne présidentielle et législative d'il y a deux ans. Le total de la France insoumise et du PCF n'est plus l'axe de la gauche ; il est surpassé par le total du PC-PP et de Génération-s.

Les écologistes ont retrouvé, dans la toute dernière ligne droite, la dynamique qui porta la candidature Cohn-Bendit en 2009 : l'ensemble des mouvances écologistes dépasse largement les 15 %. Les Verts ont été portés à la fois par l'ampleur de la crise climatique, par la vivacité des mobilisations autour des enjeux écologiques, par la force des critiques anticonsuméristes, par la visibilité européenne de l'écologie politique et... par l'absence d'entraînement produit par les autres listes de gauche. A priori, le fait que l'écologie soit devenue un passage obligé de la politique aurait pu desservir, en le banalisant, l'engagement propre d'un parti écologiste «

spécialisé ». Manifestement, face à un monde politique discrédité, la spécificité « verte » a été préférée.

Les autres composantes de la gauche n'étaient pas en état de les concurrencer. Le PS, laminé en 2017, reste au-dessous de son score plus que médiocre de juin 2017. Il le dépasse toutefois si l'on additionne les voix de PS-PP et de Génération-s. Et, face à la menace d'une disparition du socialisme français de l'enceinte parlementaire européenne, le maintien *a minima* apparaît comme une demi-victoire pour lui. La situation est plus délicate en revanche pour le PCF. Son récent congrès, en décembre 2018, a estimé que les communistes avaient trop souffert de leur absence aux consultations électorales les plus décisives. En décidant d'aller jusqu'au bout de la présentation d'une liste autonome, dirigeants et militants entendaient montrer que la visibilité électorale du parti et son potentiel militant pouvaient se relancer.

Malgré une campagne unanimement saluée de sa tête de liste, l'adjoint à la maire de Paris Ian Brossat, la déception a été au rendez-vous. Le PC, qui se réclamait de 3,4 % en juin 1971, parvient tout juste à 2,5 % des suffrages exprimés, devancé d'un cheveu par la liste de J.-Ch. Lagarde et talonné par... le Parti animaliste. Il ne dépasse les 5 % qu'en Seine-Saint-Denis (5,6 %) et n'est au-dessus de 3 % que dans 24 départements. Il est en recul sur juin 2017 dans 45 départements métropolitains, et notamment dans ses zones de force d'autrefois. Il perd plus du quart de son potentiel de 2017 dans 18 départements, dont la Seine-Maritime, le Puy-de-Dôme, le Cher, la Haute-Vienne, l'Allier, le Nord et le Val-de-Marne. Les pertes les plus fortes (près de 7 % en moins) s'enregistrent dans les communes dont le maire est classé communiste ou apparenté : à quelques encablures du printemps 2020, le communisme municipal est fragilisé.

Les militants communistes font l'expérience, une fois de plus, que la volonté ne suffit pas à asseoir une force dans un espace politique national. Encore faut-il que le choix en sa faveur soit perçu comme utile. Difficile d'y parvenir, surtout pour une force anciennement installée – bientôt cent ans d'existence –, une fois

qu'elle est parvenue aux lisières incertaines de la marginalisation électorale, autrefois réservée aux « gauchistes » copieusement vilipendés.

3. L'échec de la France insoumise

L'élection européenne a rejoué la grande scène présidentielle du second tour. Elle n'a pas pour autant confirmé la distribution des rôles du premier. Le parti de Jean-Luc Mélenchon et le regroupement officiel des partisans de Fillon ont mordu la poussière.

Le score de Mélenchon, en avril 2017, n'était pas celui de la nouvelle organisation qu'il avait mise en place quelques mois plus tôt. Il était tout simplement un vote de gauche, le mieux à même, pour le « peuple de gauche », d'énoncer clairement le désir de mettre un terme à quelques décennies de dérive libérale. Les législatives de juin, tout naturellement, avaient déjà remis les pendules à l'heure en ramenant la France insoumise à un 11 % plus modeste. Elles avaient simplement permis de régler dans les urnes la polémique qui avait peu à peu séparé les deux partenaires principaux du Front de gauche : la FI a terrassé un PC réduit à 2,7 %.

Ce score législatif marquait la barre à atteindre ou à franchir. Le résultat à deux chiffres était l'eldorado : il n'a pas été atteint. Avec ses 6,3 %, la FI approche certes à elle seule le résultat du Front de gauche aux précédentes européennes (6,6 %) et obtient de justesse une cinquième place. Mais elle recule partout sur juin 2017, sauf dans le Cantal, et elle récupère à peine un peu plus de la moitié de son résultat de l'époque sur le plan national. Elle perd plus de 5 % dans 43 départements, où son influence de 2017 était au-dessus de la moyenne nationale.

Le profil de son électorat suggère que la FI n'a pas véritablement de point fort. Elle attire un peu plus que la moyenne les 18-24 ans (9 %) et les 35-49 ans (10 %), les professions intermédiaires (10 %) et les employés (11 %), les revenus les plus faibles (12 % des moins de 1200 euros). Mais, de façon globale, les plus jeunes sont attirés par les Verts, les employés, les ouvriers et les chômeurs par le RN. La FI recueille

les suffrages de 20 % de ceux qui se sentent « très proches » des Gilets jaunes, mais bien loin derrière l'extrême droite.

Elle n'a pas mobilisé ses soutiens antérieurs. Les votants Mélenchon de 2017 et les proches de la FI ont été les plus abstentionnistes. Alors que 57 % des électeurs Macron d'avril 2017 ont choisi la REM et que 78 % des électeurs Le Pen ont donné leur voix au RN, les électeurs Mélenchon n'ont été que 36 % à voter en faveur de la liste de Manon Aubry. Plus significatif encore est le vote des « proches » : 78 % de ceux des Verts, 88 % de ceux de la REM et surtout 91 % de ceux du RN ont voté pour le parti qui les attire le plus. Ce n'a été le cas que pour 67 % des proches de la FI, ce qui a été corroboré par toutes les enquêtes depuis le début de l'année.

Au total, la FI perd des voix du côté de la gauche (30 à 34 % des électeurs de Mélenchon venus voter l'ont fait pour un des autres partis de gauche en lice), elle voit un dixième de ses électeurs de 2017 choisir le RN comme vote utile « anti-Macron » et ne gagne rien ni à gauche ni à droite. Le RN fidélise son électorat et grignote celui de la droite (à la marge pour la gauche). La REM conserve un peu plus de l'électorat Macron de 2017 et grignote une part de celui de la droite. Le PC reste encalminé ; la FI perd et ne regagne pas.

Le RN a mobilisé le peuple de droite ; le PCF et la FI n'ont pas mobilisé le peuple de gauche. De ce fait, l'équilibre interne à la gauche s'est à nouveau déplacé, et pas en faveur de ceux qui, depuis bientôt deux décennies, ont incarné la gauche la plus à gauche. Celle-ci avait retrouvé une certaine hégémonie à gauche. Elle l'a perdue pour l'instant.

PROFIL DES ABSTENTIONNISTES : VOTE AU 1ER TOUR PRÉSIDENTIELLE 2017 (Ipsos)

	Votants	Abstentionnistes	% total
J-L. Mélenchon	45	55	100
B Hamon	62	38	100
E Macron	60	40	100
F Fillon	56	44	100

**PROFIL DES ABSTENTIONNISTES : VOTE
AU 1ER TOUR PRÉSIDENTIELLE 2017
(Ipsos)**

N Dupont-Aignan	52	48	100
M Le Pen	57	43	100

**PROFIL DES ABSTENTIONNISTES : SELON
LA SYMPATHIE PARTISANE (Ipsos)**

	Votants	Abstentionnistes	% total
PCF	62	38	100
FI	47	53	100
PS	56	44	100
EELV	54	46	100
ST GAUCHE	53	47	100
LREM	64	36	100
MODEM	55	45	100
ST DROITE	54	46	100
UDI	62	38	100
LR	52	48	100
DLF	54	46	100
RN	58	42	100
AUCUN PARTI	36	64	100

4. Une stratégie décalée

Dès le soir du premier tour de la présidentielle, Jean-Luc Mélenchon s'est installé dans la conviction que le « dédagisme » poussait à abandonner l'ancrage dans le vieux clivage de la droite et de la gauche, pour se fixer l'objectif de rassembler le « peuple » et non la « gauche ». Il assortissait ce choix de l'affirmation selon laquelle, dans un moment « destituant », l'essentiel est d'attiser la colère contre la « caste », incarnée par la personnalité de Macron.

La stratégie « populiste » avait donc un double objectif : attirer ceux qui rejettent Macron pour prolonger en majorité effective le bon score de la présidentielle ; détourner du vote d'extrême droite les catégories populaires en colère. Les Gilets jaunes ont amplifié ce choix, qu'un homme comme François Ruffin a porté à son apogée, en cultivant ouvertement

la « haine » à l'égard du « représentant » des patrons et des riches. Quand s'approche la perspective de l'élection européenne, le noyau dirigeant de la FI décide d'en faire un terrain d'application de la logique retenue : l'élection doit devenir un « référendum anti-Macron ».

Loin de l'élargissement majoritaire, la volonté de clivage avec la « gôche » - horrible terme venu tout droit de l'extrême droite des années trente -, la dénonciation de la « soupe aux logos » et le jeu du « bruit et de la fureur » ont écarté une part de la gauche, sans gagner d'autres forces pour compenser cet éloignement. À la limite, l'obsession du clivage – manifeste sur l'affaire de l'appel pour l'accueil des migrants en novembre 2018 – a plutôt redonné de l'espace à une gauche jugée moins virulente, en particulier aux écologistes et au tandem PS-PP.

Au soir du 26 avril, trois constats peuvent être faits : loin d'une amplification de la dynamique du printemps 2017, la FI enregistre un recul sévère, qui fait de l'objectif majoritaire un vœu pieux ; le tropisme qui attire une partie des couches populaires vers l'extrême droite continue d'agir ; le référendum anti-Macron a profité au Rassemblement national. Du vote européen, il serait donc préférable de tirer la conclusion qu'il y a désormais trois impasses qui menacent la gauche et avivent la désaffection à son égard : les sirènes du libéralisme, l'invocation d'une union de la gauche à l'ancienne et le parti pris populiste.

La gauche radicale au Parlement européen			
Année	Étiquette	% exprimés	Sièges
1979	COM	10,73	44
1984	COM	9,45	41
1989	GUE	5,41	28
1994	GUE	4,94	38
1999	GUE	6,71	42
2004	GUE	5,6	41
2009	GUE	4,76	35
2014	GUE	6,92	52
2019	GUE	5,46	41

Le paysage général de la gauche radicale européenne renforce le constat. Die Linke s'est affaibli en Allemagne, le Parti socialiste des Pays-Bas s'est effondré après avoir atteint les 17 % en 2005, le PC de Bohême-Moravie a connu le même sort en République tchèque. En Grèce, la place de Syriza a été érodée par les difficultés du gouvernement Tsipras. En Espagne, la poussée du nouveau venu de la vie politique locale, Podemos, est perturbée par la division d'un mouvement qui hésite entre la lecture « Populiste » et l'attention persistante au clivage droite-gauche. En France, le total du PC et de la FI (8,5 %) est nettement au-dessous du total atteint en 2017.

À l'exception du Parti du Travail belge, du *Bloco* portugais, des indépendants irlandais et de l'inamovible AKEL chypriote, les résultats des européennes de 2019 ont été décevants pour l'ensemble des formations de la Gauche unitaire européenne. De 2014 à 2019, elles sont passées de 6,9 % à 5,5 % et de 52 à 41 sièges dans la nouvelle assemblée, soit un retour au niveau modeste de 2004. Plus grave encore, le groupe parlementaire de la GUE a perdu la cohérence consensuelle qui ordonnait son fonctionnement. Dans ce qui est devenu le plus petit groupe parlementaire, les dissensions sont désormais ouvertes sur le front stratégique. Entre les communistes « maintenus », les « populistes » plus ou moins revendiqués, les rouges-verts scandinaves et le pôle dit « proeuropéen » de Die Linke et de Syriza, l'entente est aujourd'hui plus précaire que jamais.

Même quand ses résultats sont appréciables, quelle que soit son orientation affirmée, la gauche radicale n'a pas résolu le problème central des démocraties occidentales : l'écart de plus en plus grand entre les catégories populaires et les institutions démocratiques. L'encadrement des organisations de cette gauche appartient aux couches intermédiaires, souvent fragilisées par le chômage et la précarité, mais de qualification plutôt élevée. En cela, cette gauche n'est pas parvenue à la composition populaire qui fut celle de la social-démocratie au XIX^e siècle ou du communisme au XX^e siècle.

5. Reconstruire à gauche

La gauche est toujours dans ses basses eaux (moins d'un tiers des suffrages exprimés) et elle est dispersée. Pendant plus de trois décennies, entre la Libération et la fin des années 1970, le PC en a été la force la plus influente et la plus dynamique. Après 1978, le PS de François Mitterrand a pris la relève et le PC s'est enfoncé dans son long déclin, tandis que le PS s'est enlisé dans un « social-libéralisme » de plus en plus affirmé. En avril 2017, le résultat présidentiel de J.-L. Mélenchon a bousculé enfin la donne : il a rassemblé un peu plus de 70 % du total des voix de gauche. Les législatives de juin ont rectifié le mouvement, mais sans inverser la tendance : la FI à elle seule a concentré près de 40 % des voix de gauche et le total PCF-FI a frôlé les 50 %.

Le 26 avril 2019, la FI compte pour moins de 20 % du total de la gauche et l'ensemble communistes-Insoumis dépasse tout juste le quart. La frange de la gauche la plus à gauche, celle qui fut en longue durée la plus critique à l'égard des gestions socialistes, n'est plus en position d'hégémonie. Quant à la fin présumée du clivage de la droite et de la gauche, il a comme prévu fait pencher la balance du côté de la droite.

Le résultat est paradoxal. Jusqu'alors, les poussées des mouvements populaires ont plutôt accompagné le mouvement de la gauche vers l'avant. En novembre-décembre 1995, l'impulsion du « mouvement social », alors même que la droite chiraquienne triomphait, a amorcé la dynamique portant la « gauche plurielle » au pouvoir après les législatives de 1997. Cette année, l'un des mouvements populaires les plus originaux des dernières décennies s'accompagne d'une victoire de l'extrême droite française et d'un fiasco de la gauche.

Le pouvoir en place est ébranlé, mais pas terrassé, comptant sur les divisions de ses adversaires plus que sur les vertus de sa force de conviction. L'extrême droite donne tranquillement le ton, impose ses thèmes comme autant de demandes populaires que nul ne peut ignorer. La crise de la gauche a affaibli les clivages fondateurs qui opposaient la

droite et la gauche sur les grandes valeurs « d'égaliberté ». Sur le devant de la scène des idées, l'extrême droite et le social-libéralisme ont imposé une autre ligne de partage entre l'ouverture-compétitivité et la clôture-protection, entre *insiders* et *outsiders*, entre le haut et le bas. C'est ce déplacement qui est au cœur de la crise politique. Elle est plus épaisse que jamais.

La gauche est éclatée, à l'image d'un peuple lui-même divisé, éparpillé territorialement en un archipel que seul le « récit » d'exclusion de l'extrême droite est pour l'instant capable de réunir politiquement. Dans les années 1980, le socialisme pensa qu'il pouvait durablement gouverner en composant avec le néolibéralisme dominant. Il ne faudrait pas que la gauche – et *a fortiori* sa part la plus à gauche – s' imagine qu'elle pourra en faire autant avec l'air du temps imposé par l'extrême droite. La fixation identitaire et l'obsession sécuritaire sont des pièges que nulle ruse ne peut permettre d'éviter, fût-ce au nom du peuple et de sa « souveraineté ».

Au grand récit qui tourne le dos à l'émancipation, il convient donc d'en opposer un autre, dans l'esprit de ce qui fit la force de la gauche historique et qui porta le mouvement ouvrier : la passion de l'égalité, de la citoyenneté et de la solidarité. Reconstruire une gauche bien à gauche suppose de renoncer aux demi-mots, aux compromis boiteux et aux consensus étouffants : il faut certes donc de la « radicalité » bien comprise, à distance des cultures de l'accommodement. Mais la gauche politique et sociale est aussi menacée par la guerre des courants, les clivages que l'on cultive à l'excès et que l'on voudrait trop souvent transformer en frontières entre « les » gauches, les libertaires et les républicains, les centralisateurs et les fédéralistes, les mondialistes et les souverainistes, les individualistes et les collectivistes, les « sociaux » et les « sociétaux ». Autant de tensions qui reflètent les contradictions du réel, qu'il est déraisonnable de vouloir effacer, mais qu'il convient de maîtriser collectivement, pour ne pas faire de la spécificité de chacun une différence et la source d'inépuisables déchirements.

Ce n'est pas tant d'une carence de programme que souffre la gauche d'émancipation – elle n'en manque pas – mais d'une faiblesse de projet. Inventer les formes viables de la mise en commun, repenser toutes les facettes de l'espace public, ne plus confondre la liberté et la concurrence marchande, le public et l'administratif sont des enjeux majeurs. Imaginer la forme moderne de l'association d'individus libres, autonomes et solidaires est une autre tâche, tout aussi difficile. La vie contemporaine nous en assigne une autre. Le mouvement ouvrier européen avait trouvé, dans différents pays et différents moments, des manières d'articuler les champs séparés du social, du politique et du culturel. De vastes galaxies ouvrières s'y attelèrent, sous forme travailliste, sociale-démocrate ou communiste. Mais ces galaxies se sont défaites, parce qu'elles étaient trop rigides et parce que le temps de l'histoire ouvrière s'est révolutionné, en bien ou en mal.

Le résultat est que l'on est passé de la subordination à la séparation, de l'obéissance à la méfiance. Or là s'est trouvée la grande faiblesse des dernières décennies, dont l'actualité récente vient de montrer les dangers : économique, social, politique, culturel, intellectuel même ne marchent plus du même pas. La régulation globale des sociétés reste dès lors l'apanage des forces dominantes, celles de l'argent et/ou de la puissance. L'aliénation des individus suit son petit bonhomme de chemin. Ré-articuler sans subordonner quiconque à qui que ce soit : rude et nécessaire objectif.

La dynamique d'agrégation du printemps 2017 a laissé la place à un mécanisme de désagrégation, qui a éloigné une bonne part de la gauche de ce qui pouvait être une espérance. Ce mot d'espérance est finalement le bon. Pour regagner une dynamique populaire positive, il vaut mieux éviter les mots qui, en cautionnant la haine, provoquent du ressentiment populaire, davantage que de la colère. En se laissant aller à cette pente, on écarte ceux que l'on dit vouloir rassembler. Et, au bout du compte, on laisse le champ libre aux forces de la fermeture et de l'amertume. À ce jeu, la gauche et le mouvement populaire n'ont jamais gagné.

Anatomie d'un vote

mardi 1er octobre 2019, par [Pierre Khalfa](#)

À propos du livre *Les origines du populisme. Enquête sur un schisme politique et social*, Yann Algan, Elisabeth Beasley, Daniel Cohen, Martial Foucault par Pierre Khalfa

La récente progression spectaculaire de l'AfD aux élections régionales qui se sont tenues en Saxe et dans le Brandebourg viennent rappeler, si cela était nécessaire, que le risque politique que fait peser l'extrême droite est plus que jamais présent. Le livre *Les origines du populisme, Enquête sur un schisme politique et social* [1] se fixe comme ambition d'en déterminer les considérants, en s'appuyant sur de larges bases de données et en se centrant sur l'élection présidentielle de 2017. Nous nous concentrerons dans cet article sur les rapports entre les électors de Marine Le Pen et de Jean-Luc Mélenchon qui ont fait l'objet de nombreux débats.

Une simple question de vocabulaire ?

Les auteurs ne tombent pas dans le travers médiatique qui tend à mettre dans le même sac toutes les forces « anti-système [2] ». Ils distinguent ainsi soigneusement la « droite populiste » de la « gauche radicale ». À l'exception notable du mouvement 5 étoiles en Italie, formation politique atypique, cette dichotomie se retrouve dans tous les pays de l'Europe de l'ouest, même si des particularités nationales existent. Ainsi en France, il s'agit du Rassemblement national (ex FN) et de la France insoumise (LFI). Bien que certains de ses dirigeants s'en défendent, LFI est donc assez logiquement considérée comme faisant partie de la gauche radicale au même titre, par exemple, que Podemos en Espagne. Concernant le RN, les auteurs le qualifient de « droite populiste ». Ils refusent donc de qualifier le RN et ses équivalents en Europe de forces d'extrême droite.

Ce choix n'est aucunement justifié dans leur ouvrage. Les auteurs reviennent brièvement sur le vocable de populiste. Ils indiquent à juste titre que ce mot a souvent une fonction stigmatisante et « ne fait que désigner le mépris des élites pour les masses », et qu'il « est tout aussi imprécis quand il vise à caractériser, de manière symétrique, l'ensemble des détestations qui s'expriment contre les élites ». S'ils légitiment ainsi la distinction qu'ils opèrent entre la gauche radicale et l'extrême droite, le choix du terme

de « droite populiste » pour des formations politiques nationalistes, xénophobes et autoritaires, n'est en aucune manière expliqué. Pourquoi les qualifier de populistes ? Et si le terme est imprécis, pourquoi alors l'employer ?

Les choix de vocabulaire n'étant jamais innocents, on aurait aimé comprendre ceux des auteurs de cet ouvrage. Pour des raisons de facilité, nous reprendrons dans cet article leur vocabulaire malgré ces fortes réserves.

Un absent, les politiques néolibérales

Les auteurs tentent d'expliquer « la poussée des forces anti-système, de droite et de gauche ». Assez classiquement sont évoqués « les dérèglements du capitalisme », les effets de la mondialisation, les transformations de la classe ouvrière, la révolution numérique qui menace « les classes moyennes inférieures, celles qui avaient un statut dans la société ». Un grand absent cependant, les politiques néolibérales menées depuis des décennies contre les classes moyennes et populaires.

L'action des gouvernements n'est évoquée qu'à trois brèves reprises. Au début de l'ouvrage est simplement notée « l'incapacité de leurs (des classes populaires) gouvernements à y faire face (aux bouleversements économiques) ». est donc pointée une simple incompétence et est évacuée par là la

responsabilité majeure des gouvernements dans la mise en œuvre active d'une politique systématique de destruction des droits sociaux, de précarisation de l'emploi, de disparition des services publics. Au milieu de l'ouvrage est évoquée une déception des classes populaires devant « l'exercice du pouvoir, de droite et de gauche ». En fin d'ouvrage, et au détour d'une phrase, le résultat « des politiques d'austérité prolongeant les effets dramatiques de la crise » est brièvement critiqué.

Or, on ne peut réellement comprendre la crise politique actuelle sans voir que le discrédit des forces politiques traditionnelles trouve sa source dans les politiques néolibérales menées par tous les gouvernements, qu'ils se réclament de la droite ou de la gauche. Ces politiques ne datent pas de la crise financière de 2008. En France, par exemple, on peut les dater du tournant dit de la rigueur opéré par François Mitterrand en 1983, et ce n'est pas simplement une coïncidence si la montée du FN débute en 1983 lors de l'élection municipale de Dreux.

Une analyse convaincante sur les motivations des électeurs

C'est le grand apport de l'ouvrage. Les auteurs montrent très clairement que les motivations du vote pour le RN et pour LFI sont radicalement différentes. Analysant l'élection présidentielle de 2017, ils confirment que « les électeurs de Le Pen et ceux de Mélenchon sont particulièrement touchés par l'insécurité économique ». Mais, ajoutent-ils immédiatement, « les électeurs de Le Pen semblent aussi peu intéressés par les questions de redistribution que ceux de Macron ».

Que ce soit sur la solidarité, la perception des banques, le rapport aux fonctionnaires ou l'augmentation des dépenses publiques, les attitudes des électeurs de Mélenchon et de Le Pen sont aux antipodes, ces derniers étant proches des électeurs de Macron et encore plus de Fillon sur certains items. Les réactions à trois autres questions confirment cette analyse : « En matière de justice sociale, il

faudrait prendre aux riches pour donner aux pauvres ? » ; « Nous devrions avoir davantage d'égalité dans la société ? » ; « Selon vous, faudrait-il en France, plus, autant ou moins de dépenses publiques pour les aides sociales, comme le RSA ou l'allocation logement, réservées aux foyers les plus modestes ? ». Les réponses à ces trois questions montrent des différences fondamentales entre les électeurs de Le Pen et ceux de Mélenchon. Alors que les électeurs de ce dernier sont massivement en faveur des politiques de redistribution, ceux de Le Pen y sont opposés et même fortement dans le cas de la troisième question, se rapprochant ainsi du comportement des électeurs de Fillon.

Comment expliquer ces différences alors même que la situation économique de ces deux électorats est similaire, « pourquoi les électeurs de Le Pen, qui sont plus pauvres que la moyenne, ne sont-ils pas davantage favorables à la redistribution dont ils seraient les principaux bénéficiaires » ? Les auteurs font appel à un indicateur : la confiance envers les autres. Sans entrer dans le détail de leur démonstration, notons-en les résultats : « selon qu'elle (la confiance interpersonnelle) est forte ou faible, les individus ont un rapport à autrui et des jugements idéologiques différents, qui façonnent profondément leur orientation politique [...] les électeurs de Le Pen manifestant une défiance généralisée à l'égard des autres personnes, mais aussi de leurs collègues, leurs voisins et même leur propre entourage familial », au contraire de ceux de Mélenchon qui affichent « un niveau de confiance interpersonnelle élevée ».

Le niveau de confiance envers les autres serait ainsi le facteur décisif pour comprendre l'opposition d'une partie des classes populaires aux politiques de redistribution : « Les électeurs dont la confiance interpersonnelle est faible sont profondément sceptiques quant à la possibilité de nouer un contrat social protecteur ». Et les auteurs de noter que « le consentement à payer l'impôt est ainsi fortement tributaire de la conviction que les autres parties paient aussi leur part ». On aurait aimé qu'ils notent alors que les politiques gouvernementales, qui favorisent particulièrement les plus riches et les grandes entreprises, ont leur part de responsabilité

dans cette méfiance « qui mine fortement le soutien accordé à la redistribution et à l'État providence ».

C'est cet indicateur qui explique, d'après eux, le rapport différent entre les électeurs de Mélenchon et Le Pen sur la question de l'immigration et la place centrale qu'elle occupe pour ce dernier : « La défiance est générale dans le cas des électeurs de Le Pen, elle s'incarne dans un rapport dégradé à autrui, quelle que soit son origine ». Ils notent une forte corrélation entre la confiance interpersonnelle et l'attitude envers les immigrés, corrélation bien moindre avec la situation matérielle des individus. De même, « la corrélation entre l'homophobie et la méfiance à l'égard des immigrés est forte et significative ». Il y a de fortes probabilités qu'un individu xénophobe soit aussi homophobe.

D'autres indicateurs viennent compléter l'analyse, comme l'indicateur de bien-être et celui du niveau d'éducation : « les niveaux de bien-être des électeurs de Mélenchon, quoique faibles, sont supérieurs à ceux des électeurs de Le Pen, malgré un niveau de revenu équivalent. Les niveaux d'éducation et de confiance plus élevés de l'électorat Mélenchon expliquent en partie cet écart, inhabituel, entre bien-être et revenu ».

Un point commun rapproche cependant ces deux électeurs : la méfiance envers les institutions et les élus. C'est ce qui justifie pour les auteurs de classer « la droite populiste » et la gauche radicale comme forces anti-système. Mais, ajoutent-ils immédiatement, « Le front commun de la gauche radicale et de la droite populiste en matière de défiance envers les institutions politiques se dissout toutefois entièrement lorsqu'il s'agit de désigner le régime qui pourrait les remplacer. L'axe gauche-droite traditionnel se retrouve parfaitement restauré quand la question porte sur la désirabilité d'un régime autoritaire, les électeurs de Le Pen y sont le plus favorables, ceux de Hamon et Mélenchon y sont les plus hostiles ».

Le rôle des émotions

L'ouvrage pointe à juste titre le rôle des émotions

dans le comportement politique. On sait au moins depuis Spinoza, puis par Rousseau, le rôle des affects en politique et les auteurs ont raison d'affirmer que « comprendre comment les émotions peuvent affecter la décision électorale suppose de dépasser le cadre qui opposerait un électeur rationnel ou vertueux à un électeur sentimental ou passionné ». Ils dressent ainsi le panorama d'une « France fortement polarisée par ses émotions », en fait pour eux par deux émotions, la peur et la colère.

Ils récusent l'idée que la montée du populisme de droite s'appuie sur le ressort émotionnel de la peur, expliquant que la peur, ou l'anxiété, pousse « à un comportement plus précautionneux » et donc au conservatisme. Dans le cas de l'élection présidentielle de 2017, elle serait le fait du vote Fillon. Par contre, « c'est plutôt du côté de la colère que l'explication est à chercher pour comprendre le soutien massif accordé aux candidats ou partis antisystème [...] plus le niveau de colère est élevé, plus la probabilité de voter pour Le Pen ou Mélenchon progresse ».

En tenant compte du niveau de confiance vis-à-vis des autres, ils confirment sans surprise leurs résultats antérieurs sur la différenciation entre les électeurs de Le Pen et de Mélenchon, et plus globalement sur celle entre la gauche radicale et la droite populiste : « Être en colère et en même temps disposer d'un fort capital de confiance entretient le vote de la gauche radicale. À l'inverse, être en colère et fortement méfiant à l'égard d'autrui reste la meilleure combinaison émotion-subjectivité pour voter en faveur de la droite populiste ».

Pour conclure (provisoirement)

La reconfiguration du champ politique décrite dans cet ouvrage renvoie à une transformation fondamentale que les auteurs évoquent brièvement : « L'ouvrier de la société industrielle [...] appartenait à un monde social bien défini, avec lequel il partageait des souffrances mais aussi des combats et des projets, incarné le plus souvent par des syndicats puissants et un parti communiste fédérateur ». C'est ce monde qui s'est effondré à la fois sous les coups

de bouloir de l'offensive néolibérale organisée par les gouvernements, les défaites sociales considérables et la restructuration du salariat qui s'en sont suivies, mais aussi et surtout avec l'échec dramatique des projets d'émancipation du XXesiècle. C'est donc le mouvement ouvrier, comme mouvement d'émancipation lié à une classe sociale particulière dont la mission historique serait l'émancipation de l'humanité, qui a disparu avec l'imaginaire social correspondant. La représentation politique des classes populaires s'en est trouvée bouleversée. Elle

est aujourd'hui l'enjeu d'une bataille politique avec l'extrême droite dans un champ politique qui n'est absolument pas stabilisé, que ce soit en France ou en Europe comme le montrent les résultats de l'élection du Parlement européen. Même si cet ouvrage ne prend pas en compte la montée du vote écologiste lors de ces élections, il donne, malgré ses limites, un certain nombre de clefs pour comprendre la situation actuelle.

septembre 2019

Notes

[1] Yann Algan, Elisabeth Beasley, Daniel Cohen, Martial Foucault, *Les origines du populisme. Enquête sur un schisme politique et social*, La République des idées, le Seuil, 2019.

[2] Sauf indication contraire, les citations sont issues de cet ouvrage.

Pour un plafonnement des revenus et des patrimoines, un manifeste, enfin !

mardi 1er octobre 2019, par [Jean Gadrey](#)

C'est un assez petit livre (112 pages) pour un grand enjeu de société, préparé sous l'égide de la Fondation Copernic, publié aux éditions Les Liens qui libèrent. Son titre : *Vers une société plus juste, Manifeste pour un plafonnement des revenus et des patrimoines*. Ses quatre co-auteurs sont trois chercheurs et une chercheuse ayant tous du métier sur le thème des inégalités et de la solidarité : Pierre Concialdi, Didier Gelot, Christiane Marty et Philippe Richard.

Le capitalisme contemporain est marqué par la démesure tous azimuts. Démesure des inégalités de revenus et de patrimoine, objet central de ce livre, démesure des prélèvements sur la nature, démesure des rejets toxiques et autres émissions mettant l'humanité et l'ensemble du vivant en danger mortel, démesure du pouvoir économique et politique d'une oligarchie qui semble pour l'instant avoir gagné la manche, alors que les contestations s'amplifient. Or, ces diverses modalités de démesure ont partie liée et une des façons de prendre le problème et d'agir sur lui est d'exiger une très forte réduction des inégalités socio-économiques, inégalités de revenu et de patrimoine.

L'histoire montre que, dans certaines périodes, en particulier pendant et après la Seconde Guerre mondiale, et jusqu'aux années 1970, ces inégalités ont été beaucoup réduites dans tous les pays occidentaux. La fiscalité très progressive sur les revenus et sur le patrimoine a joué un rôle important, mais d'autres facteurs sont intervenus, comme les écarts salariaux alors bien plus faibles, l'absence de possibilité pour les actionnaires de se verser des dividendes délirants, un système bancaire sous contrôle, des paradis fiscaux quasi inexistantes, etc. Le tout avec un rapport de forces entre le capital et le travail bien moins défavorable au travail, en tout cas dans les pays dits développés. Depuis, la contre-révolution néolibérale mise en œuvre à l'échelle mondiale par l'alliance des multinationales, de la finance dérégulée et de dirigeants politiques liés aux deux premières, a inversé la vapeur. Les inégalités de

revenu et de patrimoine ont repris leur ascension, plus ou moins forte selon les pays, mais partout. On atteint aujourd'hui des niveaux vertigineux, illustrés dans ce manifeste par quelques chiffres « hallucinants » dont les sources sont fournies.

Or, ce que démontre ce livre est que, à côté des indispensables jugements moraux sur ces niveaux d'inégalités, ces dernières ont de fortes incidences sur le saccage de la nature et sur celui de la démocratie. Le prix « Nobel » américain Paul Krugman est cité : « L'extrême concentration du revenu est incompatible avec la démocratie réelle. Notre système politique – qui peut le nier sérieusement ? – est faussé par l'influence des grandes fortunes, et cette déformation s'aggrave avec l'expansion continue de la richesse de quelques-uns ».

D'où l'orientation choisie pour ce manifeste : « ne plus penser la lutte contre les inégalités sous le seul angle du combat contre la pauvreté, mais en mettant le plafonnement des revenus et des patrimoines au centre de la réflexion. Nous partirons du principe, éthiquement irréfutable, selon lequel chaque individu a le droit de vivre décemment, ce qui veut dire non seulement se loger, se vêtir, se nourrir, mais également participer pleinement à la vie citoyenne. »

Plafonner les revenus : à quel niveau ?

On peut alors en venir au premier grand volet de cette analyse, celui des revenus, visant à fournir des

repères et des critères pour répondre de façon non arbitraire à cette question : dans une société comme la France d'aujourd'hui, quels sont les revenus « excessifs » qu'il faudrait plafonner ? La méthode suivie est originale, aisément compréhensible, et susceptible de rencontrer un large écho. Elle ne repose pas du tout sur des sondages (il en existe) sur l'appréciation subjective des écarts de revenu tolérables ou intolérables aux yeux de nos concitoyen.ne.s. Elle ne repose pas non plus sur une convention du type de celle qui définit le seuil de pauvreté (à 60 % du niveau de vie médian, ou parfois 50 %), ce que certains pratiquent en définissant par exemple un seuil de richesse comme multiple du niveau de vie médian. Elle part des besoins associés à un « seuil minimum d'inclusion sociale ». C'est très différent évidemment du seuil de pauvreté, puisqu'il faut évaluer ce qui, en moyenne, permet aux gens non seulement de se loger, se chauffer, se nourrir, avoir accès à la santé, etc., dans des conditions décentes, mais aussi de participer à la vie sociale, culturelle, à un minimum acceptable de loisirs, etc. Il s'agit d'un socle de revenus ou plus exactement de « niveaux de vie » (pour tenir compte des compositions diverses des ménages). Un socle autorisant une vie personnelle et sociale de qualité décente.

Mais qui peut l'évaluer ? Certainement pas des experts et eux seuls. Il faut, pour la fiabilité et la légitimité, emprunter une démarche participative et délibérative de démocratie statistique très exigeante, associant des experts et des panels de citoyens, qui existe en France et dans d'autres pays depuis plusieurs années. Cela a été baptisé « budgets de référence », une appellation un peu trop neutre pour désigner des budgets (ou des niveaux de vie) d'inclusion sociale satisfaisante. Par exemple, dans les évaluations françaises datant de 2014, le revenu mensuel disponible (après impôts directs) nécessaire pour atteindre ce seuil est de 1500 euros pour une personne seule active, de 2060 euros pour un couple d'actifs sans enfant, de 3400 euros pour un couple d'actifs avec deux enfants, etc. Ces chiffres moyens varient selon que les personnes vivent dans des logements en parc privé ou public et ils correspondent aux besoins exprimés dans des villes moyennes.

Quel rapport avec un seuil de richesse excessive ? C'est ici que la démarche est la plus inspirante. L'idée est en effet que, pour faire société, tous les individus doivent au moins accéder à ce niveau de vie de référence qui contribue à en faire des citoyens à part entière, même si l'on verra que ce n'est évidemment pas la seule condition. C'est un socle minimal souhaitable et convaincant. La somme pour toute la population des revenus associés à ces niveaux de vie de référence représente une masse M de revenus disponibles qui suffit à assurer à toute personne un niveau de vie au seuil de référence. Mais « heureusement » la masse M' des revenus disponibles en France est nettement supérieure à M, d'environ 40 à 45 % actuellement, soit autour de 650 milliards d'euros de « surplus » qui sont en quelque sorte « disponibles pour l'inégalité », mais une inégalité suffisamment réduite pour assurer à tous un niveau de vie d'inclusion sociale.

L'évaluation se termine en calculant le niveau de vie maximal (ou plafond) compatible avec l'exigence d'universalité du droit au niveau de vie d'inclusion sociale. C'est un peu plus technique, mais voici une illustration simplifiée. Supposons une société de 10 individus dont les niveaux de vie actuels vont de 0 à 9 000 euros par mois, en passant par 1 000, 2 000, etc. jusqu'à 9 000 pour le dixième. Supposons que dans cette mini-société la délibération ait fixé à 2 000 euros le niveau de vie minimal d'inclusion sociale. Deux individus sont en dessous, celui qui est à 0 et celui qui est à 1 000. Pour les faire passer à 2 000, on fait contribuer les plus riches, pour un montant total de 3 000 euros à redistribuer « vers le bas ». Dans le cas présent il faut, dans cette méthode, que l'individu le plus riche passe de 9 000 à 7.000 et le suivant de 8 000 à 7 000. On a ainsi déterminé *le plafond de richesse compatible avec le seuil d'inclusion pour tous* : c'est 7 000 euros, soit 3,5 fois plus que le seuil d'inclusion de 2 000 euros. Dans cette société fictive, les écarts de niveaux de vie restent dans une fourchette de 1 à 3,5, et seuls deux individus sur dix voient leur niveau de vie régresser dans cette simulation.

Qu'en est-il dans la France d'aujourd'hui en prenant comme socle minimal les budgets de référence ? Les auteurs obtiennent, entre autres résultats, un

plafond de richesse (niveau de vie) proche de 4 fois le seuil de référence (qui est de 1 500 euros par équivalent adulte), soit près de 6 000 euros mensuels après impôts directs pour une personne seule, 8 200 euros pour un couple d'actifs, 13 600 pour un couple d'actifs avec deux enfants, etc. Moins de 2 % des salariés à temps complet seraient actuellement au-dessus de ce plafond de richesse des revenus.

Il s'agit de repères, non de recettes, et les auteurs indiquent bien « qu'il serait illusoire de penser qu'un outil unique peut permettre d'atteindre cet objectif. Une stratégie globale et cohérente alliant des politiques en amont et en aval de la construction des inégalités est nécessaire pour atteindre cet objectif. ». Ils ne proposent donc aucun programme, mais mentionnent l'intérêt qu'il y aurait à s'inspirer des propositions formulées par Antony Atkinson dans son dernier livre *Inégalités : renforcement des outils classiques de la redistribution* (promotion d'une assurance sociale universelle de haut niveau, renforcement de la fiscalité progressive), salaire minimum décent cohérent avec les budgets de référence, agir sur les plus hautes rémunérations avec des instruments appropriés. Du côté de l'emploi, Atkinson propose que l'État puisse « offrir un emploi public garanti au salaire minimum à ceux qui le souhaitent ». Reste le rôle de l'outil fiscal. « Ce dernier ne constitue pas la panacée et il serait illusoire d'en faire l'unique outil pour parvenir à rétablir un minimum d'égalité dans notre société. Néanmoins, l'idée d'établir un taux d'imposition de 100 % au-delà d'une certaine limite peut présenter des vertus ».

Plafonner aussi les patrimoines : une esquisse de méthode

Il n'est pas possible dans l'état actuel des connaissances et des données d'évaluer un plafond de richesse patrimoniale selon une méthode semblable à celle utilisée pour les revenus. Mais on peut avancer dans cette voie, visant à « délimiter les patrimoines jugés « excessifs » pour un bon fonctionnement de la société ». La seconde grande partie du livre avance des analyses et hypothèses en

ce sens. Il est d'abord démontré longuement à quel point les inégalités de patrimoine sont gigantesques et pourquoi elles menacent aussi bien le lien social que l'environnement et la démocratie. Trois formes de patrimoine doivent être distinguées, au moins en théorie. D'une part le patrimoine domestique, y compris la possession du logement, d'autre part le patrimoine professionnel, qui peut être individuel pour les travailleurs indépendants ou sous forme d'actions pour des dirigeants de société possédant des parts de leur entreprise, et enfin « le patrimoine de rapport, qui comprend les placements opérés en vue d'une rente financière ». Pour les auteurs, l'enjeu principal concerne le patrimoine professionnel sous forme d'actions et le patrimoine de rapport, même si certains patrimoines domestiques excessifs existent. Ce choix se justifie : « l'excès en matière d'enrichissement individuel est toujours condamnable... Mais il n'emporte pas les mêmes conséquences lorsqu'il porte sur des possessions privées somptuaires et ostentatoires que lorsqu'il met en jeu, à travers la possession de moyens de production, la destinée de celles et ceux qui ont simplement besoin de produire le nécessaire pour s'assurer des conditions de vie minimales décentes »... « Le contrôle exercé à travers la détention de ces patrimoines par une faible partie de la population donne ainsi aux propriétaires un pouvoir sur les ressources dont peut disposer le reste de la population pour satisfaire ses besoins... Et c'est ce contrôle qui débouche potentiellement sur des formes d'exploitation et de domination ». On comprend que le plafonnement des patrimoines professionnels d'actions et de placements financiers débouche sur une forte remise en cause du sacrosaint droit de propriété d'un bien, mais de façon distincte selon les trois grandes modalités de ce droit que sont l'*usus*, le droit de l'utiliser, le *fructus*, le droit de recueillir les fruits du bien possédé, et l'*abusus*, le droit d'en disposer, c'est-à-dire de le modifier, de le vendre ou de le donner (aliénation), de le détruire en tout ou partie.

Il sera intéressant de confronter cette approche un peu compliquée, et pour l'instant hypothétique, à celle de Thomas Piketty, dont le livre monumental « Capital et idéologie » est sorti le 12 septembre, ce qui

n'a pas permis d'en tenir compte dans cette note envoyée le même jour, sauf toutefois pour remarquer que, dans le dernier chapitre de ce livre (tableau de synthèse page 1130), Piketty ne s'embarrasse pas des distinctions précédentes et propose un impôt fortement progressif sur la propriété incluant pratiquement tous les patrimoines des individus, « la valeur totale de l'ensemble des actifs immobiliers, professionnels et financiers (nets de dettes) détenus ou reçus par une personne donnée, sans exception » (p. 1136).

Une dernière précision est indispensable. Les auteur.e.s de ce livre important ne sont pas seulement des spécialistes des inégalités de revenu ou de patrimoine, ils ont aussi à leur actif des travaux sur la protection sociale, les retraites, les services publics, etc. Il n'est donc pas étonnant qu'ils mettent en garde contre la tentation de faire porter le chapeau des inégalités sociales aux seules inégalités monétaires de revenu ou de patrimoine : « la satisfaction de besoins fondamentaux passe aussi par des institutions comme l'école ou l'hôpital, qui assurent (de moins en moins gratuitement, certes)

l'éducation et les soins de santé. Ces institutions, de même que la Sécurité sociale, constituent une autre dimension de la richesse, ici collective, qu'il convient de préserver alors que les politiques menées depuis trois décennies ont organisé une dégradation générale des services publics et de la protection sociale ainsi que leur marchandisation progressive. Cette évolution, que les luttes sociales n'ont pas réussi à inverser jusqu'à présent, rend d'autant plus prégnante la nécessité pour chacun de disposer d'un revenu suffisant pour subvenir à ses besoins ».

Qu'il soit permis à l'auteur de cette note d'ajouter qu'il existe d'autres dimensions, non économiques et non monétaires, de la « richesse collective », ou des biens communs, constituées par les écosystèmes et même les ressources inanimées du sous-sol, dont nous dépendons crucialement en tant qu'humains, de sorte qu'on pourrait imaginer des débats sur un « niveau de vie d'inclusion sociale et écologique » liés à des considérations sur des plafonds de richesse *soutenable*. Cela n'enlève rien à l'importance de ce livre dont l'objet est précis et circonscrit, ce qui lui permet, surtout pour les revenus, d'aboutir à des repères convaincants pour l'action citoyenne.

La condition anarchique et les affects de Frédéric Lordon peuvent-ils donner une théorie de la valeur ?

mercredi 2 octobre 2019, par [Valentin Soubise](#)

Depuis une dizaine d'années, Frédéric Lordon a troqué sa casquette d'économiste contre des habits de philosophe qui lui siéent fort bien. Le chercheur au CNRS s'emploie à articuler la philosophie spinoziste aux sociologies d'Émile Durkheim et de Pierre Bourdieu. Cet éclairage est extrêmement précieux aux chercheurs en sciences sociales dont le travail empirique s'enrichit à mesure qu'il est relié aux niveaux les plus élevés de l'abstraction philosophique. La contribution de Frédéric Lordon est également une bouffée d'air pour la pensée critique et la pensée révolutionnaire contemporaine, dans la mesure où elle représente une douche froide sur certaines des illusions que ces dernières peuvent encore parfois charrier. [1]

La condition anarchique [2] – la dernière livraison du philosophe spinoziste – constitue à nouveau une formidable stimulation intellectuelle. Elle nous invite à cheminer avec Spinoza dans la direction d'une philosophie vraie, une lucidité débarrassée de tout jugement, par-delà le bien, le mal et la valeur. L'individu se détache progressivement des courants passionnels et des valeurs auxquels il était soumis sans le savoir, il s'émancipe du régime des affects passifs pour devenir un être de raison agissant entièrement selon les affects actifs de son propre conatus qu'il a appris à connaître dans son corps.

Néanmoins, le troisième chapitre [3] de l'ouvrage ne nous conduit pas à exprimer un enthousiasme similaire et échoue à nous communiquer les mêmes affects joyeux. Le présent article a pour objet de proposer une critique de la thèse qui y est défendue, selon laquelle, d'une part, le seul fondement de la valeur économique serait le désir et, d'autre part, les économistes marxistes auraient une conception substantialiste de la valeur qui renverrait, en dernière analyse, à leur préférence idéologique. Nous chercherons à montrer en quoi cette thèse nous semble entretenir un malentendu et un faux débat, en mettant en relation, à tort, deux niveaux d'abstraction irréductiblement étrangers l'un à l'autre. Frédéric Lordon a parfaitement raison d'expliquer que le capitalisme marchand est une construction sociale-historique et que les valeurs qu'il produit sont des réalisations arbitraires qui ne

valent pas en soi mais seulement dans la mesure où elles ont refermé de nombreux autres possibles latéraux. En revanche, il a tort de penser – dans une sorte d'élan d'impérialisme philosophique – que cela remettrait en cause, d'une quelconque manière, la légitimité des économistes (marxistes) à raisonner à un degré inférieur d'abstraction, à l'intérieur de ce cadre institutionnel arbitraire pour chercher à en éclairer les mécanismes, en particulier ceux dont résulte endogènement la détermination de la valeur économique par le travail humain.

Frédéric Lordon expose son ambition de produire une critique radicale de la valeur économique, en cherchant à se positionner au-delà (ou en-deçà) du clivage entre marxistes et néoclassiques, deux courants théoriques qui auraient en commun cet écueil consistant à croire que la valeur économique est une substance :

« On ne mesurera pas mieux la résistance intellectuelle des économistes sur ce sujet qu'à ce paradoxe de l'union sacrée qui rassemble jusqu'aux marxistes. Entre économistes, on s'étriperait donc sur tout, mais pas sur le sérieux de la valeur économique [...] : il y a une objectivité substantielle de la valeur économique. » [4]

L'ambition est donc de taille : proposer une critique radicale de la théorie de la valeur pour renverser la table et le cadre même de la discussion [5]. Cependant, l'objectif ne nous paraît pas atteint.

L'auteur a beau chercher à démontrer l'originalité de sa théorie, celle-ci apparaît pour l'essentiel – du moins *en ce qui concerne la théorie économique de la valeur* – comme une variante du paradigme néoclassique : c'est sur le marché (et non dans la sphère productive) que sont déterminées les valeurs des marchandises. Cela explique qu'une fois passées ces quelques lignes préliminaires, qui exposent l'ambition de produire une critique radicale « des économistes », on s'aperçoit que le développement vise en réalité exclusivement les économistes marxistes.

Le rejet d'une théorie substantialiste de la valeur économique

Frédéric Lordon explique que chez Marx coexistent deux théories de la valeur : la bonne (celle du fétichisme de la marchandise : c'est le fétichisme qui fonde la valeur des marchandises) et la mauvaise (celle de la valeur-travail : la valeur d'une marchandise correspond au temps de travail socialement nécessaire à sa production). Étant donné que c'est cette deuxième conception – la valeur-travail – qui domine dans l'argumentation du *Capital*, la théorie marxienne de la valeur serait bonne à être reléguée au musée de l'histoire de la pensée économique.

D'ailleurs, pour Lordon, cette théorie de la valeur-travail renvoie *in fine* à une vulgaire idéologie politique, « [...] une sorte d'ontologie morale de l'effort, un *ex nihilo nihil*, qui assoirait la gloire du labeur [...] la forme sublimée d'une économie extra-économique de l'effort économique – et de sa juste récompense : la valeur. » [6] Bref, on a Karl Marx, son œuvre de maturité, des milliers de pages, des décennies de travail, Hegel, la dialectique... et tout cela pour quoi ? Un simple catéchisme prolétarien, l'expression vulgaire d'un vague préjugé moral accessible à n'importe quel idéologue de gauche et pouvant se résumer ainsi : puisque c'est nous, les prolétaires, qui travaillons, c'est nous qui produisons la valeur économique.

Sur le fond de l'analyse, que reproche Lordon à la

théorie de la valeur-travail ? On l'a dit, d'être une théorie substantialiste. Elle affirmerait que la valeur d'une marchandise correspond à la quantité de travail qui y est incorporée et qui « remplirait » presque physiquement cette marchandise de valeur (travail). En fait, Marx ne dit pas cela [7] et Lordon dit qu'il sait que Marx ne dit pas cela. C'est un bon début. En fait, Marx explique que la valeur d'une marchandise correspond au temps de travail socialement nécessaire à sa production (et non pas à une substance travail incorporée dans les marchandises). Lordon le sait mais semble ne pas saisir la différence fondamentale que cela fait, et la possibilité que cela ouvre à une interprétation relationnelle (et non substantielle) de la théorie de la valeur-travail.

Avant de le montrer, il nous faut exprimer notre accord avec Lordon, qu'une conception substantialiste de la valeur-travail doit être absolument rejetée. Pour cela, il suffit de reprendre les critiques éculées des économistes néoclassiques : si je travaille 1000 heures pour produire une marchandise dont personne ne veut, cette marchandise vaudra 0 €. Parce que personne n'en veut (parce que, pour Lordon, « l'intensité désirante » pour ma marchandise est nulle). On *pourrait* même croire que le « socialement nécessaire » ici ne change rien au problème : si le temps de travail socialement nécessaire (*ici*, uniquement compris comme nécessaire en moyenne dans une économie donnée) à la production de cette marchandise inutile est de 1000 heures, son prix sera toujours de 0 € et sa valeur sera nulle. Il n'y a donc pas d'incorporation d'une valeur économique correspondant à la sueur et aux efforts ni même au temps de travail, *considéré isolément de la demande sociale*.

L'écueil d'une valeur exclusivement fondée sur le marché et sur les valeurs d'usage

Soit. Cependant, ce qui précède doit-il valoir adhésion aux théories néoclassiques (lordonienne ou non) de la détermination de la valeur *par le seul marché* ? Pour Lordon (comme pour les

néoclassiques), la valeur économique ne se constitue pas dans la sphère productive mais sur le marché, dans la sphère de l'échange. Et elle se fonde sur sa valeur d'usage : sur son utilité (pour les néoclassiques) ou sur « l'intensité affective » qui la désire (pour Lordon). Ces théories sont incohérentes et constituent une erreur symétrique au biais substantialiste décrit plus haut. Je peux – ou l'intégralité des agents économiques peuvent – désirer aussi intensément qu'ils le peuvent respirer de l'air pur et le voir remplir mes – leurs – poumons, cela ne changera pas le fait que l'air est gratuit. Il a une grande valeur d'usage, il fait l'objet de nos désirs mais il n'a pas la moindre valeur économique *parce qu'il n'a pas requis de travail humain rémunéré*. Cela permet de constater que, bien loin de le dépasser, Lordon aboutit en réalité à un nouveau substantialisme [8] – celui de la substance-désirante – quand il affirme que « le prix monétaire donne la mesure exacte de l'intensité désirante » [9].

Ces deux théories sont ainsi des impasses symétriques. Si je travaille 1000 heures pour produire une marchandise qui ne fait pas l'objet d'une demande solvable, elle sera sans valeur économique. Si la demande sociale pour un bien est forte mais que celui-ci n'a pas requis de travail rémunéré, il sera aussi sans valeur économique.

Le dépassement de la contradiction par la dialectique marxienne du « temps de travail socialement nécessaire »

L'apport de Marx consiste précisément dans le fait d'avoir compris cette double impasse et d'avoir surmonté cette contradiction par l'élaboration d'une théorie dialectique de la valeur économique... fondée sur le *temps de travail socialement nécessaire* ! En effet, Ernest Mandel explique que le temps de travail « socialement nécessaire » prend un *double sens* chez Marx : premièrement, il s'agit du temps de travail qu'il faut en moyenne dans une économie donnée pour produire une marchandise (dimension la plus connue et à laquelle la théorie est souvent réduite) ; deuxièmement, il s'agit d'un travail socialement nécessaire quand il s'agit d'un travail

utile, c'est-à-dire un travail dont le produit *fait l'objet d'une demande sociale solvable* [10]. Marx prend en compte la sanction du marché car il est un penseur du marché en tant que mode de coordination des activités économiques : les initiatives privées font l'objet – ou non – d'une validation sociale et on se rend alors compte, *ex post*, si l'entreprise a utilisé du temps de travail « socialement nécessaire » (utile à la société et à la demande solvable) ou socialement inutile. Ce « saut périlleux de la marchandise » est le risque inhérent à toute entreprise capitaliste marchande. La théorie marxienne de la valeur tient donc ensemble, dans une relation dialectique, la sphère productive et la sphère marchande. Ce sont précisément les mécanismes du marché qui sont *indispensables* à la réalisation de la valeur-travail. De ce point de vue, Lordon enfonce des portes ouvertes lorsqu'il affirme :

« Si l'on prend pleinement le point de vue des désirs et des affects, on est conduit à dire tout autre chose : les conditions socio-techniques de production ne sont pas le lieu de détermination de la valeur : elles ne sont que prétentions à valoir – dont l'issue ne sera vraiment tranchée que dans la rencontre de l'échange. » [11]

Dire cela, c'est dire radicalement la même chose que Marx.

Quand on abandonne l'analyse statique photographique et qu'on introduit le temps de la production, on constate que le temps de travail socialement nécessaire à la production est défini lui-même lors de la rencontre sur le marché. Chaque producteur s'engage dans un cycle de production et apprend seulement au moment de la vente si ses concurrents ont utilisé plus ou moins de travail que lui, c'est-à-dire si sa productivité est supérieure à la moyenne, ou si au contraire il a gaspillé du travail et devra vendre sa marchandise à perte.

Les mécanismes du marché et de la concurrence réalisent la valeur-travail

Il faut encore préciser que la théorie marxienne de la valeur s'inscrit dans le cadre d'une économie

concurrentielle au sein de laquelle les biens et services produits sont reproductibles. Typiquement, l'analyse ne prend pas pour idéal-type le marché des œuvres d'art, qui sont uniques (non reproductibles), et dont la valeur est par conséquent déterminée par les mécanismes de marché. On veut bien admettre avec Lordon que ces valeurs se fondent en dernière analyse sur « l'intensité désirante » dont les œuvres font l'objet [12]. On comprend d'ailleurs que ce soient les exemples les plus chéris par les économistes néoclassiques (comme par Lordon). Cependant, la réalité est (le plus souvent) très différente, c'est pourquoi la théorie marxienne de la valeur démontre (le plus souvent) une supériorité heuristique. La réalité économique est dominée par l'industrie et les services, donc par des biens et services reproductibles que la concurrence peut (re)produire.

Qu'est-ce que cela change ? Que les mécanismes de la concurrence se produisent et qu'ils réalisent la valeur-travail des marchandises. Prenons l'exemple fictif des trottinettes électriques. Si elles poussaient sur les arbres en abondance, elles seraient gratuites. Dans la réalité, elles ne sont pas gratuites parce qu'elles ont mobilisé du travail humain (« travail vivant » v qu'il a fallu rémunérer) et des machines (qu'il a fallu acheter). Pourquoi ces machines ne sont pas gratuites ? Parce qu'elles n'ont pas elles-mêmes poussé sur les arbres mais ont requis du travail pour les produire (qu'il a fallu rémunérer). Ainsi, la trottinette a une valeur théorique qui correspond à ses coûts de production (valeur du travail vivant + valeur des machines, c'est-à-dire du travail mort k). La valeur d'une marchandise est donc déterminée dans la sphère productive, *par ses coûts de production*. Et ces coûts de production ne sont en définitive que du travail direct ou indirect, du travail « vivant » ou « mort ».

Comment se réalise cette détermination de la valeur par le temps de travail [13] ? Non pas par l'incorporation d'une substance comme le prétend Lordon, mais par le mécanisme marchand de la concurrence. Reprenons notre exemple : J'invente et je commercialise la trottinette électrique. Elle fait l'objet d'une cristallisation particulièrement intense de *potentia multitudinis* et d'un désir collectif de trotter sans transpirer. La demande solvable croît

brutalement, dépasse mon offre ; les prix s'envolent ; je fais fortune. Cela donne-t-il raison à Lordon (« Le prix monétaire donne la mesure exacte de l'intensité désirante ») ? Il n'en est rien car le marché est *concurrentiel* et les marchandises *reproductibles* : l'élévation du taux de profit dans mon secteur attire de nouveaux capitaux qui cherchent à s'employer au meilleur rendement ; ceux-ci affluent, jusqu'à ce que la quantité offerte égale la quantité demandée : le prix est alors à nouveau un prix de marché et le taux de profit du secteur des trottinettes égale le taux de profit moyen (mécanisme de « péréquation du taux de profit »). Les capitaux cessent d'affluer. Ainsi, quelle que soit l'intensité désirante, la concurrence pousse les producteurs à baisser leurs prix qui se rapprochent ainsi de leurs coûts de production (prix du travail vivant + prix du travail mort) [14].

Le capitalisme marchand : un mode relationnel d'institution de la valeur qui neutralise les « effets potentiels » des affects

On voit ainsi que Marx parvient à tenir ensemble la sphère productive et la sphère marchande. La valeur des marchandises correspond au temps de travail socialement nécessaire à leur production. Non pas en vertu d'un décret moral (les travailleurs produisent donc ils déterminent la valeur des marchandises), pas davantage par un substantialisme de la valeur travail incorporée (en travaillant, j'incorpore la valeur de mon travail à la marchandise que je produis) mais bien parce que le construit socio-historique de la production capitaliste associée à leur distribution marchande est un mode d'institution de la valeur.

Cette valeur n'est pas substantielle, elle est relationnelle. Tout d'abord parce qu'une production n'a de valeur seulement lorsqu'elle fait l'objet d'une demande sociale solvable. Mais la détermination relationnelle de la valeur ne s'arrête pas là, elle relève d'un mécanisme institutionnel beaucoup plus complexe. La demande sociale solvable (et donc l'intensité désirante) est seulement une condition nécessaire de la valeur économique mais elle ne

fonde pas sa grandeur (soit la valeur elle-même). Car les intensités désirantes font l'objet de médiations socio-économiques ; le marché est un mécanisme institutionnel de *coordination* : il alloue les capitaux de manière à répondre à cette intensité désirante, de sorte que les effets qu'elle « aurait pu » avoir sur la valeur économique sont absorbés. Il apparaît alors que la critique de Lordon peut être retournée contre lui et que c'est bien sa théorie qui vire au substantialisme. L'auteur ne parvient pas à imaginer que les marchandises puissent être désirées sans que ce désir influence leur valeur économique et leur prix, pour la raison que ce désir passe par une chaîne complexe de relations économiques institutionnalisées qui neutralisent son effet (Les capitaux affluent, l'offre égalise la demande, les prix retombent, indépendamment de l'intensité désirante de départ).

La théorie lordonienne : entre substantialisme et sacre tautologique du Réel

On voit bien alors que la théorie de la valeur-travail peut être considérée comme une théorie relationnelle de la valeur et qu'elle se place à un degré d'abstraction propice à éclairer la réalité économique. Elle parvient à décrire le mécanisme relationnel de détermination de la valeur dans la complexité des rapports économiques propre à l'économie capitaliste marchande. À l'inverse, l'incapacité de Frédéric Lordon à se placer à un niveau pertinent d'abstraction condamne sa théorie à zigzaguer entre une métaphysique substantialiste déconnectée du réel et un ultra-empirisme qui se dissout en une pure tautologie : « Le prix monétaire donne la mesure exacte de l'intensité désirante, et ceci, une fois encore, conformément au principe de l'immanence qui n'a égard qu'au réel effectué. » [15] Le substantialisme affectif abstrait recourt à beaucoup de mots compliqués pour finir par revendiquer une pensée assez banalement tautologique : j'achète ma baguette de pain à 1 € parce que l'intensité désirante que je projette dans ce produit vaut 1€ ; d'ailleurs il n'est pas nécessaire

de le prouver puisque le seul fait que je l'achète 1 € (« réel effectué ») prouve *ex post* que l'intensité désirante pour lui (sa valeur donc) est égale à 1 €. [16]

Un « désir dira exactement ce qu'il est en intensité à ce qu'il aura troqué. Seul compte le dénouement effectif – les intentions avant, les regrets après, ce sont des formations imaginaires. » [17]. Cet hyper-empirisme établit ainsi une sorte de tribunal de l'histoire et du réel, appelés à trancher et à dire le vrai. Cette affirmation revient *in fine* à dénier toute légitimité à produire des théories de la valeur ou des théories économiques (« formations imaginaires ») quelles qu'elles soient. Seul compte le « réel effectué ». Voilà en quoi consiste la radicalité théorique de Lordon : à interdire toute théorie au nom de la vérité du réel. La radicalité tautologique hyper-abstraite conduit paradoxalement à la sacralisation du concret, ce qui est le meilleur indice du fait que le niveau d'abstraction privilégié par Lordon est parfaitement impuissant à éclairer quoi que ce soit dans le réel, en ce qui concerne la valeur économique. Il suffit d'observer les prix réels pour savoir ce que valent les marchandises. La pluviométrie mesurée *ex post* interdit-elle les prévisions météorologiques, et leur *modélisation* – ces vulgaires « formations imaginaires » ? S'il a plu exactement une quantité d'eau déterminée, cela rend-il obsolète le modèle théorique qui permettait de le prévoir dans les grandes lignes et d'éclairer la généralité du phénomène – sous une forme imaginaire et donc à *dessein* simplificatrice ? Évidemment pas. C'est pourtant bien ce qu'affirme Lordon en ce qui concerne les théories économiques de la valeur.

Orléan et Lordon apportent bien une critique décisive en affirmant qu'il n'existe pas de « réserve cachée » de valeur. Cette critique doit enrichir les économistes marxistes et éloigner cette idée qu'il y aurait une antichambre de la valeur économique en dehors des prix réels, une caisse noire qui enregistrerait les valeurs « réelles » et qui attendrait patiemment d'exploser à la figure des spéculateurs, en leur faisant payer chaque centime d'écart entre les « fondamentaux » et les valeurs financières. Il faut chasser la morale partout où elle pointe son nez et ces deux auteurs nous y aident d'une façon

indispensable. Ils ont raison d'affirmer que, quand la bulle éclate, les effondrements financiers sont complètement endogènes aux mouvements des agents sur les marchés financiers. Dans l'économie des biens, les prix sont effectivement les seules réalités observables : Nike vend effectivement ses produits à des prix bien supérieurs à leur valeur-travail théorique. Cela ne repose sur aucune illusion, seulement sur la capacité de s'éloigner du modèle marxien de la valeur-travail (qui n'est qu'un modèle) par une stratégie marketing efficace de valorisation d'une image de marque.

Pourtant, la théorie marxienne de la valeur reste celle qui permet le mieux de rendre compte de la formation des prix réels dans une économie capitaliste marchande, sur le moyen et le long termes. Cette théorie est assurément plus éclairante dans une situation de concurrence pure et parfaite que dans une économie oligopolistique ou encore quand les consommateurs sont captifs : l'image de marque de Nespresso lui permet de s'affranchir des contraintes de la concurrence et de vendre son produit bien au-delà de ses coûts de production. Dans ce processus, introduire une lecture affectuelle peut être très pertinent mais seulement parce que les affects ont pu être construits, captés et intégrés à un agencement institutionnel qui permet l'instauration d'une relation marchande ; en l'occurrence, c'est l'institution de l'image de marque qui permet un tel « affranchissement » vis-à-vis de la valeur-travail. Mais on aurait très bien pu imaginer une explosion des désirs de café sur un marché concurrentiel : dans ce cas, les affects n'auraient eu qu'un effet transitoire sur les prix. La question n'est donc pas de trancher entre valeur-affect et valeur-travail mais entre capitalisme concurrentiel ou non, indépendamment des désirs.

Lordon finit lui-même par s'apercevoir que sa théorie économique s'inscrit pleinement dans le paradigme néoclassique de la valeur utilité : « Qu'est-ce que l'utilitarisme économique d'ailleurs sinon une théorie du désir – *mais du désir poursuivi méthodiquement.* » [18] En définitive, quel est l'apport spécifique de Lordon à la théorie utilitariste de la valeur ? Comme l'économiste le confesse lui-même, il consiste à montrer que l'homo œconomicus rationnel est une

fiction. C'est donc un apport assez limité en général (pour les sociologues et les anthropologues qui le savaient déjà) et, sur le *plan spécifique de la théorie de la valeur* – ce n'est pas un apport du tout : en effet, quand on cherche à déterminer la valeur économique, c'est-à-dire la théorie des prix, il est parfaitement indifférent d'accepter le soubassement anthropologique néoclassique ou spinoziste. Lordon ajoute : « à un moment, il faut bien en revenir à ce qui met concrètement les corps en mouvement. » [19], c'est-à-dire les affects. En fait, non, il ne faut précisément pas. Cela nous est parfaitement égal de savoir si les acteurs économiques sont mus par leurs intérêts ou par leurs affects, pour la bonne raison que l'institution capitaliste-marchande est un mode de constitution de la valeur qui s'est autonomisé vis-à-vis de ses fondements anthropologiques (rationnels ou passionnels).

Nous avons ainsi cherché à démontrer que la théorie marxienne de la valeur ne reposait sur aucun prérequis idéologique et ne se fondait sur aucun substantialisme. Il est possible d'en faire une lecture relationnelle : ce sont les relations (dans la production et l'échange) organisées par le système institutionnel capitaliste marchand qui aboutissent à une institution de la valeur des marchandises qui correspond généralement à la quantité de travail socialement nécessaire à leur production. Les mécanismes de la concurrence absorbent et neutralisent les « répercussions potentielles » que les désirs « auraient pu » avoir sur la valeur économique des biens et services ; le fait que Lordon ne les prenne pas en compte le pousse à défendre un substantialisme de la valeur fondé sur les affects. Le niveau hyper-abstrait choisi par le philosophe est impuissant à éclairer la réalité économique et se condamne à se dissoudre en son contraire : une sacralisation tautologique du réel effectué, qui abolit toute théorie et tout droit à élaborer des modèles économiques. Ces éléments permettent, en définitive, de questionner les risques représentés par certaines formes d'hybridation entre philosophie et sciences sociales, ainsi que la mise en relation de niveaux d'abstraction étrangers les uns aux autres. Si cette hybridation avait été particulièrement féconde dans l'analyse théorique de l'État [20], sa pertinence

nous paraît moins évidente en ce qui concerne la théorie économique de la valeur.

Pour dépasser la valeur-travail avec Lordon, il faut dépasser le capitalisme

Frédéric Lordon n'a pas triomphé de la théorie marxienne de la valeur, qui reste la plus pertinente *dans une économie capitaliste marchande*. Pour autant, le fait qu'il se leurre à ce sujet ne nous conduit aucunement à condamner par principe sa volonté de refonder la valeur économique, précisément parce que cette proposition s'accompagne d'une volonté politique de *sortir du capitalisme*. Et évidemment, les économistes marxistes n'ont alors plus aucune objection : dans un cadre institutionnel autre que celui du capitalisme marchand, on peut évidemment imaginer toutes sortes de mécanismes de détermination de la valeur économique. Lordon explique ainsi vouloir fonder :

« une économie vraiment politique, une économie qui prendrait au sérieux jusqu'au bout d'être politique, et qui, par là, assumerait que la répartition est un geste éminemment politique, qu'il est le lieu d'une décision, et d'une assomption : arbitraire – et souverain – sera le geste qui tranche dans l'indifférencié ; on déclarera les parts, et ce sera ainsi. Encore un effort, économie politique, pour être vraiment politique. » [21]

Lordon mobilise Spinoza et Friot et aboutit à la conclusion qu'il faut instaurer un salaire à vie sans autre condition que l'existence en tant qu'être humain : « exister, c'est s'activer ; s'activer c'est produire des effets ; quels qu'ils soient [...] [ils] sont une contribution à la vie collective. Une contribution qui mérite en tant que telle d'être reconnue comme valeur et rémunérée. » [22] Dans une société pareille, la valeur économique serait effectivement fondée sur un arbitraire politique (tout comme il est exact que c'est l'arbitraire de l'institution capitaliste-

marchande qui fonde actuellement la valeur-travail). Cette critique radicale est parfaitement légitime, par elle-même et en totalité : la répartition des revenus ne correspond à aucun mérite et ne repose donc sur aucune légitimité [23].

De plus, une fois que la critique théorique de la valeur d'échange capitaliste a été formulée, il faut à nouveau redescendre d'un cran dans l'abstraction et accepter de voir bien en face que, si toutes les activités humaines produisent des effets, toutes ne produisent pas des effets *bénéfiques* à la société. À la pensée philosophique de l'impossibilité de répartir la valeur selon les mérites doit succéder une réflexion économique sur la coordination des activités humaines. Le capitalisme marchand constitue un mode de coordination viable des activités économiques, comme en témoigne *a minima* sa survie (« réel effectué »).

Il est urgent que les intellectuels critiques de l'envergure de Frédéric Lordon ne se contentent pas de déconstruire la morale libérale – aussi pertinemment qu'ils le fassent – et s'attellent à la lourde tâche de penser les conditions de l'avènement d'un post-capitalisme qui permette de coordonner les désirs des producteurs et des consommateurs [24], tout en échappant à la dégénérescence bureaucratique. L'œuvre du philosophe est d'ores et déjà une avancée décisive dans cette direction, elle écarte l'illusion d'une convergence naturelle des désirs et des intérêts, comme celle de la possibilité-même d'une harmonie horizontale sans institutions [25]. Mais est-ce qu'il compte s'arrêter en si bon chemin à cette « loi d'airain » de la verticalité [26] ? C'est très improbable : son prochain ouvrage cherchera à répondre à la question de la possibilité du « vivre sans » : peut-on vivre sans police, armée, verticalité autoritaire, violence répressive, à quelle condition et en les remplaçant par quelles institutions et quels régimes affectifs [27] ? Le plus dur, lorsque l'on referme un livre de Lordon, c'est de lui laisser le temps d'écrire le suivant pour savoir jusqu'où il va encore bien pouvoir nous transporter.

Notes

[1] Frédéric Lordon enjoint anarchistes et communistes à renoncer à toute idée d'abolition du politique comme de l'autorité. Il démontre que les phénomènes de la verticalité et de l'État (général) sont immanents à toute société humaine et à tout groupement social, et qu'ils sont par conséquent indépassables en tant que phénomènes généraux. La pensée critique doit donc « se contenter » de critiquer les formes historiques de l'autorité et de l'État, de contribuer à en penser et à en faire émerger de nouvelles (*Imperium, Structures et affects des corps politiques*, Paris, La Fabrique 2015). La pleine prise en compte des affects permet aussi de proposer des outils théoriques de nature à dépasser la vision économiste ou « matérialiste » de la détermination des individus par leurs seules conditions matérielles d'existence. Elle représente enfin une ressource précieuse aux entreprises militantes en quête d'efficacité (*La société des affects. Pour un structuralisme des passions*, Paris, Le Seuil, 2013 ; *Les Affects de la politique*, Seuil, 2016).

[2] Frédéric Lordon, *La condition anarchique, affects et institutions de la valeur*, Paris, Le Seuil, 2018.

[3] « Chapitre 3 : Pas moins creuse que les autres : la valeur économique »

[4] *La condition anarchique...*, op. cit., p.68.

[5] Elle s'inscrit sur ce point dans une démarche collective des auteurs régulationnistes et notamment dans la lignée de l'ouvrage d'André Orléan, *L'empire de la valeur, Refonder l'économie*, Paris, Seuil, 2011, Orléan y défend que « la valeur marchande n'est pas une substance [...] qui préexiste aux échanges. Il faut plutôt la considérer comme une création sui generis des rapports marchands » (p.12).

[6] *La condition anarchique...*, op. cit., p.87.

[7] « Marx a explicitement contesté que la valeur d'échange des marchandises soit une "qualité intrinsèque" des marchandises dans le sens physique du terme ; il a au contraire montré que la qualité commune qui rend les marchandises commensurables n'est pas de nature physique mais de nature sociale . » (Ernest Mandel, *La formation de la pensée économique de Karl Marx*, Paris, Maspero, 1967, pp.88-89).

[8] Jean-Marie Harribey note ce paradoxe : « Ainsi, on aboutit au paradoxe suivant : un refus de toute valeur-substance – sur la base que toutes les substances s'équivaldraient – qui débouche sur le retour subreptice de la valeur-substance-utilité. » (Jean-Marie Harribey, « [André Orléan, L'empire de la valeur, Refonder l'économie, Paris, Seuil, 2011](#) », *Revue de la régulation*, 10 | 2^e semestre / Autumn 2011.

[9] *La condition anarchique...*, op. cit., p. 80.

[10] « Aucun objet ne peut être une valeur s'il n'est une chose utile. S'il est inutile, le travail qu'il renferme est dépensé inutilement, et conséquemment ne crée pas de valeur » (Karl Marx, *Le Capital*, Livre I, 1965, Paris, Gallimard, LaPléiade, tome 1, p. 568, Cité par Jean-Marie Harribey, « André Orléan... », op. cit., 2011. Ernest Mandel développe cette même idée : « Quand des marchandises sont invendables en société capitaliste, cela

veut dire qu'on a investi dans une branche industrielle déterminée du travail humain qui s'avère ne pas être du travail socialement nécessaire, c'est-à-dire en contrepartie duquel il n'y a pas de pouvoir d'achat sur le marché. Du travail qui n'est pas socialement nécessaire, c'est du travail gaspillé, c'est du travail qui ne produit pas de valeur. Nous voyons donc que la notion de travail socialement nécessaire recouvre toute une série de phénomènes. » (Ernest Mandel, *Initiation à la théorie économique marxiste*, 3^e éd., revue et augmentée, Paris, Études et Documentation internationales, 1983)

[11] *La condition anarchique*, op. cit., p.74.

[12] Cette impuissance de la théorie marxiste dans ce contexte permet de réaffirmer que les économistes marxistes ne doivent pas céder à des conceptions d'une valeur-substance : leur théorie n'est qu'un modèle parmi d'autres qui permet d'éclairer certains aspects de la réalité économique. En l'occurrence, force est de constater qu'elle est complètement impuissante à expliquer la valeur sur le marché de l'art contemporain, ou encore la valeur de la dernière bouteille d'eau intensément désirée par mille personnes assoiffées dans le désert.

[13] « Ce problème est résolu par la théorie de la concurrence des capitaux, que Marx développe à fond dès la rédaction des *Grundrisse*, en élaborant la théorie de la péréquation du taux de profit, et de la formation des prix de production, sur la base de la concurrence entre les capitaux. » (Ernest Mandel, *La formation de la pensée économique de Karl Marx*, op. cit., p.80).

[14] Il s'agit d'ailleurs d'une faiblesse du capitalisme contemporain : les nouvelles technologies semblent parvenir à déchaîner nos désirs de consommation sans toujours pouvoir les inscrire dans une relation marchande de consommation d'un bien privé (rival et excluable). Internet permet au contraire de transformer de nombreux biens et services culturels en « biens collectifs » (non rivaux : le coût de production d'un exemplaire supplémentaire est nul ; et non excluables : il est de plus en plus difficile d'exclure ceux qui refusent de payer – par exemple via les téléchargements illégaux).

[15] *La condition anarchique*, op. cit., p.80.

[16] Une critique semblable a déjà été adressée à André Orléan par Jean-Marie Harribey : « La thèse d'AO ne risque-telle pas de déboucher sur un autre raisonnement circulaire ? Il écrit en effet : “ [...] La valeur d'un bien se mesure à la quantité de monnaie que ce bien permet d'obtenir, à savoir son prix.” » (Jean-Marie Harribey, « André Orléan, *L'empire de la valeur...*, op. cit., 2011).

[17] *La condition anarchique*, op. cit., p.76.

[18] *La condition anarchique*, op. cit., p.81.

[19] *Ibid.*, p. 83.

[20] Frédéric Lordon, *Imperium...*, op. cit., 2015.

[21] *Ibid.*, p.98.

[22] *Ibid.*, p.93. Cette affirmation est intéressante parce qu'elle remet en cause la légitimité de la répartition des richesses en nous faisant voir que les externalités positives sont partout et que par conséquent, dans l'idéal, les rémunérations devraient être partout. Aucun entrepreneur ne peut revendiquer le mérite exclusif de son succès car même le « héros » capitaliste de première génération a bénéficié de l'institution scolaire gratuite et d'une infinité d'autres institutions qui l'ont affectés et déterminés à suivre la trajectoire qui a été la sienne.

[23] Il faut saluer cette critique lordonienne de la valeur économique. Elle a le mérite de rappeler que la valeur-travail n'est pas une donnée naturelle mais un construit social et historique, et qu'il est à la fois possible et souhaitable de penser et produire d'autres modes d'institution de la valeur économique. Pour autant, il ne faut pas que les tentatives de subvertir les frontières disciplinaires se transforment en impérialisme philosophique contre les sciences sociales. Le risque est trop grand que les philosophes prétendent triompher des économistes « gratuitement », sans avoir livré aucune bataille ni réfuté grand chose sur le fond, puisqu'ils ne parlent tout simplement pas de la même chose. Penser le capitalisme et le marché ne fait pas des économistes marxistes (ou néoclassiques) des défenseurs de ces modes de production et d'échange. La radicalité de la critique philosophique est légitime mais elle ne doit pas jeter une suspicion sur celles et ceux qui pensent le système capitaliste et l'ordre social.

[24] Lordon aime évoquer ce problème par la question : dans la société post-capitaliste, « qui ramassera les ordures » ? Et comment produire durablement les affects qui nous fassent collaborer et rendre service à la collectivité ?

[25] Frédéric Lordon, *Imperium...*, op. cit., 2015.

[26] Robert Michels (1910) avait apporté une contribution décisive à l'explication du phénomène endogène de production d'un élément dirigeant dans les groupes sociaux (Robert Michels, *Sociologie du parti dans la démocratie moderne : enquête sur les tendances oligarchiques de la vie des groupes*, trad. Jean-Christophe Angaut, Paris, Gallimard, 2015).

[27] Frédéric Lordon évoque cet ouvrage sur [France culture](#), le 17 octobre 2018.

La guerre sociale en France est déclarée, analyse Romaric Godin

mardi 1er octobre 2019, par [Jean-Marie Harribey](#)

Le journaliste de Mediapart Romaric Godin est connu pour ses analyses décapantes de l'économie française et européenne, en rupture avec la pensée économique qui domine dans les milieux politiques, les médias, sans parler de l'Université. Il publie en cette rentrée un livre au titre dépourvu d'ambiguïtés *La guerre sociale en France* [1]. Pour les citoyens que nous sommes, intoxiqués journalièrement par l'idée que modernité égale compétitivité, concurrence, marchés libres et individus responsables de leur sort, ce livre est très utile. Car c'est un livre d'analyse sociologique et politique et aussi un livre d'histoire.

La France en retard sur la voie néolibérale

La France est entrée plus tardivement que les autres pays sous la domination du néolibéralisme, vu comme un ensemble de politiques économiques et sociales au service du capital et comme une pensée censée exprimer « la » science, « la » vérité sur la société. Pourquoi la France a-t-elle sombré dans ce système avec retard ? Parce que la classe dominante française, tant économiquement que politiquement, a eu du mal à se débarrasser du modèle social français et des résistances que le peuple a opposées à sa destruction au cours des années 1970 à 2000. Romaric Godin nous conte par le menu les tentatives, qui, pourtant, n'ont pas manqué tout au long de la période post-fordiste, pour faire prendre à la France le virage néolibéral. Que ce soit sous les présidences de Giscard d'Estaing, de Mitterrand, de Chirac, de Sarkozy et de Hollande, toutes ont été marquées par la mise en place de plans d'austérité, de privatisations successives et de restrictions de droits sociaux et de la protection sociale, pendant que le chômage restait à un niveau élevé et que la précarité s'installait. Mais, chaque fois, les résistances sociales furent fortes, et bien que souvent défaites, notamment lors des luttes contre les réformes des retraites, elles exprimèrent le refus de la population française de s'engager dans la voie néolibérale, en particulier pour se soumettre à la « concurrence libre et non faussée » de l'Union européenne.

Romaric Godin soutient la thèse que les atermoiements, sinon les contradictions, de la classe dominante pour imposer pendant près de quatre

décennies le déroulement d'un programme néolibéral complet, tiennent à la difficulté de réunir un bloc social suffisamment homogène et nombreux face aux résistances sociales. Ainsi s'expliquent les échecs des gouvernements de gauche et de droite. De gauche parce qu'ils abandonnèrent les catégories populaires sans pour autant satisfaire pleinement les exigences du capital ; de droite parce qu'ils faisaient un pas de plus que ceux de gauche vers le néolibéralisme tout en exaspérant les chevaux du capital qui piaffaient pour aller plus vite et plus loin.

La revanche du capital

Et vint l'ère Macron. Mis en orbite par les forces les plus avancées de l'économie financiarisée et les têtes pensantes de celle-ci, comme Jacques Attali et Alain Minc, Emmanuel Macron est le président désigné pour enfin sortir la France de cet entre-deux qui la caractérisait et pour la néolibéraliser à marche forcée. « Le néolibéralisme est la réaction au recul du capital dans sa lutte avec le travail depuis les années 1930. La fin du XX^e siècle s'annonce comme une revanche, un retour de bâton. La priorité sera désormais donnée au capital sur le travail » (p. 32-33), explique Romaric Godin.

Il faut alors comprendre le changement de la nature de l'État que le passage au néolibéralisme opère : ce n'est plus l'« État social » empreint d'une certaine neutralité entre capital et travail, c'est l'État au service entier du capital, qui dit ouvertement que, « puisque le marché est un outil pour assurer le bien

commun, là où la démocratie s'en montre incapable », alors « il faut en quelque sorte, remettre la démocratie à sa place, c'est-à-dire hors des structures économiques et sociales, et faire le bien du peuple malgré lui. Voilà pourquoi le néolibéralisme a besoin d'un État fort : pour garantir que les droits populaires ne toucheront pas au fonctionnement du marché. » (p. 39). En d'autres termes, « le néolibéralisme ne s'oppose pas aux règles pour encadrer le marché, mais ces règles ne sont là que pour permettre le bon fonctionnement du marché. Ce qu'il faut absolument éviter, ce sont des règles qui protègent le travail et lui donnent une capacité de définir le prix en dehors du marché : un système de revalorisation automatique, une lutte syndicale pour les salaires pour des protections légales de l'emploi et des salaires. Car, alors, le travail obtiendrait un prix 'injuste'. » (p. 47). L'une des originalités du livre de Romaric Godin est ici : bien montrer que l'idéologie néolibérale s'évertue à convaincre que la justice procède du marché. Macron ressuscite le penseur néolibéral du XX^e siècle : Hayek.

L'État au service entier du capital

Ainsi s'explique le changement profond des interventions de l'État au cours des années récentes et exacerbé depuis le début du règne de Macron. Le tournant autoritaire et la répression des mouvements sociaux étaient déjà intervenus lors de l'adoption de la loi El Khomry sous le gouvernement Hollande-Valls. Ils se sont accentués fortement lors des ordonnances Pénicaud et lors du mouvement des Gilets jaunes. Remarquons que, dans tous ces cas, il s'agit toujours d'une offensive gouvernementale, appuyée sur la classe capitaliste, contre le travail, afin d'en réduire les droits, ou, dans le cas des Gilets jaunes, contre l'expression spontanée des classes populaires. Progressivement, l'installation du néolibéralisme économique s'accompagne d'une « démocratie autoritaire » assise sur les violences policières. On retrouve chez Romaric Godin une thèse proche de celle qu'a défendue l'an dernier aussi avec brio Grégoire Chamayou [2].

Bien sûr, Macron n'invente pas le fil à couper le

beurre. Son programme est théorisé depuis bien des années au sein des institutions multilatérales comme la Banque mondiale ou l'OCDE, qui se gargarisent de concepts bidons mais très idéologiques comme celui de « croissance inclusive ». Romaric Godin donne de celle-ci une définition très parlante : « ce terme dit clairement qu'il ne s'agit là que de fournir à l'individu la capacité d'entrer sur les marchés et d'y être concurrentiel » (p. 50). Le discours sur la France start-up, l'autoentrepreneur, devenir milliardaire s'explique alors : le renvoi à chaque individu de la responsabilité de son sort, hors de tout encadrement social. Le rôle joué par la commission Attali sur la croissance, nommée par Sarkozy (dont Macron fut le rapporteur général adjoint) est ainsi rappelé : « Cette stratégie du tout ou rien est le signe d'une radicalisation des élites néolibérales. Il faut à tout prix abattre l'hybridation du modèle français en le rapprochant de la pureté de la vérité néolibérale. Cette commission marque en cela un tournant. L'offensive culturelle ayant échoué au cours des trente dernières années, vient maintenant cette tentative de passage en force. Le message est clair : les élites ne veulent plus attendre et sont décidées à agir. Le capital entend bien prendre sa revanche sur le travail et sur un système politique qui a trop transigé avec lui. » (p. 123-124). Et cette lutte contre le travail revêt les habits de la lutte contre les rentes, « autrement dit contre les entraves au marché » (p. 147). Assurer un revenu minimum aux chômeurs, oui, mais à condition que ce soit « pour aller sur le marché » car « autrement ce serait une rente » (p. 148). On pense immédiatement au célèbre et cynique « pognon de dingue ».

Un bloc social introuvable

La stratégie politique de Macron, qui lui a permis de conquérir le pouvoir en une guerre éclair contre les partis traditionnels, s'éclaire : cristalliser un bloc politique, certes minoritaire dans le pays, mais suffisant pour apparaître comme un rempart contre le Rassemblement national lepéniste. Et ça a marché. Mais, nous dit Romaric Godin, un bloc politique, *a fortiori* minoritaire, ne fait pas un bloc sociologique capable d'emporter l'adhésion d'une

population. Les choses ne sont donc pas jouées définitivement malgré la pression omniprésente : « Ces arguments destinés à faire taire quiconque s'oppose au néolibéralisme seraient plutôt dérisoires tant le discours est autoréalisateur : on demande à une population rétive ses connaissances en économie néolibérale. On constate qu'elle en rejette les conclusions et, comme on identifie l'économie au néolibéralisme, on estime que l'inculture est la source du malheur du peuple. » (p. 119). Il s'ensuit que, « dans une 'démocratie néolibérale', les contre-pouvoirs sont ceux des 'experts', autrement dit ceux qui valident la pensée néolibérale dans des institutions 'indépendantes' chargées d'assurer une voie politique qui échappe aux 'passions populaires'. C'est tout le contraire des corps intermédiaires qui doivent rendre des comptes à des adhérents, des lecteurs ou des militants et qui mettent le pouvoir face à la volonté de ces derniers. » (p. 209).

Aussi, la « sécession » des élites « correspond à l'avènement du néolibéralisme en France, autrement dit à cette pensée radicale porteuse de l'idée que le capital et la richesse représentent le camp de la raison. Le néolibéralisme courant a renforcé l'esprit de classe, l'unité sociale autour de la défense du capital. Dans la guerre sociale qui est menée, c'est l'identité de cette classe, son existence même qui est en jeu. C'est aussi son échec : celui de n'avoir pu rallier à ses intérêts la masse de la population, comme l'avait fait jadis la *Bildungsbürgertum* allemande autour du choc de l'hyperinflation. Mais c'est que l'histoire française est différente, marquée par la violence de la lutte sociale, ce qui rend impossible une large union derrière le capital. » (p. 215-216).

Un livre utile pour le débat politique indispensable

Le livre de Romaric Godin est une très bonne ouverture pour comprendre la situation sociale actuelle et surtout décrypter ce qui se dissimule

derrière les commentaires médiatiques lénifiants les plus courants. « Parvenu au pouvoir grâce à une alliance de circonstance avec une partie des opposants au néolibéralisme pour empêcher l'extrême droite d'accéder au pouvoir, Emmanuel Macron a estimé que son élection signifiait adhésion à des idées. Mais pour transformer cette illusion légale en réalité et réaliser son rêve de 'transformation néolibérale', il lui faut davantage que gagner une élection : il lui faut mener un combat culturel et faire accepter aux Français une marchandisation et une individualisation croissantes de la vie sociale, ainsi que l'abandon progressif des systèmes de solidarité et de protection mis en place depuis 1945. Dans ce projet de démolition de l'État social français, il faut passer en force et sans relâche contre le corps social français. Et comme le jeu démocratique ne peut plus régler ce genre de conflit, c'est ailleurs qu'il se règle. » (p. 236).

Bien sûr, tout livre peut prêter à discussion, celui-ci également. Par exemple, il n'est pas certain que le mouvement des Gilets jaunes soit un mouvement des « classes moyennes » (p. 169). Ce mouvement a justement montré l'évanescence de ce concept de « classes moyennes ». Sur les ronds-points et dans les manifestations, c'étaient plutôt des membres des classes populaires qui étaient majoritairement là. [3] Peut-être aussi, le fait que la crise écologique vienne aujourd'hui renforcer la crise sociale, les deux constituant le caractère systémique de la crise, mériterait d'être davantage souligné, d'autant que cela creuse un peu plus le fossé entre le discours néolibéral et la réalité que le président n'entend pas faire dévier de sa trajectoire. Macron flamboie mais sa stratégie ne peut que nous enfoncer davantage dans l'impasse. Et Romaric Godin a raison de conclure son ouvrage en écrivant que « deux forces formidables sont actuellement en jeu pour permettre de construire une alternative. La première est l'urgence écologique [...] La seconde force est le rejet de cet autoritarisme qui vient se nicher au cœur de la démocratie pour sauver les intérêts d'une classe particulière. » (p. 242). [4]

Notes

[1] R. Godin, *La guerre sociale en France, Aux origines de la démocratie autoritaire*, Paris, La Découverte, 2019.

[2] G. Chamayou, *La société ingouvernable, Une généalogie du libéralisme autoritaire*, Paris, la Fabrique, 2018. Une présentation dans M. Cabannes, « [L'émergence d'un libéralisme autoritaire : Compte rendu du livre de Grégoire Chamayou](#) », *La société ingouvernable* », *les Possibles*, n° 19, Hiver 2019,

[3] J.-M. Harribey, « [La sociologie des classes n'est plus une sociologie](#) », 5 janvier 2019, Blog sur *Alternatives économiques*.

[4] Le livre de R. Godin complète utilement le livre d'Attac et de la Fondation Copernic publié au bout d'un an de présidence macronienne, *Macron, Un business model au service des puissants*, Paris, Les Liens qui libèrent, 2018.

Mégapoles et mégarégions : la question politique,

mardi 1er octobre 2019, par [Ilaria Agostini](#)

Dans la première partie de notre critique du gigantisme - caractéristique principale des villes néo-capitalistes - nous avons examiné en profondeur les scénarios alternatifs au modèle mégalopolitain, élaborés par le mouvement écologiste. Scénarios trahis, sinon ignorés, par les pratiques et théories des urbanistes.

L'idéologie mégapolitaine

L'idéologie mégapolitaine présuppose, comme nous l'avons vu, l'hypertrophie urbaine et infrastructurelle, la consumérisation des relations sociales et écologiques.

La métropole n'est pas comprise dans un sens étymologique comme la 'mère de la ville', mais comme un processus de hiérarchisation des espaces, à l'échelle nationale et mondiale.

Megalopolis introduit une nouvelle hiérarchie entre villes 'en devenir' et villes 'en déclin'. C'est la géographie des 1 et 99%, du monde divisé entre submergé et sauvé, entre villes 'actives' et villes 'passives', comme le décrit le vocabulaire d'une littérature urbaniste machino-fonctionnaliste désuète (mais désormais réhabilitée) [1].

La mégalopole est le résultat d'un double paradigme qui sépare l'entité métropolitaine du vide induit des territoires intermédiaires. Une entité qui - comme l'a noté Bookchin - n'est 'ni campagne ni ville'. Le paradigme a aussi des connotations totalisantes. Il efface les différences d'habitats, homogénéise, unifie et uniformise les villes, les rendant interchangeable, et en nous orientant, en outre, dans la pire direction pour la survie de l'être humain sur la planète.

Megalopolis est un attracteur mondial

Selon le sociologue Jean-Pierre Garnier [2], la métropolisation repose sur de multiples facteurs socio-économiques : transnationalisation des

capitaux et leur financiarisation, technologies de l'information, flexibilité du travail.

Le néo-capitalisme - sans frontières, indépendant mais fortement favorisé par les politiques des États-nations - doit concentrer le capital dans les centres de décision et de conception, dans les 'centres stratégiques', dans les centres de recherche, d'enseignement supérieur et d'innovation.

La métropole est l'outil idéal pour réunir le maximum de fonctions et de personnes compétentes. A l'opposé du discours habituel, le néo-capitalisme exige la concentration des activités, tout en s'appuyant sur l'hyperconnexion technologique. Rien n'est plus puissant que le face à face, la rencontre du pouvoir et des capitaux dans les mêmes bureaux ou restaurants.

Puisque le temps, c'est de l'argent, les décisions ne doivent pas traîner : comme les opérations boursières, elles doivent être prises en une fraction de seconde. Le travail précaire, le nomadisme global, la production flexible sont d'excellents fluidifiants pour la 'rapidité' de la prise de décision.

Megalopolis et nouvelle économie

Sous l'impulsion de la nouvelle économie, les mégapoles reliées par des transports hyper-rapides se polarisent :

- 1) **décision et contrôle** : bureaux administratifs, siège des multinationales, planification de l'industrie délocalisée, etc. ;
- 2) **Finance** : organismes bancaires nationaux et

supranationaux, bourses, etc. ;

- 3) **Innovation** : instituts de recherche industrielle, biotechnologies, centres universitaires, etc. Ce n'est pas un hasard si l'attractivité urbaine se mesure en brevets : par rapport aux 13 000 brevets industriels de Boston, la métropole italienne par excellence - Milan – qui en compte environ 2 000, a encore du travail à accomplir.

Qui dirige Megalopolis ?

D'un point de vue politique, la métropole est un dispositif qui renforce le gouvernement à l'échelle urbaine et les politiques pour (et par) les villes : les ' agendas urbains ' [3] sont des syllogismes des actions gouvernementales aux mains des villes européennes. Les agendas urbains vont du changement climatique à l'accueil des migrants ; de la pauvreté urbaine à l'économie circulaire. Nous reviendrons sur le rôle des mégapoles face à l'affaiblissement des pouvoirs étatiques dans la troisième partie de notre critique.

Le gouvernement municipal est enchâssé dans la sphère économique et oblitère le bien-être public. Les politiques sociales sont remplacées par une politique consistant à attirer les investissements.

Dans ce climat, les multinationales - attirées intramuros - entrent dans la sphère de décision des territoires mégapolitains. Ces sociétés exercent leur influence économique et financière sur les autorités administratives soumises aux règles et aux aléas du marché. Elles participent à la gouvernance avec des pouvoirs plus importants que leurs interlocuteurs publics et privatisent ainsi la puissance publique.

Les transformations urbaines ne sont plus menées par des personnages comme Nottola, le promoteur immobilier décrit magistralement dans le film « Main basse sur la ville » (1963) qui pouvait se déplacer avec aisance dans l'Italie provinciale du boom économique et démographique. Aujourd'hui, inversement, ce sont les multinationales qui déterminent les politiques du territoire et de la ville : de l'utilisation des ressources environnementales et

patrimoniales à la gestion des biens communs. C'est la multinationale : qui indique le terrain sur lequel construire le stade de football de l'équipe d'une capitale européenne ; qui fixe les règles pour l'approvisionnement en eau ou les transports publics ; qui décide de l'emplacement de la gare ferroviaire des trains à grande vitesse.

Propagande et rhétorique

La 'théologie' de la métropole répond parfaitement au besoin d'offrir une nouvelle sève à la ville imaginaire en croissance éternelle. Elle favorise par la propagande l'expansion des grandes agglomérations.

La rhétorique mégapolitaine s'approprie un jargon schizophrène à la fois guerrier et salvateur. Un lexique bipolaire qui atténue les conflits possibles tout en exacerbant les monades urbaines. De l'arrogance du marché financier, il acquiert des termes tels que : marque, concurrence, compétitivité, défi, attractivité, *gouvernance*. A partir du jargon biomédical, il adopte une vision consolatrice des phénomènes réparateurs des choses de la nature : parmi les innombrables termes utilisés, la *régénération* et la *résilience* sont les plus représentatifs.

Mais ce n'est pas seulement une question de vocabulaire. La *résilience* signifie, la plupart du temps, ne pas faire face aux difficultés de la vie urbaine, mais enlever force et sens à la résistance actuelle et aux alternatives ; l'*inclusion* et l'*hospitalité* ne signifient pas traiter la pauvreté, mais attirer des forces sociales gagnantes (au sens économique) ; la *régénération* ne signifie pas agir dans l'intérêt des banlieues, mais libérer des espaces centraux pour la convoitise des multinationales.

Le fait que la propagande ne se limite pas au vocabulaire est prouvé par de nombreux dispositifs réglementaires et de planification lancés ces dernières années. En Italie, deux exemples parlent pour l'ensemble : la nouvelle loi d'urbanisme de la région Emilie-Romagne, qui transfère l'urbanisme des municipalités à des pouvoirs extraterritoriaux [4] ; et la variante de l'art. 13 du règlement d'urbanisme

de la municipalité de Florence qui, en imposant de nouvelles règles, annule la restauration obligatoire des bâtiments déclarés monuments historiques pour ouvrir la voie à l'accaparement des quelques kilomètres carrés de la cité historique, berceau de la Renaissance [5].

Le cas français

Pour illustrer la théologie et la praxis mégapolitaine, prenons le cas français, où la « grandeur » concorde parfaitement avec l'adjectif gigantesque.

Un document datant de 2017, publié sur le site officiel du Gouvernement, illustre les axes de la politique métropolitaine. "La métropole vise à renforcer les fonctions économiques et les réseaux de transport, et à développer les ressources universitaires, la recherche et l'innovation. Elle assure également la promotion internationale du territoire" [6]. Donc : économie, transport, recherche et innovation, promotion du territoire (d'autant plus réussie si elle est aussi touristique et commerciale).

Les métropoles sont créées en France à partir de 2010. Outre Paris, le titre de métropole est décerné : en 2015, à Lille, Rennes, Nantes, Bordeaux, Toulouse, Lyon, Grenoble, Strasbourg ; en 2017, à Clermont-Ferrand, Dijon, Metz, Nancy, Orléans, Saint-Étienne, Toulon, Tours. Les métropoles de Brest, Montpellier, Nice et l'agglomération d'Aix-Marseille sont des cas particuliers.

La réforme s'étend également aux régions.

En 2015, les régions françaises passent de 22 à 13, 'l'objectif poursuivi - écrit Guillaume Faburel dans *Métropoles barbares* - est de créer des collectivités locales capables de peser dans la concurrence entre régions européennes'. Pour assurer leur poids stratégique transfrontalier, elles se voient attribuer une taille démographique adaptée à la concurrence des régions voisines.

Le projet du 'Grand Paris' est au cœur du récit officiel : 12 millions d'habitants sont attendus en 2030, 15 millions en 2050. Attirer une nouvelle population

d'investisseurs et de 'matière grise' (créateurs, chercheurs, innovateurs, etc.) rendrait Paris capable de concurrencer New York, Londres ou Tokyo.

Le cœur du projet du 'Grand Paris' est la construction d'une infrastructure de transport en anneau : le Grand Paris Express qui entoure l'agglomération. 200 km de parcours avec 72 nouvelles stations de métro (gares RER), qui se veulent les noyaux de quartiers, porteurs de 'nouveaux modes de vie'.

Selon la propagande officielle, de nouveaux modes de vie vont se développer dans les clusters (centres d'enseignement supérieur, de recherche, d'innovation, etc.), eux-mêmes concentrés dans les 'pôles de compétitivité' qui accueillent les entreprises et leurs dirigeants, où sont produits des idées, modèles, schémas et plans industriels (pour une production délocalisée dans les pays pauvres).

La hiérarchie métropolitaine répète l'ancien schéma d'exclusion des classes populaires. Au centre : l'élite mondiale. Dans les banlieues : l'habitat des classes moyennes, les gares RER, les centres commerciaux, et, en outre, les pôles d'excellence, de compétitivité, de loisir, d'assistance et de logistique, « quartiers accueillants des activités stratégiques permettant le développement du capitalisme et des rapports sociaux de domination » (Garnier). A la périphérie la plus éloignée, les classes subalternes.

Macrorégions et affaiblissement démocratique

Megalopolis réalise une centralisation extrême des pouvoirs territoriaux. Ce qui s'est passé en France se passe en Italie pour attirer les pouvoirs et les flux dans des villes au destin métropolitain, dont la construction et le développement des infrastructures semblent être commandés par des forces d'un autre monde.

Entre la première et la deuxième décennie des années 2000, la péninsule a vécu la mise en œuvre de stratégies d'affaiblissement de la démocratie locale : de nombreuses mesures ont ouvert la voie à l'expansion des échelles territoriales obtenues par le

regroupement de divisions territoriales (stratégie déjà appliquée par le gouvernement fasciste entre 1927 et 1934).

L'unification des communes est réglementée par le DL 267/2000, ordonnance des autorités locales, art. 15 : agissant principalement sur les petites communes, les plus faibles, celles des zones intérieures - comme le note Rossano Pazzagli -, la mesure affaiblit "la structure fondamentale de l'État, cadre vivant de la démocratie" [7], affaiblit l'autonomie locale.

Le début des métropoles de Bari, Bologne, Cagliari, Catane, Catane, Florence, Gênes, Messine, Milan, Naples, Naples, Palerme, Reggio Calabria, Rome, Turin, Venise est réglementé - "en attendant" la réforme de Renzi jamais mise en œuvre du chapitre V de la Constitution - par l'ordonnance DL 7 avril 2014, n. 56, dispositions sur les métropoles, provinces, unions et fusions de municipalités, appelé loi Delrio. Ici aussi, les fondamentaux politiques sont malmenés. L'élection indirecte du président de la métropole, prévue par la nouvelle hiérarchie territoriale, sape le système démocratique. Aujourd'hui, de vastes zones géographiques sont gouvernées par des conseils présidés par le maire de la ville centre.

La suppression des provinces est un processus qui n'est pas encore terminé. Elle a provoqué un chaos administratif généralisé ; comme l'a démontré l'absence d'aide lors du tremblement de terre de l'hiver 2017 dans le centre de l'Italie [8] ; comme le démontre l'état des routes et des bâtiments scolaires dans la péninsule. Elle a également établi un

déséquilibre dangereux sur le territoire national entre les zones métropolitaines et les zones sans autorité locale intermédiaire entre la région et la municipalité.

Enfin, pour conclure, rappelons-nous la proposition de **nouvelles régions plus grandes**. Cette idée, apparue à plusieurs reprises dans le débat politique, prévoit la fusion des régions selon un processus non défini par la législation italienne. Elle est donc au centre d'une proposition de loi constitutionnelle, bien sûr étiquetée PD [9]. Cette proposition de loi constitutionnelle prévoyait le passage de 20 à 12 régions.

Les macrorégions entrent dans le champ d'application conceptuel du 'régionalisme différencié' [10], introduit au troisième paragraphe de l'article 116 de la Constitution par la reformulation qui a eu lieu au tournant du millénaire. En 2015, Enrico Rossi, président de la région Toscane, a proposé la conception d'une 'nouvelle région qui, de la mer Tyrrhénienne, atteint la mer Adriatique'. La macro-région aurait réuni la Toscane, l'Ombrie et les Marches, territoires où 'les petites et moyennes entreprises (...) ont leurs racines *dans l'école offerte par le métayage*' [11] (les italiques sont les nôtres). L'appel à l'identité historico-anthropologique, pour soutenir une proposition dans un scénario économique qui, comme le reconnaît Rossi lui-même, 'fait passer la concurrence à une dimension globale' [12], semble pour le moins contradictoire. Certainement peu convaincant.

Ce texte est la traduction en français par Thierry Uso de la [2^e partie de 'Per una critica del gigantismo'](#) par Ilaria Agostini publiée sur La Città invisibile.

Notes

[1] Dans la littérature mégalopolitaine, il est fait référence à la 'théorie de la ville centrale' du géographe allemand Walter Christaller (1933), qui fonde l'analyse spatiale et la planification sur des modèles hiérarchiques de dérivation géométrique et quantitative.

[2] Parmi les nombreuses publications du sociologue-urbaniste Jean-Pierre Garnier, voir La Métropolisation

stade suprême de l'urbanisation capitaliste, [Avatarium, n. 14, 2013, pp. 11-12](#)

[3] Pour les nombreuses sources d'information, veuillez vous référer à : Commission européenne, *L'Agenda urbain de l'UE : associer les villes à l'élaboration des politiques européennes*, communiqué de presse, Bruxelles, 30 mai 2016.

[4] Voir le livre que j'ai édité : [Consumo di luogo. Neoliberalismo nel disegno di legge urbanistica dell'Emilia-Romagna](#), Pendragon, Bologna, 2017.

[5] Voir *Il diritto alla città storica*, par Maria Pia Guermandi et Umberto D'Angelo, Associazione Bianchi Bandinelli, Roma, 2019.

[6] [Les métropoles](#), cité dans Guillaume Faburel, *Les métropoles barbares. Démondialiser la ville, désurbaniser la terre*, Le passager clandestin, Paris, 2018, p. 13.

[7] Sur la situation toscane, voir Rossano Pazzagli, [Toscana : la fusione dei Comuni è antidemocratica e antistorica](#), *La Città invisibile*, 29 ottobre 2015. Voir aussi la position du mouvement territorialiste, [Appello per la salvaguardia dell'autonomia comunale e del ruolo dei piccoli comuni italiani](#).

[8] Emidio di Treviri, *Sul fronte del sisma. Un'inchiesta militante sul post-terremoto dell'Appennino centrale (2016-2017)*, DeriveApprodi, Roma, 2018.

[9] Voir la [proposition actuelle de loi côtière AC 110](#), présentée par Roberto Morassut, député et ancien conseiller à l'urbanisme de Veltroni.

[10] Voir le document, avec la législature sortante : [Il regionalismo differenziato e gli accordi preliminari con le regioni Emilia-Romagna, Lombardia e Veneto](#), XVIII Legislatura, mai 2018.

[11] « [Toscana, Umbria e Marche : tre regioni simili, con necessità comuni](#) », communiqué de presse, 21 novembre 2015.

[12] « [Rossi : la mia Italia di mezzo. Fatta di storia e di economia](#) », communiqué de presse, 20 novembre 2015.

Revue des revues

Revue des revues

mardi 1er octobre 2019, par [Jacques Cossart](#)

L'histoire attribue l'Odyssée à Homère, dans cette épopée mondialement connue de la Grèce antique, son héros Ulysse se voit indiquer le seul chemin maritime qui pourra le ramener dans son cher Ithaque ; malheureusement l'itinéraire indiqué doit éviter deux montres marines, Charybde et Scylla. Ce sont deux femmes qui furent punies par les dieux, au cours de leurs luttes permanentes pour le pouvoir, en étant transformées en monstres marins et jetées, dit-on, dans le Golfe de Messine. Si l'embarcation téméraire parvenait à éviter le premier écueil, elle devait se garder du second, pire encore.

Charybde et Scylla

L'humanité a, sur sa route aujourd'hui, deux périls mortels ; le réchauffement climatique et l'extinction des espèces. Mais, à la différence d'Ulysse, ce n'est pas quelque dieu malintentionné qui a mis ces embûches sur le chemin de l'humanité, elle-même en est responsable ou, plus précisément, c'est le capitalisme dont elle pâtit depuis des siècles, et par la suite le capitalisme financiarisé aggravant la situation. Si le réchauffement n'est plus guère contesté dans les cercles sérieux, il reste encore, malgré tout un président états-unien et quelques autres, pour le qualifier de *fake news*, mais surtout les propriétaires du capital qui craignant pour leurs privilèges, agissent comme si de rien n'était.

Mais voilà qu'ils, les riches, vont devoir redoubler d'efforts s'ils veulent ne serait-ce que modérer leur funeste besogne ; depuis leurs luttes tous azimuts, contre les États et les ONG, pour démontrer la parfaite innocuité du tabac, ils connaissent la chanson ! L'histoire, paraît-il, ne repasse jamais les plats ; qu'en est-il de la légende ? Après tout si, tel le joueur de flûte de Hamelin, les peuples, excédés, criaient stop et expulsaient leurs dirigeants ?

En 2005, l'ONU confiait à quatre de ses agences [1] la promotion de la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité, connue sous le nom de son sigle anglais IPBES [2]. Le 6 mai 2019, la plateforme comptant désormais 124 États membres et disposant de près de deux mille experts, éditait un [rapport](#) approuvé en session plénière à l'unanimité. Il est

destiné aux *décideurs* pour appeler leur attention sur le *dangereux déclin de la nature*.

De manière très pédagogique, le rapport présente quatre groupes de ce qui est nommé des messages clés qui sont indiqués ci-dessous :

La nature [3], dont la biodiversité, est vitale pour l'homme mais se détériore sur l'ensemble de la planète :

- la nature est essentielle à la vie humaine et à sa qualité ; beaucoup des contributions de la nature ne sont pas entièrement remplaçables et certaines sont irremplaçables ;
- les contributions de la nature sont, dans le temps et l'espace, réparties de manière inégale, il convient donc d'adopter des compromis ;
- depuis 1970, la production agricole, la pêche, la production de bioénergie et la récolte des matériaux ont augmenté alors que quatorze des dix-huit contributions répertoriées de régulation de la nature ont diminué ;
- sur la plus grande partie de la planète, la nature a été modifiée de manière significative par de multiples facteurs humains et la grande majorité des indicateurs d'écosystème et de biodiversité est en déclin rapide ;

- l'activité humaine n'a jamais autant menacé d'extinction mondiale un aussi grand nombre d'espèces ;
- les espèces animales et végétales domestiquées sont en train de disparaître [4]. Cette disparition, y compris génétique, fait peser un risque grave sur la sécurité alimentaire mondiale et sur la capacité des systèmes agricoles à la résilience face aux changements climatiques ;
- les communautés biologiques deviennent de plus en plus similaires que ce soit dans les systèmes gérés ou dans ceux qui ne le sont pas ;
- les changements de cause anthropique sont très rapides. Les conséquences sont positives ou négatives mais provoquent une incertitude quant à leur durabilité.
- Au cours des cinquante dernières années, la population humaine a doublé, l'économie mondiale a quadruplé et le commerce mondial décuplé, ce qui a entraîné une augmentation de la demande en énergie et en matériaux.
- Les incitations économiques ont généralement favorisé l'expansion de l'activité économique, et souvent des dommages environnementaux, par rapport à la conservation ou à la restauration de la nature. Pourtant, l'intégration de la prise en compte des multiples valeurs des fonctions des écosystèmes et de la contribution de la nature à la population a, dans les incitations économiques, permis d'améliorer les résultats écologiques, économiques et sociaux.

Les facteurs directs et indirects de la dégradation se sont amplifiés au cours des cinquante dernières années

- Pour les écosystèmes terrestres et d'eau douce, le changement d'affectation des sols depuis 1970 a eu le plus grand impact négatif sur la nature, suivi en particulier de la surexploitation, d'animaux, de plantes et d'autres organismes principalement par la récolte, l'exploitation forestière, la chasse et la pêche. Dans les écosystèmes marins, l'exploitation directe d'organismes (principalement la pêche) a eu l'impact relatif le plus important, suivi de la modification des échanges terre/mer.
- Le changement climatique est un facteur direct qui amplifie l'impact des autres facteurs sur la nature et le bien-être humain
- De nombreux types de pollution, ainsi que des espèces exotiques envahissantes, sont en augmentation, avec des impacts négatifs pour la nature

- La nature gérée par les peuples autochtones et les communautés locales est soumise à une pression croissante. La nature diminue généralement moins rapidement sur les terres des peuples autochtones que sur d'autres, mais elle décline néanmoins, tout comme la connaissance de la façon de la gérer. Au moins un quart de la superficie terrestre mondiale est traditionnellement détenu, géré, utilisé ou occupé par des peuples autochtones.

Les trajectoires actuelles ne permettent pas, à l'horizon 2030, de parvenir à l'utilisation durable de la nature ; au-delà, seuls de profonds changements économiques, sociaux, politiques et technologiques y parviendraient.

- La mise en œuvre de mesures et d'actions politiques visant à préserver la nature et à la gérer de manière plus durable a progressé, produisant des résultats positifs par rapport à des scénarios d'absence d'intervention, mais pas

suffisamment pour endiguer les facteurs directs et indirects de dégradation. Il est donc probable que la plupart des objectifs pour la biodiversité ne seront pas atteints.

- La nature est essentielle à la réalisation des objectifs de développement durable. Cependant, compte tenu du fait qu'ils sont intégrés et indissociables, ainsi que mis en œuvre au niveau national, les tendances négatives actuelles en matière de biodiversité et d'écosystèmes vont nuire aux progrès accomplis dans la réalisation de 80 % (35 sur 44) des objectifs fixés à l'égard de la pauvreté, la faim, la santé, l'eau, les villes, le climat, les océans et les terres.
- Les régions du monde qui devraient subir des effets négatifs importants du changement climatique, de la biodiversité, des fonctions des écosystèmes et de la ressource apportée par la nature à la population rassemblent également de grandes concentrations de populations autochtones et de nombreuses communautés parmi les plus pauvres du monde.
- Sauf dans les scénarios qui impliqueraient un changement transformateur, les tendances négatives concernant la nature, les fonctions des écosystèmes et de nombreuses contributions de la nature à la population, devraient se poursuivre jusqu'en 2050 et au-delà, en raison des effets anticipés de la modification croissante de l'utilisation des terres, de la mer, de l'exploitation d'organismes et du changement climatique.
- Les changements climatiques devraient devenir de plus en plus importants en tant que moteurs directs des changements de la nature et de leur incidence sur la population au cours des prochaines décennies. Les scénarios montrent que la

réalisation des objectifs de développement durable (Vision 2050) pour la biodiversité dépend de la prise en compte des impacts du changement climatique dans la définition des objectifs futurs.

La nature peut être préservée, restaurée et utilisée de manière durable à condition que soient menés, de manière urgente et concertée, des changements en profondeur.

- L'environnement mondial peut être préservé grâce à une coopération internationale renforcée et à des mesures coordonnées au niveau local. L'examen et le renouvellement des objectifs internationaux convenus liés à l'environnement, fondés sur les meilleures connaissances scientifiques disponibles, ainsi que l'adoption et leur financement, d'actions de conservation, de restauration écologique et d'utilisation durable par tous les acteurs, y compris les individus, sont essentiels à cette sauvegarde.
- Cinq interventions principales, *leviers*, peuvent générer un changement transformateur en s'attaquant aux facteurs indirects sous-jacents de la dégradation de la nature : (1) les incitations et le renforcement des capacités (2) coopération intersectorielle (3) action préventive (4) la prise de décision dans le contexte de la résilience et de l'incertitude et (5) droit de l'environnement et mise en œuvre.
- Les transformations vers la durabilité sont plus probables lorsque les efforts sont dirigés vers les points de levier clés suivants, où ils produisent des effets exceptionnellement importants : (1) des visions d'une vie saine, (2) consommation totale et déchets, (3) valeurs et action ; à

savoir mobiliser le savoir et la disponibilité des populations largement sous-employés, (4) les inégalités, (5) justice et inclusion dans la conservation, (6) les externalités et les télé-couplages, (7) technologie, innovation et investissement et (8) éducation, production et partage des connaissances.

- La nature et les trajectoires de la transformation différeront selon les contextes, les défis et les besoins variant, entre autres, dans les pays en développement et les pays développés. Les risques liés aux inévitables incertitudes et complexités des transformations vers la durabilité peuvent être réduits par des approches de gouvernance intégratives, inclusives, informées et adaptatives
- Reconnaître les connaissances, les innovations et les pratiques, les institutions et les valeurs des peuples autochtones et des communautés locales, ainsi que leur inclusion et leur participation dans la gouvernance environnementale, améliorent souvent leur qualité de vie, ainsi que la conservation, la restauration et l'utilisation durable de la nature, ce qui est pertinent pour la société en général. La gouvernance, y compris les institutions et les systèmes de gestion coutumiers, ainsi que les régimes de cogestion impliquant les peuples autochtones et les communautés locales, peuvent constituer un moyen efficace de préserver la nature et ses contributions à la population, en incorporant des systèmes de gestion adaptés aux conditions locales et des connaissances autochtones et locales.
- Nourrir l'humanité et améliorer la conservation et l'utilisation durable de la nature sont des objectifs

complémentaires et étroitement interdépendants qui peuvent être atteints grâce à des systèmes agricoles, aquacoles et d'élevage durables, à la sauvegarde des espèces, des variétés, des races [5] et des habitats indigènes et à la restauration écologique.

- Il est possible de préserver et de préserver les espèces et les écosystèmes marins ainsi que les pêcheries grâce à une combinaison coordonnée d'interventions sur les terres, en eau douce et dans les océans, y compris une coordination à plusieurs niveaux entre les parties prenantes sur l'utilisation des océans ouverts.
- Les activités terrestres d'atténuation des changements climatiques peuvent être efficaces et appuyer les objectifs de conservation. Cependant, le déploiement à grande échelle de plantations pour la bioénergie et le boisement d'écosystèmes non forestiers peuvent avoir des effets secondaires négatifs sur la biodiversité et les fonctions des écosystèmes.
- Des solutions basées sur la nature peuvent être rentables pour atteindre les objectifs de développement durable dans les villes, qui sont essentiels pour la durabilité mondiale.
- L'évolution des systèmes financiers et économiques mondiaux en vue de créer une économie mondiale durable, constituant un élément clé des voies durables, s'éloigne du paradigme limité actuel de la croissance économique.

Le rapport dont les points principaux viennent d'être brièvement présentés, montre que la dégradation rapide de la biodiversité est grave et de grande ampleur puisque 10 000 espèces disparaîtraient chaque année – un million d'espèces animales et végétales (8 %) sont menacées d'extinction –, elle touche toute la planète. En outre, cette dégradation

est amplifiée par le réchauffement climatique. Toutes les données sont alarmantes mais plusieurs sont effarantes au regard de l'inaction des *responsables* mondiaux dont on ne peut pas croire une seconde qu'ils ne sont pas informés que 75 % du milieu terrestre sont sévèrement touchés ; qu'un million d'espèces est menacé d'extinction dans les décennies à venir ; que 100 milliards de dollars provenant chaque année des pays de l'OCDE financent une agriculture nocive pour l'environnement et que plus de deux tiers des sommes destinées au soja et au bœuf passent par des paradis fiscaux ; que plus de la moitié de la pêche est de nature océanique, dont une part importante gravement prédatrice, pendant que quelque trente millions de pêcheurs indépendants survivent à peine de leur travail ; que plus de deux milliards de personnes utilisent le bois pour couvrir leurs besoins en énergie primaire ; que plus de 345 milliards de dollars subventionnent les énergies fossiles ; que l'on compte plus de 2 500 conflits armés ayant pour origine les combustibles fossiles, l'eau, la nourriture et la terre ; que près de 400 millions de tonnes de métaux lourds, solvants, boues toxiques et autres déchets [6] sont déversées dans les eaux mondiales.

Devant de tels constats, on entend que l'humanité serait folle. Que dire des plus de 80 millions de morts des deux guerres mondiales du vingtième siècle ? Mais s'agit-il de l'humanité ou des quelques-uns ayant conduit ladite humanité à cette folie ? Qui pourrait, valablement, affirmer que le premier des motifs de ces monstruosité ne serait pas l'argent et le pouvoir qu'il instaure ? Après la Première Guerre mondiale mais avant la Seconde, Keynes condamnait ceux qui amassaient des fortunes en les accusant de relever d'un cinglant « état morbide plutôt répugnant, l'une de ces inclinations à demi criminelles et à demi pathologiques dont on confie le soin en frissonnant aux spécialistes des maladies mentales » [7]. Mais, à l'époque, on n'avait encore rien vu en la matière ; Milanovic [8] nous montre que si en 1987 la fortune des milliardaires dans le monde s'élevait à 3 % du PIB mondial, elle atteignait déjà 6 % en 2013 [9], comme on voit, ça ruisselle !

Ce n'est bien qu'une infime minorité des 7,5 milliards d'êtres humains qui conduit l'ensemble à l'abîme ;

n'oublions pas qu'en 2018, 1 % des plus riches ont émis autant de CO₂ que la moitié la plus pauvre de l'humanité et qu'entre 2017 et 2019 en France, les 0,1 % les plus riches ont vu leur pouvoir d'achat augmenter de quelque 20 % [10] ! Pour permettre aux *ploutocrates* de continuer à accroître leurs privilèges, tout est bon, même le plus confondant ; ainsi ces *experts* qui nous alertent sur les dangers du bio ; les surfaces supplémentaires qu'il réclamerait, constitueraient un grand danger pour la biodiversité ! Alors une équipe de 17 chercheuses et chercheurs a jugé utile de faire ce qu'elle sait faire, c'est-à-dire entreprendre une recherche dont les résultats sont publiés en 2019 dans [The american journal of clinical nutrition](#). On peut en résumer la conclusion à ceci, *les régimes riches en aliments biologiques sont généralement caractérisés par de forts avantages nutritionnels et environnementaux. Ceux-ci principalement dus à une faible consommation d'aliments d'origine animale et de la réduction globale de l'exposition aux pesticides alimentaires*. Gageons que les *experts* évoqués précédemment n'en auront cure. Mais alors pourquoi cette immense majorité se laisse-t-elle faire ? Sans doute une part importante de celle-ci vit, voire survit, dans des conditions telles qu'elles lui interdisent de réagir et même ne sait tout simplement pas. Néanmoins, plusieurs centaines de millions disposent, si ce n'est de toutes les informations, d'un minimum déjà suffisant pour refuser cette conduite mortifère. Pourquoi ne le font-ils pas ? Le lieu n'est pas de répondre à cette question, cependant une tout autre politique prenant comme instrument de référence le [bien public](#) exigeant l'intervention avisée et permanente des citoyens est possible, impérative et urgente. S'agissant de l'atteinte à la biodiversité, il s'agit d'ailleurs de bien public mondial, il en va évidemment de même pour le climat.

Einstein disait, paraît-il, que le monde était dangereux d'abord à cause de ceux qui regardent sans rien dire. Cette remarque est encore plus pertinente si ceux qui ne disent rien sont précisément ceux qui ont la responsabilité de faire. Ainsi le G7 Environnement a tenu réunion à Metz les 5 et 6 mai 2019, elle était présidée par la France à qui l'OCDE a remis un rapport intitulé « [Financer la biodiversité](#) »,

[agir pour l'économie et les entreprises](#). On ne s'attardera pas sur le tropisme d'un des cercles les plus fervents du capitalisme envers les entreprises, après tout on sait à quelle table on s'assoit ; point n'est-il peut-être d'ailleurs nécessaire de s'y rendre *avec une longue cuillère* [11]. En revanche, il faut savoir gré aux rapporteurs d'écrire sans détour « l'érosion de la biodiversité est parmi les principaux risques auxquels est confrontée la société au niveau mondial. La planète fait face à sa sixième extinction de masse, qui aura des conséquences pour l'ensemble des formes de vie dans l'immédiat et pendant des millions d'années. Les activités humaines ont détruit ou dégradé de larges pans des écosystèmes terrestres et aquatiques, y compris marins. Entre 2010 et 2015, 6,5 millions d'hectares de forêts naturelles ont été rayés de la carte chaque année [...] tandis que 35 % des zones humides naturelles ont disparu entre 1970 et 2015. Le risque de blanchissement touche aujourd'hui plus de 30 % des coraux, et 60 % des populations de vertébrés ont disparu depuis 1970. Ces évolutions spectaculaires découlent des changements d'affectation des terres, de la surexploitation des ressources naturelles, de la pollution, de l'action des espèces exotiques envahissantes et des dérèglements climatiques ». Ils ne reprennent là que quelques-unes des conclusions du rapport IPBES évoqué précédemment, mais précisément, ils les font leur sans barguigner. C'est bien.

On notera que les messages désignés comme principaux par l'OCDE s'inscrivent parfaitement dans la logique libérale qui veut que tout a un prix. Par exemple, il faudra sans doute en donner un à l'exoplanète Minerva B, a priori similaire à la terre, située à 4,5 années-lumières de celle-ci et vers laquelle les astrophysiciens travaillent sur la possibilité d'un lancement d'un vaisseau qui devrait y parvenir après un périple d'un demi-siècle. Quel sera le prix de Minerva B ? On est là, non seulement aux confins de l'univers mais à ceux de l'ineptie ! Ainsi donc l'OCDE dans son rapport, évalue jusqu'à 145 000 milliards de dollars le prix de la biodiversité ! Stern, en 2006, bien qu'ancien Économiste en chef de la banque mondiale, avait chiffré, lui, non pas le *prix* de l'univers, mais le montant minimum qu'il fallait

consacrer chaque année pour pallier les turpitudes antérieures. On saura néanmoins gré à l'OCDE d'avertir que « les financements nécessaires pour mettre fin à la diminution de la biodiversité sont nettement insuffisants »

Le lancinant problème de la fiscalité

En 1965, Jacques Rueff, qui sera appelé par le Général de Gaulle à présider le Comité d'experts chargé d'étudier comment assainir les finances publiques françaises – on parla à l'époque du plan Pinay-Rueff –, publiait un ouvrage intitulé *Le lancinant problème des balances de paiements*. Celui qui s'était opposé aux accords de Bretton Woods y développait son aversion à l'égard d'une régulation publique défendue par Keynes et plaidait pour laisser la place à la seule qui vaille à ses yeux, l'autorégulation !

Depuis, beaucoup d'eau a coulé et les temples se lézardent, de l'intérieur même, ainsi du Saint des saints, le FMI qui n'en est pas à son [coup d'essai](#) alors que la liste des *lancinants problèmes* ne fait que s'allonger. Pour l'heure, les propriétaires du capital ne baissent pas la garde, bien au contraire. En 2017, les milliardaires, ou plutôt seulement à peine plus de 2 000 des plus fortunés d'entre eux, étalaient une fortune représentant un montant égal à 11 % du produit brut mondial de la même année : on pourra lire à cet égard [Branko Milanovic](#). Peut-être le travail d'économistes relayés par de nombreuses ONG à travers le monde incitent-ils les experts du FMI à être moins persuadés de la capacité exclusive des marchés à tout *réguler*. Ainsi, publient-ils en mars 2019 dans la série *Policy paper*, une [étude](#) relative à la fiscalité des entreprises dans l'économie mondiale, qui souligne la nécessité de développer la coopération internationale visant à garantir que les pays, et en particulier les pays à faible revenu, puissent percevoir des recettes d'impôt sur les transnationales.

On reproduit ci-dessous l'évaluation conduite en 2013 de ce que les auteurs appellent les *profit shifting*, mais que sont donc ces transferts de bénéfices ? Tout simplement un instrument, un de

plus, d'évasion fiscale. C'est le fameux commerce intrafirme ; les [transnationales](#) en sont friandes, leurs très nombreuses filiales, installées dans des pays à fiscalité douce, voire des [paradis fiscaux](#), leur vendent à des prix élevés des biens ou services ; le bénéfice de la maison-mère sera diminué d'autant, celui de sa filiale installée là où il faut, augmentera mais pas son impôt, ou peu. On estime généralement ce type d'échanges au tiers de total des échanges [12] dans le monde.



Figure 1 présentée page 10 de l'étude FMI

Les auteurs du rapport identifient huit problèmes avec la pratique actuelle :

- Les pertes de revenus dues aux transferts de bénéfices ont été considérables pour de nombreux pays avancés et plus encore pour les pays en développement (PVD) qui, en pourcentage de leur PIB souffrent davantage que ceux de l'OCDE comme on le voit sur le graphique précédent.
- La prévision de transfert des bénéfices reste considérable et ne devrait pas diminuer. On verra sur la figure 1, page 11 du rapport que pour la France, la perte est estimée pour 2018 à 21 % de l'impôt sur les sociétés. Paris détient ainsi la seconde place derrière l'Allemagne pour laquelle la perte est estimée à 28 %.
- Le projet BEPS [13] et d'autres initiatives multilatérales récentes ont mis l'accent sur l'évasion fiscale plutôt que sur ce qui est sans doute une préoccupation encore

plus grande : la concurrence fiscale. Les auteurs ont raison d'appeler l'attention sur la désastreuse concurrence fiscale dans le monde et, en premier lieu au sein de l'Union européenne. Cela étant, pourquoi donc opposer les deux ? L'Europe libérale que l'on a est fort capable de bannir la concurrence fiscale et *tolérer* l'évasion ! La *flat tax* d'un Salvini ou la concurrence fiscale d'un Orban ne sont guère de bon augure.

- La référence aux *pratiques fiscales dommageables* manque singulièrement de précision pour être adoptée sans autre forme de procès.
- Si des progrès ont été accomplis à l'égard des PVD, la complexité des règles nouvelles révèlent de réelles vulnérabilités.
- La capacité des PVD face à la réalité et les problèmes auxquels ils doivent faire face exigent des réponses adaptées.
- La numérisation est une question centrale en matière de fiscalité des entreprises. Sans doute, mais dans quelle direction doit-elle s'opérer ? Est-il clair que les entreprises doivent payer des impôts avant d'abondamment rémunérer [14] leurs actionnaires ?
- La disparition de l'exigence de la présence physique pour faire des affaires et l'acquisition non rémunérée d'informations auprès des clients, pour n'être pas nouvelles, ne vont pas sans poser question et exigent des mesures concrètes

Tout cela est bel et bon, on ne va certes pas faire la fine bouche devant ce type d'analyses surtout quand elles viennent du FMI. Pour autant, ne perdons pas de vue qu'une arme efficace pour l'amélioration des conditions de vie des travailleurs en même temps que la lutte contre les extravagances mortifères des revenus des propriétaires du capital, y compris à l'encontre de l'environnement, reste une

augmentation des salaires, à commencer par l'instauration généralisée d'une salaire minimum. Bien entendu, tout ne sera pas réglé pour autant puisque [l'OIT](#) estime en 2018 que plus de 60 % des travailleurs dans le monde sont employés dans les secteurs informels ! Mais ce pourcentage va diminuant et, à l'inverse, l'augmentation des salaires des 40 % contribue à pousser dans le bon sens. Luttons pour une [augmentation](#) généralisée des bas salaires.

Blame Trump !

Autant le haro sur Trump est parfaitement fondé de bien des points de vue, autant il ne doit pas cacher la forêt qui se cache derrière. Ce ne sont pas seulement des Bolsonaro et autres Salvini qui se sont ainsi dissimulés ; ils sont nombreux, en France et en Europe à œuvrer contre l'immense majorité de la population de la planète et de son environnement.

Dans un entretien accordé au quotidien *Le Monde* [\[15\]](#), le climatologue Jean Jouzel déclare « en France, les années 1990 sont une décennie perdue ». Il n'est pas impossible que la période qu'il estime perdue soit considérablement plus longue, malheureusement. En revanche, on comprend sa colère quand il rapporte que le ministre de Lionel Jospin, Claude Allègre, avait publiquement traité, lui et tous ses collègues, « d'escrocs » ! Si, heureusement, les climato-sceptiques ne tiennent plus le haut du pavé, les *policy makers*, comme les nomme le GIEC, n'ont guère changé le comportement des gouvernements. On doit constater que, de manière presque caricaturale [\[16\]](#), la moitié de l'humanité la plus pauvre compte pour 10 % dans les émissions mondiales de CO₂ pendant que la moitié de celles-ci est le fait des 10 % les plus riches.

Certes, selon les estimations de la [Banque mondiale](#), l'extrême pauvreté – revenu inférieur à 1,90 \$/jour et par personne – a régressé ; le taux de pauvreté ainsi défini est passé de 36 % de la population mondiale en 1990 à 10 % en 2015. Notons que, sur la même période, le produit brut mondial, exprimé lui aussi en dollars courants, a plus que triplé passant de 22 000 milliards à 75 000 milliards. Cependant l'OMS indique

qu'en 2018, pour la troisième année consécutive, la faim était en augmentation dans le monde pour atteindre les niveaux d'il y a dix ans. Notons aussi que le [Janus Henderson dividend Index](#), 100 en 2010, était estimé à 190 en 2019 ; ceux qui en bénéficient, il est vrai, ne font pas partie des 10 % qui viennent d'être évoqués, eux ce n'est pas en centièmes qu'ils sont dénombrés mais milliardièmes !

Il est vraisemblable que plusieurs personnes nouvellement élues au Parlement européen soient d'authentiques défenseurs de l'environnement, tant mieux. Cependant, comme le démontrent les nombreux rapports mondialement reconnus, l'heure n'est plus à quelques *bricolages* mais bien à un changement brutal de civilisation, au plan social et au plan écologique. Quand l'ancien économiste en chef de la Banque mondiale, Nicholas Stern publiait en 2006 son rapport, il recommandait que chaque année, il soit consacré 1 % du produit brut mondial pour faire face à la dégradation anthropique du climat, dans les années qui suivirent, il reconnut que ses estimations étaient sous-estimées ; plusieurs experts chiffrent en effet, aujourd'hui, les besoins à 5 % du produit brut mondial. Quel que soit le montant nécessaire, les propriétaires du capital et leurs fondés de pouvoir n'en veulent pas, s'il s'agit de 4 000 ou 5 000 milliards par an, de tels montants ne sont pour eux acceptables que s'il s'agit des dividendes qu'il doivent percevoir.

En 2018, William Nordhaus partageait avec son collègue Paul Romer le prix de la Banque de Suède en économie. Nordhaus avait, notamment, élaboré un modèle intégrant le changement climatique dans les calculs. Pour lui, un réchauffement de 2° C ne coûterait que 1 % du produit brut en 2100. On se rassure en constatant qu'il ne fait pas partie des experts du GIEC, mais on est stupéfait qu'un économiste puisse tranquillement écrire ça. Michel Husson avait déjà, en 2000, [épinglé](#) ledit Nordhaus. Avec sa pertinence mordante, il disloque la démonstration : « toute la logique de sa modélisation repose sur l'idée suivante : il faut comparer le coût de ces programmes au coût des nuisances liées au réchauffement atmosphérique. Un raisonnement économique classique consiste ensuite à dire qu'un programme de réduction des nuisances est

économiquement rentable tant qu'il coûte moins cher que les dommages encourus ». On s'occupe de quantifier le dommage, pas de savoir s'il met en cause la survie de l'humanité. Il termine le portrait de l'impétrant en demandant « pourquoi, tout au long de notre histoire, avons-nous investi dans la santé, dans l'éducation ou dans la culture, alors que ce n'était selon toute vraisemblance pas rentable à l'aune du calcul économique utilitariste ? C'est que, dans l'évaluation des avantages, on a pris en compte des objectifs qualitatifs non marchands et suivi de fait un autre mode de calcul économique dont la question écologique révèle la supériorité ». Il écrivait cela il y a dix ans !

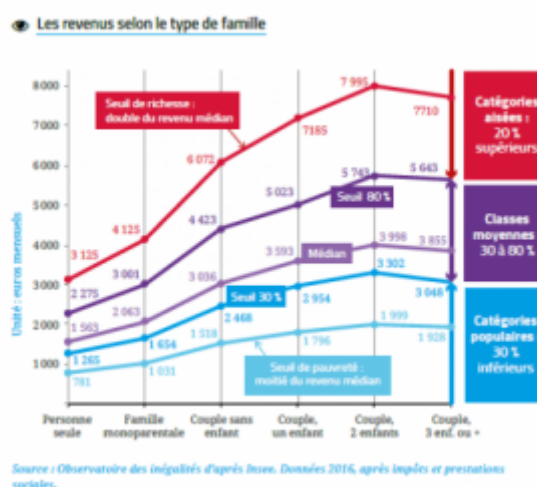
Journalisme de mauvaise qualité ?

Hayek, contemporain de Keynes était, lui aussi, un véritable économiste, en même temps qu'un authentique idéologue qui cependant, Autrichien, n'avait pas soutenu le nazisme, notamment parce que celui-ci était antilibéral à ses yeux. C'est lui qui estimait que la justice sociale relevait « d'un journalisme de mauvaise qualité ». En 1981, il écrivait « au Chili, par exemple, nous assisterons à la transition d'un gouvernement dictatorial vers un gouvernement libéral ».

De mauvaise qualité, Anne Brunner et Louis Maurin ? Le 4 juin 2019, ils publient la troisième édition du [Rapport sur les inégalités en France](#), ouvrage de l'Observatoire des inégalités. Il faut dire que Louis Maurin aggrave son cas en titrant son introduction *Une vague de mépris social* dans « cette France de l'insécurité sociale » ! On sait que les propriétaires du capital et leurs propagandistes nieront jusqu'à leurs derniers souffles que leur système soit le premier responsable de l'exécrable état de l'humanité et son environnement ; mais on croise souvent bien des humains qui, consciemment ou non, adoptent l'attitude des *trois petits singes* qui voulaient ne rien voir, ne rien entendre ni ne rien dire selon, prétendent, les préceptes de Confucius. Jacques Chirac, en 2002, lançait son tonitruant *notre maison brûle et nous regardons ailleurs*. Puis, pendant tout un quinquennat, rien de ce point de vue !

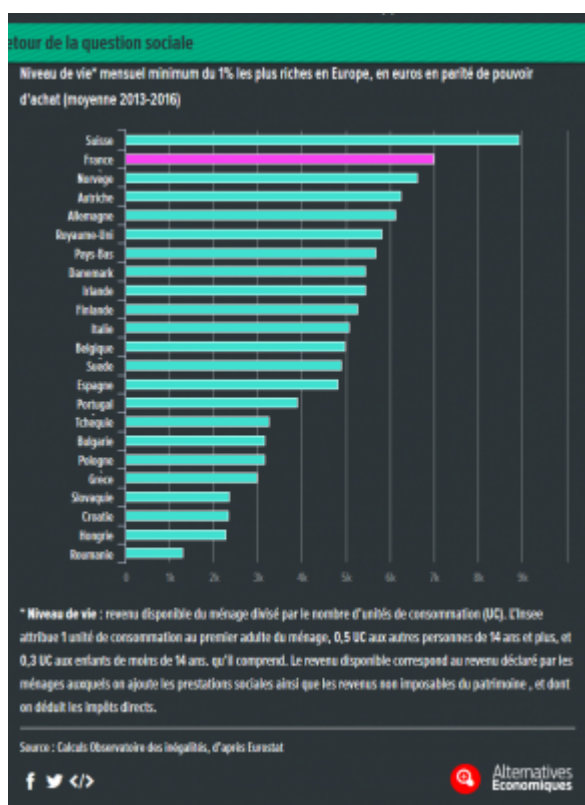
L'ouvrage étudie les inégalités en France de cinq points de vue différents : les revenus, l'éducation, le travail, les modes de vie et les territoires. Si on souhaite inclure ce riche travail dans l'histoire et l'étendre au niveau mondial, on pourra se reporter, par exemple, à [Branko Milanovic](#)

S'agissant des revenus, l'Observatoire présente page 19 de son rapport le graphique reproduit ci-dessous. Il convient de remarquer que chacune des cinq courbes représentées spécifie non pas une seule caractéristique, seuil de pauvreté, etc. comme il est procédé habituellement, mais six, chacune attachée à la composition du foyer. Ainsi le seuil de pauvreté à 50 % du revenu médian varie de 781 € mensuels pour un foyer comportant une seule personne à 1 928 € pour un foyer de cinq personnes. L'économiste Pierre Concialdi spécialiste reconnu des questions sociales [conteste](#) cette présentation en remarquant notamment *en résumé, cette méthode de calcul considère que les besoins de toutes les personnes ne sont pas (ou ne devraient pas être ?) les mêmes.*



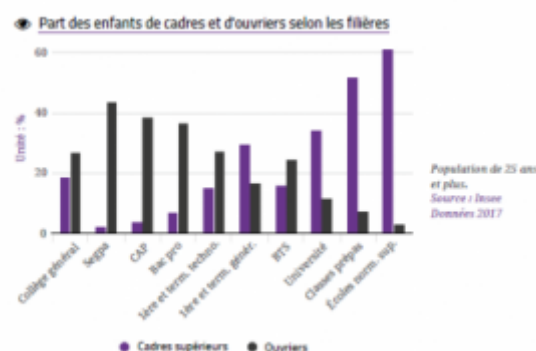
Les rédacteurs ont, à partir des données établies par l'INSEE pour 2016, tracé deux courbes particulières montrant, en fonction de la composition du foyer, les revenus mensuels de ce foyer, l'une se rapporte au seuil de pauvreté défini à 50 % du revenu médian [17] français, l'autre à ce qui est appelé le seuil de richesse défini à 200 % de ce revenu médian. Les experts ont pris le soin de retenir les montants après impôts et prestations sociales ; on sait que, au grand dam des libéraux qui estiment qu'il se dépense là un *pognon de dingue* [18], la redistribution opérée en

France classe le pays dans ce domaine en tête des pays européens. À l'occasion de la publication de l'étude de l'Observatoire des inégalités, *Alternatives économiques* (AE) a consacré, dans un numéro publié le 5 juin 2019, un article intitulé « [Le grand retour de la question sociale](#) » dans lequel on pourra, entre autres, remarquer sur le graphique reproduit ci-dessous que selon les calculs de l'Observatoire, la France se situe, aussi, au deuxième rang, derrière la Suisse, des 23 pays européens pour le niveau de vie mensuel – estimé à au moins 7 000 euros – des 1 % les plus riches. [19]



Comme on peut aisément l'imaginer, l'éducation acquise dans le système scolaire et universitaire français, davantage encore les diplômés qui y sont dispensés, sont très corrélés au milieu social dont sont issues les personnes concernées. Le graphique présenté à la page 73 du Rapport et reproduit ici paraît comme une accusation de notre société ; ce n'était pourtant que la photographie de la réalité de 2017. On pourrait craindre que la représentation de la part des enfants de cadres et d'ouvriers dans les SEGPA [20] et les écoles normales supérieures, relève de la caricature, mais non. Pierre Bourdieu écrivait à propos de la famille qu'elle était « un des lieux par excellence de l'accumulation du capital sous ses

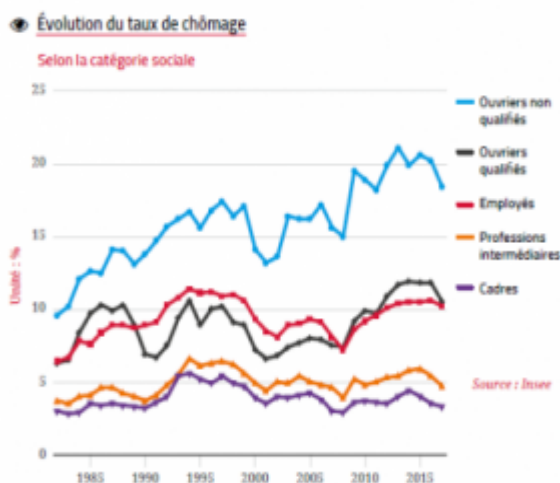
différentes espèces et de sa transmission entre les générations » [21].



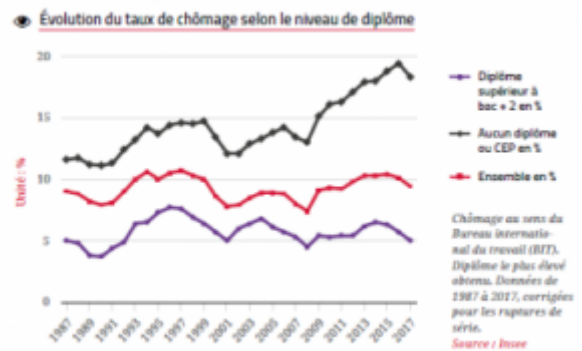
Quand Pierre Bourdieu fait référence à l'*accumulation du capital*, il évoque d'abord là le capital intellectuel mais, évidemment aussi, le patrimoine qui – issu en grande partie de l'héritage – prend une part considérable dans la reproduction des inégalités sociales. Le numéro d'AE évoqué plus haut cite ainsi le Rapport « la répartition du patrimoine est bien plus inégalitaire que celle des revenus » et présente les graphiques reproduits ci-dessous. On note que, en 2015 ceux qui font partie du 1 % des plus fortunés détiennent 17 % du patrimoine, pendant que du 1 % au 5 % , il s'agit de 14 % et des 10 % aux 5 %, ils disposent de 16 % du patrimoine recensé en France. Cela signifie que 10 % de la population française disposent de la quasi-moitié (47 %) de ce patrimoine pendant que les 50 % les moins fortunés disposent seulement de 8 % du patrimoine total. Le rapport *World inequality* montre dans le graphique E8, qu'au niveau mondial, le patrimoine du 1 % le plus fortuné qui avait décliné depuis 1913 jusqu'aux années 1980, avait de nouveau augmenté durant les décennies suivantes.



Dans le chapitre consacré au travail, la question du chômage est importante, le Rapport présente page 91 un graphique reproduit ici qui trace du début des années 1980 à la fin 2015, par catégorie socio-professionnelle, l'évolution du taux de chômage ; on remarque que les ouvriers non qualifiés en sont les premières victimes qui, sur toute la période, présentent un taux supérieur de l'ordre de 15 points de pourcentage en moyenne, par rapport aux cadres. Ce sont aussi les personnes de cette catégorie qui sont les moins bien rémunérées ; selon l'[INSEE](#), en 2015, le salaire moyen net des cadres était 2,4 fois supérieur à celui des ouvriers toutes catégories confondues.



En éclairage complémentaire du graphique de la page 73, celui de la page 95 est significatif :



Si l'origine sociale est un facteur déterminant pour le devenir professionnel, on constate qu'elle l'est tout autant quant au chômage ; son taux est pratiquement près de quatre fois supérieur pour ceux qui sont sans diplôme.

À propos de *l'insécurité sociale*, Louis Maurin accuse : « la masse des mal-employés sont des jeunes qui n'ont pas réussi à obtenir un titre scolaire, mais aussi des femmes qui ont cru pouvoir s'arrêter temporairement pour élever leurs enfants et qui n'arrivent plus à reprendre pied dans l'emploi, ou encore des plus âgés qui baissent les bras ». La remarque à propos des femmes [22] qui n'arrivent plus à reprendre pied dans l'emploi illustre dramatiquement l'état de l'emploi dans ce pays. L'[OIT](#) note d'ailleurs dans son rapport 2019 que le taux d'activité beaucoup plus faible des femmes, qui était de 48 pour cent en 2018, contre 75 pour cent pour les hommes, signifie qu'environ trois personnes sur cinq sur les 3,5 milliards de personnes qui composaient la population active mondiale en 2018 étaient des hommes. Quand on observe le chômage selon le sexe en 2018 publié par l'[INSEE](#), on serait tenté de se réjouir, si on ose écrire ; en effet, sur les courbes du chômage en France allant de 1975 à 2018, on remarque que, à partir de 2008, celui des femmes est inférieur à celui des hommes pour aboutir en 2018 à 1 318 000 chômeuses et 1 392 000 chômeurs. On peut craindre qu'il s'agisse là, d'abord, de la difficulté soulignée par Louis Maurin de *reprendre pied dans l'emploi*.

À propos de la précarité, AE rendant compte du Rapport, a tracé la courbe du nombre de salariés précaires de 1982 (taux de précarité 5,3 %) à 2017 (taux de précarité 13,6 %). Allez savoir, peut-être ce

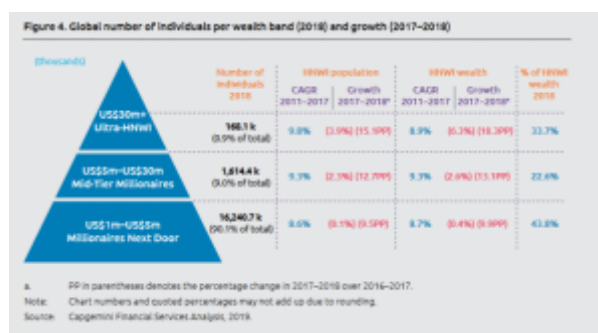
graphique n'avait-t-il pas été transmis au Premier ministre quand, le 12 juin 2019, il a prononcé sa Déclaration de politique générale devant l'Assemblée nationale. Que voulait donc cacher la ministre du Travail ? Trop empressée à impressionner les foules en déclarant, au magazine *Challenges* il est vrai, que 20 % des demandeurs d'emploi gagnaient davantage en étant indemnisé plutôt qu'à travailler, a-t-elle voulu embellir sa copie ? Si beaucoup peuvent être Tatuffe [23], tous ne sont capables de se hisser à l'analyse de Molière. Toujours est-il que, pour mettre fin à ce scandale, désormais pour prétendre à une indemnité chômage, il faudra travailler, sur une période plus longue, pendant au moins six mois et non plus quatre.



Parfois, on comprend mal comment fonctionne le ruissellement. De 2015 à 2018, le *Janus Henderson global dividend index* qui collecte ses données auprès de 1 200 compagnies représentant 90 % du total des dividendes distribués dans le monde, nous apprend que ceux versés au cours de ces quatre années, se sont élevés à près de 5 000 milliards de dollars et que les choses vont s'améliorant puisqu'au premier trimestre 2019, les dividendes payés, soit 263 milliards de dollars, ont augmenté de 7,8 % par rapport à la même période de 2018. Que l'on comprenne bien qu'il ne s'agit pas là de *pognon de dingue*, mais de juste rémunération !

Récemment, dans une classe de cours préparatoire (CP) du 7^e arrondissement parisien, l'institutrice avait affiché, en grand, la pyramide publiée par le Crédit suisse dans son *Global Wealth Report 2018*. Imprudente, ou pédagogue, elle avait tenté d'expliquer ce que pouvait bien être le ruissellement. Tous ces bambins essayaient de comprendre comment 42 millions de personnes seulement dans le monde pouvaient avoir réussi à accumuler autant d'argent et comment surtout ces quelques-uns de la pointe parvenaient à capter près de 45 % du tout. La maîtresse faisait quelques tentatives quand tout à coup une charmante gamine leva le bras ; *oui, Awa tu penses à quoi ? Ben, c'est simple* répondit-elle, *il suffit de mettre la pointe de la pyramide en bas*. La fameuse pyramide du Crédit suisse, qui figure à la page 20 du rapport, est reproduite ci-dessous.

Simple en effet !



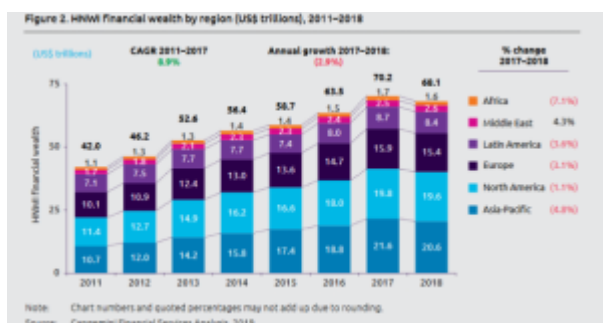
Mince, ça baisse !

Chaque année, Capgemini publie un panorama des avoirs des milliardaires dans le monde. Le dernier *World wealth report 2019* est paru les 9 juillet 2019, dans lequel on retrouve en page 10 une autre version, de même nature évidemment, de la pyramide reproduite dans l'article précédent.

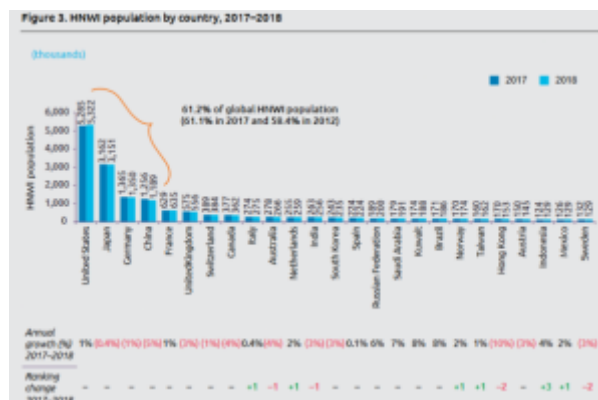
Après sept années de croissance continue, la fortune de milliardaires dans le monde aurait régressé de 3 % en 2018. Pour ces premiers de cordées, sans lesquels ce miraculeux ruissellement périliterait, c'est autrement plus grave que la profonde et brutale *dégradation* du climat et de la biodiversité dans le monde.

Souvent, dit-on souvent, un malheur n'arrive jamais

seul ! Ainsi, cette régression est supportée par les ultra-riches qui sont pour 75 % dans cette baisse. On imagine la fortune de ces pauvres 168 000 personnes pour être en mesure de peser à hauteur des trois quarts sur le résultat final relatif à 18 millions d'individus ! Tranquillisons-nous cependant, comme on le voit sur la figure 2 présentée à la page 7 du rapport et reproduite ici, la fortune de ces 18 millions de personnes a enregistré, de 2011 à 2017, une croissance annuelle (GAGR *compound annual growth rate*) de près de 9 % [24]. Cependant, ce n'est guère que moins de 1 % de ceux-ci qui pèse vraiment [25], les ultras-riches qui, pour appartenir à ce *club* doivent, chacun, détenir, au moins 30 millions de dollars de *cash*. Comme on le voit, chez les riches, n'est pas *premier de cordée* qui veut ! Mais, dans ce monde, au bout du compte, tout va globalement bien. L'indice de confiance que ces gens-là accordent à leurs sociétés de gestion – celles qui connaissent le moindre recoin de paradis fiscal – a augmenté de trois points (91 % aux États-Unis).



Le graphique 3 présenté à la page 9 du rapport et reproduit ci-après spécifie parfaitement où se trouvent les maîtres du monde : aux États-Unis, notamment. Là où ils savent mettre aux commandes qui leur convient ; on peut lire à cet égard [Trump et le coup d'État permanent des multinationales](#). Tout ira bien pour lui, tant que-il obéira aux ordres.



Note: Chart numbers and quoted percentages may not add up due to rounding.
Source: Capgemini Financial Services Analysis, 2019.

Ça va mieux !

Comme dit le proverbe, au pays des aveugles ... On peut craindre qu'en matière de fiscalité, on en soit un peu là !

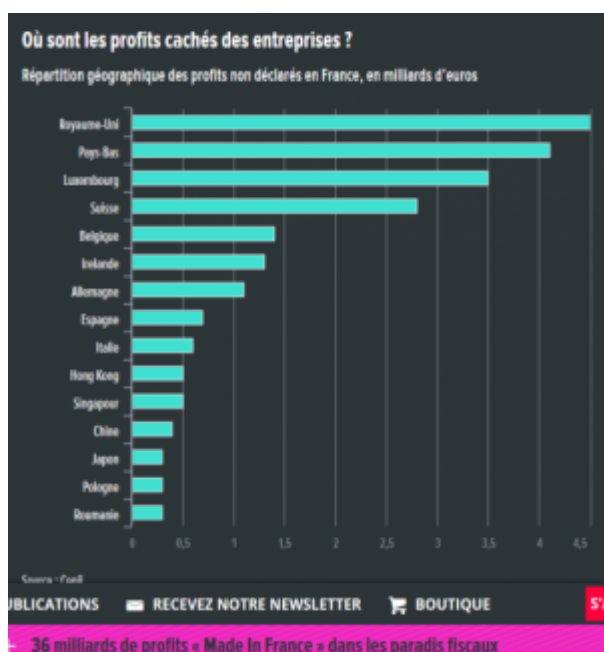
On pourra lire, entre autres, [Fiscalité et spéculation financière](#), on y verra que les mille milliards d'euros d'optimisation fiscale annuelle au sein de l'UE perdurent. Rappelons aussi que cette optimisation, si elle est légale, n'en n'est pas moins profondément contraire à de correctes mœurs citoyennes ; c'est la loi qu'il faut changer. Il s'agit, en effet, pour les transnationales particulièrement, de diminuer les bénéfices qui vont être soumis à l'impôt. N'importe quel comptable saura, avec l'absolution des administrations fiscales, établir le siège social dans un pays fiscalement arrangeant [26], faire jouer à plein les prix de transfert et autres connivences.

En juin 2019, l'OCDE publiait, pour le G20 réuni à Fukuoka au Japon, un [rapport](#) faisant état des avancées réalisées depuis la demande présentée en 2008, lors de la réunion du G20 tenue à Sao Paulo. L'OCDE annonce que depuis cette date, 47 millions de comptes *offshore* d'une valeur totale de quelque 5 000 milliards d'euros ont fait l'objet d'échanges d'informations dans le cadre du BEPS *Base Erosion and Profit Shifting* visant à lutter contre l'érosion des recettes fiscales grâce aux échanges de données bancaires. Et de préciser notamment que 21 000 informations fiscales – les fameux *tax rulings* –

autrefois secrètes ont été échangées et que le *shopping* fiscal privant les États de milliards d'euros serait ainsi en voie d'extinction. Il est vrai que le travail mené en la matière par l'OCDE, dans lequel son directeur des politiques fiscales, Pascal Saint-Amans, s'est investi depuis plusieurs années, est pour quelque chose dans cette affaire. Le rapport nous dit que, grâce aux échanges automatiques d'informations, les dépôts bancaires auraient diminué de 20 à 25 % dans ce qui est appelé centres financiers internationaux.

Tant mieux, mais il en reste, continuons le combat !

En effet, on peut consulter, une [note](#) du CEPII de juin 2019 ; elle nous apprend que, en 2015, les transnationales installées en France se sont *abstenues* de payer quelque 14 milliards d'euros d'impôt sur les sociétés [27]. Il faut bien qu'elles vivent, déjà qu'elles sont harcelées par un État prévaricateur ! Dans un article du 13 juin 2019 d'[Alternatives économiques](#), Christian Chavagneux traduit dans le graphique reproduit ci-dessous les informations tirées de l'étude du CEPII où sont clairement montrés dans quels pays sont allés se cacher, en 2015, les 38 milliards d'euros non déclarés à l'administration fiscale française. Comme on le voit sur ce graphique, si la Suisse figure en bonne place, le Royaume-Uni, les Pays-Bas et le Luxembourg, à l'époque, tous fleurons de l'Union européenne, sont les tout premiers.



Calomniez ... il en restera toujours quelque chose

L'air de la calomnie est depuis longtemps entonné partout dans le monde mais souvent aussi dénoncé comme par Voltaire ou par Beaumarchais même si la formule ne semble avoir été employée telle quelle ni par l'un ni par l'autre.

Quand les temps changent, il faut changer. Ainsi est-il souvent moins *payant* aujourd'hui, quand on est scientifique, de se proclamer climato-sceptique ou même de montrer de l'étonnement à propos de la baisse de la biodiversité ; aussi est-il alors séant d'essayer de se laisser porter par les modes. Évoquer le bio conduit à s'assurer quelques lecteurs. Alors pourquoi se priver d'affirmer qu'une culture conduite, au plan mondial, de manière respectueuse de l'environnement et de l'être humain, provoquerait davantage d'émission de CO₂, que la culture industrielle ? Surtout si vous pouvez être publié dans [Nature](#), même sous la forme de l'une des simples *Letters* paraissant dans l'hebdomadaire. La démonstration serait, en la matière, d'une simplicité biblique, si on ose écrire dès lors que la foi, surtout si elle est mauvaise, est sollicitée. Puisque l'agriculture industrielle produit davantage à l'hectare que l'agroécologie, 19 % à l'échelle de la planète nous dit-on, il s'ensuivrait pour cette dernière, une émission de CO₂ supplémentaire pour la même quantité produite. Les auteurs de l'article semblent cultiver leur originalité dans ce domaine et paraissent peu enclins à considérer d'autres publications démontrant tout l'inverse [28]. On lira sur le sujet un excellent article d'Antoine de Ravignan paru le 11 juillet 2019 dans [Alternatives économiques](#). Il cite, en particulier une étude publiée en avril 2019 dans [The American journal of clinical nutrition](#). Les 17 auteurs appuient leurs conclusions sur les réponses, très détaillées, scrupuleusement collectées auprès de 29 000 adultes regroupés selon leurs habitudes alimentaires et classés du « tout bio » au « non bio ». Leur conclusion générale est sans appel : un consommateur non bio aurait besoin pour se nourrir de 4 522 hectares alors que son parallèle bio n'en requerrait que 3 492, en particulier grâce à une moindre consommation de viande conduisant à des

superficiés requises très sensiblement inférieures même si on retient des rendements moindres à l'hectare. !

Ainsi, l'être humain pourrait ne pas être qu'une machine à consommer pour soi mais serait capable d'apprécier ce qui, bon pour l'environnement, le serait en même temps pour lui-même !

Mais l'affaire va au-delà s'il faut en croire une [méta-étude](#) parue cette fois dans la revue *Nature* elle-même en juin 2018 et corrigée en février 2019. Ainsi peut-on lire dans la présentation fournie par les auteurs, *de manière tout à fait frappante, les impacts des produits d'origine animale ayant le plus faible impact sont généralement supérieurs à ceux des substituts en légumes, fournissant de nouvelles preuves de l'importance des changements alimentaires.* L'étude s'appuie sur l'observation minutieuse à travers le monde de 38 000 fermes produisant 40 denrées différentes montrant que le passage à un régime alimentaire végétal permettrait à la Grande-Bretagne, et plus généralement à l'Europe du Nord, de libérer 76 % des terres mobilisés par l'agriculture qui seraient alors potentiellement disponibles pour d'autres écosystèmes et animaux sauvages. L'équipe a calculé que la Grande-Bretagne pourrait alors, sans importation supplémentaire, nourrir toute sa population tout en absorbant neuf années de sa production actuelle de CO₂.

Ils ont pris la Bastille !

En juillet 2019 à l'occasion de la Fête nationale, la France officielle affichait sans retenue, sa crânerie militaire arrogante en faisant, par exemple, voler à quelques mètres du sol des soldats en armes. Bel exploit pour le pays réputé des droits humains tout en occupant la quatrième place mondiale des dépenses militaires, très loin il est vrai des États-Unis qui à eux seuls absorbent pas loin de la moitié du total mondial, soit 3,2 % du [PIB 2018](#) de ce pays, sensiblement moins cependant que les quelque 6 % des années 1960. Il est vrai qu'en matière de classement, bien des pays se battent comme des lions pour les premières places, ainsi pour l'Arabie saoudite, en faveur de laquelle la France peut

s'enorgueillir de n'être pas pour rien dans ce succès, il s'agit de 8,8 %. On devrait pourtant se réjouir puisque tous les rapports nous montrent que le nombre de morts, par violence, est en constante diminution dans le monde depuis des siècles. Tant mieux, évidemment.

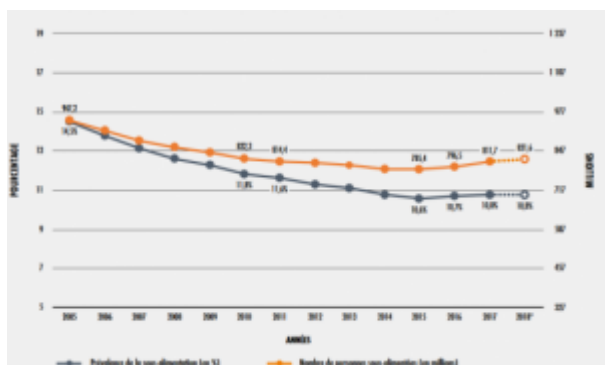
C'est entendu, au XXI^e siècle, on meurt beaucoup moins par le glaive ; voir le taux de mortalité par violence dans le monde, passer pour 1 000 personnes de 17 en 1960 à 7 en 2017 est une bonne nouvelle. Pour autant, peut-on se satisfaire de la violence extrême des différences de mortalité dans le monde selon le lieu et la catégorie sociale de naissance ? des inégalités d'espérance de vie allant, à la naissance, de plus vingt années de vie entre la plupart des pays riches et beaucoup des PVD ? tout aussi grave, les considérables inégalités de revenu et de patrimoine ne constituent-elles pas une authentique barbarie ?

À la veille de la Révolution française, il n'y avait guère que la Reine pour, dit-on, s'inquiéter de faire distribuer de la brioche à la populace. La France de 1788 qui comptait quelque 26 millions d'habitants était profondément inégalitaire. La noblesse et le clergé, répartis eux-mêmes de façon très inégalitaire, ne représentant pas davantage que 3 % environ de la population, détenaient la totalité du pouvoir politique. L'immense majorité de ces 26 millions était pauvre, cependant une minorité bourgeoise fortunée composée de ce qu'on n'appelait pas encore des banquiers et des industriels, amassait déjà des fortunes. Un demi-million ne paie aucun impôt et ne travaille pas ; on estime que le quart de la population est sous-nutri. La libéralisation, déjà, du commerce de grains par Turgot en 1774 déclencha ce qui est connu sous l'appellation de *guerre des farines*, provoquant de nombreuses émeutes. Aujourd'hui, les statistiques de la [Banque](#) mondiale indiquent que, de 2000 à nos jours, la sous-alimentation de la population mondiale a sensiblement baissé à partir de 2003 et chuté de cette date pour parvenir en 2015 à 10,5 % de la population mondiale sous-alimentée et remonter au cours des trois années suivantes de telle sorte qu'en 2018 ce sont de nouveau 10,8 % de la population mondiale, c'est à dire 820 millions d'êtres humains, en état de sous-nutrition. On trouve ces données dans un [rapport](#) publié en juillet 2019,

conjointement par la FAO, le PAM, l'UNICEF et l'OMS. Ne serait-ce pas de la violence extrême que pas même 170 000 personnes dans ce monde réussissent à accaparer, sans que toutes les *autorités* mondiales n'y mettent le holà, plus du tiers de 70 000 milliards de dollars environ de fortune confisquée par les riches [29]. Un graphique pourrait bien traduire cette sorte de sauvagerie de notre modernité. C'est celui qui est présenté dans le figure 1 de la page 6 du rapport et reproduite ci-dessous. Pendant les dix années de 2005 à 2015, la sous-alimentation a baissé régulièrement pour toucher encore néanmoins plus de 785 millions de femmes, enfants et hommes ; pour remonter ensuite et affecter plus de 821 millions d'êtres humains de la planète. Serait-il incongru de faire observer qu'au cours des années 2016, 2017 et 2018 les [dividendes versés](#) dans le monde ont respectivement augmenté, d'une année sur l'autre, de 0,1 %, 7,7 % et 9,4 % atteignant cette année-là 1 371 milliards de dollars ? Sans doute le ruissellement !

Pourtant, ce rapport souligne que la quantité de nourriture produite est suffisante pour nourrir correctement 7,7 milliards de personnes, c'est l'humanité qui a un accès profondément inégalitaire à une nourriture suffisante et saine ! Les transnationales du [négoce](#) auraient-elles quelque chose à voir dans l'affaire ?

FIGURE 1
REPARTI À LA HAUSSE DEPUIS 2015, LE NOMBRE DE PERSONNES SOUS-ALIMENTÉES DANS LE MONDE EST REVENU AU NIVEAU DE 2010-2011



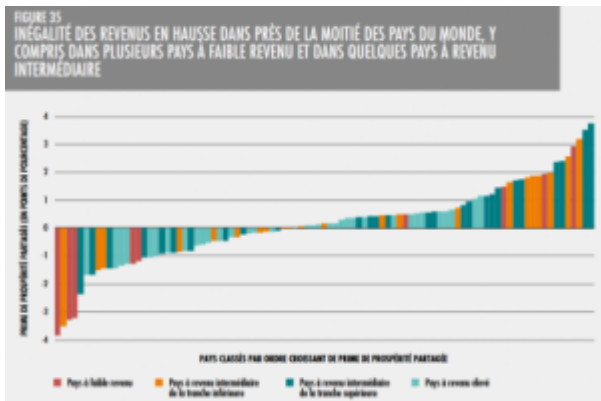
Le rapport 2019 fait droit à une demande ancienne des ONG et syndicats quant à la publication d'un indicateur complémentaire à celui de l'insécurité alimentaire. Celui de la sous-alimentation –

rapportant la dépense énergétique à l'apport de calories – qui, malheureusement, garde toute sa pertinence pour mesurer l'insécurité alimentaire sévère. Mais, à cet indicateur est ajouté, depuis cette année, celui de l'insécurité alimentaire dite modérée qui entend mettre en évidence comment s'exerce l'accès régulier pour tous à une *nourriture saine équilibrée et nutritive*. On peut donc désormais observer l'insécurité alimentaire sévère à laquelle sont condamnés plus de 700 millions de personnes et l'insécurité alimentaire *modérée* subie par 1,3 milliard d'individus. La planète voit donc aujourd'hui à la fois la fortune des riches s'accroître sans modération et 2,6 milliards d'êtres humains être frappés par la pénurie alimentaire entraînant des effets néfastes sur la santé publique provoquant aussi bien la malnutrition que le surpoids. Le progrès quoi !

On va nous dire que le fait que le monde paysan soit le plus touché par les insécurités alimentaires constitue un paradoxe, c'en est un en effet ! Mais pourquoi, alors que plus de 70 % de la nourriture mondiale est fournie par les paysannes et paysans, ceux-ci sont-ils les premiers touchés par ce fléau [30] ? Il n'est pas nécessaire d'être grand clerc pour considérer que l'agriculture industrielle étant aussi celle qui consomme tous les intrants agricoles produits par les transnationales, est évidemment celle qui a la seule considération des propriétaires du capital. C'est catastrophique pour le climat et pour la population ; peut-être mais entre profits et avenir de l'humanité, il faut savoir choisir !

Parmi ses messages clés, le rapport souligne que *la pauvreté extrême est l'une des causes sous-jacentes de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition, mais les personnes aux prises avec ces deux maux ne font pas pour autant systématiquement partie des ménages les plus pauvres. Aujourd'hui, les populations souffrant de la faim et de la sous-alimentation vivent pour la plupart dans des pays à revenu intermédiaire*. Et quoi encore ? Vous n'allez pas prétendre que c'est de la quasi-totalité de l'humanité dont il faut se préoccuper, en plus de la biodiversité et du réchauffement climatique. [Saluons de pauvres](#) ! On verra dans la figure 35 publiée en page 98 du rapport et reproduite ci-dessous, que les [inégalités mondiales](#) sont véritablement parmi les

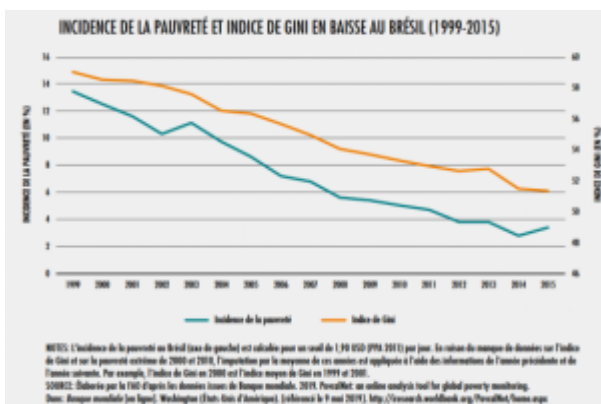
sources de tous les maux connus aujourd'hui.



NOTES : La prime de prospérité partagée se définit comme la différence entre le taux de croissance des revenus net de la consommation impayée par habitant (en USD PPA de 2011) par pays et le plus pauvre dans la population d'un pays, et relatif des personnes se situant au revenu net de la consommation de la population de ce même pays. La prime de prospérité partagée correspond à la différence entre deux taux de croissance, elle est donc exprimée en points de pourcentage. Les données relatives à la prime de prospérité partagée sont présentées pour 78 pays, pour la période 2010-2015. Une prime positive (négative) indique que les 40 pays sont le plus pauvre dans le pays (reçoit une plus grande (plus faible) part de revenus global de l'économie).

SOURCE : Banque mondiale, 2019, Global Database of Shared Prosperity Data; Banque mondiale (Data Bank), Washington (État-Unis), (consulté le 19 mars 2019). <http://www.worldbank.org/fr/topics/inequality/global-database-of-shared-prosperity>

L'un des pays les plus emblématiques pour ses inégalités est le Brésil ; les auteurs ont eu la bonne idée de présenter à la page 100 de leur rapport, la figure qui est reproduite ici quant à l'évolution au cours des années 2000 de l'incidence de la pauvreté et celle de l'indice de Gini.



NOTES : L'incidence de la pauvreté au Brésil (taux de pauvreté) est calculée pour un coût de 1 90 USD (PPA 2011) par jour. Les ratios de répartition de l'indice de Gini et de la pauvreté extrême de 2000 et 2010, l'interprétation par le moyen de ces ratios est appliquée à l'indice des indicateurs de l'année précédente et de l'année courante. Par exemple, l'indice de Gini en 2000 est l'indice moyen de Gini en 1999 et 2000.

SOURCE : Elaborée par le FNUC d'après les données issues de Banque mondiale, 2019, PovWorld: un indice analytique total de global poverty monitoring. Data: Banque mondiale (Data Bank), Washington (État-Unis d'Amérique), (consulté le 19 mars 2019). <http://www.worldbank.org/fr/inequality/povworld>

Gageons qu'après les présidences Lula Rouseff, à propos desquelles il y eut à dire, l'irruption, en janvier 2019 de [Bolsonaro](#), admirateur de la dictature militaire brésilienne et de Trump, saura mettre fin à ce *pognon de dingue* ayant sauvé de la faim quelque 50 millions de Brésiliens.

C'est à moi, ça !

Dans les cours de récréation de nos enfances, il arrivait que, matamore, un garçon décrète en pointant quelques billes, qu'elles lui appartenaient.

Quelques horions, tout au plus, réglait l'affaire.

Les quelque sept millions de kilomètres carrés qui couvrent le bassin du plus long fleuve du monde, l'Amazone [31], sont appelés l'Amazonie qui s'étale aujourd'hui sur neuf pays. Telle est, selon Monsieur Bolsonaro [32], l'enclave terrestre qui, abritant la majorité de la biodiversité et le plus grand bassin versant de la planète, appartiendrait, à l'heure actuelle après que dix millions d'Amérindiens en furent chassés, au Brésil qui en *détient* officiellement un peu plus de 60 %. S'il ne s'agissait d'une déclaration d'un Chef d'État, on aurait pu penser qu'elle était le fait d'un quelconque histrion ignare mais il s'agit d'une déclaration du Président du plus grand pays du continent Sud américain.

C'est grâce à la terre sur laquelle nous vivons, que nous nous protégeons et nous nous nourrissons, aussi si nous voulons y survivre, il est indispensable de la sauvegarder. Or la gestion actuelle des terres n'est pas durable. Tel est l'[avertissement](#) lancé le 7 août 2019 par le GIEC réuni à Genève. Comme à l'accoutumée, on trouve notamment dans la publication, le rapport scientifique, celui-ci de 1 200 pages, et un résumé [33] destiné aux *responsables* [34] politiques. Pourtant, un éditorialiste renommé du *The Guardian*, George Monbiot [35] s'en prend vigoureusement au GIEC qu'il [accuse](#), le 8 août 2019, de ne pas crier sur tous les toits que le monde ne peut pas continuer à manger comme il le fait actuellement. D'autres ne sont pas les derniers à mettre en cause les travaux de la multitude des experts sollicités par le GIEC, mais cette fois pour des motifs clairement idéologiques. Trois scientifiques, un États-unien, un Franco-américain de Californie et un Australien ont publié dans *Nature Communications* une méta-étude pour comparer la place médiatique faite aux climatologues mettant en évidence la robustesse de la démonstration de la lourde dérégulation climatique de nature anthropologique et celle réservée au même nombre de climato-sceptiques, 386 de part et d'autre. On reproduit ci-après la figure 3 figurant à la page 5 de l'article publié à partir des 100 000 documents analysés par l'équipe. Même des yeux non-daltoniens seront étonnés de la différence entre l'importance de la publication scientifique des premiers comparée à

celle des valeureux *chevaliers de la terre plate* [36], en revanche, c'est tout l'inverse pour la place attribuée à ceux-ci dans la presse, en premier lieu anglo-saxonne. Malheureusement, les *fake news*, comme on dit aujourd'hui, ont souvent plus de succès que les véritables restitutions de la réalité.

Au-delà d'une affaire de couleurs, il y va de la démocratie qui exige la meilleure mise à disposition des populations, des connaissances scientifiques. On comprend qu'à l'heure des Bolsonaro, Salvini et autres Trump, c'est tout simplement le devenir de l'humanité qui est en cause.

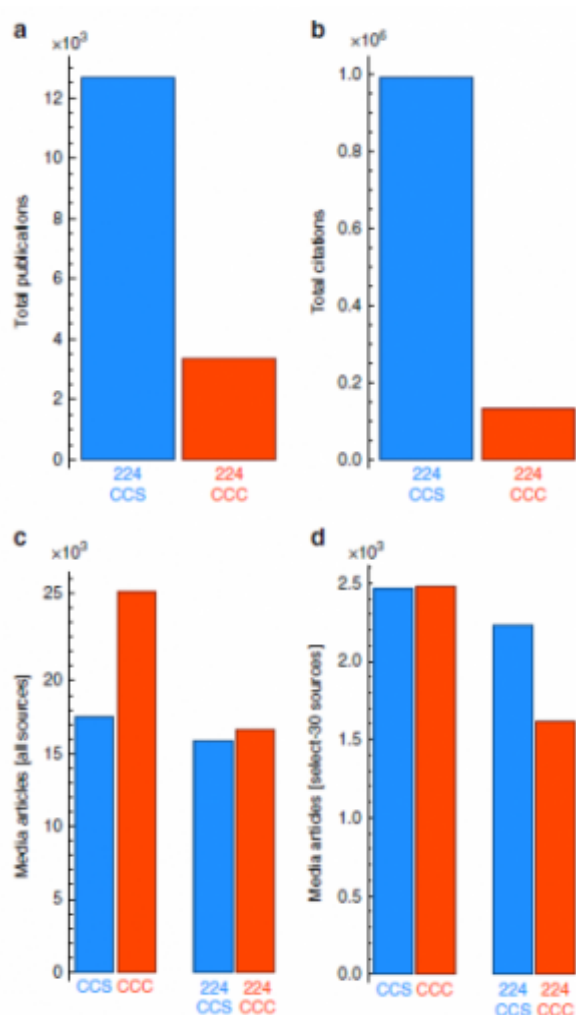


Fig. 3 Discrepancy in scientific authority and media visibility—group level. **a** Total number of publications by the climate change contrarian (CCC; red) and climate change scientist (CCS; blue) groups. 224CCC indicates the subset of 224 CCCs comprised of just the individuals with at least one Web of Science publication; 224CCS indicates the 224 most-cited CCSs. **b** Total number of citations from the publications in **a**. Total number of unique media articles from **c** all media sources and **d** 30 select mainstream media sources

Valérie Masson-Demotte, la paléoclimatologue française coprésidente du groupe n° 1 du GIEC, résume parfaitement la situation en notant que le

rapport présenté à Genève « montre à quel point les terres sont sous pression humaine, le changement climatique ajoutant une pression supplémentaire. Il montre aussi que notre gestion des terres fait à la fois partie des problèmes et des solutions. Mais il insiste également sur le fait que ces solutions ont des limites : elles ne peuvent remplacer une action rapide et ambitieuse pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dans tous les autres secteurs ». Une fois encore est soulignée ici l'extrême urgence des décisions à prendre. En effet, le rapport précise que plusieurs facteurs – dont la production de nourriture pour animaux – « ont entraîné des taux sans précédent d'usage de terres et d'eau douce ». Or, nous disent les experts, si le couvert végétal et boisé est de première importance pour faire face au réchauffement, il est tout autant déterminant pour notre propre subsistance et nos conditions de vie. Pourtant, bien qu'une majorité de la population mondiale soit nourrie par l'agriculture paysanne c'est l'autre, l'agriculture industrielle qui absorbe la majeure partie des 70 % de l'eau consommée par l'agriculture mondiale, soit le double de la consommation de 1970 [37]. C'est elle encore qui achète, chaque année, aux transnationales leur quelque 5 000 millions de tonnes de pesticides. Mais que voulez-vous, il faut bien accélérer le développement de l'agro-industrie puisque « la consommation par habitant de denrées, d'aliments pour animaux, de fibres, de bois et d'énergie entraîne des taux sans précédent d'usage de terres et d'eau douce » ! Allons-y carrément puisqu'on ne peut plus rien pour 500 millions de personnes qui ont le mauvais goût de s'être installées sur des terres – en particulier en Afrique et en Asie – en voie de désertification. Or, les terres végétales et boisées absorbent 30 % du CO₂ produit par l'activité humaine, pendant que l'agriculture et l'exploitation forestière produisent 23 % de ce gaz carbonique. Bolsonaro a bien raison d'accélérer la destruction de l'Amazonie !

Pour autant, le rapport souligne que, pour nécessaire que soit ce changement profond de l'alimentation humaine, il restera insuffisant à la limitation drastique de l'accroissement de la température due à l'activité humaine.

La prix Nobel de littérature, Svetlana Alexievitch [38]

rapporte, parmi la foultitude des témoignages qu'elle livre après la catastrophe de Tchernobyl dans son ouvrage *La Supplication*, celui d'une jeune femme qui pleure en avouant « J'ai peur ... J'ai peur d'aimer. J'ai

un fiancé. Nous avons déjà déposé notre demande de mariage à la mairie ».

Pauvres êtres humains que nous sommes, puissions-nous avoir peur de laisser faire.

Notes

[1] Agences de l'ONU : PNUE (Programme des Nations unies pour l'environnement), PNUD (Programme des Nations unies pour le développement, Organisation des Nations unies pour l'éducation la science et la culture (UNESCO), Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

[2] IPBES *Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*.

[3] Par *nature*, les experts de l'IPBES, entendent l'ensemble des éléments et des espèces animales, dont l'homme évidemment, et végétales de l'univers.

[4] Pour produire 1 kg de bœuf il faut 10 000 litres d'eau.

[5] Il s'agit évidemment de *raças* animales

[6] Au rythme actuel, la quantité de déchets *produite* en 2050 serait de 3 milliards de tonnes.

[7] J.M. Keynes, *Lettre à nos petits-enfants*, Paris, LLL, 2017.

[8] Lire [Les inégalités mondiales analysées par Branko Milanovic](#)

[9] Dans son *Billionaires report 2018*, l'UBS indiquait que 2 158 milliardaires possédaient une fortune de 8 900 milliards de dollars soit 11% du produit brut mondial 2017.

[10] [Institut des politiques publiques](#).

[11] Raymond Barre qui, lui, choisissait ses commensaux parmi les meilleurs mais a su infliger à des milliers d'étudiants en économie son manuel *Le Barre*, affirmait *on ne déjeune pas avec le diable, même avec une longue cuillère*.

[12] En 2016, les exportations de bien et services étaient estimées à plus de 28 % du produit brut mondial (plus de 76 000 milliards \$ courants) selon la Banque mondiale.

[13] BEPS *Base erosion and profit shifting* lancé par le G20 en 2012 et opéré par l'OCDE.

[14] [Janus Henderson Global Dividend Index](#), mai 2019, 1 430 milliards de dollars, soit 4,2 % de plus que l'année précédente.

[15] Le Monde 1^{er} juin 2019 *Jean Jouzel*

[16] Se reporter à [Carbon and inequality](#) et à [Inégalités extrêmes et émissions de CO₂](#)

[17] Revenu médian calculé comme étant celui qui partage la population étudiée en deux parties égales de part et d'autre dudit revenu. On lira la pertinente [analyse](#) de Didier Gelot à propos des seuils de pauvreté, « [Changer la mesure de la pauvreté : une fausse bonne idée](#) » ; 23 octobre 2018.

[18] On peut lire sur le sujet « [Pédagogie des dépenses publiques, Éloge de la redistribution](#) », [Revue des revues n° 18](#), Le « pognon de dingue » investi dans la protection sociale est efficace, *Le Monde*, 21 juin 2018.

[19] *La Tribune* du 3 septembre 2018 indiquait que les 0,1 % les plus riches disposaient d'un revenu mensuel compris entre 260 000 € et 700 000 €

[20] Section d'enseignement général et professionnel adapté.

[21] *Actes de la recherche 1993, A propos de la famille comme catégorie réalisée.*

[22] Lire l'intéressant et souvent pertinent ouvrage de Katerine Marçal, *Le dîner d'Adam Smith*, Paris, Les Arènes, 2019. L'auteure y fustige, entre autres, l'auteur de *La Richesse des nations* pour diverses raisons dont celle qu'il est évident que son non moins célèbre *homo œconomicus* « n'est pas une femme ». On peut cependant regretter que ce qu'elle attribue, de manière constante, à l'économie devrait l'être d'abord au capitalisme.

[23] Couvrez ce sein, que je ne saurais voir/Par de pareils objets les âmes sont blessées/Et cela fait venir de coupables pensées, *Le Tartuffe*, Molière.

[24] En France, sur la même période, le SMIC horaire est passé de 9,19 € à 9,76 €.

[25] Lire [Les grandes gagnantes : les transnationales](#).

[26] On estime le montant de l'impôt sur les sociétés qu'auraient dû payer, en France, les GAFAM en 2017 à quelque 600 millions d'euros

[27] Ce sont en 2015, 29 % de l'IS français

[28] Se reporter, par exemple, à [L'agroécologie](#)

[29] Lire dans ce numéro *Mince, ça baisse !*

[30] Lire par exemple [L'agriculture chimique, une nécessité ?](#) et [L'agroécologie](#).

[31] Selon l'INPE brésilien, la longueur de l'Amazone serait de 6 992 kilomètres et celle du Nil de 6 852 kilomètres.

[32] On le comprend, puisque, selon ses propres termes, il est « là pour accomplir la mission de Dieu ».

[33] Il n'est pas inutile de rappeler que chacun de ses termes est négocié et accepté par tous les représentants des 195 pays et de l'Union européenne, tous membres de la CCNUCC (Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques) ; on comprend que pareil consensus ne peut être obtenu qu'au prix de compromis, même si Valérie Masson-Delmotte considère que ce texte a été obtenu « sans aucune tension, crise ou clash ».

[34] L'expression anglaise, *policymakers*, traduit autant la réalité que l'état de la démocratie.

[35] George Monbiot, diplômé de Oxford est un éditorialiste régulier dans le quotidien britannique *The Guardian*. Il est coutumier de prises de position capables de prêter à des polémiques. Cependant il prend soin de largement documenter ses prises de position.

[36] En 2007, était publié dans [RealClimate](#) une réponse scientifique aussi solide que pleine d'humour aux célèbres climato-sceptiques français, Allègre et Courtillot, qui bien qu'authentiques scientifiques, s'étaient laissés égarés par une sorte de pitoyable *c'est nous qu'on a raison*.

[37] Pendant la même période, la population mondiale a, elle aussi doublé, cependant l'agriculture industrielle prétend être la seule à pouvoir nourrir l'humanité ; à quel prix pour la santé et l'environnement ? L'UE consomme 1kg de pesticides par hectare ; on trouvera toutes les données voulues sur [Faostat](#), mis en place par la FAO.

[38] Svetlana Alexievitch, *La Supplication*, Paris, JC Lattès, 1998

Numéro 21-Été 2019

mardi 1er octobre 2019

À l'attention des lecteurs, note sur le statut de la revue Les Possibles

La revue Les Possibles a maintenant quatre ans d'âge

et sa diffusion progresse régulièrement. Nous rappelons qu'elle fut créée à l'initiative du Conseil scientifique d'Attac pour être un lieu de débat théorique sur la nécessaire transformation de la

société, aujourd'hui minée par le capitalisme néolibéral. Dès lors, ouverte à toutes les personnes qui s'inscrivent dans cette perspective, elle est indépendante de l'association Attac, le contenu des articles est de la responsabilité de leurs auteurs et n'engage pas l'association. La diversité des sujets, des auteurs et des disciplines témoigne de la volonté de garantir le pluralisme des idées. Le choix des thèmes et le respect des règles du débat scientifique et démocratique sont assurés par un comité éditorial dont la composition figure à la fin du sommaire. Le comité éditorial

Adresse

Attac, 21 ter rue Voltaire, 75011 Paris

Directeur de la publication

Jean-Marie Harribey

Secrétariat de la rédaction

Isabelle Bourboulon, Jacques Cossart, Jean-Marie Harribey, Esther Jeffers, Frédéric Lemaire, Christiane Marty, Pascal Paquin, Jeanne Planche, Dominique Plihon, Jean Tosti, Aurélie Trouvé

Responsables techniques

Edgard Deffaud, Serge Gardien, Éric Le Gall, Wilfried Maurin, Pascal Paquin, Tom Roberts, Rémi Sergé, Olivier Tétard

Comité éditorial

Sylvie Agard, Christophe Aguiton, Verveine Angeli, Paul Ariès, Geneviève Azam, Daniel Bachet, Jacques Berthelot, Catherine Bloch-London, Martine Boudet,

Isabelle Bourboulon, Thierry Brugvin, Thierry Brun, Alain Caillé, Claude Calame, Christian Celdran, François Chesnais, Françoise Clement, Pierre Concialdi, Jacques Cossart, Thomas Coutrot, Christian Delarue, Vincent Drezet, Cédric Durand, Guillaume Duval, Mireille Fanon-Mendès-France, Daniel Faugeron, David Flacher, Fabrice Flipo, Pascal Franchet, Bernard Friot, Jean Gadrey, Susan George, Jérôme Gleizes, Gérard Gourguechon, André Grimaldi, Janette Habel, Nicolas Haeringer, Jean-Marie Harribey, Michel Husson, Esther Jeffers, Isaac Johsua, Pierre Khalfa, Serge Le Quéau, Frédéric Lemaire, Christiane Marty, Gus Massiah, Antoine Math, Dominique Méda, Georges Menahem, Denise Mendez, Pascal Paquin, René Passet, Évelyne Perrin, Dominique Plihon, Thierry Pouch, Daniel Rallet, Jean-Claude Salomon, Catherine Samary, Denis Sieffert, Vicky Skoumbi, Jean-Louis Sounes, Daniel Tanuro, Bruno Tinel, Michel Thomas, Jean Tosti, Éric Toussaint, Stéphanie Treillet, Aurélie Trouvé, Patrick Viveret

Contact avec la revue et soumission d'articles

Les propositions d'articles nouveaux ainsi que les contributions répondant à des textes publiés dans les numéros précédents de la revue doivent être adressées au secrétariat de la revue : revue-cs-secretariat@list.attac.org

La revue a noué un partenariat avec Mediapart à travers une « édition » créée sur ce site : <http://blogs.mediapart.fr/edition/la-revue-du-conseil-scientifique-dattac>. À chaque parution trimestrielle de la revue, un des articles sera mis en ligne sur Mediapart.